

Plan Stratégique du G.E.C.T Eurorégion Aquitaine-Euskadi

2014-2020



L.L.E.T «Akitania-Euskadi Euroeskualdea»
A.E.C.T Eurorregión Aquitania-Euskadi»
G.E.C.T «Euroregion Aquitaine-Euskadi»



Hendaye, le 19 décembre 2014

Le Plan Stratégique de l'Eurorégion 2014-2020 est le fruit de trente ans de coopération entre nos deux institutions et les porteurs de projets de nos territoires.

Après avoir longtemps organisé nos collaborations autour d'un appel à projets, le « Fonds commun Aquitaine-Euskadi », nous avons franchi, en 2011, une étape supplémentaire en créant l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale, pour renforcer notre position sur la façade Atlantique et sur la scène européenne.

Cette évolution nous conduit, aujourd'hui et pour la première fois, à afficher une stratégie commune à l'échelle d'un espace de plus de 5,5 millions d'habitants, dans une perspective européenne.

Nous avons fait abstraction de notre frontière pour construire, de l'Ebre à l'Estuaire de la Gironde, un projet commun pour relever les défis auxquels l'Europe est confrontée. Nous voulons retrouver, ensemble, le chemin d'une croissance durable, créatrice d'emplois, notamment pour les plus jeunes, et respectueuse de notre environnement.

Nous voulons, à cet effet, lever les obstacles à la coopération entre nos deux territoires pour : développer le degré de connaissance mutuelle de nos langues et de nos cultures, ouvrir un espace de mobilité pour les élèves, les étudiants, les professeurs, renforcer la formation des salariés, investir dans la recherche, innover et ouvrir de nouveaux secteurs d'activité pour les entreprises, connecter les réseaux de transport (notamment ferroviaires), protéger et valoriser notre richesse patrimoniale et naturelle... En un mot, il s'agit d'améliorer le quotidien de nos habitants, dans l'espace transfrontalier de proximité comme dans l'ensemble de l'Eurorégion, en coopérant plus et mieux.

C'est l'enjeu de ce Plan Stratégique Eurorégional 2014-2020.

Il a été élaboré en concertation avec les porteurs de projets. Il est en cohérence avec les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » et les priorités basques et aquitaines. Ses actions sont orientées principalement vers les espaces de coopération territoriale et les sources de financement de l'Union Européenne.

Ce Plan est la « feuille de route » du GECT et entend être celle des acteurs de la coopération au cours de la période 2014-2020. Il n'a d'autre ambition que d'être un « levier » supplémentaire pour la réalisation de leurs projets au service de la cohésion eurorégionale.

Comme tout document de planification, il n'est pas figé. Il a vocation à s'adapter et évoluer durant son exécution pour coller au plus près des réalités. Il tiendra compte des nouvelles organisations territoriales et demeurera ouvert à tous ceux qui souhaiteraient participer à sa mise en œuvre ou intégrer notre espace de coopération eurorégional.

Iñigo URKULLU



**Lehendakari d'Euskadi,
Président de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi**

Alain ROUSSET



**Député de la Gironde,
Président du Conseil régional d'Aquitaine**

INDEX

I. DIAGNOSTIC EUROREGIONAL

II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
EUROREGIONAL



**Eurorégion
Aquitaine-Euskadi**

**PLAN STRATÉGIQUE EURORÉGIONAL
2014-2020**

DIAGNOSTIC EURORÉGIONAL



L.L.E.T « Akitania-Euskadi Euroeskualdea »
A.E.C.T « Euroregión Aquitania-Euskadi »
G.E.C.T « Eurorégion Aquitaine-Euskadi »



1. L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI ET LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 2014-2020	6
2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI	10
2.1. TERRITOIRE, POPULATION ET CONDITIONS DE VIE	11
2.1.1. Territoire	11
2.1.2. Population	13
2.1.3. Conditions de vie	15
2.2. EMPLOI ET ÉDUCATION	17
2.2.1. Emploi	17
2.2.2. Education	22
2.3. ACTIVITE ECONOMIQUE, INNOVATION ET TECHNOLOGIES	24
2.3.1. Activité économique	24
2.3.2. Innovation et technologie.....	27
2.4. TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME	31
2.4.1. Transports et communications.....	31
2.4.2. Tourisme	34
2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI.....	35
3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI.....	38
3.1. VISION PANORAMIQUE DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI : PROJETS 2007-2013.....	39
3.1.1. Projets subventionnés à travers le Fonds Aquitaine-Euskadi.....	39
3.1.2. Projets subventionnés à travers le POCTEFA 2007-2013	42
3.1.3. Projets subventionnés à travers SUDOE 2007-2013	45
3.1.4. Projets subventionnés à travers l'Espace Atlantique 2007-2013	47
3.1.5. Projets subventionnés à travers INTERREG-C 2007-2013	49
3.1.6. Conclusions de l'analyse des projets de coopération territoriale subventionnés.....	50
3.2. PERCEPTION DE LA COOPÉRATION EURORÉGIONALE AQUITAINE-EUSKADI PAR LES AGENTS : EXPÉRIENCE ET POTENTIEL.....	52
4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE	61
4.1. LA STRATÉGIE EUROPE 2020	64
4.2. LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020	65
4.3. LA POLITIQUE DE COHÉSION	66
4.4. LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (CTE)	68
4.5. PROGRAMMES OPÉRATIONNELS : ESPACES DE PROGRAMMATION QUI CONCERNENT L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI	71
4.5.1. Programme Opérationnel Espagne-France-Andorre (POCTEFA).....	71

4.5.2.	Programme Opérationnel de coopération territoriale européenne de l'Espace Atlantique	74
4.5.3.	Programme de Coopération territoriale de l'Espace Sud-Ouest Européen (SUDOE)	76
4.5.4.	Programme de coopération territoriale INTERREG C EUROPE	78
4.5.5.	Programmes Opérationnels de l'Aquitaine (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) 80	
4.5.6.	Programmes Opérationnels d'Euskadi (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP).....	83
4.5.7.	Appel à projets pour la Coopération Aquitaine-Euskadi	86
4.6.	SOURCES DE FINANCEMENT EUROPÉEN AUXQUELLES L'ACCÈS EST MIS EN CONCURRENCE	87
4.7.	LES GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)	89
4.8.	NOUVEAUX OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE DANS LA POLITIQUE DE COHÉSION.....	94
4.8.1.	Les Investissements territoriaux intégrés (ITI)	94
4.8.2.	Plans d'Action communs (PAC)	97
4.8.3.	Stratégies de développement local participatif	99
5.	FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI	102
5.1.	FAIBLESSES ET MENACES DANS L'EURORÉGION.....	104
5.2.	FORCES ET OPPORTUNITÉS DANS L'EURORÉGION.....	113
6.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI	121
6.1.	AQUITAINE-EUSKADI 2011-2014	122
6.2.	AQUITAINE-EUSKADI 2014-2020	126
6.2.1.	Du Diagnostic Eurorégional au Plan stratégique	126
6.2.2.	Objectifs généraux de la Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020.....	126
6.2.3.	Processus de définition de la Stratégie de développement territorial Aquitaine-Euskadi	128
6.3.	DÉFINITION PRÉLIMINAIRE DES GRANDS OBJECTIFS ET DES GRANDS AXES DU PLAN STRATÉGIQUE AQUITAINE-EUSKADI 2014-20.....	130
	ANNEXES.....	135
	PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS	136
	ENQUÊTE AUPRÈS DES AGENTS DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI.....	158
	ENTRETIENS AVEC DES AGENTS DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI.....	164

Index

Index de tableaux

Tableau 2.1	Parc Immobilier de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2011	15
Tableau 2.2	Conditions de vie de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2011	16
Tableau 2.3	Principaux indicateurs du marché du travail 2012	18
Tableau 2.4	Evolution de la proportion des personnes diplômées de l'enseignement supérieur. 2002-2012	23
Tableau 2.5	Indicateurs UE2020 en Education	23
Tableau 2.6	Répartition du VAB par branche d'activité. 2010.	25
Tableau 2.7	Répartition des entreprises et l'emploi par branche d'activité. 2010.	26
Tableau 2.8	Évolution du nombre d'entreprises de l'Eurorégion	27
Tableau 2.9	Evolution du transport aérien de passagers, 2001-2012	34
Tableau 2.10	Principaux indicateurs de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi (I)	36
Tableau 2.11	Principaux indicateurs de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi (II)	37
Tableau 3.1	Projets subventionnés par les Appels à projets de Coopération Aquitaine-Euskadi par domaine thématique.....	41
Tableau 3.2	Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le POCTEFA par domaine thématique	44
Tableau 3.3	Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le SUDOE par domaine thématique.....	46
Tableau 3.4	Projets partagés par Aquitaine et Euskadi financés par le Programme Espace Atlantique par domaine thématique.....	48
Tableau 3.5	Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le programme INTERREG-C par domaine thématique	49
Tableau 3.6	Poids relatif des projets Aquitaine Euskadi par rapport aux programmes de CTE-FEDER	51
Tableau 3.7	Champs thématiques selon l'intérêt potentiel de la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi	53
Tableau 3.8	Niveau de connaissance et de relation mutuelle en ce qui concerne les instruments/agents pour la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi	54
Tableau 3.9	Actions prioritaires de développement de la part du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi	57
Tableau 4.1	Cadre financier pluriannuel 2014-2020.....	66
Tableau 4.2	Programme opérationnel POCTEFA 2014-2020. Objectifs thématiques.....	73
Tableau 4.3	Programme opérationnel Espace Atlantique 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques	76
Tableau 4.4	Programme opérationnel SUDOE 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques.....	78
Tableau 4.5	Programme opérationnel INTERREG EUROPE 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques	80
Tableau 4.6	Programme opérationnel Aquitaine 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques.....	82
Tableau 4.7	Programme opérationnel Pays basque 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques.....	85
Tableau 6.1	Orientations stratégiques proposées (i)	133
Tableau 6.2	Orientations stratégiques proposées (ii)	134

Index

Index de graphiques

Graphique 2.1	L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi (NUTS-2 et NUTS-3).....	11
Graphique 2.2	L'Eurorégion Aquitaine - Euskadi 2012.....	12
Graphique 2.3	Evolution de la population de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi 02-12.....	13
Graphique 2.4	Evolution des taux de natalité et mortalité.....	13
Graphique 2.5	Taux de solde migratoire de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi 2011.....	14
Graphique 2.6	Pyramide des âges Euskadi et Aquitaine 2012.....	14
Graphique 2.7	Evolution du taux de variation annuel de la rémunération des salariés.....	16
Graphique 2.8	Taux de variation de la population active et évolution du chômage 2002-2012.....	19
Graphique 2.9	Distribution de l'emploi selon l'âge et selon le sexe. 2012.....	20
Graphique 2.10	Evolution de l'emploi à temps partiel. 2002-2012.....	21
Graphique 2.11	Taux de variation du nombre d'étudiants. 2001-2011.....	22
Graphique 2.12	Evolution du PIB (en euros) par habitant à prix courants. 2000-2012.....	24
Graphique 2.13	Evolution des dépenses en R&D par habitant.....	28
Graphique 2.14	Evolution du nombre de brevets déposés.....	28
Graphique 2.15	Évolution du nombre de chercheurs à temps complet. 2000-2009.....	29
Graphique 2.16	Répartition du personnel R&D à temps complet par secteur d'exécution 2009.....	30
Graphique 2.17	Réseaux d'autoroutes et autres voies et parc de véhicules. 2011.....	31
Graphique 2.18	Evolution du réseau ferroviaire. 2001-2011.....	32
Graphique 2.19	Evolution du transport de marchandises aérien et maritime. 01-11.....	33
Graphique 2.20	Transport aérien de passagers dans les aéroports de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi. 2012.....	34
Graphique 2.21	Nuitées dans l'Eurorégion.....	35
Graphique 3.1	Les Fonds Communs de Coopération Aquitaine Euskadi en chiffres (1990-2013).....	41
Graphique 3.2	Montants moyens globaux par projet et programme CTE pour la période 2007-2013.....	51
Graphique 3.3	Degré d'importance octroyée à la coopération Aquitaine-Euskadi.....	52
Graphique 3.4	Motifs pour une relation mutuelle avec le GECT Eurorégion Aquitaine- Euskadi.....	55
Graphique 3.5	Évaluation de la relation avec le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi.....	56
Graphique 4.1	Schéma général de l'analyse du cadre stratégique européen.....	63
Graphique 4.2	Programme opérationnel POCTEFA 2014-2020. Éligibilité géographique.....	72
Graphique 4.3	Programme Opérationnel Espace Atlantique 2014-2020. Éligibilité géographique.....	74
Graphique 4.4	Programme opérationnel SUDOE 2014-2020. Éligibilité géographique.....	77
Graphique 4.5	Programme opérationnel INTERREG EUROPE 2014-2020. Éligibilité géographique.....	79
Graphique 4.6	Programme opérationnel Aquitaine 2014-2020. Éligibilité géographique.....	81
Graphique 4.7	Programme opérationnel Pays Basque 2014-2020. Éligibilité géographique.....	83
Graphique 4.8	Groupements Européens de Coopération Territoriale.....	89
Graphique 4.9	Schéma de fonctionnement des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).....	95

**1. L'EUROREGION
AQUITAINE-EUSKADI ET
LE DOCUMENT
STRATEGIQUE
2014-2020**

1. L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI ET LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 2014-2020

Le 12 décembre 2011, a été créé le **Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurorégion Aquitaine-Euskadi** dont l'objectif est de *“faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, appelée ci-après coopération territoriale, entre les régions d'Aquitaine et d'Euskadi, dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale”*.

Parmi les objectifs énoncés dans sa conception, le **GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi** a assumé l'élaboration d'un **Projet stratégique 2014-2020** pour disposer d'un document de référence au service de l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi, ainsi que pour les propres nécessités du GECT.

Depuis plusieurs décennies, le Conseil régional d'Aquitaine et le Gouvernement basque d'Euskadi ont développé une coopération transfrontalière active, qui s'est traduite par la mise en marche de nombreux projets communs.

Les deux régions ont collaboré dans le cadre d'espaces de coopération comme la Communauté de Travail des Pyrénées, ainsi que dans de nombreux réseaux internationaux et un certain nombre d'espaces de programmation de coopération territoriale européenne, en développant, dans de nombreux cas, des projets communs de façon isolée, ou en collaboration avec d'autres régions.

À ce propos, il convient de mentionner la signature en 1989 du Protocole de Collaboration entre l'Euskadi et l'Aquitaine. Ce protocole constitue le début des relations institutionnelles permanentes entre les deux régions, dans le cadre de leurs compétences respectives et dans le but d'échanger toutes les informations utiles sur leurs politiques respectives dans les domaines économique et social, pour promouvoir le développement de la formation, de la recherche, ainsi que la revalorisation de leur patrimoine culturel et linguistique.

En 1990, et à partir du Protocole mentionné, il a été procédé à la mise en marche du Fonds commun Aquitaine-Euskadi, constitué pour le soutien aux projets de coopération entre les deux régions, et qui au cours de ses plus de vingt ans d'existence, a soutenu environ un millier d'initiatives concrètes de coopération entre une multitude d'acteurs et d'organismes socioéconomiques des deux régions.

Néanmoins, et en prenant comme point de départ toute l'expérience accumulée durant des années de coopération, dans le cadre du Sommet bilatéral Aquitaine-Euskadi qui a eu lieu à Bordeaux en novembre 2009, les gouvernements des deux régions ont décidé de donner un nouvel élan à leurs relations de coopération avec la création d'une eurorégion commune.

C'est ainsi que finalement, le 12 décembre 2011, a été constitué le **Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurorégion Aquitaine-Euskadi**, dont l'objectif est de *“faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et/ou interrégionale, appelée ci-après coopération territoriale, entre les régions d'Aquitaine et Euskadi, dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale”*.

1. L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI ET LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 2014-2020



DOCUMENT STRATÉGIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI 2014-2020

Dans sa conception, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi a assumé essentiellement trois objectifs :

- L'élaboration d'un Plan stratégique 2014-2020 pour disposer d'un document de référence au service de l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale et pour ses propres nécessités.
- Le développement de la coopération territoriale dans l'espace eurorégional Aquitaine-Euskadi, en organisant chaque année un appel à projets financée par les propres ressources de l'Eurorégion.
- Le pilotage d'un projet de coopération territoriale transfrontalière consacré au développement de la mobilité durable sur l'axe Bayonne-Saint-Sébastien.

Le présent document répond précisément au premier des objectifs assumés par cet organisme: **l'élaboration du Plan stratégique du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020.**

Ce rapport, outre le fait de contenir les priorités de développement de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, définira le rôle que le GECT, en tant qu'organisme, devra jouer dans le cadre de la politique de coopération territoriale Aquitaine-Euskadi dans les années qui viennent.

1. L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI ET LE DOCUMENT STRATÉGIQUE 2014-2020

Le document contiendra également les priorités eurorégionales qui pourront être financées par des fonds européens, par des politiques de l'Union européenne ou par les ressources propres de l'Eurorégion ou de ses membres fondateurs.

En conclusion, le **Plan Stratégique du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020** permettra :

- L'identification des priorités de développement de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi,
- Le positionnement du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi en tant qu'acteur et animateur de la politique de coopération territoriale,
- L'élaboration d'un "document de référence" utile aux acteurs de la coopération dans l'Eurorégion,
- La définition de la stratégie de coopération dans l'Eurorégion,
- La planification et la priorité donnée aux politiques du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

DIAGNOSTIC EURORÉGIONAL POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE AQUITAINE-EUSKADI 2014-2020

Ce rapport entre dans le cadre des phases préalables à la réflexion stratégique pour l'élaboration du Document stratégique Aquitaine-Euskadi 2014-2020. Il contient en ce sens le résultat de l'analyse du cadre stratégique et réglementaire pour la Coopération Territoriale Européenne (CTE), ainsi qu'un bref diagnostic socioéconomique territorial des régions qui composent l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Il inclut également une vision panoramique générale de la coopération dans l'Eurorégion au cours de la période 2007-2013, ainsi que la perception des agents impliqués sur leur expérience et les aires potentielles de coopération.

*Il s'agit par conséquent d'un **Document de Base-Diagnostic Eurorégional** dont l'objectif est de permettre le début de l'exercice de réflexion, de débat et de Planification stratégique des priorités de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi pour la nouvelle période 2014-2020.*

2. DIAGNOSTIC SOCIO- ÉCONOMIQUE DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.1. TERRITOIRE, POPULATION ET CONDITIONS DE VIE

2.1.1. Territoire

Graphique 2.1 L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi (NUTS-2 et NUTS-3)



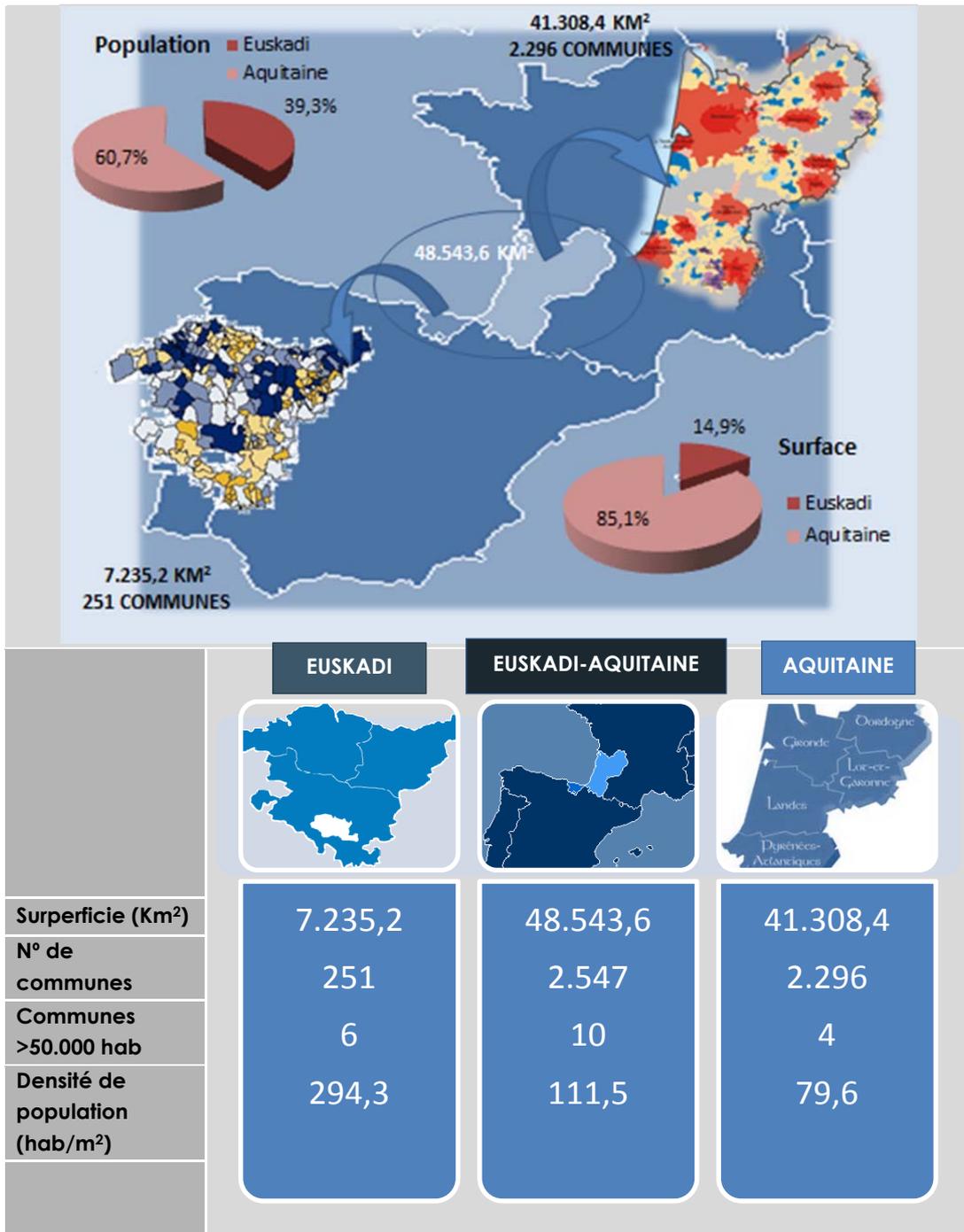
Avec une superficie de 48.544 km² et une population de 5,41 millions d'habitants l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi représente un 1,1% de la population européenne et de la superficie total de l'Union Européenne.

Les régions d'Euskadi et d'Aquitaine présentent des densités de population très distinctes ainsi que des profils territoriaux bien différents. La population d'Euskadi se concentre sur 251 communes avec une densité de 294 habitants para km², contre une population répartie dans en un total de 2.296 communes en Aquitaine avec une densité de population que s'approche des 80 habitants par km². L'Aquitaine s'attribue 85% du territoire et 61% de la population total de l'Eurorégion.

Donc, une première analyse des principaux indicateurs fait apparaître des territoires bien différents, avec des trajectoires parfois opposées mais qui, de façon complémentaire, permettent d'offrir des évolutions plus favorables que les tendances constatées à l'échelle de l'UE.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Graphique 2.2 L'Eurorégion Aquitaine - Euskadi 2012

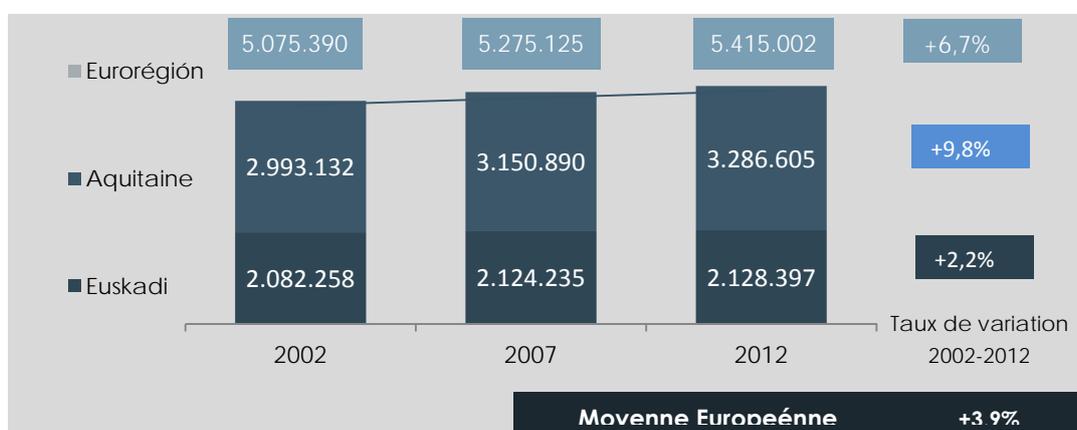


2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.1.2. Population

L'évolution démographique de L'Eurorégion tout au long de la dernière décennie s'est montrée relativement favorable, particulièrement en Aquitaine où la croissance démographique s'est située près de 10% (+9,8%) tandis qu'Euskadi présente une croissance plus modérée (+2,2%). Au final, l'ensemble de la population de l'Eurorégion a augmenté de 6,7% au cours de la période 2002-2012, dépassant la croissance démographique moyenne constatée en Europe (+3,9%).

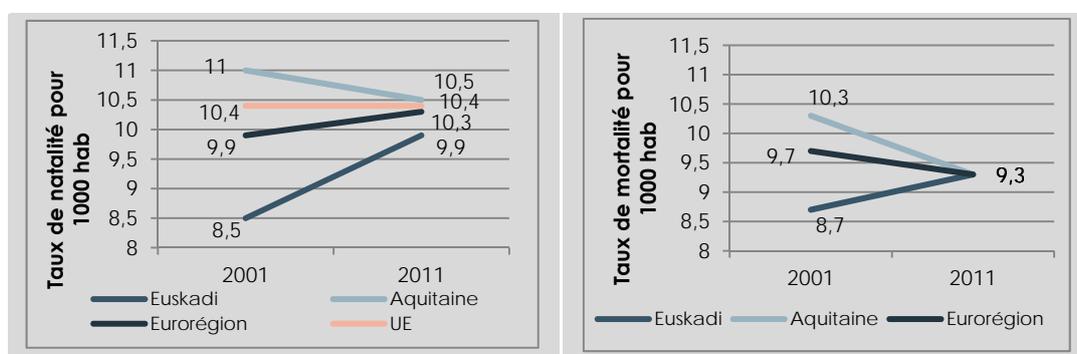
Graphique 2.3 Evolution de la population de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi 02-12



Source: INSEE et EUSTAT.

En ce qui concerne les composantes de la croissance démographique, on apprécie une variation naturelle de la population légèrement positive dans les deux territoires considérés, du fait du solde migratoire le responsable de cette croissance de la population, particulièrement en Aquitaine.

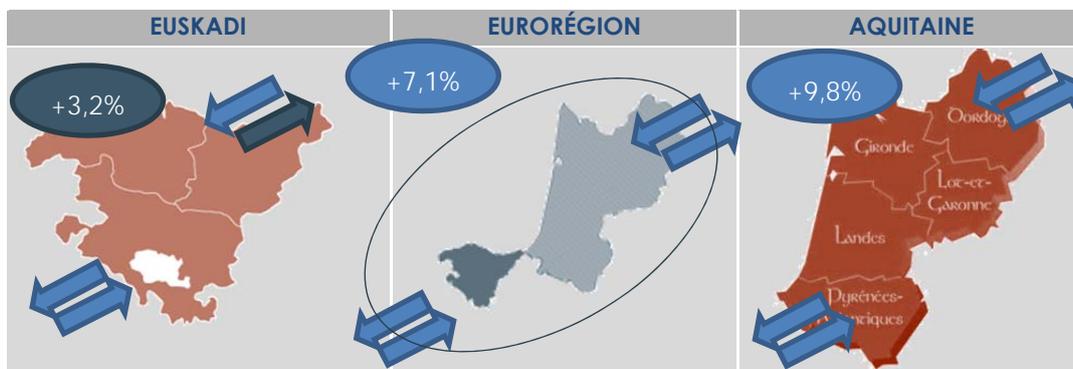
Graphique 2.4 Evolution des taux de natalité et mortalité



Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

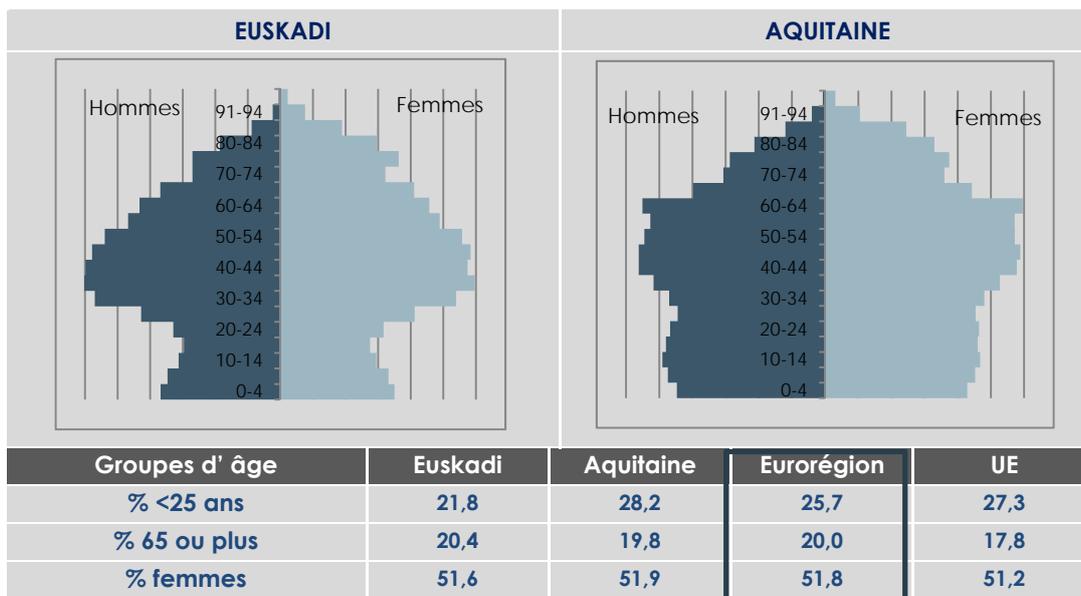
Graphique 2.5 Taux de solde migratoire de l'Eurorégion Aquitaine Euskadi 2011



Source: INSEE et EUSTAT.

Malgré la croissance positive de la population, il est nécessaire de souligner le taux élevé de vieillissement de la population, particulièrement dans la région d'Euskadi. De ce fait, la population de l'Eurorégion présente un niveau de vieillissement supérieur à la moyenne de l'UE. De plus, Euskadi présente un problème supplémentaire ; une faible proportion de jeunes de moins de 25 ans (21,8%), bien inférieure à la moyenne européenne (27,3%) situation, partiellement compensée par un taux élevé de jeunes dans la région d'Aquitaine (+28,8%). D'autre part, on constate une présence majeure de femmes dans l'Eurorégion, légèrement supérieure à la moyenne européenne, 51,8% contre 51,2%.

Graphique 2.6 Pyramide des âges Euskadi et Aquitaine 2012



Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Le parc immobilier de l'Eurorégion s'élève à 2,8 millions de logements en 2011, dont 84% correspondent aux résidences principales, 9% aux résidences secondaires, représentant 7% du total des logements vacants.

Les données dévoilent l'existence d'une plus forte proportion de résidences de vacances en Aquitaine (11,6% du parc global) qu'en Euskadi (4,7%).

Tableau 2.1 Parc Immobilier de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2011

	Euskadi		Aquitaine		Eurorégion	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Résidences principales	888.940	87,4	1.442.479	81,4	2.331.419	83,5
Résidences secondaires	47.659	4,7	206.350	11,6	254.009	9,1
Logements vacants	81.003	8,0	124.287	7,0	205.290	7,4
Total logements	1.017.605	100,0	1.773.116	100,0	2.790.721	100,0
Taille moyenne des foyers	2,4		2,2		2,3	

Source: INSEE et EUSTAT.

En ce qui concerne les résidences principales, la taille moyenne des foyers est supérieure en Euskadi que dans la région d'Aquitaine (2,4 contre 2,2 personnes par logement). Néanmoins, les deux territoires ont subi au cours des deux dernières décennies de profondes transformations des structures familiales se caractérisant par la réduction de la taille des ménages, la diminution du nombre de familles nucléaires traditionnelles et une hausse des ménages où réside une seule personne, la multiplication des divorces et séparations, etc.

2.1.3. Conditions de vie

L'analyse des conditions de vie sur la base des indicateurs relatifs au risque de pauvreté et d'espérance de vie, montre que les conditions de vie sont plus favorables pour l'Eurorégion que pour la moyenne européenne. Plus précisément, l'espérance de vie des hommes dans l'Eurorégion atteint 79,4 ans au-dessus de la moyenne européenne (77,4 ans), alors que chez les femmes cet indicateur s'élève à 86,3 ans, également supérieur à la moyenne de l'Union Européenne (83,2 ans). De plus, il est intéressant de noter que les deux territoires présentent des résultats similaires.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EUORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

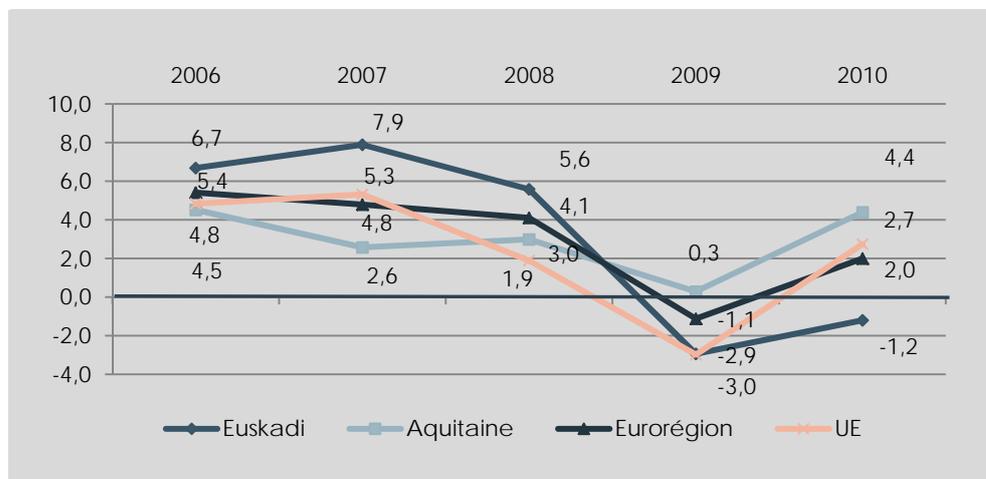
Tableau 2.2 Conditions de vie de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2011

	Euskadi	Aquitaine	Eurorégion	UE
Espérance de vie (années)				
• Hommes	79,4	79,4	79,4	77,4
• Femmes	86,1	86,5	86,3	83,2
Taux de risque de pauvreté (%)	9,4	12,9	11,7	23,1

Source: INSEE et EUSTAT.

Finalement, il convient de noter que le taux de risque de pauvreté est sensiblement inférieur à la moyenne européenne. Dans l'Eurorégion, selon l'information relative au revenu disponible équivalent, 11,7% des ménages vivent en dessous du seuil du risque de pauvreté contre 23% dans le cas des ménages européens. Une fois de plus, l'analyse des données concernant les deux territoires montrent une situation assez similaire.

Graphique 2.7 Evolution du taux de variation annuel de la rémunération des salariés



Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.2. EMPLOI ET ÉDUCATION

2.2.1. Emploi

La population active de l'Eurorégion est estimée à 2,5 millions de personnes, soit un taux d'activité de 72%, très proche de la moyenne européenne (71,7%).

En ce qui concerne le chômage, on constate une incidence majeure au niveau de l'Eurorégion, en raison du taux de chômage enregistré en Euskadi (14,9%), tandis qu'en Aquitaine le taux de chômage (10%) se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne (10,4%).

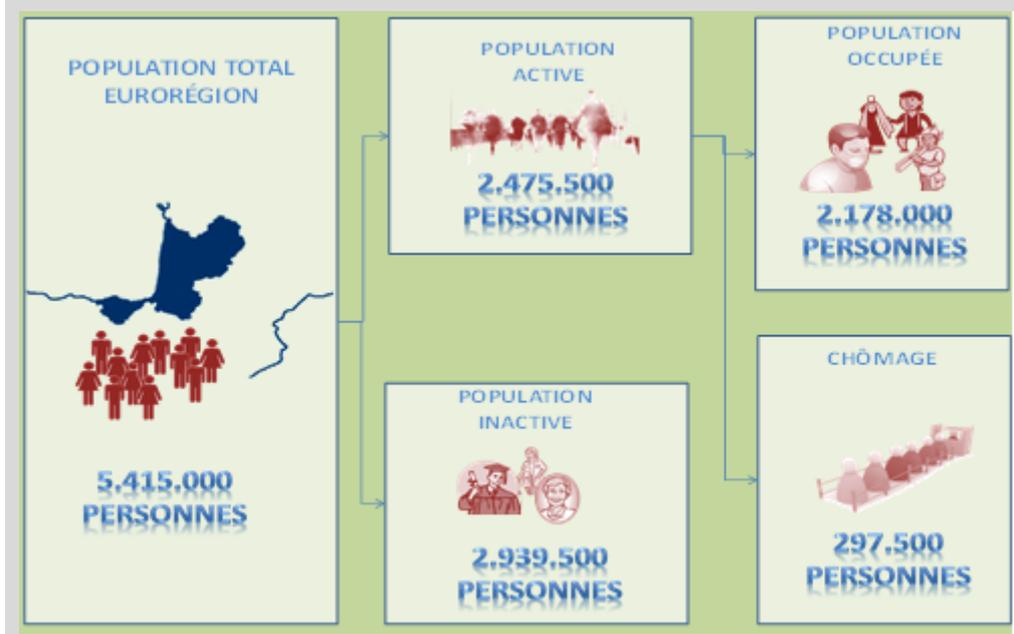
Le chômage de longue durée présente la même tendance, a touché plus sévèrement l'Euskadi (43% du chômage total) où la crise a davantage pesé sur le marché de travail qu'en Aquitaine (33%). Nonobstant, l'indicateur d'Euskadi se trouve quand même légèrement en dessous de la moyenne européenne (44,6%).

La Stratégie Europe 2020 établit comme objectif de monter le taux d'emploi à 75% pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. En 2012, l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi atteint 66,7% tandis que pour l'ensemble de l'UE cet indicateur se situe au 68,5%.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 2.3 Principaux indicateurs du marché du travail 2012

	Euskadi	Aquitaine	Eurorégion	UE
Population active (milliers de personnes)	1.028,2	1.447,3	2.475,5	241.877,7
Taux d'activité (%)	73,9	70,7	72,0	71,7
Taux de chômage (%)	14,9	10,0	12,0	10,4
% chômage de longue durée	43,2	33,2	38,3	44,6



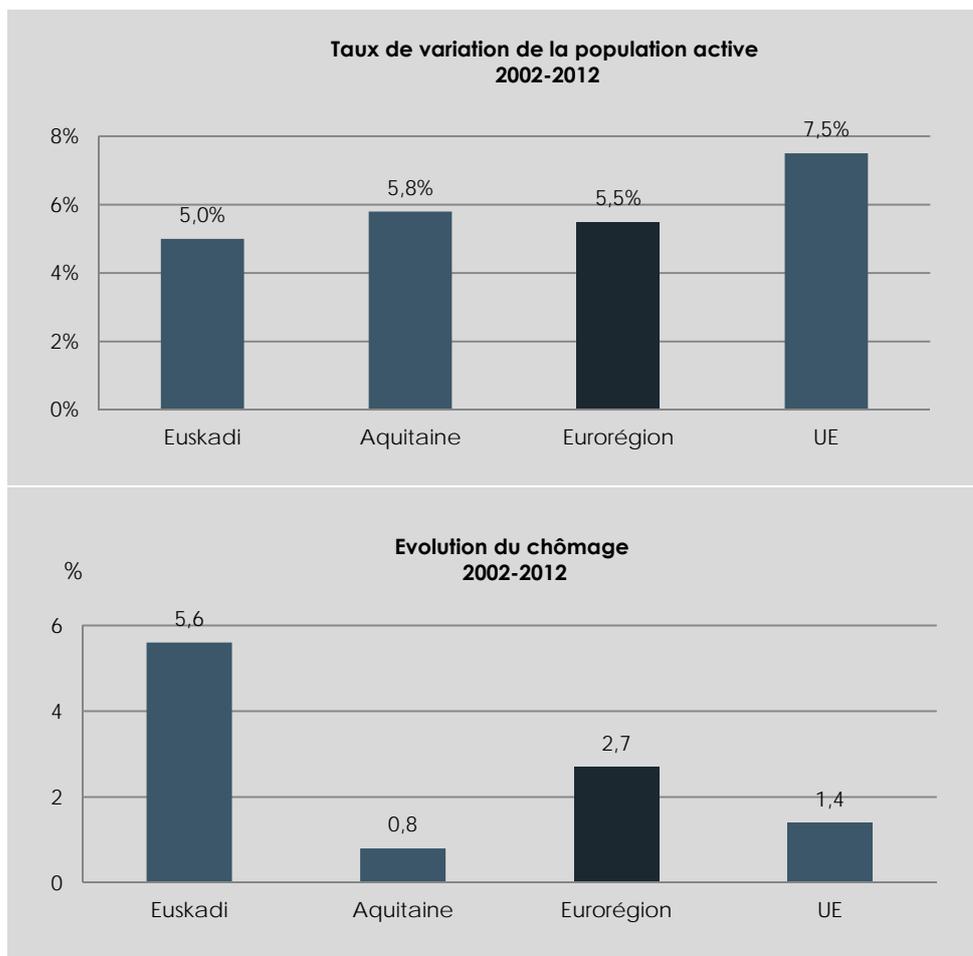
Source: INSEE et EUSTAT.

D'un point de vue évolutif, au cours de la dernière décennie on constate dans l'Eurorégion un accroissement de la population active qui demeure bien inférieur à la moyenne européenne, le taux de chômage ayant augmenté plus fortement que dans l'ensemble de l'Europe, en raison de l'évolution enregistrée en Euskadi.

Entre 2002 et 2012, le taux de chômage a augmenté de 5,6 % en Euskadi, tandis que la hausse du chômage dans la région d'Aquitaine s'est élevée à 0,8 %. En conséquence, le chômage pour l'ensemble de l'Eurorégion augmente de 2,7 % (+1,4 % en Europe).

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Graphique 2.8 Taux de variation de la population active et évolution du chômage 2002-2012



Source: INSEE et EUSTAT.

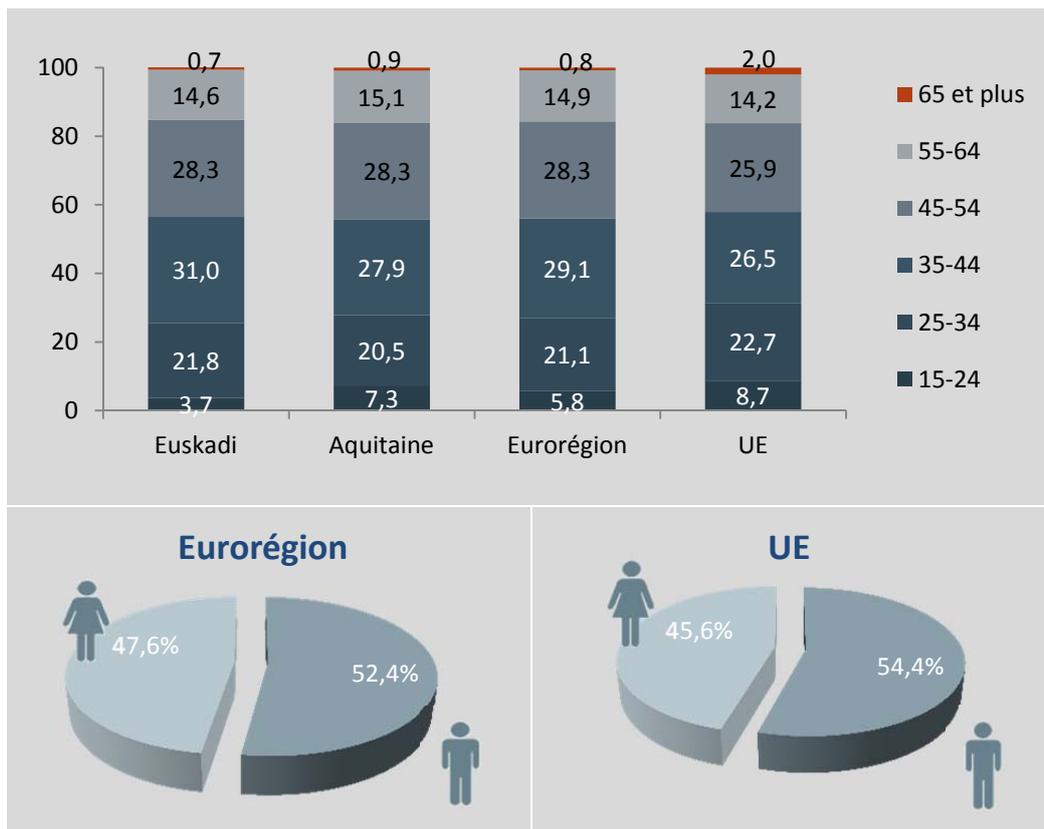
Le vieillissement de la population influe aussi sur les données de l'emploi selon les âges. Ainsi, on constate une élevée et croissante proportion d'emplois dans la tranche d'âge 55-64 ans, laquelle en 2012 représente 14,9% des emplois de l'Eurorégion, alors qu'il y a une dizaine d'années elle ne représentait que le 8,2% de l'emploi total. Cette évolution a pu être aussi influencée par l'allongement des durées de cotisation nécessaires pour bénéficier d'une retraite.

Pour ce qui est de l'emploi chez les jeunes (< 24 ans), on constate un niveau sensiblement inférieur dans la région d'Euskadi, où les jeunes de moins de 24 ans représentent uniquement 3,7% de l'emploi contre 7,3% en Aquitaine et 8,7% en Europe.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

D'autre part, l'emploi féminin dans l'Eurorégion se montre plus élevé que la moyenne européenne, atteignant le 47,6% de l'emploi contre le 45,6% en Europe.

Graphique 2.9 Distribution de l'emploi selon l'âge et selon le sexe. 2012.



Source: INSEE et EUSTAT.

D'autre part, il est nécessaire de remarquer la forte progression de l'emploi à temps partiel en Euskadi, progression qui s'observe aussi au niveau européen.

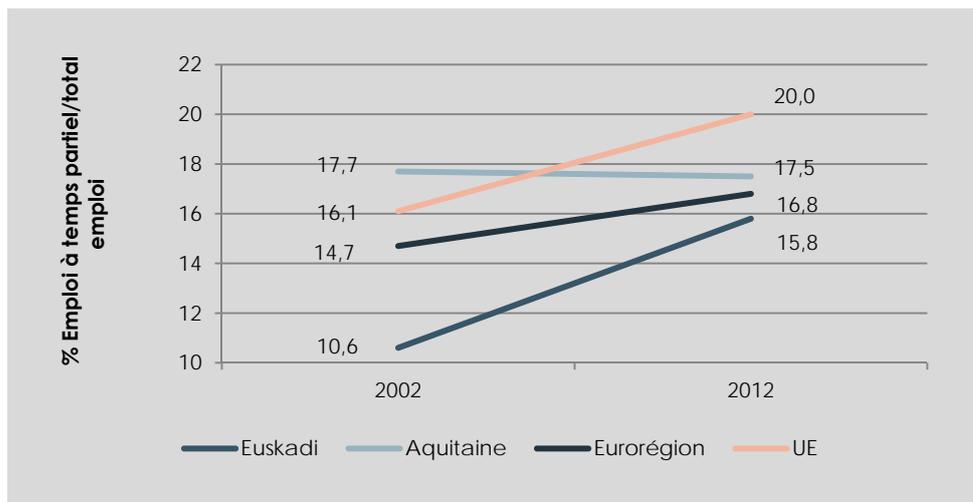
Plus précisément, en 2012, 15,8% des personnes employées en Euskadi occupent un emploi à temps partiel (10,6% en 2002). Dans le contexte européen, une personne sur cinq (20%) ayant un emploi, travaille à temps partiel (16,1% en 2012). Cet indicateur resté stable en Aquitaine ces dix dernières années (17,5% en 2012).

Une analyse approfondie de l'emploi à temps partiel démontre que les femmes sont plus concernées que les hommes puisque 28% des femmes de l'Eurorégion et 33% des femmes européennes, c'est à dire, une employée sur trois, travaillent à temps partiel.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EUORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Cette proportion s'amenuise considérablement chez les hommes tant dans l'Eurorégion (6,5%) qu'en Europe (9,5% de l'emploi masculin).

Graphique 2.10 Evolution de l'emploi à temps partiel. 2002-2012



EMPLOI A TEMPS PARTIEL SELON LE SEXE. 2012.

	Homme	Femme
Eurorégion	6,5%	28,1%
UE	9,5%	32,7%

Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.2.2. Education

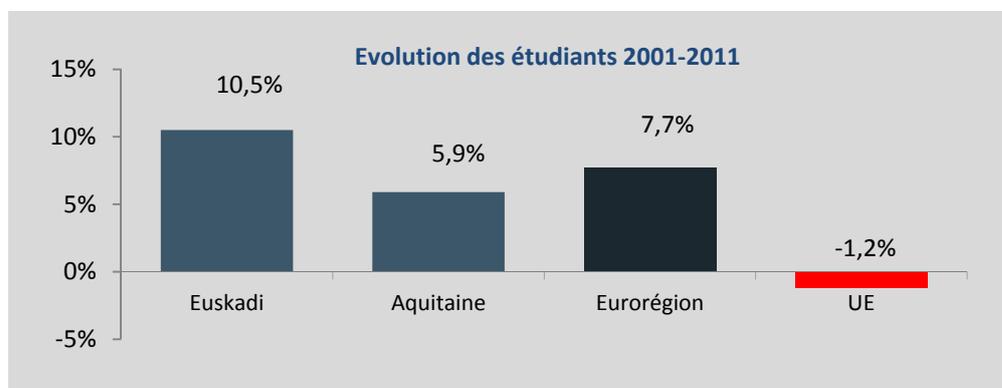
L'évolution du volume d'étudiants est très favorable dans l'Eurorégion au cours des dix dernières années (+7,7% par rapport à 2001), tandis que dans le contexte européen le nombre d'étudiants a diminué sur la même période.

En outre, il faut noter qu'Euskadi dispose d'une proportion notable de personnes diplômées de l'enseignement supérieur en comparaison avec l'Aquitaine et l'Europe.

Ainsi, 47% de la population de 24-65 ans et 54% des personnes employées, possèdent en Euskadi un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion se réduit à 28% et 32% respectivement pour l'Eurorégion, indicateurs similaires à ceux correspondants à la moyenne européenne.

Enfin, on constate dans l'Eurorégion un taux plus élevé de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'emploi féminin (44% chez les femmes contre 37% chez les hommes).

Graphique 2.11 Taux de variation du nombre d'étudiants. 2001-2011



Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 2.4 Evolution de la proportion des personnes diplômées de l'enseignement supérieur. 2002-2012

	% diplômés de l'enseignement supérieur		% Employés avec un diplôme de l'enseignement supérieur	
	2002	2012	2002	2012
Euskadi	33,7	46,6	41,8	53,9
Aquitaine	20,4	27,7	23,3	31,5
Eurorégion	23,6	31,1	31,0	40,5
UE	20,0	27,7	22,2	30,9

Source: INSEE et EUSTAT.

De son côté, la Stratégie Europe 2020 établit les objectifs à atteindre pour deux indicateurs en matière d'éducation. Plus précisément, l'abaissement à moins de 10% du taux de sortie précoce des jeunes de 18-24 ans du système scolaire et de formation. En 2012, l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi se rapproche de l'objectif fixé en enregistrant 10,3% pour cet indicateur, quand le taux moyen européen s'élève à 12,8%.

Pour ce qui est du deuxième indicateur, la Stratégie Europe 2020 fixe comme objectif pour l'année 2020 un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent pour au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans. Il est à noter que l'Eurorégion dépasse de loin cet objectif avec en 2012 un taux de 50,3%. De son côté, la moyenne européenne (35,8%) reste à distance de l'objectif fixé par la Stratégie.

Tableau 2.5 Indicateurs UE2020 en Education

	Eurorégion Aquitaine Euskadi	UE	Objectif 2020
Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (% de la population 18-24 ans).	10,3%	12,8%	10,0%
Niveau de scolarité supérieure (part de la population âgée de 30-34 ans diplômée d'enseignement supérieure ou équivalent)	50,3%	35,8%	40,0%

Source: Stratégie Europe 2020. Eurorégion Aquitaine-Euskadi en chiffres 2013.

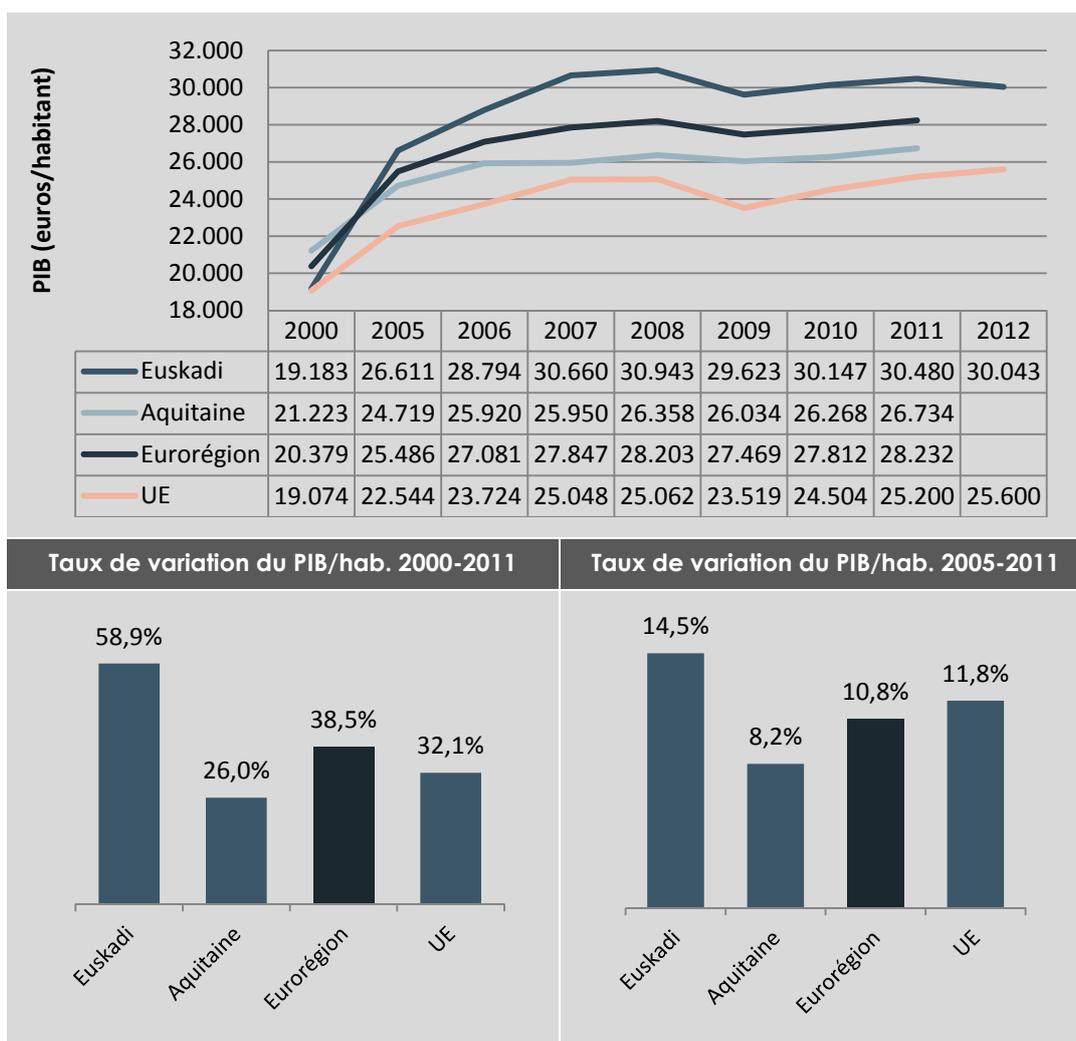
2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.3. ACTIVITE ECONOMIQUE, INNOVATION ET TECHNOLOGIES

2.3.1. Activité économique

La croissance de PIB par habitant entre 2000 et 2011 (dernière année où l'on dispose d'information pour l'Aquitaine) dans l'Eurorégion s'est située au-dessus de la moyenne européenne surtout grâce à la forte augmentation observée en Euskadi, principalement au cours du premier quinquennat de la décennie passée, pendant qu'en Aquitaine la croissance a été plus modérée.

Graphique 2.12 Evolution du PIB (en euros) par habitant à prix courants. 2000-2012



Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Cependant, en raison de la crise économique et financière, en 2009 le PIB recule dans tous les territoires. Toutefois, l'impact est sensiblement supérieur et continu dans le cas de l'Euskadi, tandis qu'en l'Aquitaine et en Europe semblent avoir connu la reprise postérieurement, enchainant des hausses successives du PIB par habitant¹.

Le partage de la valeur ajoutée brute par branche d'activité présente une structure similaire pour L'Eurorégion et l'Union Européenne, même si dans le premier des deux cas la part de la contribution de l'Administration et services de base (éducation, santé, services sociaux) se montre plus élevée, 25,3% contre 23% en Europe, tandis que les activités financières, immobilières, etc. jouent un rôle majeur dans la moyenne européenne (26,3% contre 22,4% dans L'Eurorégion).

Tableau 2.6 Répartition du VAB par branche d'activité. 2010.

% vertical	Euskadi	Aquitaine	Eurorégion	UE
Agriculture et pêche	0,7	3,4	2,2	1,7
Industrie	25,8	12,3	18,2	19,1
Construction	10,3	7,1	8,5	6,1
Commerce, transport, hébergement et restauration	25,2	22,0	23,4	23,9
Activités financières, immobilières, scientifiques et techniques	17,3	26,3	22,4	26,3
Administration publique, éducation, santé et services sociaux	20,7	28,9	25,3	23,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INSEE et EUSTAT.

L'analyse de l'information recueillie met en évidence deux tissus économiques bien différents d'un côté ou de l'autre de la frontière de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Alors qu'en Euskadi la part de valeur ajoutée brute créée par l'industrie représente 25,8% du total, cette contribution se réduit à 12,3% en Aquitaine. D'autre part, en Aquitaine l'Administration Publique et les services de base (éducation, santé, etc.) jouent un rôle majeur cumulant 29% de la VAB de la région contre 20,7% en Euskadi. De même, les activités financières, immobilières, etc., représentent 26,3% du VAB en Aquitaine contre 17% en Euskadi.

En matière d'emploi, en Euskadi la part de l'industrie manufacturière s'élève à 29% des postes de travail de la région (20% en Aquitaine), tandis que le commerce (26,3% contre 21,5%) et la construction (18,1% contre 10,7%) ont un poids supérieur en Aquitaine qu'en Euskadi.

¹ Nonobstant, les données postérieures relatives à l'évolution du PIB pour les années 2012 et 2013 reflètent une stagnation dans le cas d'Aquitaine tandis que l'Euskadi continue en négatif mais avec quelques signes d'amélioration.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

En ce qui concerne le volume d'entreprises, on observe une régression lors de la dernière année dans l'Eurorégion (-3,1%) suite à forte baisse constatée en Euskadi dont le volume s'est réduit de 8,5% entre 2009 et 2010.

Tandis que pour ce qui est de la densité d'entreprise, on constate une densité inférieure en Aquitaine où le ratio d'entreprises pour 1000 habitants atteint 52,4 contre un ratio de 63,7 pour 1000 habitants en Euskadi.

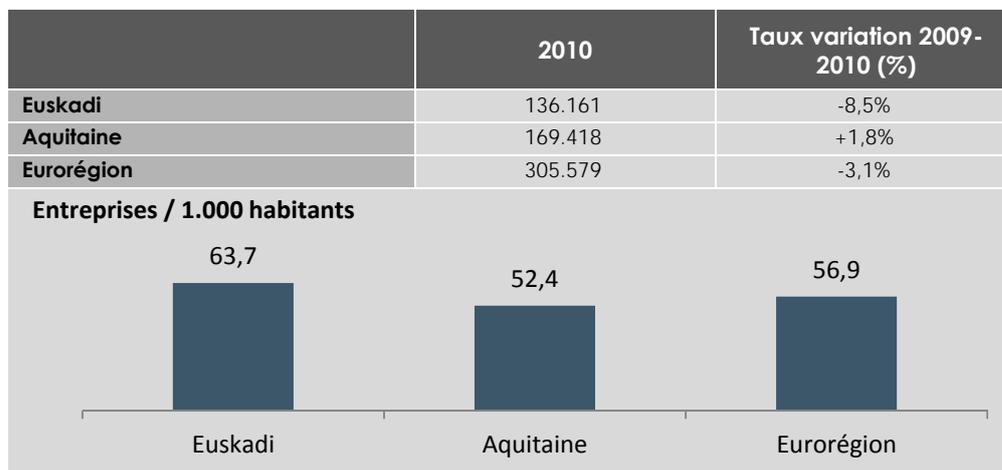
Tableau 2.7 Répartition des entreprises et l'emploi par branche d'activité. 2010.

% vertical	Entreprises			Emploi		
	Euskadi	Aquitaine	Total	Euskadi	Aquitaine	Total
Industrie extractive	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
Fabrication	9,1	8,7	8,9	29,0	20,1	25,1
Production électricité, gaz	0,3	1,1	0,7	0,3	0,1	0,2
Eau, assainissement, gestion des déchets	0,3	0,4	0,4	0,7	1,0	0,8
Construction	12,9	19,4	16,5	10,7	18,1	14,0
Commerce, réparation automobiles, motocyclettes	33,3	29,3	31,1	21,5	26,3	23,6
Transporte, dépôts	9,5	2,9	5,8	7,2	5,9	6,6
Hébergement, restauration	10,2	9,4	9,7	8,5	7,8	8,1
Information, communication	1,9	2,7	2,3	3,4	2,4	2,9
Activités immobilières	3,6	6,5	5,2	0,9	2,6	1,7
Services professionnels, scientifiques, techniques	13,7	12,7	13,2	8,6	9,1	8,8
Activités de services administratifs	5,1	6,8	6,1	9,1	6,3	7,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 2.8 Évolution du nombre d'entreprises de l'Eurorégion



Source: INSEE et EUSTAT.

2.3.2. Innovation et technologie

L'investissement en Recherche et Développement (R&D) est un facteur clé de la croissance et de l'emploi. La Stratégie Europe 2020 fixe comme objectif un taux d'investissement en R&D de 3% du PIB, au niveau européen et national. En ce qui concerne les données 2012, l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi se trouve encore loin de l'objectif fixé, puisque les dépenses en R&D représentent 1,8% du PIB, s'inscrivant dans la tendance européenne (2% du PIB).

L'analyse des données détaillées par territoire, reflète une dépense plus importante en R&D en Euskadi qu'en Aquitaine, enregistrant de plus une forte hausse ces dix dernières années, largement au-dessus de la moyenne européenne.

Plus précisément, en 2011 les dépenses R&D para habitant s'élèvent à 653€ en Euskadi, représentant 2,1% du PIB. En ce qui concerne la région d'Aquitaine, les dépenses sont sensiblement inférieures, se situant en 412€ par habitant (1,9% du PIB).

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

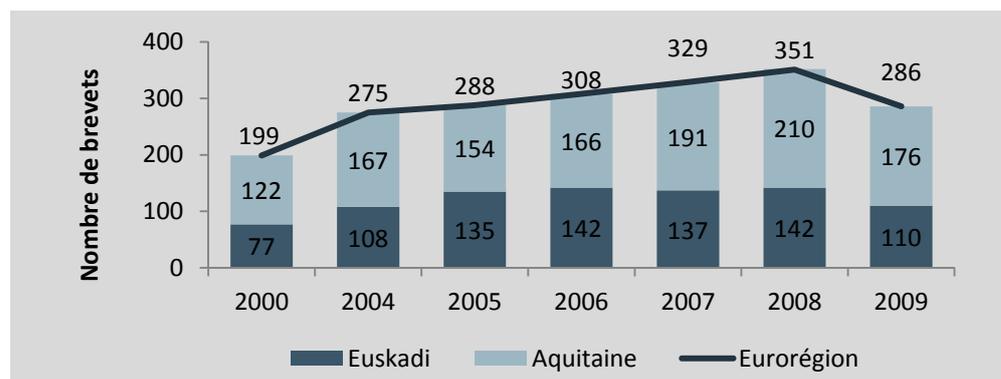
Graphique 2.13 Evolution des dépenses en R&D par habitant



Source: INSEE et EUSTAT.

Pour ce qui est de l'évolution des brevets, on observe une diminution dans le nombre de demandes de brevets déposés en 2009, suite à une période de hausse continue depuis l'année 2000. Le nombre de brevets déposés en 2009 se situe en 286 pour l'ensemble de l'Eurorégion (-18,5% par rapport à 2008).

Graphique 2.14 Evolution du nombre de brevets déposés

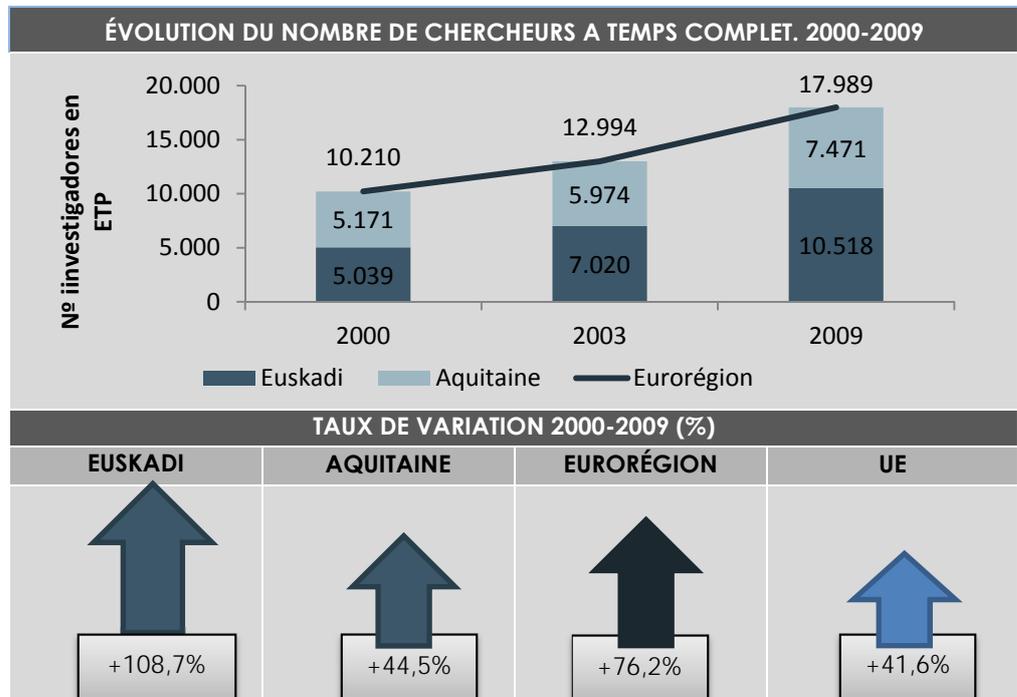


Source: INSEE et EUSTAT.

Parallèlement à cela, le nombre de chercheurs a progressé considérablement, notamment en Euskadi où le nombre de chercheurs en équivalent temps plein en 2009 est plus du double de celui de 2000 (10.518 contre 5.039 correspondants en 2000).

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Graphique 2.15 Évolution du nombre de chercheurs à temps complet. 2000-2009



Source: INSEE et EUSTAT.

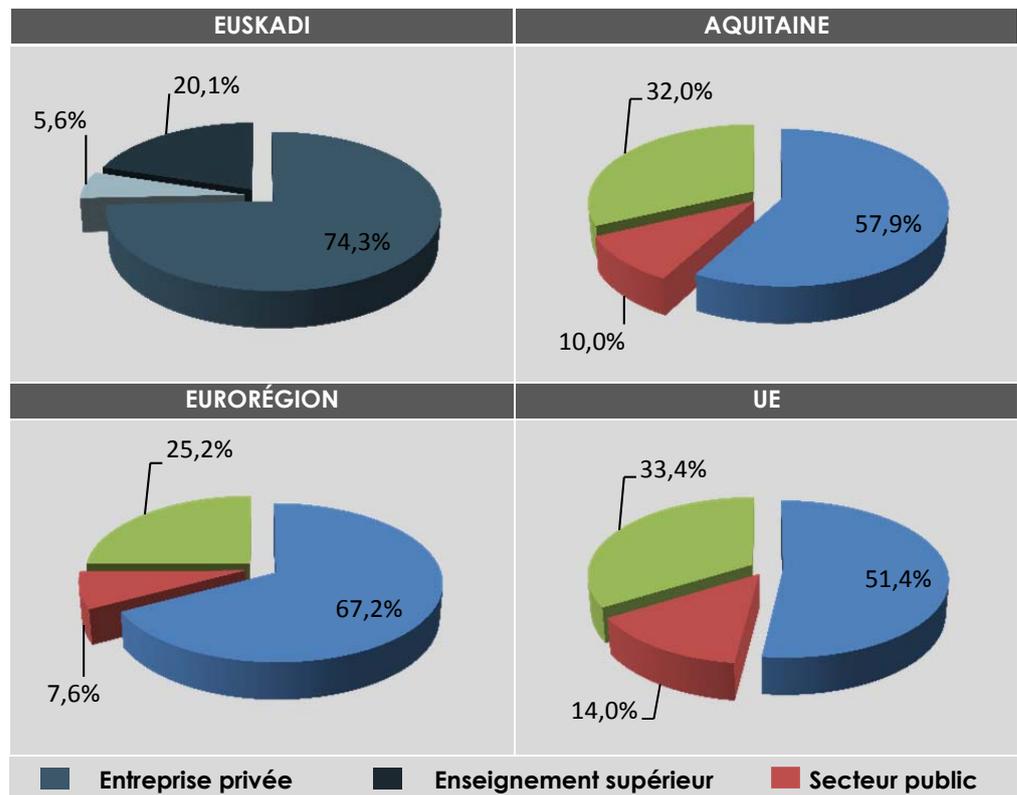
Finalement, pour ce qui est des effectifs destinés à la R&D par secteurs d'exécution, on constate une prédominance des effectifs dans les entreprises para rapport à l'enseignement supérieur et au secteur public.

D'ailleurs cette proportion s'accroît en Euskadi, où l'entreprise privée concentre 74% des effectifs totaux destinés aux activités de R&D, 20% touchant l'enseignement et 6% le secteur public.

Dans la région d'Aquitaine, l'entreprise privée réunit 58% des effectifs en R&D, dans un territoire où les effectifs plus nombreux se trouvent dans l'enseignement (32%) et le secteur public. Cette distribution est plus semblable à celle observée pour l'ensemble de l'UE.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Graphique 2.16 Répartition du personnel R&D à temps complet par secteur d'exécution 2009



Source: INSEE et EUSTAT.

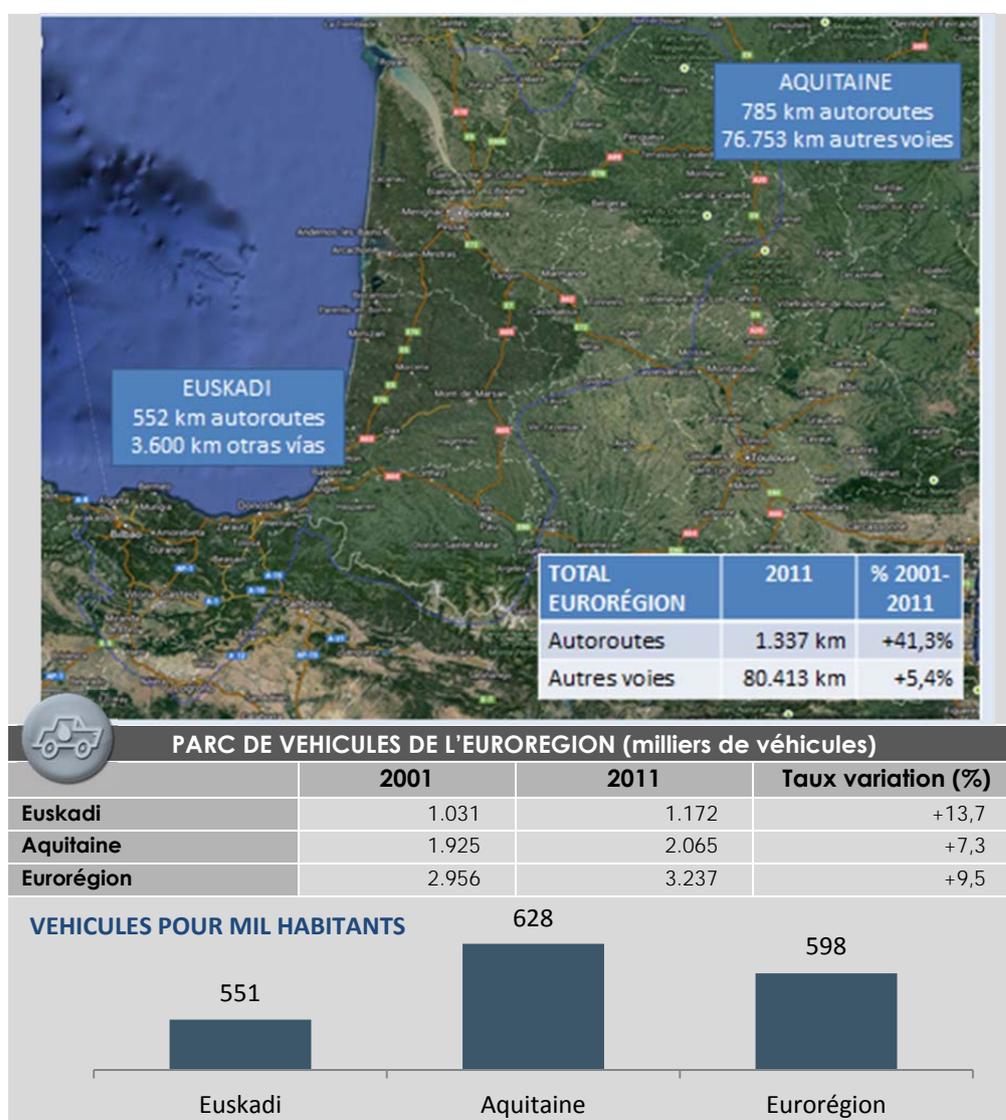
2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.4. TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME

2.4.1. Transports et communications

L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi est traversée par un total de 1.337 km d'autoroutes (+41,3% par rapport à 2001) et de 80.413 km correspondant à d'autres types de routes (+5,4%). Le parc de véhicules s'est accru de 9,5% entre 2001 et 2011, affichant un taux de 598 véhicules pour 1000 habitants.

Graphique 2.17 Réseaux d'autoroutes et autres voies et parc de véhicules. 2011



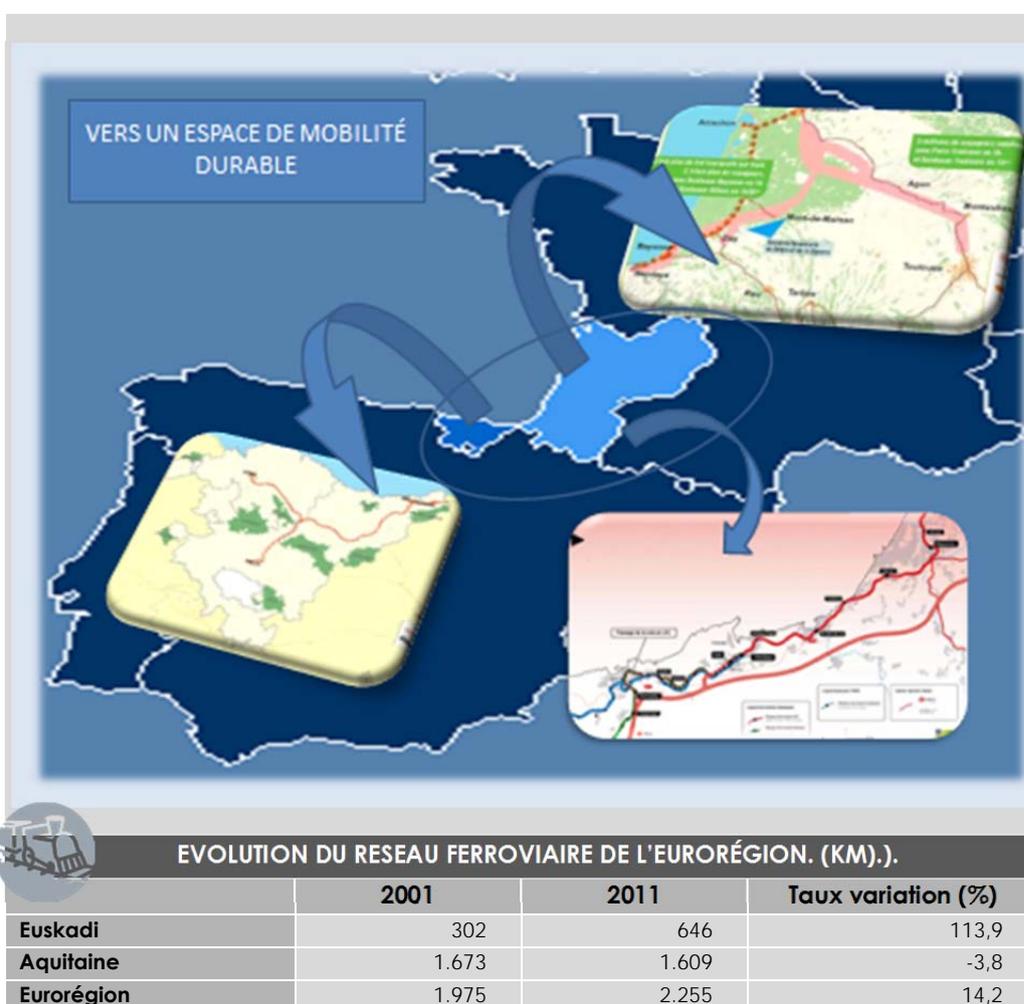
Source: INSEE et EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

On constate une croissance continue des flux de passagers sur les réseaux routiers dont celui de camions qui s'élève au-dessus des 9.000 camions traversant la frontière chaque jour (3.000 camions/jour en 1990).

C'est pour cela que l'Eurorégion essaye d'avancer vers un espace de mobilité durable, faisant de l'interconnexion ferroviaire un des axes prioritaires d'action. Pendant le période 2001-2011, le réseau ferroviaire s'est développé au rythme de 113,9% grâce à la création de l' «Y basque».

Graphique 2.18 Evolution du réseau ferroviaire. 2001-2011



Source: INSEE et EUSTAT.

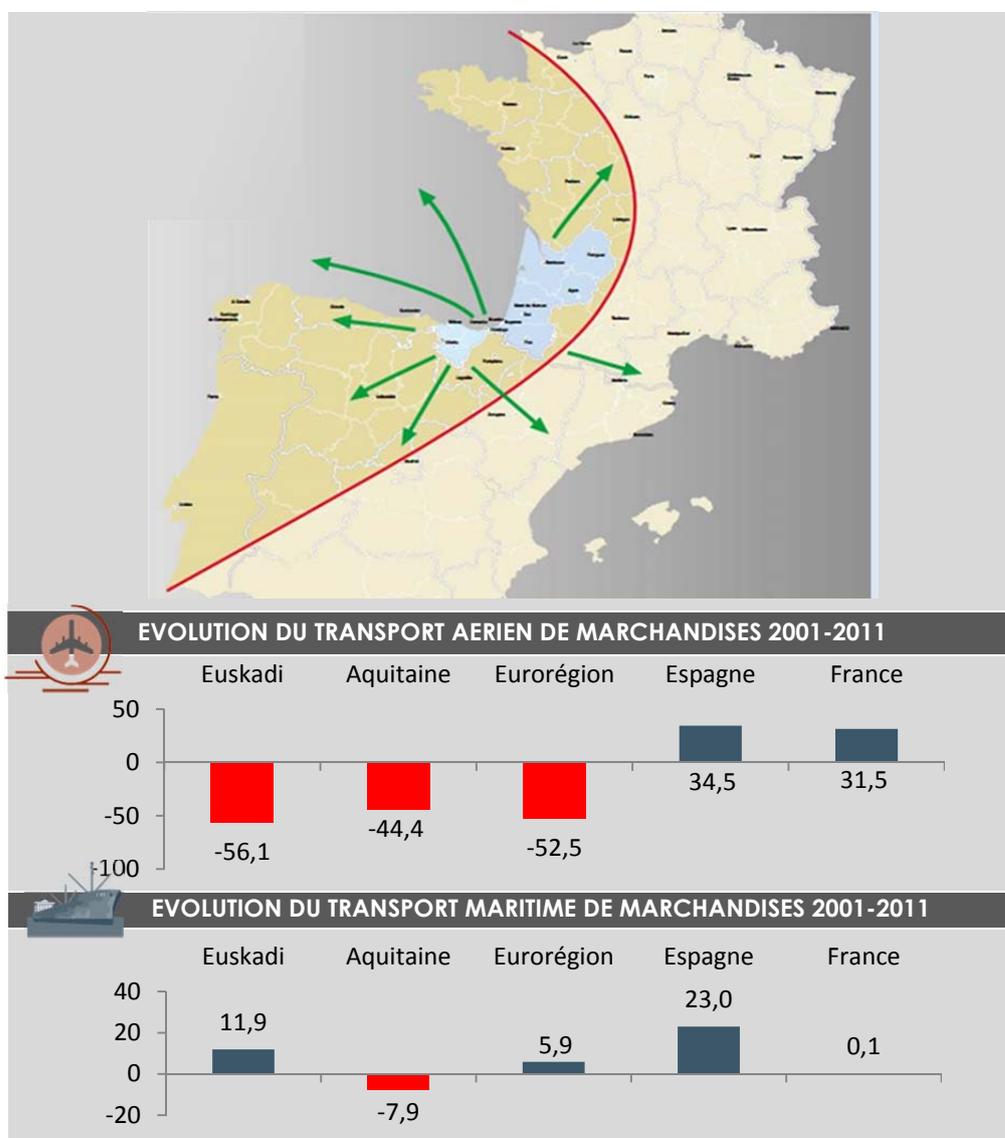
D'autre part, il convient de noter que le transport aérien de fret se replie très considérablement ces dix dernières années dans l'Eurorégion (-52,5% par rapport à

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EUORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2001), évolution qui contraste avec la croissance enregistrée à l'échelle nationale tantôt en Espagne (+34,5%) qu'en France (+31,5%).

Le fret maritime, quant à lui, progresse modérément à l'échelle de l'Eurorégion (+6% par rapport à 2001), avec des tendances évolutives opposées: +12% pour l'Euskadi et -8% pour l'Aquitaine.

Graphique 2.19 Evolution du transport de marchandises aérien et maritime. 01-11.



Source: INSEE et EUSTAT.

Finalement, dans l'Eurorégion, le transport aérien de passagers a connu, entre 2001-2012, une croissance importante et continue. L'implantation de plusieurs

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

compagnies aériennes à bas coût dans les aéroports de l'Eurorégion et l'ouverture périodique de nouvelles lignes qui intègrent des destinations internationales, ont contribué à une croissance importante, estimée à +50% pour l'ensemble de l'Eurorégion (+4,5% moyenne annuelle).

Tableau 2.9 Evolution du transport aérien de passagers, 2001-2012

	MILLIERS DE PASSAGERS			Taux variation moyenne annuelle (%)	
	2001	2011	2012	2001-2012	2011-2012
Euskadi	2.850	4.310	4.458	5,1	3,4
Aquitaine	4.409	6.016	6.404	4,1	6,5
Eurorégion	7.259	10.317	10.862	4,5	5,3

Source: INSEE et EUSTAT.

Graphique 2.20 Transport aérien de passagers dans les aéroports de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi. 2012.



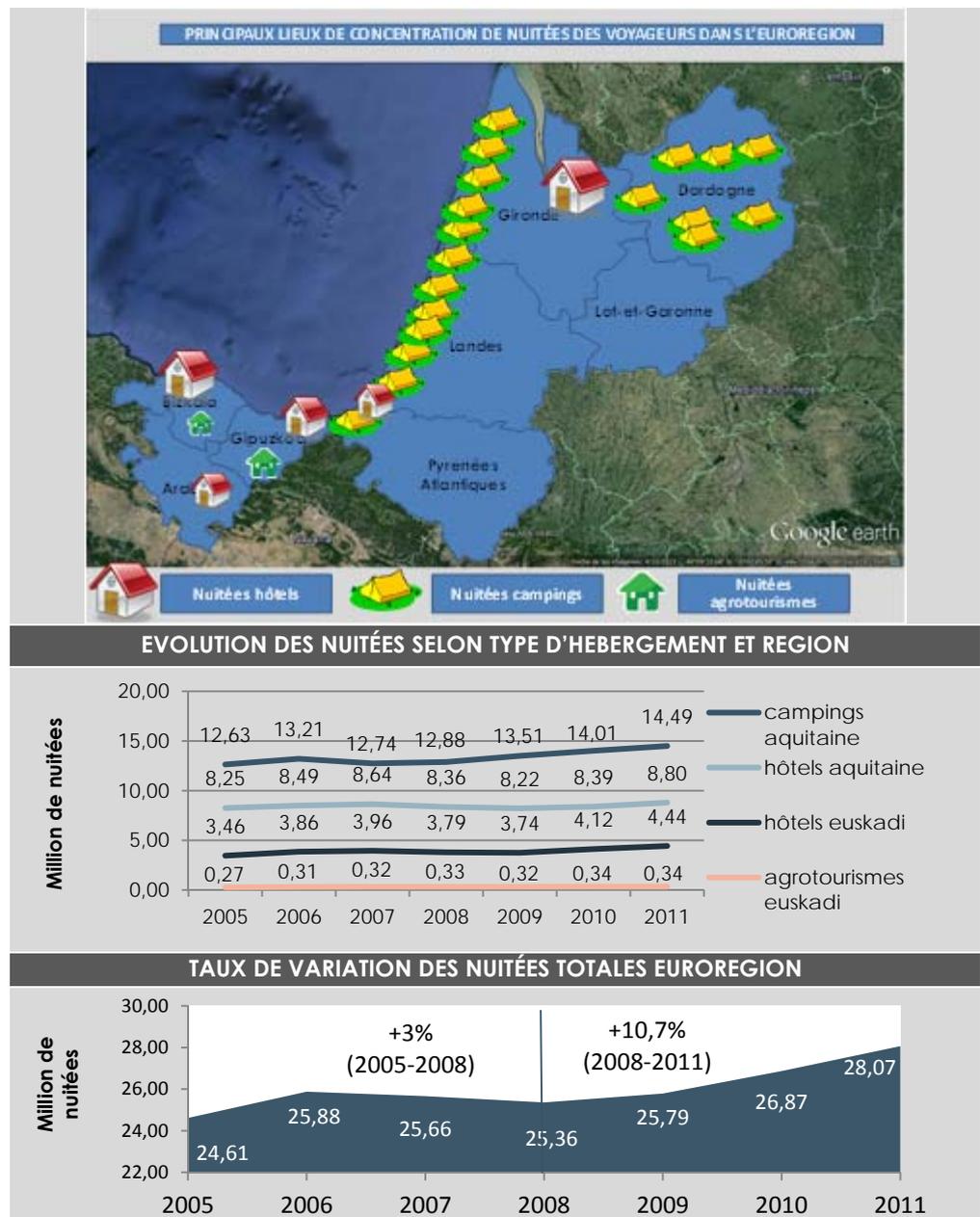
Source: INSEE et AENA.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2.4.2. Tourisme

Une donnée qu'il convient de souligner dans cette analyse est celle des nuitées qui s'élèvent dans l'Eurorégion à plus de 28 millions, avec un développement important ces dernières années, surtout dans la région d'Aquitaine et très concentrée dans les campings et l'hôtellerie de plein air.

Graphique 2.21 Nuitées dans l'Eurorégion.



Source: INSEE et Observatoire du Tourisme d'Euskadi.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI

2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 2.10 Principaux indicateurs de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi (I)

Indicateur	Euskadi	Aquitaine	Eurorégion
TERRITOIRE, POPULATION ET CONDITIONS DE VIE			
Superficie (km²) 2012	7.235,2	41.308,4	48.543,6
Nombre de communes 2012	251	2.296	2.547
Population (habitants). 2012	2.128.397	3.286.605	5.415.002
Accroissement population 2002-2012 (%)	2,2	9,8	6,7
Densité de population (habitant/km²) 2012	294,3	79,6	111,5
Taux de natalité pour mille habitants. 2011	9,9	10,5	10,3
Taux de mortalité pour mille habitants. 2011	9,3	9,3	9,3
Taux de migration nette (%) 2011	3,2	9,8	7,1
% population < 25 ans. 2012	21,8	28,2	25,7
% population 65 ans et plus. 2012	20,4	19,8	20,0
% résidences secondaires. 2011	4,7	11,6	9,1
Taille moyenne foyer. 2011 personnes/logement	2,4	2,2	2,3
Espérance de vie des hommes (en années)	79,4	79,4	79,4
Espérance de vie des femmes (en années)	86,1	86,5	86,3
Taux de risque de pauvreté (%)	9,4	12,9	11,7
Taux variation rémunération salariés 2011-2012 (%)	-1,2	4,4	2,0
EMPLOI ET ÉDUCATION			
Population active (par milliers de personnes)	1.028,2	1.447,3	2.475,5
Taux de variation de la population active (2002-2012). %	5,0	5,8	5,5
Taux d'activité (%)	73,9	70,7	72,0
Taux d'emploi (%)	62,8	63,6	63,3
Taux de chômage (%)	14,9	10,0	12,0
Variation du taux de chômage(p.p) (2002-2012)	5,6	0,8	2,7
Chômage de longue durée (%)	43,2	33,2	38,3
Emploi à temps partiel (%)	15,8	17,5	16,8
Taux d'évolution du nombre d'étudiants 2001-2011 (%)	10,5	5,9	7,7
% personnes avec diplôme études supérieures	46,6	27,7	31,1
% personnes employées avec diplôme d'études supérieures	53,9	31,5	40,5

Source: INSEE y EUSTAT.

2. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 2.11 Principaux indicateurs de l'Eurorégion Aquitaine - Euskadi (II)

Indicateur	Euskadi	Aquitaine	Eurorégion
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET TECHNOLOGIE			
PIB (euros par habitant). 2011	30.480	26.734	28.232
Taux de variation du PIB par habitant (2000-2011) %	57,3	26,5	41,2
Taux de variation du PIB par habitant (2005-2011) %	13,5	8,5	11,1
% emploi dans l'industrie. 2010	30,1	21,4	26,3
% emploi dans le commerce. 2010	21,5	26,3	23,6
% emploi dans le bâtiment. 2010	10,7	18,1	14,0
Dépense en R&D par habitant. 2011	653	412	507
Nombre de brevets demandés. 2009	110	176	286
Taux de variation demande de brevets (2008-2009) %	-22,5	-16,2	-18,5
Nombre de chercheurs à temps complet. 2009	10.518	7.471	17.989
Taux de variation du nombre de chercheurs (2000-2009) %	108,7	44,5	76,2
% de personnel en R&D dans l'entreprise privée	74,3	57,9	67,2
% de personnel en R%D dans l'enseignement supérieur	20,1	32,0	25,2
% de personnel en R&D dans le secteur public	5,6	10,0	7,6
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			
Réseau d'autoroutes (km). 2011	552	785	1.337
Réseaux d'autres voies (Km). 2011	3.600	76.753	80.413
Parc de véhicules. 2011 (par milliers)	1.172	2.065	3.237
Taux de variation du parc de véhicules 2001-2011 (%)	13,7	7,3	9,5
Véhicules pour mille habitants	551	628	598
Réseau ferroviaire (Km) 2011	646	1.609	2.255
Taux de variation du réseau ferroviaire 2001-2011 (%)	113,9	-3,8	14,2
Taux de var. transp. aérien de marchandises 2001-2011 (%)	-56,1	-44,4	-52,5
Taux de var. transp. maritime de marchandises 01-11 (%)	11,9	-7,9	5,9
Nombre de passagers en transport aérien. 2012 (en milliers)	4.458	6.404	10.862
Taux de variation transport aérien de passagers 2001-2012. Moyenne annuelle (%)	5,1	4,1	4,5
Taux de var. du transp. aérien de passagers 2011-2012. (%)	3,4	6,5	5,3
Nuitées de voyageurs 2011 (en millions)	4,78	23,29	28,07

Source: INSEE et EUSTAT.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1. VISION PANORAMIQUE DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI : PROJETS 2007-2013

3.1.1. Projets subventionnés à travers le Fonds Aquitaine-Euskadi

Depuis sa constitution, le Fonds commun pour la Coopération Aquitaine-Euskadi a servi à financer de nombreuses initiatives concrètes de coopération entre un grand nombre d'acteurs et d'organismes socioéconomiques d'Aquitaine et d'Euskadi².

Après plus de vingt ans d'existence, le Fonds est devenu un instrument de rapprochement entre agents qui opèrent des deux côtés de la frontière basco-aquitaine (universités et centres de recherche, chambres de commerce, associations culturelles et sportives, syndicats, entreprises mais aussi organismes et associations de toute autre nature).

Si nous portons notre attention sur la période 2007-2013, nous constatons ce qui suit :

- ✓ Il y a eu 347³ projets financés, leur nombre annuel oscillant entre 42 (2013) et 56 (2012).
- ✓ Le volume de ressources assignées a diminué de façon importante les deux dernières années en se chiffrant autour de 900 000 euros, quand la moyenne obtenue les années précédentes dans la série analysée a été d'environ 1.200.000 euros.
- ✓ Le montant moyen par projet subventionné entre 2007 et 2013 a été de 22.262 euros. Cependant, cette moyenne a varié entre un montant maximum de 27.029 euros (2008) et un minimum de 16.071 euros (2012).
- ✓ En ce qui concerne la thématique des projets subventionnés, il convient de signaler que la rubrique relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique est celui qui a absorbé la part la plus importante du volume subventionné. Ce type de projets a concentré en moyenne 50% du volume du Fonds Aquitaine-Euskadi de la période 2007-2013. Le nombre de projets subventionnés correspondant à cette sphère a oscillé entre 15 (2007) et 28 (2011). La subvention moyenne par projet a été de 27.213 euros pour la période faisant l'objet d'étude. En 2013 le résultat moyen a été 28.773 euros (maximum observé de 60.000 euros/projet et minimum d'environ 10.300 euros).

² Il y a plus d'informations sur le Fonds Aquitaine-Euskadi, dans l'alinéa 4.6.G.

³ Vous trouverez le détail des projets soutenus dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

- ✓ Le domaine regroupant les projets inscrits dans le champ économique (nouveaux produits, nouveaux marchés, coopération sectorielle,...) ou les projets s’inscrivant dans la sphère du développement durable, du secteur primaire, de l’environnement et du tourisme ont absorbé en moyenne 19% du volume du Fonds entre 2007 et 2013. Le montant moyen de subvention par projet s’élève à 18.361 euros. En 2013, la moyenne a été de 26.076, le montant maximum constaté dans ce chapitre s’est élevé à 50 000 euros et le minimum a été de 10 000 euros.
- ✓ La sphère thématique concentrant les projets associés à la culture, au sport, à l’éducation et à la jeunesse absorbe 33% du volume des fonds de la période 2010-2013. Le montant moyen de subvention par projet de ce type est d’environ 19.167 euros. En 2013, la moyenne résultante est de 13.128 ; le montant maximum observé dans ce chapitre est de 30.000 euros et le minimum de 2.500 euros.

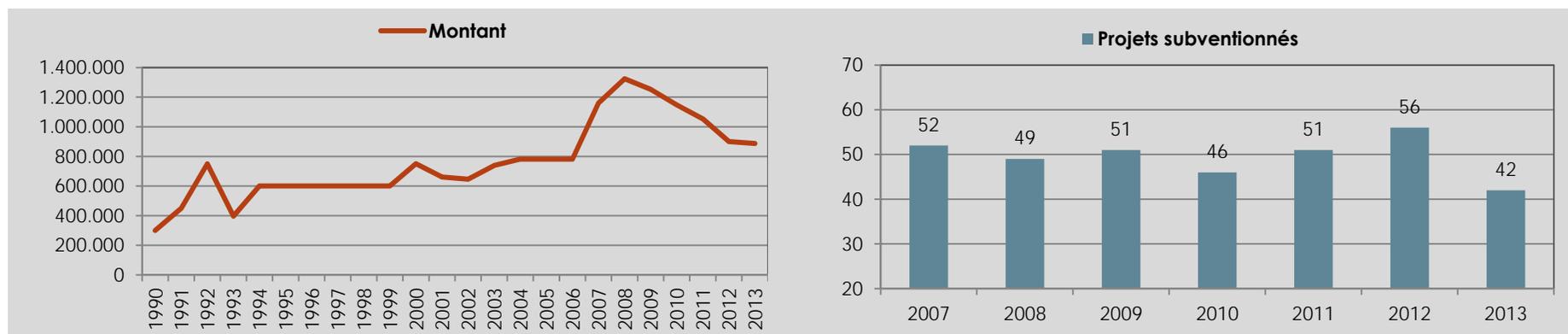
3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.1 Projets subventionnés par les Appels à projets de Coopération Aquitaine-Euskadi par domaine thématique

CHAMP THÉMATIQUE	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		TOTAL	
	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)								
GROUPE 1 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE	15	530.446	21	685.690	16	470.451	23	643.251	28	624.317	25	480.000	14	402.815	141	3.836.970
Montant moyen (€)		35.363		32.652		29.403		27.967		22.297		19.200		28.773		27.213
GROUPE 2 : ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME	15	266.554	5	107.603	8	207.001	11	207.155	11	152.570	15	201.500	9	234.687	75	1.377.070
Montant moyen (€)		17.770		21.521		25.875		18.832		13.870		13.433		26.076		18.361
GROUPE 3 : CULTURE, SPORTS, ÉDUCATION, JEUNESSE	22	362.792	23	531.139	27	575.484	12	297.328	12	276.166	16	218.500	19	249.424	131	2.510.833
Montant moyen (€)		16.491		23.093		21.314		24.777		23.014		13.656		13.128		19.167
TOTAL	52	1.159.792	49	1.324.432	51	1.252.936	46	1.147.734	51	1.053.053	56	900.000	42	886.926	347	7.724.873
Montant moyen (€)		22.304		27.029		24.567		24.951		20.648		16.071		21.117		22.262

Source: AECT – Aquitaine – Euskadi. Élaboration IKEL.

Graphique 3.1 Les Fonds Communs de Coopération Aquitaine Euskadi en chiffres (1990-2013)



Source: AECT – Aquitaine – Euskadi. Élaboration IKEL.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1.2. Projets subventionnés à travers le POCTEFA 2007-2013

L'analyse des projets qui ont eu un financement du POCTEFA, Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre⁴, sur la période 2007-2013 montre les résultats suivants :

- ✓ Le nombre total de projets subventionnés auxquels l'Aquitaine et Euskadi ont participé conjointement a été de 39⁵. Ils ont concentré un montant global de subvention de 41.953.214 euros.
- ✓ Les projets dans lesquels interviennent l'Aquitaine et l'Euskadi représentent quant à eux 23% du total des projets financés par le POCTEFA et 25% du montant global consigné par ce Programme.
- ✓ La subvention moyenne par projet est de 1.075.720 euros mais il convient de constater une forte oscillation d'une année à l'autre (402.507 euros en 2011 et 1.728.631 euros en 2010). Le montant moyen par projet subventionné en Aquitaine-Euskadi est supérieur à la moyenne globale de l'ensemble des projets soutenus par POCTEFA.
- ✓ Le nombre total de projets financés par le POCTEFA en Aquitaine est de 64, par conséquent les 39 qu'elle partage avec Euskadi en représentent 61% ; en ce qui concerne l'Euskadi, le nombre total de projets présentés au POCTEFA est de 49 et par conséquent, ceux qu'elle partage avec l'Aquitaine représentent un pourcentage beaucoup plus important, concrètement 80%. En définitive, nous constatons que la présence de l'Euskadi dans la CTP en termes de nombre de projets subventionnés est moindre que celle de l'Aquitaine, et d'autre part, que l'Aquitaine présente plus de projets de collaboration avec d'autres régions (et sans l'Euskadi) que l'inverse.
- ✓ Étant donné la nature thématique des projets subventionnés, nous constatons que le champ regroupant l'économie, le développement durable, le secteur primaire, l'environnement et le tourisme est celui qui a concentré la plus grande partie des subventions, 78% concrètement, et le plus grand nombre des projets financés (25 sur un total de 39). La subvention moyenne par projet s'élève dans ce domaine à 1.306.959 euros.
- ✓ Le champ Culture, Sport, Éducation et Jeunesse absorbe un total de 9 projets et un volume légèrement supérieur à 5.460.000 euros. La subvention moyenne par projet s'élève à 606.746 euros.

⁴ Il y a plus d'informations sur le POCTEFA, dans l'alinéa 4.5.A.

⁵ Vous trouverez le détail des projets soutenus dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

- ✓ Enfin, la sphère correspondant à l'enseignement supérieure, à la recherche et à l'innovation technologique concentre un total de 5 projets dans la période analysée, et le volume global de subvention s'élève à 3.818.526 euros avec un montant moyen de subvention par projet de 763.705 euros.



3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.2 Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le POCTEFA par domaine thématique

CHAMP THÉMATIQUE	2008		2009		2010		2011		2012		TOTAL	
	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)
GROUPE 1 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE	1	744.294	2	1.365.706	--	--	--	----	2	1.708.526	5	3.818.526
Montant moyen (€)		744.294		682.853						854.263		763.705
GROUPE 2 : ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME	2	2.584.974	6	6.678.940	8	17.235.953	2	805.013	7	5.369.097	25	32.673.977
Montant moyen (€)		1.292.487		1.113.157		2.154.494		402.507		767.014		1.306.959
GROUPE 3 : CULTURE, SPORTS, ÉDUCATION, JEUNESSE	2	1.699.677	--	--	3	1.778.989	--	--	4	1.982.045	9	5.460.711
Montant moyen (€)		849.839				592.996				495.511		606.746
TOTAL	5	5.028.945	8	8.044.646	11	19.014.942	2	805.013	13	9.059.668	39	41.953.214
Montant moyen (€)		1.005.789		1.005.581		1.728.631		402.507		696.898		1.075.723

Source: POCTEFA. Elaboration IKEI.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1.3. Projets subventionnés à travers SUDOE 2007-2013

L'analyse des projets qui ont bénéficié d'un financement du Programme de coopération sud-ouest européen –SUDOE–⁶ lors de la période 2007-2013 donne les résultats suivants :

- ✓ Le nombre total de projets subventionnés lors de cette période auxquels l'Aquitaine et l'Euskadi ont participé a été de 19⁷, qui ont rassemblé dans leur ensemble 18,4 millions d'euros. La subvention moyenne par projet s'est élevée à presque 968 896 euros mais nous constatons une forte oscillation d'années en années.
- ✓ Le Programme SUDOE a représenté pour la période 2007-2013 un total de 132 millions d'euros, les projets dans lesquels l'Aquitaine et l'Euskadi interviennent concentrent 14% du total. Les 19 projets partagés par les deux régions représentent 18% du total des projets ayant reçu un financement du programme SUDOE.
- ✓ Étant donné la typologie du projet, nous constatons que plus des deux tiers du volume de fonds total a été destiné à financer des initiatives entrant dans le cadre de la rubrique enseignement supérieur, recherche et innovation technologique. Le reste a servi à subventionner des projets inscrits dans la rubrique de l'économie, du développement durable, de l'environnement, du secteur primaire et du tourisme.
- ✓ Le nombre total de projets présentés au SUDOE par l'Aquitaine est de 57, et les 19 projets partagés avec l'Euskadi représentent 33% ; en ce qui concerne l'Euskadi, le nombre total de projets présentés à ce Programme est moins élevé que dans le cas de l'Aquitaine : concrètement 33, ce qui fait que les projets partagés obtiennent un poids relatif beaucoup plus important : 58%.

⁶ Vous trouverez plus d'informations sur le SUDOE, dans l'alinéa 4.5.C.

⁷ Le détail des projets soutenus se trouve dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.3 Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le SUDOE par domaine thématique

CHAMP THÉMATIQUE	2009-2010		2011		2012		2013		TOTAL	
	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)
GROUPE 1 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE	1	1.079.553	9	10.080.542	1	642.717	2	769.090	13	12.571.902
Montant moyen (€)		1.079.553		1.120.060		642.717		384.545		967.069
GROUPE 2 : ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME	2	2.017.829	3	2.965.307	1	853.984	--	--	6	5.837.120
Montant moyen (€)		1.008.915		988.436		853.984				972.853
TOTAL	3	3.097.382	12	13.045.849	2	1.496.701	2	769.090	19	18.409.022
Montant moyen (€)		1.032.461		4.348.616		1.496.701		384.545		968.896

(*) : Il n'y a pas de projets en 2010.

Source: SUDOE. Élaboration IKEI.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1.4. Projets subventionnés à travers l'Espace Atlantique 2007-2013

L'analyse des projets qui ont obtenu un financement dans le cadre du Programme de coopération Espace Atlantique ⁸ dans la période de programmation a donné les résultats suivants :

- ✓ Il y a eu 6⁹ projets subventionnés auxquels ont participé l'Aquitaine et l'Euskadi (dans tous les projets il y a eu plus de partenaires) et le montant reçu s'est élevé à 2.844.971 euros.
- ✓ Le champ « environnement » est celui qui a obtenu la plus grande attention si l'on s'en tient à la typologie des projets ayant bénéficié d'un financement de ce programme pour la période 2007-2013.
- ✓ Le financement communautaire à travers le FEDER dans la période 2007-2013 s'est élevé à 104 millions d'euros, ce qui signifie que les projets communs à l'Aquitaine et l'Euskadi ont absorbé 2,7% du volume total. En termes de nombre de projets, ceux de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi représentent 8,5% du total.

⁸ Il y a plus d'informations sur le SUDOE dans l'alinéa 4.5.B.

⁹ Le détail des projets soutenus se trouve dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.4 Projets partagés par Aquitaine et Euskadi financés par le Programme Espace Atlantique par domaine thématique

CHAMP THÉMATIQUE	2009		2010		2011		2012		TOTAL	
	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)	N° proj.	Montant (€)
GROUPE 1 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE	--	--	-	-	-	-	-	-	-	-
	--	--	-	-	-	-	-	-	-	-
GROUPE 2 : ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME	1	1.490.160	3	872.818	-	-	2	481.992	6	2.844.971
		1.490.160		290.939				240.996		474.162
GROUPE 3 : CULTURE, SPORTS, ÉDUCATION, JEUNESSE	--	--	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant moyen (€)	--	--	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	1.490.160	3	872.818	-	-	2	481.992	6	2.844.971
Montant moyen (€)		1.490.160		290.939				240.996		474.162

Source: Espace Atlantique. Élaboration IKEL.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1.5. Projets subventionnés à travers INTERREG-C 2007-2013

L'analyse des projets ayant obtenu un soutien financier à travers le Programme de coopération territoriale européenne INTERREG C¹⁰ dans la période de programmation 2007-2013 permet de constater qu'il n'y a qu'un¹¹ seul projet auquel ont participé conjointement les régions d'Aquitaine et d'Euskadi.

Concrètement, il s'agit du projet REVERSE, qui réside dans l'échange régional et la définition de politiques pour la protection et l'évaluation de la biodiversité en Europe, et plus spécifiquement dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Le montant total de l'aide apportée par le programme INTERREG C pour le développement de ce projet s'est élevé à 633 477 euros.

En tout, il y a eu 204 projets soutenus à travers le programme INTERREG C pour la période 2007-2013 et la somme globale des subventions concédées a été de 302 millions d'euros.

Tableau 3.5 Projets partagés par Aquitaine et Euskadi qui ont été financés par le programme INTERREG-C par domaine thématique

CHAMP THÉMATIQUE	2010	
	N° proj.	Montant (€)
GROUPE 2 : ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME	1	633.477

Source: Interreg IVC. Élaboration IKEI.

¹⁰ Il y a plus d'informations sur l'INTERREG-C dans l'alinéa 4.5.D.

¹¹ Le détail des projets soutenus se trouve dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.1.6. Conclusions de l'analyse des projets de coopération territoriale subventionnés

PRINCIPALES CONCLUSIONS DÉRIVÉES DE L'ANALYSE DE LA VISION PANORAMIQUE DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

1. Nombre réduit de projets partagés par l'Aquitaine et l'Euskadi dans le cadre de la coopération territoriale européenne sur la période 2007-2013.
2. Plus grande "dépendance" de l'Euskadi envers l'Aquitaine au moment de présenter des projets dans le cadre de la CTE. L'Aquitaine a plus de projets avec d'autres "compagnons de voyage".
3. La présence séparée de l'Aquitaine et de l'Euskadi dans les organes de la CTE limite l'importance, et par conséquent, la portée des projets de l'Eurorégion.
4. La recherche et le développement durable émergent en tant que domaines thématiques principaux des projets de coopération jusqu'à maintenant.
5. Peu de présence de projets à caractère stratégique pour l'Eurorégion dans le cadre de l'appel à projets Aquitaine-Euskadi. Prédominance de petits projets, conçus plus comme une simple juxtaposition d'initiatives.
6. L'Euskadi participe comme "Chef de file" aux projets dans une plus grande proportion que l'Aquitaine.
7. Participation limitée et récurrente d'agents dans les projets de coopération.
8. Le GECT gère les ressources limitées mais manipule un éventail très large de thèmes.
9. Les montants des aides octroyées par le Fonds Aquitaine-Euskadi ne font pas office de "détonateur" de nouveaux projets.
10. Le montant moyen par projet subventionné par le Fonds Aquitaine-Euskadi dans la période 2007-2013 s'élève à 19.167 euros.
11. Les sommes moyennes concédées par le POCTEFA, SUDOE, INTERREG C et l'Espace Atlantique sont respectivement de 1 075 723 euros, 968 896 euros, 633 477 euros et 474 162 euros.

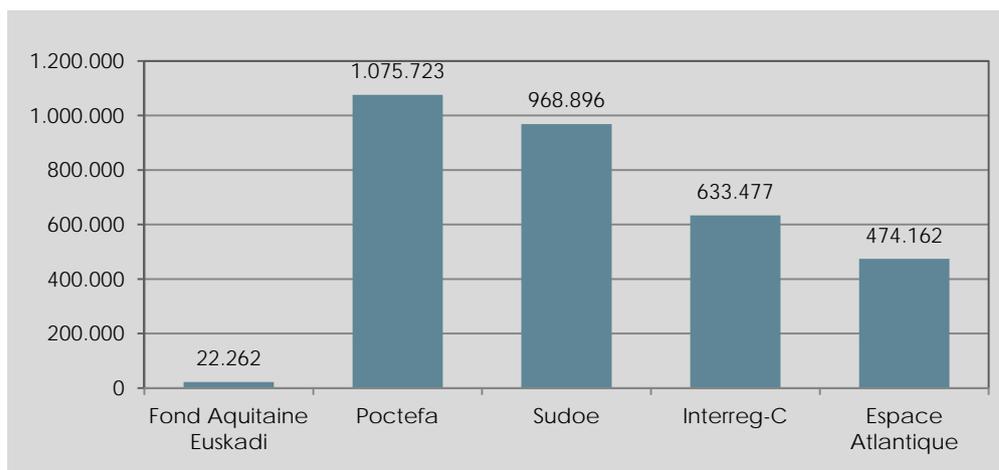
3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.6 Poids relatif des projets Aquitaine Euskadi par rapport aux programmes de CTE-FEDER

	Total Programme		Aquitaine-Euskadi		% AQ-EU s/total	
	Projets	Montant (k €)	Projets	Montant (k €)	% n° Projets	% Montant
▪ POCTEFA	171	168	39	41,9	22,8	24,9
▪ SUDOE	106	132	9	18,4	8,5	13,9
▪ ESPACE ATLANTIQUE	71	104	6	2,8	8,5	2,7
▪ INTERREG C	204	302	1	0,6	0,5	0,2
TOTAL	552	706	55	63,8	9,0	8,8

Source: Élaboration IKEI

Graphique 3.2 Montants moyens globaux par projet et programme CTE pour la période 2007-2013



Montants moyens (€)

Source: Élaboration IKEI

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

3.2. PERCEPTION DE LA COOPÉRATION EURORÉGIONALE AQUITAINE-EUSKADI PAR LES AGENTS : EXPÉRIENCE ET POTENTIEL

Ci-après sont présentés les résultats de l'enquête effectuée au cours des mois de janvier et février 2014, auprès de 90 agents liés à la coopération territoriale dans l'Eurorégion¹².

L'objectif de cette enquête a été de connaître l'opinion et l'expérience en matière de coopération territoriale de l'ensemble des agents de la géographie eurorégionale, ainsi que l'affichage du potentiel de coopération dans certains domaines thématiques.

À la vue des résultats obtenus, il semble clair qu'il existe **un intérêt notable pour la coopération** des agents consultés. Il convient de signaler en ce sens le haut pourcentage obtenu dans la réponse "Très important" (73%) ainsi que l'absence de réponse dans les alinéas "Peu important" et "Aucune importance".

Graphique 3.3 Degré d'importance octroyée à la coopération Aquitaine-Euskadi



Source: Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi".
Élaboration IKEI

¹² La note méthodologique de l'enquête réalisée est présentée dans l'Annexe.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-joint, l'enquête montre que le champ ou le domaine thématique ayant le potentiel le plus important de collaboration dans l'Eurorégion selon les participants à l'enquête est celui concernant la **recherche, le développement technologique et l'innovation**, où il semble exister un certain consensus de la part des personnes interrogées pour considérer que ce champ a un potentiel intéressant.

Il faut en ce sens souligner que toutes les personnes interrogées se sont prononcées sur ce point (la seule fois où il n'y a pas de "non réponse") et pour 94,5% d'entre elles, ce champ a un potentiel élevé (81%) ou moyen (14%).

Par ordre d'importance, suivent en tant que champs thématiques avec un potentiel de collaboration, la mobilité et les transports, le tourisme, la culture, la formation et l'enseignement et l'identité régionale, mais déjà à une certaine distance.

Tableau 3.7 Champs thématiques selon l'intérêt potentiel de la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi

Champ thématique	Haut	Moyen	Bas	Non rép.	Haut
Recherche, développement technologique et innovation	81%	14%	4%	0%	↑ 70%
Mobilité/Transports	69%	15%	3%	12%	↓ 70%
Tourisme	64%	21%	8%	8%	
Formation/Enseignement	59%	33%	5%	2%	↑ 50%
Culture	58%	23%	8%	11%	
Identité régionale	54%	22%	11%	13%	
Environnement et Ressources naturelles	49%	32%	9%	10%	↓ 50%
Jeunesse	43%	31%	12%	14%	
Énergie	42%	32%	8%	18%	↑ 25%
Secteurs industriels	41%	32%	12%	15%	
Emploi	33%	35%	15%	16%	
Sport	24%	38%	20%	18%	↓ 25%
Forêts	23%	37%	19%	21%	
Santé	22%	42%	20%	16%	
Agriculture	18%	44%	18%	21%	
Politique sociale	14%	42%	24%	20%	
Construction	7%	45%	22%	26%	

Source : Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi".
Élaboration IKEI

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

D'autre part, en ce qui concerne la connaissance et le niveau des relations mutuelles entre les agents interrogés dans le cadre de l'enquête à propos des différents programmes et instruments pour la Coopération territoriale européenne (CTE) qui opèrent dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, la conclusion est que le **programme POCTEFA (INTERREG A), Programme de Coopération territoriale Espagne-France-Andorre** est celui ayant sans doute la meilleure pénétration (86%), compte tenu du fait qu'un 56% des agents interrogés déclarent le connaître et un 30% ont eu affaire à ce programme.

L'Eurocité et le Consortium transfrontalier Bidasoa-Txingudi semblent aussi faire l'objet d'une certaine réputation, étant donné que plus de la moitié des personnes interrogées affirment le connaître (64% et 56% respectivement). En tout cas, si on tient compte du pourcentage des agents qui ont eu relation directe avec ses instruments, le résultat diminue considérablement (19% - 13%), ce qui est logique étant donné qu'il s'agit des espaces plus limités (Donostia-Bayonne et Bidasoa-Txingudi, respectivement).

Le **Programme de Coopération territoriale de l'Espace Sudouest européen SUDOE (INTERREG B)** est un autre instrument pour la coopération éligible dans l'Eurorégion. A ce respect, même si le 57% des agents interrogés ont déclaré le connaître, le pourcentage de ceux qui ont établi une relation réelle diminue jusqu'à 19%. On peut signaler que le 37% des agents de l'Eurorégion ne connaissent pas ce programme.

Quant au **Programme de Coopération transnationale de l'Espace Atlantique (INTERREG B)**, le 56% des agents interrogés ont déclaré le connaître, en diminuant jusqu'à 13% le pourcentage de ceux qui ont eu relation mutuelle directe. Un 35% des agents ne connaissent pas ce programme.

Tableau 3.8 Niveau de connaissance et de relation mutuelle en ce qui concerne les instruments/agents pour la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi

Instruments/Agents	Le connaît et il y a eu une relation mutuelle	Seulement le connaît	Ne le connaît pas	Non réponse
POCTEFA (Interreg A) - Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre.	30%	56%	13%	1%
Eurocité Basque Bayonne-Saint-Sébastien	19%	45%	29%	8%
SUDOE - Interreg B - Programme de Coopération territoriale	19%	38%	37%	5%
ESPACE ATLANTIQUE – Programme de Coopération transnationale	18%	38%	36%	8%
Consortium transfrontalier Bidasoa-Txingudi	13%	43%	35%	9%

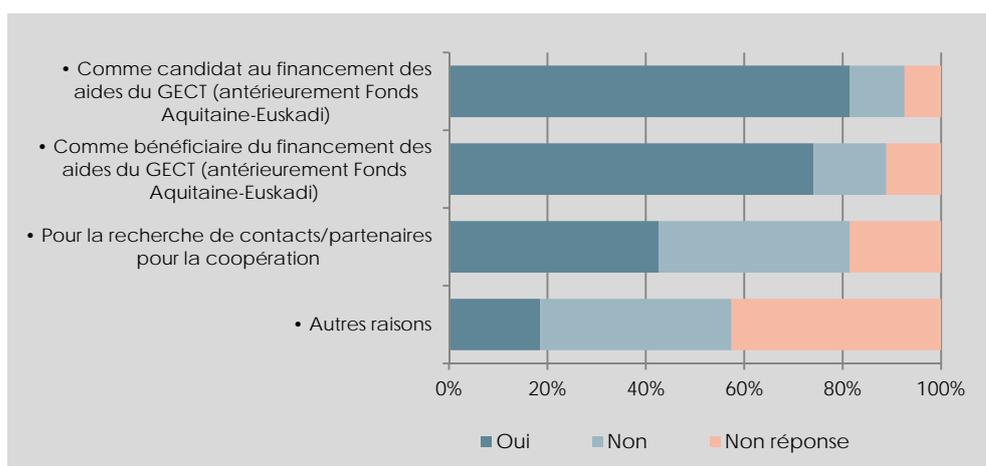
Source : Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi". Élaboration IKEI

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Enfin, et en concentrant l'attention sur le groupe d'agents qui ont eu une relation avec le **GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi**, voici ci-après quels ont été les objectifs/motifs de cette collaboration :

- 81% ont eu une relation avec le GECT pour **demandeur un financement** que cet organisme concède.
- Un pourcentage similaire (74%) a établi une relation avec le GECT, étant donné qu'ils ont **bénéficié d'un financement** de son/ses projets.
- Et environ 40% des agents interrogés ont eu une relation avec le GECT pour la **recherche de contacts/d'associés** pour la coopération.

Graphique 3.4 Motifs pour une relation mutuelle avec le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi



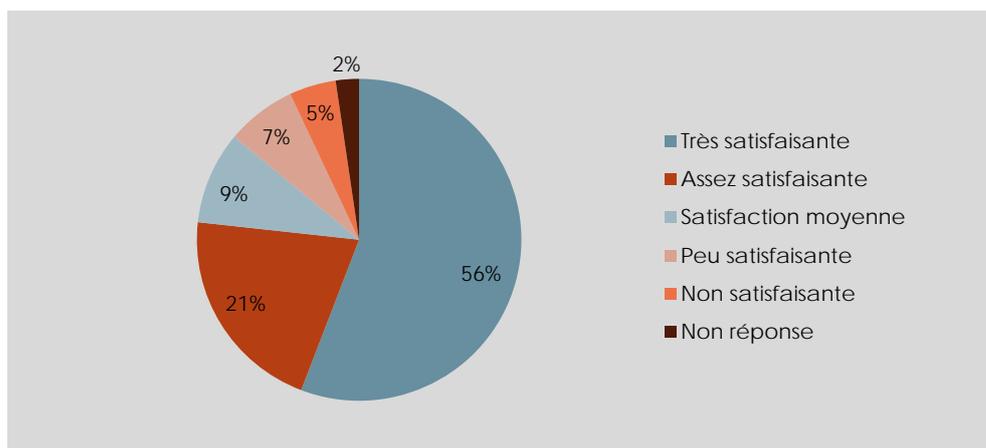
Source: Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi"
Élaboration: IKEI

En ce qui concerne l'évaluation qui est faite de la relation avec le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi, les données sont assez favorables, compte tenu du fait que :

- 61% des personnes interrogées ont évalué de façon très satisfaisante leur relation avec le GECT, et 19% l'ont qualifié d' "assez satisfaisante".
- Seulement 6% ont considéré leur relation "pas du tout satisfaisante" et 6% l'ont qualifié de "peu satisfaisante".

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Graphique 3.5 Évaluation de la relation avec le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi



Source: Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi".
Élaboration IKEI

Enfin, et en ce qui concerne le rôle que le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi devrait jouer, les données recueillies permettent d'avoir les informations suivantes :

- En premier lieu, il faut remarquer qu'un grand nombre des actions suggérées ont été considérées comme ayant des **hauts niveaux de priorité**.
- Le **financement direct** de projets de coopération dans l'Eurorégion a été l'énoncé ayant obtenu un plus haut pourcentage, puisque 87% des personnes interrogées le considèrent comme le plus prioritaire.
- L' "**Apport d'informations et la canalisation de possibles sources extérieures de financement** pour le développement de projets de coopération dans l'Eurorégion" obtient également une réponse importante en étant prioritaire pour 77% des personnes interrogées.
- Suivent à une très courte distance, la "**Dynamisation/Impulsion au développement** de projets euro-régionaux à l'initiative des agents économiques et sociaux" et l' "**Information/Recherche d'associés** pour le développement de projets de coopération dans l'Eurorégion" qui sont considérés prioritaires pour 77% et 75% des personnes interrogées.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 3.9 Actions prioritaires de développement de la part du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi

	Prioritaire	Non prioritaire	Non rép.	Niveau
Le financement direct de projets de coopération dans l'Eurorégion	87%	10%	3%	↑ 80%
Apport d'informations et canalisation de possibles sources extérieures de financement pour le développement de projets de coopération dans l'Eurorégion	77%	20%	3%	↓ 80%
Dynamisation/Impulsion au développement de projets euro régionaux à l'initiative des agents économiques et sociaux	77%	18%	5%	
Information/Recherche d'associés pour le développement de projets de coopération dans l'Eurorégion	75%	22%	3%	↑ 70%
Accompagnement (travaux de gestion) dans le développement de projets de coopération dans l'Eurorégion	60%	36%	4%	↓ 60%
Leadership en projets emblématiques de coopération dans l'Eurorégion	55%	38%	7%	

Source: Enquête "Expérience et potentiel de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi".
Élaboration IKEI

Enfin, sont présentées ci-après les opinions recueillies par les agents participants, en tant que résultat qualitatif obtenu grâce à l'enquête réalisée.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

TECT, de la théorie à la pratique

Les bases du TECT - Axes prioritaires

- L'Eurorégion doit déterminer des axes prioritaires de ses actions pour pouvoir fédérer les acteurs de l'Eurorégion dans ses domaines, et pouvoir porter ces projets au niveau national et au niveau européen.
- Elle doit définir des axes de coopération, avec une stratégie globale sur son territoire pour ces axes.

Acteurs et leur rôle

- Encore aujourd'hui, la difficulté reste de savoir qui fait quoi, et qui a un réel pouvoir entre l'Eurorégion, et par exemple, le Consorcio, l'Eurocité, etc. L'excès de concurrence et l'opacité du rôle de ces institutions nuit à la promotion de véritable projet transfrontalier et européens.
- Je pense que le TECT est un espace de collaboration très valable pour les compétences qu'ont les associés et qu'en collaboration avec des organismes locaux, qui sont les entités ayant le plus de contact avec la société civile et le tissu économique et qui les connaissent le mieux, ils peuvent mettre en marche en collaborant des politiques transfrontalières, aussi bien de haut (régional) en bas (local) que de bas (local) en haut (régional).

Aspects favorables de la coopération

Transparence, disponibilité du TECT

- Nous sommes partenaires d'un projet qui commence et avons apprécié l'aide lors du dépôt de dossier puis les conseils et la disponibilité pour sa mise en route.
- J'observe de manière très positive une volonté de transparence et de priorisation des objectifs de l'Eurorégion qui doit rendre plus clair les missions qui lui sont attribuées.
- Les personnes se montrent véritablement impliquées et intéressées par la cause, et les projets qu'ils désirent présenter. L'équipe montre un engagement sincère.

Reconnaissance d'un potentiel de collaboration entre territoires

- Dans mon domaine d'intérêt, ce qui manque à Bordeaux existe à San Sébastien, et ce qui manque à San Sébastien existe à Bordeaux.
- Je pense qu'il est indispensable de disposer d'un organisme qui, quelle que soit sa taille, représente les intérêts de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Outre le thème identitaire, la frontière est une opportunité pour les deux régions et il faut qu'elles en profitent.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

TECT : Positionnement et rôle "désirés"

Référence nationale et européenne

- Si l'Eurorégion servait de coordinatrice, simple et transparente, des projets de cet espace territorial, projets dont les priorités seraient clairement définies par les acteurs politiques, ce pourrait être un plus pour les porteurs de projet et, en conséquence le territoire.
- Je considère qu'il faut être plus visible et surtout "pratique", et ne pas rester dans la théorie et dans les études. .
- Plus qu'impulser le développement de projet, le GECT pourrait coordonner l'action transfrontalière entre les différents niveaux de coopération existants

Promoteur de projets et de collaborations

- L'Eurorégion doit occuper un positionnement simple et compréhensible par les acteurs sociaux et économiques du territoire, pour encourager de nouveaux porteurs de projets à s'inscrire sur le territoire eurorégional de manière efficace.
- Il me paraît indispensable que le GECT devienne la tête de pont qui coordonne tous les financements européens pour optimiser l'impact de ces projets euro-régionaux et transfrontaliers.
- Je souhaite insister sur le fait que ce type de collaboration est très important pour nous "partenaires de projets". C'est sans doute le bon moyen de préparer des projets de plus grande envergure (de type INTERREG IV B), et là le rôle d'accompagnement de l'Eurorégion est important en terme d'accompagnement. Enfin, n'y aurait-il pas la possibilité d'organiser un évènementiel avec l'ensemble des partenaires (par appel à projets) pour que d'autres contacts puissent être pris. Lors du lancement des appels à projets ça peut créer des contacts et des liens entre partenaires avec des projets qu'on n'aurait pas imaginés au départ.

Informateur important

- Dans un premier temps, il pourrait être important pour les acteurs d'Aquitaine de mieux connaître la région Euskadi et inversement.
- Nous souhaiterions avoir plus d'informations sur les motivations du refus, avoir un accompagnement sur les caractéristiques recherchées pour les projets, les axes prioritaires, etc., bref un échange d'informations plus soutenu.
- Jusqu'à il y a peu encore, la plate-forme logistique Aquitaine-Euskadi (PLAE) réalisait un important travail d'information et de connaissance d'infrastructures transfrontalières, qui s'est perdu avec sa disparition.
- L'Eurorégion doit être un moteur et un pilier dans la coopération entre l'Euskadi et l'Aquitaine. Elle doit être un référent et un des acteurs inévitables de la coopération transfrontalière et catalyser toutes les informations pour plus de transparence, de diffusion et de connaissances entre les différents acteurs du territoire.

3. BILAN ET ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI

Freins à la collaboration

Physiques

- *Il y a un point qui me paraît incontournable pour densifier les liens entre les territoires, c'est une amélioration sensible des conditions de transport, en particulier le train (correspondances multiples, retards, annulations, etc.)*

Mentaux

- *L'Eurorégion manque encore beaucoup de cohésion, la frontière est encore trop marquée. Il importe, à mon avis de favoriser davantage les échanges entre les deux régions aux niveaux universitaire, éducation, culture, recherche, tourisme, etc.*

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

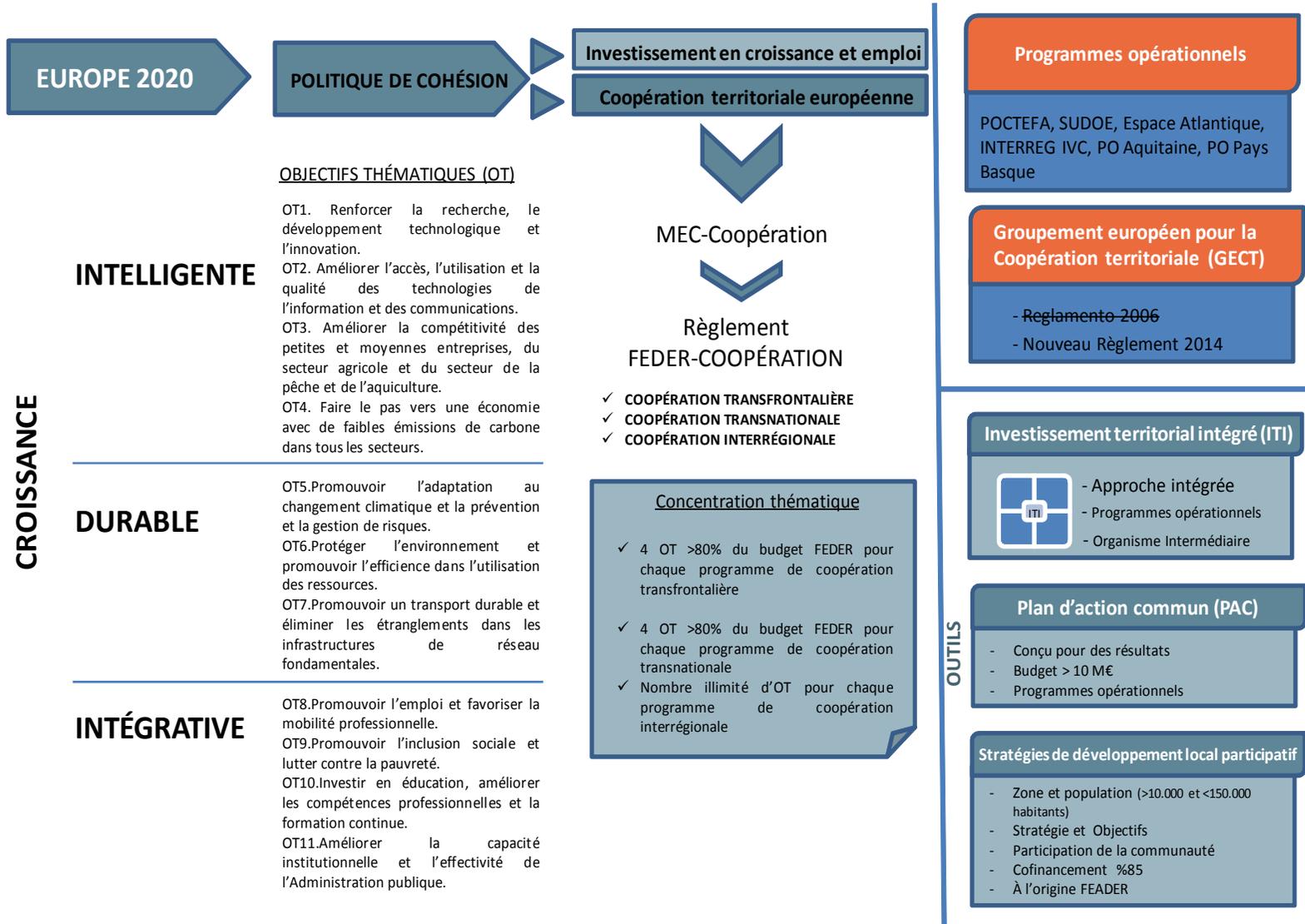
Ci-après sont présentées les principales lignes d'orientation de la Stratégie européenne pour la cohésion et la coopération territoriale dans la nouvelle période de programmation 2014-2020, qui devront servir de cadre pour la définition de la future stratégie du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

Concrètement, l'analyse que nous exposons ci-après étudie les documents stratégiques de la Commission européenne, la Stratégie européenne 2020, ainsi que la réglementation correspondant au Cadre stratégique commun européen, la Politique de Cohésion et les Fonds structurels et d'investissement, en accordant une attention spéciale au règlement relatif aux Fonds européens pour la coopération territoriale (CTE).

Sont également exposées les principales caractéristiques et potentialités des programmes opérationnels pouvant être appliqués dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

Une référence au modèle juridique de Groupement Européen pour la Coopération Territoriale (GECT) est incluse, en signalant ses potentialités et ses avantages, mais il est aussi fait référence aux outils plus spécifiques de la nouvelle période de programmation de la Politique de Cohésion, et concrètement ceux qui sont liés au développement territorial, comme les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), les Plans d'Action Communs (PAC) ou les Stratégies de développement local participatif.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE



4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.1. LA STRATÉGIE EUROPE 2020

La Stratégie Europe 2020¹³, adoptée dans le Conseil européen de juin 2010, constitue le cadre de référence pour la coordination des politiques économiques et d'emploi des États membres de l'Union européenne jusqu'en 2020.

L'objectif¹⁴ de cette nouvelle stratégie, qui succède à la précédente stratégie de Lisbonne, est de « faire en sorte que l'Europe exerce un leadership, qu'elle soit compétitive et prospère avec une économie basée sur la connaissance, connectée, respectueuse de l'environnement et plus inclusive, capable de croître de façon rapide et durable et de créer des taux d'emploi et de progrès social élevés ».

C'est pourquoi les facteurs-clé de la Stratégie Europe 2020 sont considérés comme liés à trois priorités principales, qui sont ses moteurs :

- **Croissance intelligente** : développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation.
- **Croissance durable** : promotion d'une économie qui utilise plus efficacement les ressources, qui soit verte et plus compétitive.
- **Croissance inclusive** : promotion d'une économie avec un haut niveau d'emploi qui a des répercussions positives sur la cohésion économique, sociale et territoriale.

Et pour tout cela, la stratégie Europe 2020 fixe cinq objectifs ambitieux au niveau de l'emploi, de la recherche, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté et du changement climatique et de l'énergie. Dans l'ensemble, les objectifs établis sont représentatifs des trois priorités de croissance intelligente, durable et inclusive, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs car ils nécessitent une large gamme d'actions au niveau national, communautaire et international pour les soutenir. Il s'agit concrètement des objectifs suivants :

- 75% de la population de 20 à 64 ans devrait être employée.
- 3% du PIB de l'Union européenne devrait être investi en R&D.
- Il faudrait atteindre l'objectif "20/20/20" en matière de climat et d'énergie : réduire les émissions de gaz à effets de serre de 20%, économiser 20% de la consommation d'énergie et promouvoir la consommation des énergies renouvelables jusqu'à 20 %.
- Le pourcentage d'abandon scolaire devrait être inférieur à 10% et au moins 40% de la génération la plus jeune devrait avoir accompli des études supérieures complètes.
- Le risque de pauvreté devrait menacer 20 millions de personnes de moins.

¹³ EUROPE 2020 Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et intégrative Communication de la Commission du 3 mars 2010.

¹⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Ces objectifs sont liés entre eux et ils sont fondamentaux pour le succès de la Stratégie Europe 2020.

La stratégie comprend en outre un ensemble d'initiatives emblématiques qui constituent un cadre dans lequel l'Union Européenne et les administrations nationales peuvent conjuguer leurs efforts et se renforcer mutuellement dans des domaines liés aux priorités d'Europe 2020, comme l'innovation, l'économie numérique l'emploi, la jeunesse, la politique industrielle, la pauvreté et l'utilisation efficiente des ressources. Les initiatives emblématiques seront matérialisées aussi bien dans l'Union européenne que dans les contextes nationaux et régionaux, par le biais de l'exploitation maximale de la contribution des fonds, des aides et des instruments qui sont aménagés sous le nouveau système de gouvernance économique établi.

4.2. LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020

Pour le développement des actions nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs de la Stratégie Europe 2020, la Commission européenne dispose du budget économique correspondant.

Le Cadre financier pluriannuel (CFP), qui est la dénomination donnée au budget de la Commission pour la période 2014-2020¹⁵, établit, conformément aux objectifs et aux lignes d'action de la Stratégie Europe 2020, les montants maximaux annuels que l'Union européenne est autorisée à dépenser dans les domaines politiques pendant la période 2014-2020, en établissant également une limite générale annuelle pour les dépenses totales.

Après les négociations menées, le Cadre financier pluriannuel approuvé pour la période 2014-2020 établit le plafond de dépense à 958 988 millions d'euros en crédits d'engagement (1,00% du revenu national brut de l'Union Européenne), et de 908 400 millions d'euros en crédits de paiement (0,95% du revenu national brut).

Cette dépense totale est divisée en six rubriques, qui définissent les priorités politiques de l'Union Européenne : *Croissance intelligente et inclusive, Croissance durable : ressources naturelles, Sécurité et citoyenneté, Une Europe globale, Administration et celle concernant les compensations.*

Au-delà du détail de chaque rubrique, et conformément à l'objet général du présent document stratégique, il convient de signaler que le volume d'engagement pour la sous-rubrique "Cohésion économique, sociale et territoriale",

¹⁵ Le 28 juin 2013, le Conseil européen a approuvé l'accord élaboré avec le Parlement européen sur le projet de Règlement par lequel est établi le Cadre financier pluriannuel (MFP) de l'Union européenne pour la période 2014-2020 et l'Accord interinstitutionnel en matière budgétaire.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

où se développe l'objectif pour la coopération territoriale, s'élèvera à 325.149 millions d'euros.

Dans ladite sous-rubrique, les ressources destinées à l'objectif "Investissement en croissance et en emploi" s'élèvent à 313.197 millions d'euros, tandis que 8.948 millions d'euros sont destinés à la "Coopération Territoriale Européenne" (CTE).

Tableau 4.1 Cadre financier pluriannuel 2014-2020

(Millions de €)

Crédits d'engagement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020
1. Croissance intelligente et inclusive	60.283	61.725	62.771	64.238	65.528	67.214	69.004	450.763
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	15.605	16.321	16.726	17.693	18.490	19.700	21.079	125.614
1b. Cohésion économique, sociale et territoriale	44.678	45.404	46.045	46.545	47.038	47.514	47.925	325.149
2. Croissance durable : ressources naturelles dont dépenses de marché et paiements directs	55.883	55.060	54.261	53.448	52.466	51.503	50.558	373.179
	41.585	40.989	40.421	39.837	39.079	38.335	37.605	277.851
3. Sécurité et Citoyenneté	2.053	2.075	2.154	2.232	2.312	2.391	2.469	15.686
4. Une Europe globale	7.854	8.083	8.281	8.375	8.553	8.764	8.794	58.704
5. Administration Dont : dépenses administratives des institutions	8.218	8.385	8.589	8.807	9.007	9.206	9.417	61.629
	6.649	6.791	6.955	7.110	7.278	7.425	7.590	49.798
6. Compensations	27	0	0	0	0	0	0	27
TOTAL CRÉDITS D'ENGAGEMENT	134.318	135.328	136.056	137.100	137.866	139.078	140.242	959.988
En pourcentage du Revenu national brut	1,03%	1,02%	1,00%	1,00%	0,99%	0,98%	0,98%	1,00%
TOTAL DE CRÉDITS DE PAIEMENT	128.030	131.095	131.046	126.777	129.778	130.893	130.781	908.400
comme pourcentage du Revenu national brut	0,98%	0,98%	0,97%	0,92%	0,93%	0,93%	0,91%	0,95%
Marge disponible	0,25%	0,25%	0,26%	0,31%	0,30%	0,30%	0,32%	0,28%
Limite max. Ressources propres en	1,23%	1,23%	1,23%	1,23%	1,23%	1,23%	1,23%	1,23%

Source: Commission européenne

4.3. LA POLITIQUE DE COHÉSION

La Politique de Cohésion¹⁶ est le principal « *instrument d'investissement pour soutenir les priorités fondamentales de l'Union Européenne identifiées dans la Stratégie Europe 2020, ce qui s'obtient en se concentrant sur les pays et les régions ayant les besoins les plus grands, par le biais d'une exploitation optimale de la contribution des fonds, des aides et des instruments européens* ».

¹⁶ Règlement (UE) n ° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n ° 1083/2006 du Conseil.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Dans ce contexte, le Cadre stratégique commun (CSC) « *augmente la cohérence entre les engagements politiques assumés dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 et l'investissement sur le terrain, et en outre il favorise l'intégration en établissant comment les Fonds peuvent travailler ensemble ...* » Il offre également une « *source d'orientation stratégique qui doit être traduite par les États membres et les régions dans la programmation de la planification des ressources économiques habilitées à travers le MEC dans le contexte de leurs besoins, leurs opportunités et leurs défis spécifiques* ».

Pour ce qui est de la période de programmation 2014-2020, la Commission européenne a incorporé un certain nombre de changements importants dans la façon de concevoir et appliquer la Politique de Cohésion. Concentrer les ressources dans un nombre réduit de priorités mieux liées à la Stratégie Europe 2020, se concentrer sur les résultats, faire un suivi des avancées vers les objectifs fixés, avoir recours dans une plus large mesure à la conditionnalité et simplifier l'exécution.

OBJECTIFS THÉMATIQUES DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

Croissance INTELLIGENTE

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.
2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et des communications.
3. Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquiculture.
4. Soutenir le passage à une économie avec de faibles émissions de carbone dans tous les secteurs.

Croissance DURABLE

5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques.
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité dans l'utilisation des ressources.
7. Promouvoir un transport durable et éliminer les goulots d'étranglement dans les infrastructures de réseau fondamentales.

Croissance INTÉGRATIVE

8. Promouvoir l'emploi et favoriser la mobilité professionnelle.
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.
10. Investir en éducation, améliorer les compétences professionnelles et la formation continue.
11. Améliorer la capacité institutionnelle et l'effectivité de l'Administration publique.

Source : Règlement 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Dans ce contexte, la Commission européenne a adopté en octobre 2011 un certain nombre de propositions législatives sur la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Concrètement, le document de la commission sur le CSC¹⁷ de 2014 à 2020 établit les éléments relatifs aux fonds de la Politique de Cohésion européenne, c'est-à-dire le Fond européen de Développement régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds de Cohésion (FC), le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Mer et la Pêche (FEMP).

Ce sont sans doute les principales sources d'investissement à l'échelle de l'Union européenne pour aider les États membres à rétablir et augmenter la croissance et garantir une reprise qui crée de l'emploi, et en même temps assure le développement durable, en concordance avec les objectifs de la stratégie Europe 2020.

4.4. LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (CTE)

La Coopération territoriale européenne (CTE)¹⁸ est un des objectifs centraux de la politique régionale de l'Union européenne. Elle offre un cadre pour la réalisation d'actions communes et d'échanges stratégiques entre les agents nationaux, régionaux et locaux de différents États membres de l'Union Européenne.

La Coopération territoriale européenne « revêt une valeur particulière du fait qu'elle s'avère être une des manières les plus efficaces pour résoudre les problèmes transfrontaliers entre toutes les régions concernées, permettant ainsi d'éviter des dépenses disproportionnées pour certaines régions, et des avantages démesurés pour d'autres. Elle contribue en outre à résoudre des problèmes spécifiques de façon efficace grâce aux économies d'échelle et à l'obtention d'une masse critique ».

Dans certains contextes, comme les bassins maritimes et les régions côtières, la coopération et l'action transnationale s'avèrent même indispensables pour favoriser la croissance, l'emploi et la gestion basée sur les écosystèmes.

En tout cas, la Coopération territoriale est sans nul doute un mécanisme effectif pour échanger des bonnes pratiques et apprendre à diffuser des connaissances spécialisées entre les régions.

¹⁷ SWD (2012) 61 final, Document de travail des services de la Commission, du 14 mars 2012. "Éléments relatifs à un Cadre stratégique commun de 2014 à 2020 pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de Cohésion, le Fonds européen agricole de développement rural et le Fonds européen pour la mer et la pêche".

¹⁸ Règlement (UE) n ° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions spécifiques sur l'appui du Fond Européen de Développement Régional.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

La Coopération Territoriale Européenne est structurée autour de trois types de programmes différents :

- Programmes pour la **coopération transfrontalière** entre régions adjacentes pour favoriser le développement régional intégré entre régions voisines, terrestres et maritimes, limitrophes de deux États membres ou plus, ou de régions frontalières voisines d'au moins un État membre et un pays tiers dans les frontières extérieures de l'Union, autres que celles couvertes par des programmes dans le cadre des instruments financiers extérieurs de l'Union.
- Programmes pour la **coopération transnationale** dans de grands espaces transnationaux, à laquelle participent des autorités nationales, régionales et locales, et qui concerne aussi la coopération transfrontalière maritime dans les cas non couverts par la coopération transfrontalière, afin d'obtenir un degré plus important d'intégration territoriale de ces territoires et de contribuer de cette manière à la cohésion territoriale dans l'ensemble de l'Union.
- Programmes pour la **coopération interrégionale** pour renforcer l'efficacité de la politique de cohésion, et faciliter l'échange d'expériences sur les objectifs thématiques entre associés de toute l'Union en ce qui a trait à l'identification et à la diffusion de bonnes pratiques en vue de leur transfert à des programmes opérationnels dans le cadre de l'objectif d'investissement pour la croissance et l'emploi : l'échange d'expériences concernant l'identification, le transfert et la diffusion de bonnes pratiques dans le développement durable urbain et rural ; l'échange d'expériences relatives à l'identification, le transfert et la diffusion de bonnes pratiques et d'approches innovatrices en relation avec les actions dans le domaine de la coopération territoriale et le recours aux GECT. Et l'analyse des tendances de développement concernant les objectifs de la cohésion territoriale et le développement harmonieux du territoire européen par des études, le recueil des données et d'autres mesures.

Conformément au Règlement pour l'application des fonds du CSC à la Coopération territoriale européenne, « ces Programmes doivent obéir aux **critères de concentration thématique et aux priorités d'investissement** ». Les Programmes peuvent choisir parmi un nombre limité de priorités de partir du menu thématique qui détermine les priorités d'investissement correspondantes, en se concentrant sur celles dans lesquelles la coopération peut apporter une plus grande valeur ajoutée. Concrètement, les objectifs thématiques auxquels chaque programme doit faire référence doivent se concentrer :

- Dans le cas des programmes de coopération transfrontalière et de coopération transnationale, 80% au moins des fonds provenant du FEDER devront être concentrés sur quatre objectifs thématiques.
- Dans les programmes de coopération interrégionale, cependant, tous les objectifs thématiques pourront être sélectionnés.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Outre cette concentration figurant dans le Règlement par lequel sont établies des dispositions spécifiques relatives au soutien du Fonds Européen de Développement Régional à l'objectif de Coopération territoriale européenne¹⁹:

- Le FEDER soutiendra, dans le cas de la coopération transfrontalière, l'intégration des marchés de travail transfrontaliers, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives communes d'emploi au niveau local et la formation commune (OT 8), ainsi que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances à travers les frontières, mais aussi l'inclusion sociale transfrontalière (OT9) et le développement et l'application de programmes communs d'éducation et de formation (OT10), enfin, la promotion de la coopération juridique et administrative et la coopération entre les citoyens et les institutions (OT11).
- Pour sa part, dans le cadre de la coopération transnationale, feront également l'objet d'un soutien le développement et l'application de stratégies macro-régionales et des bassins maritimes (OT11) à travers les programmes de coopération correspondants.

En ce qui concerne les ressources économiques prévues dans le Cadre financier pluriannuel pour le développement de la coopération, et vu les différentes typologies, la répartition approuvée est la suivante :

- **Coopération transfrontalière** : les régions qui recevront l'aide seront les régions du niveau NUTS-3 de l'Union Européenne situées tout le long des frontières terrestres intérieures et extérieures, mais aussi toutes les régions du niveau NUTS-3 de l'Union situées le long des frontières maritimes. Le budget approuvé s'élève à 6627 millions d'euros pour la période 2014-2020. Cette coopération est aménagée à travers le programme INTERREG A.
- **Coopération transnationale** : dans ce cas, la Commission adoptera la liste des zones transnationales qui peuvent recevoir des aides, qui sera ventilée par programme de coopération et comprendra des régions du niveau NUTS-2, en garantissant en même temps la continuité de cette coopération dans des zones cohérentes plus larges sur la base de programmes antérieurs. Le budget consigné pour la coopération transnationale s'élève à 1822 millions d'euros. Cette coopération est aménagée à travers le programme INTERREG B.
- **Coopération interrégionale** : dans ce cas, les aides du FEDER comprendront la totalité du territoire de l'Union Européenne. Le montant approuvé est de 500 millions d'euros. Cette coopération est aménagée à travers le programme INTERREG C.

¹⁹ Règlement (UE) N o 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne"

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.5. PROGRAMMES OPÉRATIONNELS : ESPACES DE PROGRAMMATION QUI CONCERNENT L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Dans le but d'optimiser l'impact de la Politique de Cohésion sur la réalisation des priorités de l'Union Européenne, chaque État membre et chaque région européenne devront procéder à l'élaboration de leur programme opérationnel.

Les Programmes opérationnels prévoient, outre une analyse de contexte, la stratégie de l'État membre ou de la région, ainsi que la liste des actions à développer pour la contribution à l'atteinte des objectifs européens.

Les Espaces de programmation qui concernent l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi sont les suivants :

4.5.1. Programme Opérationnel Espagne-France-Andorre (POCTEFA)

POCTEFA²⁰ est l'acronyme du Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre. Il est un instrument de soutien financier communautaire destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre.

Il s'agit d'un programme qui fait partie de l'initiative communautaire INTERREG A pour renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne à travers la coopération transfrontalière.

La participation de l'Euskadi se réalise à travers le territoire historique de Gipuzkoa (NUTS-3), tandis que la participation de l'Aquitaine est concernée par le département des Pyrénées-Atlantiques (NUTS-3). Cependant, les zones adjacentes (dans le cas d'Euskadi, Alava et Bizkaia et en Aquitaine, Les Landes) pourront capter jusqu'à 20% des fonds FEDER du Programme.

En ce qui concerne le domaine thématique, le POCTEFA concentre son aide sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières avec des stratégies communes en faveur du développement territorial durable. En outre, le Programme tente de faire en sorte que les citoyens perçoivent la zone transfrontalière comme un espace unique et de réduire ainsi l'effet de frontière.

Le Consortium de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) est l'organisme nommé par la Commission Européenne et les États pour gérer le Programme POCTEFA.

²⁰ <http://www.poctefa.eu/index.jsp>

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Graphique 4.2 Programme opérationnel POCTEFA 2014-2020. Éligibilité géographique



Son aide consiste essentiellement à mener à bien des activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières à travers des stratégies communes en faveur du développement territorial durable. Corrélativement, ce programme doit favoriser la perception par les citoyens de la zone transfrontalière comme un espace unique et ainsi diminuer l'effet frontière.

Dans la période 2007-2013, le budget FEDER consacré au POCTEFA s'est élevé à 168 millions d'euros, soit le double du budget des fonds de la période précédente. Cette dotation a bénéficié d'un taux de cofinancement communautaire de 65%.

Pendant la période 2007-2013, le POCTEFA a soutenu 171 projets. Par régions, l'Aquitaine est celle qui a participé au plus grand nombre de projets, suivie par l'Euskadi, l'Aragon et Midi-Pyrénées. La participation de la Catalogne, de la Navarre et du Languedoc-Roussillon est légèrement inférieure.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Nouvelle période de programmation 2014-2020

Face à la nouvelle période de programmation, la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) est en phase d'élaboration du nouveau Programme Opérationnel 2014-2020. Elle procède à la sélection et à la recherche de la cohérence des nouvelles priorités d'action pour les années qui viennent.

Une partie de ce processus est la réalisation et la validation du Diagnostic territorial stratégique de la zone éligible, afin de déterminer les forces et les faiblesses du territoire pour préparer la future période de programmation.

À partir de ce diagnostic, le partenariat participant à l'exercice de réflexion en vue de la nouvelle programmation oriente vers les priorités suivantes l'action du POCTEFA pour la nouvelle période :

Tableau 4.2 Programme opérationnel POCTEFA 2014-2020. Objectifs thématiques

	M€	%
OT.1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	40,9	21,6
OT.3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	8,9	4,7
OT.5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	28,5	15,1
OT.6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources	48,0	25,4
OT.7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles	24,9	13,2
OT.9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	12,5	6,6
OT.8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	14,2	7,5
Assistance Technique POCTEFA 2014-2020	11,4	6,0
Total PO-POCTEFA 2014-2020	189,3	100%

Source: POCTEFA.

La dotation financière du Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre pour la période 2014-2020 s'élève à 189 millions d'euros, avec un taux de cofinancement du 65%.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.5.2. Programme Opérationnel de coopération territoriale européenne de l'Espace Atlantique

Le Programme opérationnel de coopération transnationale Espace Atlantique²⁷ prévoit la concession d'aide à trente-trois zones côtières NUTS-2 des pays participants, du Déroit de Gibraltar au nord de l'Écosse.

Une population d'environ 56 millions de personnes vivant dans la zone subventionnable, d'une superficie de 594 000 Km², bénéficient du Programme Espace Atlantique.

Graphique 4.3 Programme Opérationnel Espace Atlantique 2014-2020. Éligibilité géographique



Il a pour objectif stratégique global l'obtention de progrès significatifs et tangibles dans la coopération transnationale afin de favoriser un développement de la cohésion territoriale durable et équilibré de l'Espace Atlantique et de son héritage maritime.

²⁷ http://ec.europa.eu/regional_policy/country/prordn/details_new.cfm?LAN=9&gv_PAY=ES&gv_reg=ALL&gv_PGM=1256&gv_per=2&gv_defl=8&lang=9

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

La stratégie du Programme Espace Atlantique a été exécutée à partir de quatre priorités : promouvoir des réseaux d'entreprises et d'innovation transnationaux, protéger et améliorer la sécurité et la durabilité de l'environnement maritime et côtier, améliorer l'accessibilité et les connexions internes et promouvoir des synergies transnationales de développement urbain et régional durable.

Le Programme opérationnel a disposé pour cela d'environ 104 millions d'euros pour la période 2007-2013 (à travers l'initiative communautaire FEDER, dans le cadre INTERREG B pour la coopération transnationale. Cette dotation financière a eu un taux de cofinancement communautaire de 65%.

L'Autorité de gestion du Programme a été assumée au cours de la période 2007-2013 par la Commission de coordination et de développement régional du Nord (CCDR-N) placée à Portugal.

La coopération territoriale européenne dans l'Espace Atlantique s'est traduite quant à elle par la matérialisation de 71 projets au cours de la période 2007-2013.

Nouvelle période de programmation 2014-2020

Dans le cadre des travaux pour la programmation de la nouvelle période 2014-2020, le Programme Espace Atlantique a créé un groupe de travail composé de représentants de tous les États membres du Programme actuel. Ce groupe effectue actuellement les premiers pas menant à l'élaboration du nouveau Programme opérationnel : définition de la stratégie et priorités de la coopération²².

L'objectif général du Programme opérationnel pour la nouvelle période de programmation sera de continuer à renforcer le développement économique et territorial de la zone éligible à travers l'ensemble de mesures qui sont habilitées sous les priorités d'investissement suivantes:

²² Notons également l'approbation de l'incorporation à l'actuelle géographie du Programme des Açores, de Madeira et des Canaries.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Tableau 4.3 Programme opérationnel Espace Atlantique 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques

	M€	%
Axe 1. Promouvoir l'innovation et renforcer la compétitivité (OT1-b)	54,6	39,0
Axe 2. Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (OT4a, OT4f)	13,7	9,8
Axe 3. Promouvoir la sécurité maritime (OT5.b)	16,7	11,9
Axe 4. Préserver et promouvoir l'attractivité du patrimoine naturel et culturel (OT6c, OT6g)	54,6	39,0
Assistance Technique	0,4	0,3
Total PO-Espace Atlantique 2014-2020	140,01	100%

Source: Espace Atlántico.

La dotation financière du Programme opérationnel de coopération territoriale Espace Atlantique pour la période 2014-2020 s'élève à 140 millions d'euros, avec un taux de cofinancement allant jusqu'à 65%.

4.5.3. Programme de Coopération territoriale de l'Espace Sud-Ouest Européen (SUDOE)

L'objectif du Programme Sud-Ouest Européen –SUDOE-²³ est de consolider la coopération territoriale des régions du sud-ouest européen dans les domaines de la compétitivité, de l'innovation, de la protection de l'environnement, du développement et de l'aménagement du territoire durable.

Composé de quatre États membres –Espagne, France, Portugal et Gibraltar-, le Programme SUDOE fait partie de l'objectif de coopération territoriale européenne et bénéficie du financement du FEDER, car il entre dans le cadre de l'initiative INTERREG B de soutien à la coopération transnationale dans l'Union européenne.

L'Autorité de gestion du SUDOE dans la période 2007-2013 a été assurée par le Gouvernement de Cantabrie.

²³ <http://interreg-sudoe.eu/FRA>

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Graphique 4.4 Programme opérationnel SUDOE 2014-2020. Eligibilité géographique



Au cours de la période 2007-2013, le Programme SUDOE a investi 132 millions d'euros, avec un apport de l'Union Européenne de 99,4 millions à travers le FEDER. Le taux de cofinancement des 106 projets soutenus a été de 75%.

Nouvelle période de programmation 2014-2020

Pour la nouvelle période 2014-2020, l'objectif général du Programme SUDOE consistera à assurer le développement durable et harmonieux de l'espace sud-ouest européen grâce à l'ensemble des actions transnationales qui pourront être menées à bien conformément aux priorités suivantes:

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Tableau 4.4 Programme opérationnel SUDOE 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques

	M€	%
Axe 1. Innovation et compétitivité (OT1.b, OT3.a, OT3.b)	54,5	54,3
Axe 2. Environnement (OT4.c, OT5.b, OT6.c, OT6.d)	39,5	39,3
Assistance Technique	6,4	6,4
Total PO-SUDOE 2014-2020	100,4	100%

Source: SUDOE.

La dotation financière prévue pour le Programme opérationnel de coopération territoriale SUDOE 2014-2020 s'élève à 100 millions d'euros, avec un taux de cofinancement de 75%.

4.5.4. Programme de coopération territoriale INTERREG C EUROPE

INTERREG C EUROPE²⁴ est un programme qui fait partie de l'objectif de coopération territoriale européenne et qui tente d'aider les régions européennes à travailler ensemble, en partageant connaissances et expériences.

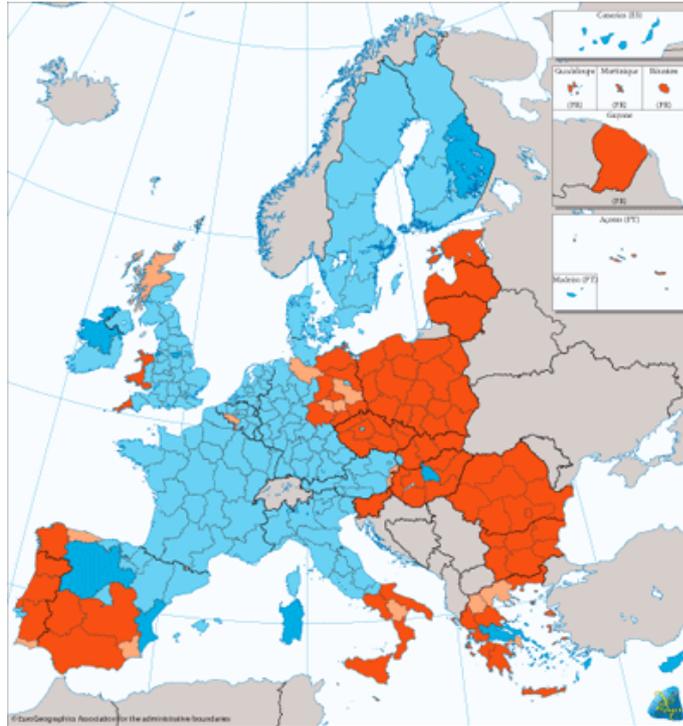
Ce programme, qui continue le cadre de travail de l'ancienne initiative communautaire INTERREG C de soutien à la coopération transnationale, est appliqué à l'ensemble des régions des États membres, ainsi qu'à la Suisse et à la Norvège.

Le principal objectif du programme INTERREG EUROPE est d'améliorer l'effectivité de la politique régionale, et de contribuer à la modernisation économique et à l'augmentation de la compétitivité en Europe. Sont prévues pour cela un certain nombre d'actions comme par exemple l'échange d'expériences et de connaissances entre les acteurs locaux et régionaux, ainsi que la promotion du transfert des bonnes pratiques dans la gestion des programmes relatifs aux Fonds structurels.

²⁴ <http://www.interreg4c.eu/>

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Graphique 4.5 Programme opérationnel INTERREG EUROPE 2014-2020. Éligibilité géographique



Au cours de la période 2007-2013, le programme a apporté un soutien financier de 321 millions d'euros, dont 302 millions ont été destinés à des projets de coopération, concrètement à 204 projets (à partir de quatre appels à projets).

Nouvelle période de programmation 2014-2020

Dans le cadre des travaux menés à bien pour la définition du nouveau Programme opérationnel INTERREG EUROPE pour la nouvelle période 2014-2020, et comme résultat du diagnostic réalisé, la proposition effectuée par l'Autorité de gestion consiste à réaliser une répartition égalitaire des fonds du programme entre les objectifs thématiques suivants:

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Tableau 4.5 Programme opérationnel INTERREG EUROPE 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques

	M€	%
OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	84,4	25,0
OT3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	84,4	25,0
OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	84,4	25,0
OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources	84,4	25,0
Assistance Technique	-	0,0
Total PO-INTERREG EUROPE 2014-2020	358,8	100%

Source: Interreg Europe.

Le Programme 2014-2020 prévoit le soutien à deux types d'interventions : a) projets de coopération interrégionale (à partir de convocations spécifiques), et b) soutien à des plates-formes d'apprentissage de politiques.

La dotation financière prévue pour la nouvelle période 2014-2020 s'élève à 338 millions d'euros.

Il convient de signaler qu'en ce qui concerne le taux de cofinancement des projets à soutenir, il sera différent selon l'État membre auquel les régions bénéficiaires appartiennent. Le taux de cofinancement pour l'Aquitaine et le Pays basque est ainsi de 75%.

4.5.5. Programmes Opérationnels de l'Aquitaine (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP)

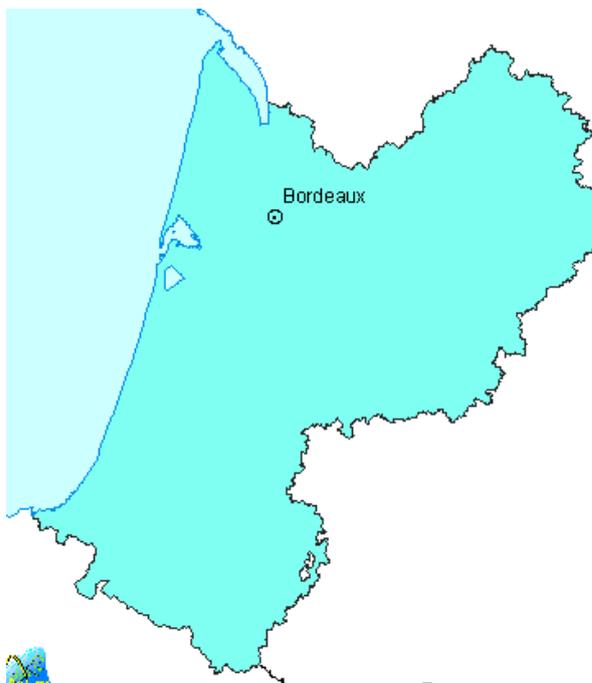
L'application de la Politique de Cohésion en Aquitaine²⁵ se développe à travers les programmes opérationnels correspondant aux Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), au Fonds Social Européen (FSE), au Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et au Fonds Européen pour la Pêche (FEAMP).

Dans ce contexte, l'Aquitaine s'est située pour la période 2007-2013 dans le groupe de régions sous l'épigraphe "Compétitivité régionale et emploi", et elle a reçu 580 millions d'euros provenant des programmes FEDER et FSE.

²⁵ <http://www.europe-en-aquitaine.eu/>

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Graphique 4.6 Programme opérationnel Aquitaine 2014-2020. Éligibilité géographique



Nouvelle période de programmation 2014-2020

Conformément à la répartition communautaire et à l'enveloppe correspondante réalisée par l'État français, la région de l'Aquitaine bénéficiera de 373,3 millions d'euros provenant du FEDER pour la période de programmation 2014-2020.

La dotation provenant du FSE s'élève à 87,0 millions d'euros (est incluse dans ce montant l'assignation de 10,1 millions d'euros pour le développement de l'initiative d'Emploi des Jeunes).

Le FEADER soutiendra le développement d'actions en Aquitaine dans la nouvelle période de programmation avec une enveloppe de 608 millions d'euros.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Tableau 4.6 Programme opérationnel Aquitaine 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques

	M€	%*
FEDER-AQUITAINE 2014-2020		
OT1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	89,0	25
OT2. Améliorer l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication	57,0	16
OT3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	70,0	19
OT4. Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	72,3	20
OT5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	17,0	5
OT6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources	36,0	10
OT8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8,0	2
OT9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	11,0	3
Assistance Technique FEDER 2014-2020	13,0	-
Total PO-FEDER AQUITAINE 2014-2020	373,3	-
FSE-AQUITAINE 2014-2020		
OT8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	25,2	30
OT9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	8,5	10
OT10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	50,6	60
Assistance Technique FSE 2014-2020	2,7	-
Total PO-FSE AQUITAINE 2014-2020	87,0	-
Total PO-FEDER/FSE AQUITAINE 2014-2020	460,3	-

* A l'exception de l'assistance technique.

Source: PO Aquitaine – FEDER FSE 2014-2020

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.5.6. Programmes Opérationnels d'Euskadi (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP)

L'ensemble des programmes opérationnels de la Politique de Cohésion européenne éligibles en Euskadi²⁶ sont ceux correspondant aux fonds suivants : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européens Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Mer et la Pêche (FEAMP).

Au cours de la période 2007-2014, le FEDER a alloué en Euskadi 244 millions d'euros. Lors de la même période, l'Administration de l'État a destiné au Pays basque 150 millions d'euros additionnels provenant du FEDER.

Dans le cas du FSE, le montant de l'aide européenne a été moindre, de l'ordre de 61 millions d'euros. À cette somme il convient d'ajouter, tout comme pour le FEDER, 93 millions d'euros supplémentaires en concept d'interventions provenant du Programme plurirégional du FSE de l'Administration de l'État au Pays basque.

D'autre part, dans la même période, des actions ont été cofinancées par le biais de l'aide communautaire du FEADER. Dans ce cas, le montant communautaire alloué s'est élevé à 84,3 millions d'euros.

Enfin, l'aide communautaire programmée par le Fonds européen pour la pêche (FEAMP) a été de 56 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Graphique 4.7 Programme opérationnel Pays Basque 2014-2020. Éligibilité géographique



²⁶ http://www.ogasun.ejgv.euskadi.net/r51-19239/es/contenidos/informacion/politica_regional/es_2340/portada_polregi.html

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Nouvelle période de programmation 2014-2020

Compte tenu du budget total attribué pour l'État espagnol pour la nouvelle période de programmation, et conformément aux critères d'attribution appliqués par celui-ci pour la répartition régionale, l'Euskadi recevra des fonds structurels 396,2 millions d'euros, dont 65% devront être programmés pour cofinancer les actions des administrations publiques basques. Les 35% restants, même s'ils seront également affectés en Euskadi, seront gérés par l'Administration générale de l'État.

Malgré tout, 71 millions d'euros de la part régionale (27,6%) correspondent aux ressources du Fonds Social Européen (FSE), tandis que les 186,4 millions d'euros restants (72,4%) proviendront du Fonds de Développement Régional (FEDER)

Le Programme opérationnel FEDER 2014-2020 et celui correspondant au FSE se trouvent tous les deux actuellement en phase d'élaboration. Néanmoins, et étant donné la documentation préparatoire publiée par les autorités responsables respectives, l'orientation thématique envisagée pour la nouvelle période est la suivante :

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Tableau 4.7 Programme opérationnel Pays basque 2014-2020. Axes et Objectifs thématiques

FEDER-PAÍS VASCO 2014-2020	M€	%
OT1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	65,6	37,2
OT2. Améliorer l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication	17,2	9,7
OT3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	15,3	8,7
OT4. Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	58,7	33,3
OT5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	9,4	5,3
OT6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources	9,6	5,4
OT7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles	-	
OT8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	-	
OT9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	-	
OT10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	-	
OT11. Renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques	-	
Assistance Technique FEDER 2014-2020	0,8	0,5
Total PO-FEDER PAÍS VASCO 2014-2020	176,5	100,0
FSE-PAÍS VASCO 2014-2020		
OT8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	30,6	56,6
OT9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	20,0	37,0
OT10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	-	
Assistance Technique FSE 2014-2020	-	
Total PO-FSE PAÍS VASCO 2014-2020	54,1	100,0
Total PO-FEDER/FSE PAÍS VASCO 2014-2020	230,6	-

Source: PO País Vasco – FEDER FSE 2014-2020.

Pour sa part, le Programme de Développement Rural du Pays Basque 2014-2020 (PDR 2020) organise le soutien financier de la Politique Agricole Commune –PAC– pour les actions et les mesures à impulser dans le milieu rural en Euskadi, au cours de cette période. Il s'agit de l'instrument financier de soutien aux différents agents qui intègrent notre milieu rural, cofinancé par le fonds FEADER et les apports budgétaires des institutions basques.

Dans ce contexte, et conformément au Cadre national des éléments communs pour tous les PDR de l'État, il est prévu d'allouer à l'Euskadi à travers le FEADER 87,1 millions d'euros pour la nouvelle période de programmation 2014-2020.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.5.7. Appel à projets pour la Coopération Aquitaine-Euskadi

L'ancien Fonds commun pour la coopération Aquitaine-Euskadi apparaît à partir du Protocole de collaboration entre l'Euskadi et l'Aquitaine, signé en 1989. Ce Fonds a financé au cours de ses plus de vingt ans d'existence de nombreuses initiatives concrètes de coopération entre une multitude d'acteurs et d'organismes socioéconomiques des deux côtés de la frontière.

Depuis 2012, sa gestion est assurée par le GECT, la figure juridique du droit communautaire sous laquelle l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi a été officiellement constituée.

L'appel à projets Aquitaine-Euskadi, format pris par l'ex- Fonds, maintient l'objectif d'origine, qui consiste à promouvoir les actions de coopération des agents socioéconomiques pour la réalisation de projets communs entre associés situés sur le territoire d'Euskadi et d'Aquitaine.

Les bénéficiaires éligibles pour l'appel à projets Aquitaine-Euskadi sont des personnes juridiques, publiques ou privées, qui mènent à bien des projets de coopération interrégionale avec d'autres personnes juridiques, publiques ou privées, situées sur les territoires de la région d'Aquitaine et de la communauté autonome d'Euskadi et qui auront présenté la demande pour bénéficier d'une subvention.

Les bénéficiaires doivent avoir leur siège social ou leur domicile sur le territoire de la région d'Aquitaine ou de la communauté autonome d'Euskadi.

Le montant maximum des subventions attribué par l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi peut atteindre 50% du coût total du projet, hors taxes.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.6. SOURCES DE FINANCEMENT EUROPÉEN AUXQUELLES L'ACCÈS EST MIS EN CONCURRENCE

Outre les Fonds structurels et d'investissement communautaires, la Commission européenne dispose également d'autres sources de soutien et de financement d'actions ou d'organisations qui favorisent les intérêts de l'Union européenne ou contribuent à l'application des programmes et des politiques européens.

Ces programmes de soutien sont concrétisés par des appels à projets spécifiques et périodiques des différents services, bureaux et agences de la Commission européenne.

L'accès à ces programmes, à la différence des Fonds structurels et d'investissement pour lesquels la répartition des fonds est effectuée selon les critères du Règlement de la Commission, se réalise en concurrence; cela veut dire que l'assignation des fonds sera effectuée en fonction de la qualité des projets présentés à chaque appel à projets.

Vous trouverez ci-après, de façon approximative, les principaux programmes que la Commission publie périodiquement, en relevant les différents domaines thématiques à aborder :

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Domaine thématique	Sources de financement
RECHERCHE ET CONNAISSANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Horizon 2020 • CIP - Competitiveness and Innovation • LIFE+ • LifeLong Learning • Ecoinnovation • Clusters and Entrepreneurship in support of Emerging Industries • Public procurement of innovative solutions
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> • Progress • Leonardo • Horizon 2020 (People y Marie Curie)
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • LIFE+ • Intelligent Energy Europe • Horizon 2020 • Ecoinnovation • NER 300 • Europa eficiente en el uso de los recursos
SOCIÉTÉ ET CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Progress • Europe for Citizens • Lifelong Learning • Erasmus Mundus • CULTURE • MEDIA • Youth in Action • Creative Europe • Daphne • Horizon 2020
ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Jeremie • Horizon 2020 • Intelligent Energy Europe • Estrategia europea para el Empleo • MEDIA • COSME • Progress • ERASMUS for Young Entrepreneurs • Lifelong Learning Programme • Clusters and Entrepreneurship in support of Emerging Industries
ÉDUCATION ET FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Life+ • Horizon 2020 • Intelligent Energy Europe • MEDIA • Europe for Citizens Programme • Youth on the Move • Lifelong Learning Programme • Erasmus Mundus Programme • Tempus Programme • Intra-ACP academic mobility scheme • MEDIA • Youth in Action Programme

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

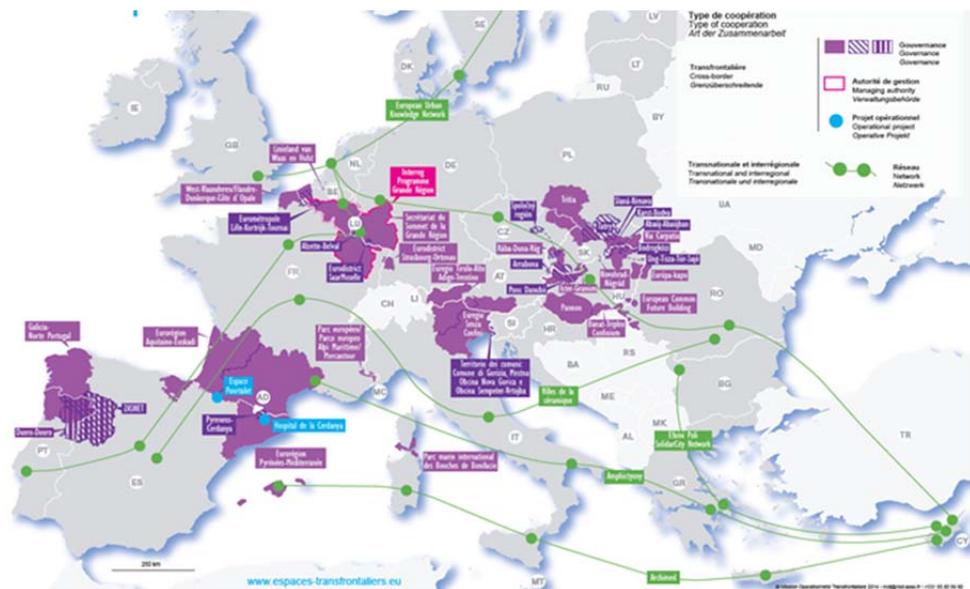
4.7. LES GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)

Devant les difficultés rencontrées par les États membres dans le domaine de la coopération territoriale, la Commission européenne a procédé en 2006²⁷ à la création de la figure juridique des Groupement Européens de Coopération Territoriale (GECT), un instrument de coopération à l'échelle communautaire.

Les GECT ont pour objectif de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs autorités régionales et locales²⁸.

Jusqu'à maintenant, 46 GECT ont été créés dans 18 États membres de l'Union européenne, un chiffre qui continue à augmenter²⁹.

Graphique 4.8 Groupements Européens de Coopération Territoriale



Source: Mission Opérationnelle Transfrontalière 2014

²⁷ Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

²⁸ Article 1 du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) et Article 1 du Règlement de modification (17 décembre 2013).

²⁹ Conformément au Comité des régions européennes, et à la date de la rédaction de ce document (février 2014), les GECT suivants sont en cours de traitement administratif pour leur approbation : Medgidia – Silistra, Eurocidade Valença do Minho Tui, The Route Of The Phocaeans, Code 24, CETC - Central European Transport Corridor, Európa közös jövő építő (Europe - building common future), Euroregion Neißة-Nisa, Trans-Oderana

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

L'objectif des GECT, qui sont dotés de personnalité juridique est de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres. Les GECT peuvent être composés d'États membres, d'autorités régionales, d'autorités locales et d'organismes de droit public à caractère facultatif³⁰.

Les GECT servent d'instrument de coopération à l'échelle communautaire pour surmonter les obstacles qui compliquent la coopération, puisqu'ils permettent aux groupements de pouvoir mettre en marche des projets de coopération territoriale cofinancés par l'Union ou de mener à bien des activités de coopération territoriale à initiative des États membres qui font partie dudit Groupement.

Les compétences des GECT sont fixées dans un accord de coopération obligatoire qui est élaboré à l'initiative de ses membres³¹, lesquels décident si le GECT est un organisme juridique autonome ou s'ils confient les tâches à l'un de ces membres³².

Dans les limites de leurs attributions, les GECT agissent au nom et pour le compte de leurs membres. Le GECT est une structure dotée de la personnalité juridique, avec une forte visibilité européenne et de la capacité de gérer un projet transfrontalier pour le compte de ses membres. Il peut avoir des membres très différents, et il permet, ainsi, d'instaurer une coopération entre les autorités régionales et les États nationaux ; il peut aussi comprendre des membres issus d'États ne faisant pas partie de l'Union européenne³³.

Il sera possible de commander au GECT l'exécution des programmes cofinancés par l'Union ou bien la réalisation de toute autre activité de coopération transfrontalière, avec ou sans intervention financière communautaire. Les GECT seront constitués par des membres se trouvant sur le territoire d'au moins deux États membres.

L'accord précisera la tâche, la durée et les conditions de dissolution du GECT. Il sera limité au domaine de coopération décidé par les membres et définira ses responsabilités. La législation applicable pour l'interprétation et l'application de l'accord sera celle de l'État membre où se trouve le siège social du GECT.

³⁰ Article 3 du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

³¹ Articles 4 et 8 du Règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

³² Article 7 – point 5 du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

³³ Article 1 du Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Les membres approuveront un budget annuel provisoire qui sera l'objet d'un rapport annuel certifié par des experts indépendants. En cas de dettes, les membres seront responsables financièrement proportionnellement à leur contribution.

Nouveau Règlement sur le Groupement Européen de Coopération Territoriale

Il existe une grande flexibilité dans la définition du mode de fonctionnement des GECT. Pourtant, l'expérience accumulée et le Règlement initial de l'année 2006 ont également mis en évidence certaines limitations et difficultés au moment de la constitution et de la gestion de ces organismes.

Concrètement, l'une d'elles est la difficulté et la complexité de la procédure de constitution et de modification des GECT mais aussi l'absence d'un processus de concertation entre les autorités nationales d'approbation. De plus, l'interprétation que chaque pays membre réalise du Règlement de l'année 2006 diffère. Il faut également ajouter à cela la faible intégration juridique des GECT dans les réglementations nationales.

Dans ce contexte, et dans le but de clarifier, de simplifier et d'améliorer la constitution, le fonctionnement et la portée des GECT, le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont adopté le 17 décembre 2013 un nouveau Règlement³⁴, qui inclut un certain nombre de modifications concernant les aspects suivants du Règlement initial de l'année 2006 et qui devront être incorporées dans les réglementations nationales.

Par rapport au présent document, voici les modifications qui sont considérées comme spécialement intéressantes :

- **Portée de l'activité des GECT.**

Renforcement du rôle des GECT pour la réalisation d'actions spécifiques de coopération territoriale (art.1) avec ou sans financement de l'Union européenne (art.7), incluant des références spécifiques à des actions de planification stratégique et la gestion de questions régionales et locales. Est également considérée intéressante l'application de stratégies macro-régionales.

- **Réglementation de fonctionnement simplifiée**

Il a été prévu d'être très flexible en ce qui concerne le droit applicable au GECT (art.2). Le nouveau Règlement (art.8) ouvre la possibilité d'appliquer le droit applicable de l'Union ou le droit national de l'État membre dans

³⁴ Règlement (UE) n°1302/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, par lequel est modifié le Règlement (CE) n°1082/2006 sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la création et du fonctionnement de ces groupements.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

lequel le GECT a son siège social (ce choix devra être indiqué dans l'accord de constitution), en augmentant ainsi la flexibilité applicable aux GECT.

Les États membres devront également prendre en considération les différentes options disponibles de régime de travail à choisir par le GECT, soit dans le cadre du droit privé soit dans celui du droit public.

Le nouveau Règlement simplifie également la réglementation de fonctionnement interne des GECT, surtout en ce qui concerne l'embauche de personnel, les dépenses de fonctionnement interne et la protection des créanciers, le cas échéant. Il établit comme réglementation valable celle du pays où se trouve le siège social et/ou la réglementation communautaire.

- **Coopération pour la prestation de services publics locaux.**

Il est tenu compte de la possibilité de développer des actions de coopération pratique en permettant de gérer des services publics locaux (art. 3 et 7). Les assemblées des GECT pourront définir les termes et les conditions d'utilisation d'un élément d'une infrastructure gérée par le GECT ou les termes et les conditions en fonction desquelles un service d'intérêt économique général est assumé par l'eurorégion, y compris les tarifs et les honoraires à payer par les utilisateurs.

À ce propos, le nouveau Règlement ouvre également la possibilité aux entreprises publiques de faire partie des GECT, ainsi qu'aux entreprises auxquelles est confiée la prestation de services d'intérêt économique général dans des domaines comme l'éducation et la formation, l'assistance médicale, les besoins sociaux liés à l'assistance sanitaire et à l'assistance de longue durée, les garderies, l'accès au marché du travail ou la réinsertion au travail, les logements sociaux et la Protection et l'inclusion sociale de groupes vulnérables (Considérations préalables, alinéa 8).

Outre ces questions, le nouveau Règlement prévoit d'autres aspects, moins stratégiques, concernant les procédures pour la constitution de futurs GECT (conditions requises exigées, délais, etc.) (art.4, ainsi que sur l'ouverture des GECT à des régions n'appartenant pas à l'Union Européenne et à des pays d'outremer (art. 3 et 4). Il introduit aussi des clarifications sur les délais/temps pour l'analyse et la décision de nouveaux GECT. La responsabilité juridique que peuvent assumer ces organismes est également un des autres aspects que le nouveau Règlement régle et clarifie.

Il convient de signaler que le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi n'est pas obligé d'adapter son accord de constitution à la nouvelle réglementation (Dispositions transitoires, n°1), même s'il a été constitué avant son approbation (décembre 2013). Néanmoins, tous les pays membres ont l'obligation d'adapter avant juin 2014 leur réglementation au nouveau Règlement en vigueur (Dispositions transitoires, n°5).

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Voici, de manière succincte, quels sont les principaux changements introduits dans le nouveau Règlement :

- Révision de la portée de l'activité menée à bien par les GECT ;
- Réglementation simplifiée : normes de fonctionnement plus claires en ce qui concerne l'embauche de personnel, les dépenses et la protection des créanciers du GECT ;
- Coopération pratique au moment d'offrir des services publics locaux;
- Constitution plus simple des GECT ;
- Ouverture des GECT à des régions n'appartenant pas à l'Union européenne et à des pays d'outremer ;
- Une plus grande flexibilité dans l'affiliation de nouveaux membres dans les GECT ;
- Critères d'approbation ou de refus des GECT par les autorités nationales spécifiés ;
- Limite de temps pour l'analyse et la décision de création de nouveaux GECT.

En conclusion, et compte tenu du Règlement des GECT suite à la dernière modification réalisée, mais aussi du Règlement général des Fonds structurels et d'investissement communautaire, les principaux aspects et potentialités des GECT sont les suivants :

PRINCIPAUX ASPECTS ET POTENTIALITÉS DES GECT

1. **Laboratoire pour la gouvernance multi-niveau, qui concrétise le principe de subsidiarité et contribue à la construction européenne de "bas en haut". Son action peut faciliter la résolution de plusieurs questions transfrontalières.**
- 2., **La cohésion territoriale : elle permet d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne, conformément à la Stratégie Europe 2020.**
3. **Outil pour l'application effective de la Stratégie Europe 2020, impulser la compétitivité et la durabilité dans les régions d'Europe.**
4. **Possibilité d'une meilleure coopération entre membres et associés, vu que le GECT, grâce à sa structure solide, réunit tous les associés pertinents dans un seul forum.**
5. **Amélioration de la visibilité de la cohésion territoriale, étant donné que le GECT permet une plus grande visibilité de la coopération territoriale, y compris plus de pouvoir juridique, politique et économique grâce à cette forme de coopération.**
6. **Instrument pour une coopération transfrontalière pratique au moment d'offrir des services publics locaux.**
7. **Bénéficiaire unique d'un Plan d'Action (art. 93 du Règlement général (RG) et art.8 du Règlement de coopération territoriale (RCT)), Organisme intermédiaire d'un ITI (art.99 du RG et art.10 du RCT) ou Autorité de gestion d'un Programme de Coopération (art.21 du RCT)**

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

4.8. NOUVEAUX OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE DANS LA POLITIQUE DE COHÉSION

4.8.1. Les Investissements territoriaux intégrés (ITI)

La création des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) provient de la nécessité d'aborder le rôle des villes, des zones géographiques fonctionnelles et des zones sous-régionales ayant des problèmes spécifiques. Les défis économiques, environnementaux et sociaux que doit relever l'Europe mettent l'accent sur le besoin d'établir une approche territoriale et intégrée basée sur des zones plus réduites qui permettent une réponse efficace.

C'est la raison pour laquelle les dispositions communes proposées par la Commission Européenne³⁵, ainsi que le règlement relatif à la Coopération Territoriale Européenne³⁶ ont introduit cet outil d'intégration pour appliquer des stratégies territoriales sur le terrain liant les objectifs thématiques identifiés dans les programmes opérationnels.

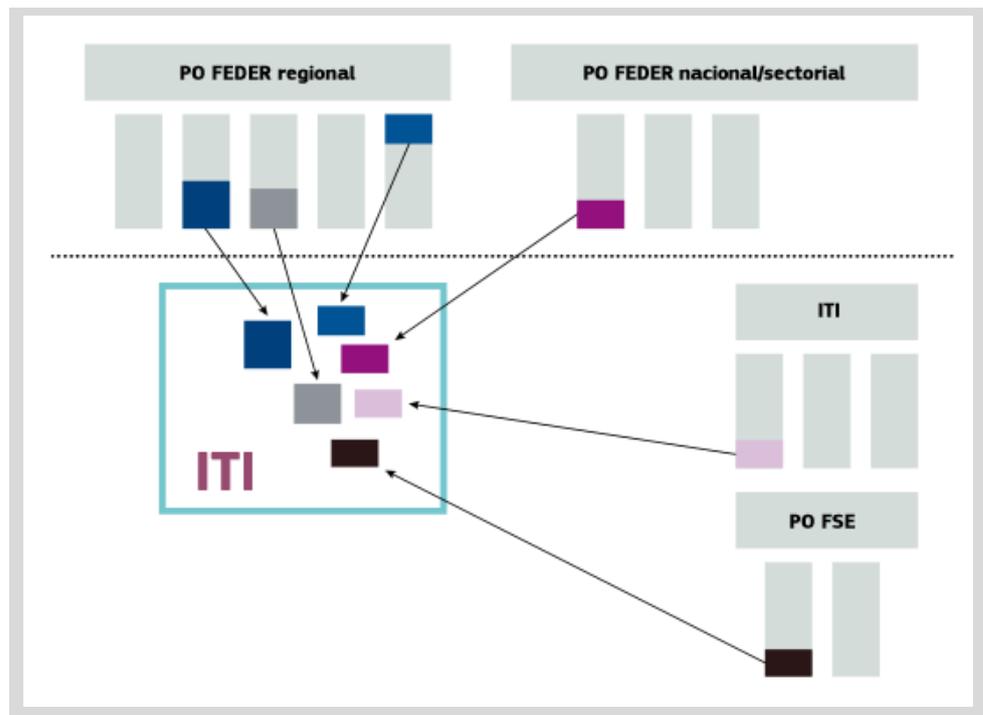
Les ITI permettent aux États membres de l'Union européenne de combiner le financement de plusieurs axes de priorité d'un ou de plusieurs programmes opérationnels pour créer une intervention multidimensionnelle et intersectorielle.

³⁵ Article 36 relatif aux Investissements territoriaux intégrés, du Règlement général 1303/2013, par lequel sont établies les dispositions communes relatives aux Fonds du Cadre stratégique commun.

³⁶ Article 11 du Règlement 1299/2013 relatif au soutien du Fonds européen de développement régional dans le but de la Coopération territoriale européenne.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Graphique 4.9 Schéma de fonctionnement des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)



L'ITI est un outil pour appliquer des stratégies territoriales d'une façon intégrée. Ce n'est pas une opération ou une sous-priorité d'un programme opérationnel, elle permet plutôt aux États membres d'exécuter des programmes opérationnels d'une façon transversale et d'avoir recours au financement de plusieurs axes prioritaires d'un ou de plusieurs programmes opérationnels pour garantir l'exécution d'une stratégie intégrée pour un territoire spécifique. L'existence d'un ITI donne en ce sens la flexibilité dont ils ont besoin pour la conception des programmes opérationnels et facilite d'exécution efficace des actions intégrées grâce à un financement simplifié.

Cela doit impliquer des financements du FEDER, du FSE ou du FC conformément à plus d'un objectif thématique d'un ou plusieurs programmes opérationnels, qui peuvent être complétés par un soutien financier du FEADER ou du FEMP.

La surveillance des ITI sera assurée par l'/les Autorité/s de gestion du/des Programme/s du cadre dans lequel ils entrent. L'Autorité de gestion du Programme opérationnel est responsable de la gestion et de l'exécution des actions de l'ITI et elle peut même choisir des organismes intermédiaires pour leur gestion.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Les rapports de suivi de chaque ITI devront fournir l'identification et les indicateurs par objectif thématique. Les conditions requises de contrôle et d'audit de l'ITI seront ceux de chaque programme et/ou fonds y participant.

Enfin, il est important de signaler la nécessité de faire en sorte que la zone géographique concernée par l'ITI dispose d'une stratégie territoriale intersectorielle et intégrée pour être appliquée de façon efficace.

Les ITI pour la Coopération territoriale européenne

Les ITI sont un instrument approprié pour mener à bien des actions dans le contexte de la Coopération Territoriale Européenne³⁷. Ils peuvent être utilisés dans un contexte transfrontalier pour appliquer des stratégies intégrées en vue du développement urbain de ces zones géographiques.

Comme il a été mentionné, l'Autorité de gestion du Programme opérationnel est chargée de gérer et d'exécuter les actions de l'ITI, et elle peut même désigner des organismes intermédiaires pour leur gestion. Dans les ITI qui incluent une coopération territoriale, l'organisme intermédiaire pourra être un GECT.

Éléments-clé et potentialités des ITI

Conformément à la réglementation générale des Fonds du Cadre stratégique commun, ainsi que celui concernant l'objectif de coopération territoriale européenne, les éléments-clé pour la mise en marche et le développement des ITI sont les suivants :

- La nécessité d'identifier un territoire/zone géographique objectif, ainsi qu'une stratégie de développement territorial ;
- L'identification des actions à exécuter dans la zone déterminée pour l'application de l'ITI ;
- L'établissement d'accords de gouvernance pour gérer l'ITI

En conclusion, et compte tenu du Règlement général des Fonds structurels et de soutien communautaire, ainsi que celui relatif à la Coopération Territoriale Européenne, les principaux aspects et potentialités des ITI sont les suivants :

³⁷ Article 11 du Règlement 1299/2013 relatif au soutien du Fonds européen de développement régional dans le but de la Coopération territoriale européenne

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

PRINCIPAUX ASPECTS ET POTENTIALITÉS DES ITI

1. **Outil pour l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain /territorial (accumulation de fonds et accumulation d'actions)**
2. **Ajustement à différentes échelles et objectifs territoriaux (programmes transfrontaliers ou transnationaux de coopération, agglomérations transfrontalières, aires métropolitaines, quartiers, zones avec caractéristiques géographiques différentes)**
3. **La surveillance/gestion des ITI correspond à la/aux Autorité/s de Gestion du/des Programme/s du cadre dans lequel ils sont. Cependant, leur gestion peut être déléguée à des organismes intermédiaires (les GECT, entre autres)**

4.8.2. Plans d'Action communs (PAC)

Un Plan d'Action Commun³⁸ (PAC) est un nouveau type d'opération intégrée réalisée à partir d'une approche basée sur des résultats afin d'atteindre des objectifs spécifiques d'un commun accord entre l'État et la Commission.

Les PAC contiennent un groupe de projets, jamais liés avec des infrastructures (ils pourront être financés par le FSE et le FEDER), et réalisés sous la responsabilité du bénéficiaire désigné, comme partie d'un ou de plusieurs programmes opérationnels pour l'atteinte d'objectifs spécifiques dans un ou plusieurs axes prioritaires. Par conséquent, il peut constituer un instrument utile pour promouvoir une meilleure intégration des différents fonds pour un objectif commun.

L'État membre et/ou l'Autorité de gestion responsable peuvent présenter une proposition de plan d'action commun en même temps que les programmes opérationnels. Cette proposition devra contenir toutes les informations relatives à ce qui suit :

- L'analyse des besoins de développement et des objectifs du plan (en consonance avec le Programme Opérationnel)
- Le cadre qui décrit la relation entre les objectifs du PAC et les objectifs spécifiques, les bornes et les buts à atteindre.
- les indicateurs de suivi
- la zone géographique impliquée et les groupes destinataires
- la période d'exécution
- les effets sur les principes horizontaux
- l'analyse et les effets sur le développement durable
- les informations sur les coûts, les paiements et le plan financier.

³⁸ Article 104 du Règlement général 1303/2013, par lequel sont établies des dispositions communes relatives aux Fonds du Cadre stratégique commun.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Les produits et les résultats de chaque PAC doivent être l'objet d'un accord entre l'État membre et la Commission et ils devront contribuer à atteindre des objectifs spécifiques des programmes opérationnels et constituer la base de l'aide des Fonds. Les résultats devront faire référence aux effets directs du PAC. La gestion financière du PAC est basée exclusivement sur les objectifs et les résultats que l'on prétend obtenir.

N'importe quel organisme de droit public peut présenter une proposition de PAC, bien que son approbation dépende de l'accord entre la Commission européenne et l'État membre concerné.

L'État membre ou l'Autorité de gestion créeront un comité de direction du plan d'action commun, différent du Comité de Suivi des programmes opérationnels pertinents.

Le soutien public à un PAC doit être d'au moins 10 millions d'euros, avec admission de dépenses éligibles jusqu'au 31 décembre de 2022.

Les PAC pour la Coopération territoriale européenne

Le Règlement pour la coopération territoriale permet³⁹ à un GECT de bénéficier d'un PAC.

Ainsi, quand un PAC se réalise sous la responsabilité d'un GECT comme bénéficiaire, le personnel du secrétariat commun du programme de coopération dans le cadre dans lequel ce plan entre, ainsi que les membres de l'assemblée du GECT bénéficiaire pourront être membres du comité de direction du PAC⁴⁰.

Néanmoins, et selon le Règlement pour la coopération territoriale, les membres de l'assemblée du GECT ne pourront pas être en majorité dans le comité du PAC.

Éléments-clé et potentialités des PAC

En conclusion, et compte tenu du Règlement général des Fonds structurels et de soutien communautaire, ainsi que de celui relatif à la coopération territoriale européenne, les principales potentialités des PAC à prendre en considération sont les suivantes :

³⁹ Article 9 du Règlement 1299/2013 relatif au soutien du Fonds européen de développement régional dans le but d'une coopération territoriale européenne.

⁴⁰ Article 9 du Règlement 1299/2013 relatif au soutien du Fonds européen de développement régional dans le but d'une coopération territoriale européenne et Article 104 du Règlement général 1303/2013, par lequel sont établies des dispositions communes relatives aux Fonds du Cadre stratégique commun.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

PRINCIPAUX ASPECTS ET POTENTIALITÉS DES PAC

1. Instrument de gestion destiné à la production de résultats
2. Ils contiennent des projets d'un ou de plusieurs programmes opérationnels
3. Le soutien public doit être d'au moins 10 millions d'euros
4. Les GECT peuvent être bénéficiaires d'un PAC (art. 9 du RCT), et peuvent faire partie de son comité de direction

4.8.3. Stratégies de développement local participatif

La Commission européenne a proposé aux États membres de mobiliser et impliquer les communautés et les organisations locales pour que celles-ci contribuent également à atteindre les objectifs de la Stratégie européenne 2020 de croissance intelligente, durable et intégrative, favoriser la cohésion sociale et atteindre les objectifs spécifiques de la Politique de Cohésion de l'Union européenne.

Dans ce but, et pour la nouvelle période de programmation, la Commission veut renforcer le rôle des stratégies de développement local participatif⁴¹, en l'étendant à l'ensemble des Fonds structurels et de soutien.

Les stratégies de développement local participatif sont un outil spécifique à utiliser au niveau sous-régional et complémentaire à d'autres soutiens au développement au niveau local. L'objectif de ces stratégies est de mobiliser et d'impliquer les communautés et les organisations locales pour qu'elles contribuent à atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 de croissance intelligente, durable et inclusive, de promouvoir la cohésion territoriale et d'atteindre les objectifs spécifiques de la politique.

Conformément à ces objectifs, le Règlement général des Fonds structurels⁴² réglemente la définition, les objectifs et le fonctionnement du développement local participatif, ainsi que les Stratégies pour son impulsion.

Concrètement, le développement local participatif doit se concentrer sur des zones sous-régionales concrètes ; il doit être sous la tutelle de groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés, dans lesquels ni les autorités publiques, ni aucun groupe d'intérêt concret ne représentent plus de la moitié des voix dans la prise de décision.

⁴¹ Les Stratégies de développement local participatif sont basées sur l'approche LEADER qui au cours des 30 dernières années, a permis le développement local des agents ruraux à la charge des communautés locales. La Commission européenne a également promu cette méthode d'exécution à travers d'autres initiatives communautaires, comme URBAN et EQUAL, par exemple.

⁴² Article 32 du Général 1303/2013, par lequel sont établies des dispositions communes relatives aux Fonds du Cadre stratégique commun.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Le développement local participatif devra être mené à bien à travers des stratégies spécifiques de développement local intégrées, multisectorielles et basées sur des zones géographiques concrètes ; il devra être conçu en tenant compte des besoins et du potentiel locaux et inclure des aspects innovants dans le contexte local, mais aussi l'établissement de réseaux et, le cas échéant, la coopération.

Dans la nouvelle période de programmation 2014-2020, le développement local participatif peut être soutenu non seulement par le FEADER, mais aussi par le FEDER, le FSE ou le FEMP. Et pour son impulsion, il faudra l'approbation et le financement des stratégies de développement local, ainsi que la détermination des groupes d'action locale qui seront chargés de la mise en pratique de ces stratégies.

Les stratégies du développement local participatif contiendront au moins les éléments suivants :

- a) la définition de la zone géographique et la population objet de la stratégie (qui devra comprendre entre 10 000 et 150 000 habitants) ;
- b) une analyse des besoins et du potentiel de la zone objetif ;
- c) une description de la stratégie et de ses objectifs, y compris les buts mesurables du point de vue de la productivité et des résultats. La stratégie sera cohérente avec les programmes pertinents de tous les fonds EIE impliqués ;
- d) une description du processus de participation de la communauté dans le développement de la stratégie ;
- e) un plan d'action dans lequel sera démontré comment les objectifs seront traduits par des actions ;
- f) une description des dispositions de gestion et de suivi de la stratégie ;
- g) le plan financier pour la stratégie en particulier la dotation prévue de chacun des Fonds structurels.

Les groupes d'action locale, pour leur part, sont les acteurs qui définissent et mettent en pratique la stratégie de développement local participatif.

Ces groupes devront être composés de représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés, comme par exemple des entrepreneurs et leurs associations, des autorités locales, des associations d'habitants ou rurales, des citoyens, des organisations de la communauté et de volontariat, etc. Les associés de la société civile et du secteur privé devront avoir au moins la moitié du pouvoir de prise de décisions.

4. CADRE STRATÉGIQUE ET LÉGAL DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE EN EUROPE

Chaque État membre aura la responsabilité de définir les critères de sélection des stratégies de développement local participatif. En tout cas, la phase de sélection des stratégies de développement participatif devra être terminée dans un délai de deux ans à partir de la date d'approbation de l'Accord d'association⁴³. Les dotations des Fonds concernés seront indiquées dans la décision d'approbation d'une stratégie de développement local participatif.

Le développement local participatif dans la Coopération territoriale européenne

Le développement local participatif pourra être mené à bien dans les programmes de coopération transfrontalière⁴⁴, à condition que le groupe local soit composé de représentants d'au moins deux pays, dont l'un devra être un État membre.

De même, et afin de renforcer l'approche de ces stratégies, le soutien du FEDER dans les régions frontalières devra être coordonné avec celui du FEADER et du FEAMP et, le cas échéant, inclure les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) quand le développement local sera un de ses objectifs.

Éléments-clé et potentialités des stratégies de développement local participatif (SDLP)

En conclusion, et compte tenu du Règlement général des Fonds structurels et d'investissement communautaire, ainsi que celui relatif à la Coopération territoriale européenne, les principales potentialités des SDPL à prendre en considération sont les suivantes :

PRINCIPAUX ASPECTS ET POTENTIALITÉS DES SDLP

1. **Réalisation à travers des stratégies de développement local intégrées, multi-sectorielles.**
2. **Zone géographique concrète et population concernée >10 000 et <150 000 habitants**
3. **Gouvernées par des communautés locales (groupes d'action locale). Aucun groupe d'intérêt ni les autorités publiques n'auront plus de 49% des voix**
4. **Approche idoine pour créer des liens entre les zones urbaines, rurales et de pêche**
5. **Processus de participation de la communauté dans le développement de la stratégie**

La participation des GECT pourra être prise en considération quand, étant impliqués dans la zone-objectif, le développement local sera un de leurs objectifs.

⁴³ Les États membres pourront sélectionner d'autres stratégies de développement local participatif après cette date, mais au plus tard le 31 décembre 2017.

⁴⁴ Article 10 du Règlement 1299/2013 relatif au soutien du Fonds européen de développement régional dans le but d'une coopération territoriale européenne et Article 104 du Règlement général 1303/2013, par lequel sont établies les dispositions communes relatives aux Fonds du Cadre stratégique commun.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Le but du présent chapitre a été d'identifier à partir de la double perspective interne/externe et actuelle/future les facteurs ou les éléments positifs (Forces et Opportunités) et négatifs (Faiblesses et Menaces) les plus déterminants au moment d'effectuer un diagnostic synthétique de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

L'élaboration de ce diagnostic a été effectuée à partir de réflexions et de documents déjà existants, des informations spécifiques élaborées au fil du présent projet et des apports obtenus à travers des entretiens personnels avec des agents qualifiés en matière de coopération territoriale. Ces agents proviennent de secteurs très divers et sont liés aussi bien au domaine privé qu'institutionnel. C'est ainsi que sont intervenus des acteurs liés à l'université, aux centres technologiques, à l'entreprise, à la culture, au transport, au tourisme,

Parmi l'information utilisée, on peut souligner d'une façon spéciale les contributions du CES du Pays Basque et du CESER d'Aquitaine sur deux espaces potentiels de coopération comme les énergies renouvelables et le transport.

L'objectif de l'Analyse AFOM réalisée consiste essentiellement à :

- Contribuer à une analyse détaillée des besoins et des disparités de développement de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi.
- Identifier les complémentarités et les relations existant entre les deux régions qui forment l'Eurorégion
- Identifier les besoins et les potentialités de développement dérivés de ces différences et de ces complémentarités.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

5.1. FAIBLESSES ET MENACES DANS L'EURORÉGION

Au terme de l'analyse réalisée, les principales faiblesses et menaces identifiées concernant la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi sont présentées ci-après :

- Une frontière très présente
- Des communications déficientes
- Un cadre institutionnel complexe qui n'aide pas
- Un manque de culture de coopération
- Une orientation insuffisante vers le "partenaire", l'espace naturel de développement
- Une typologie diffuse de projets subventionnés à partir du Fonds Aquitaine-Euskadi
- Une dynamique démographique qui constitue une pression
- Des coûts élevés d'opportunité de la non-coopération

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Une frontière très présente

- Méconnaissance mutuelle des deux régions (“les limites géographiques ne sont même pas connues” “c’est une réalité lointaine”, “les deux territoires se tournent le dos”, “des agents qui développent des projets de coopération ne connaissent pas bien les agents du partenaire”).
- D’importantes lacunes en matière d’information (degré de connaissance de l’espagnol, du français et de l’euskera dans l’Eurorégion, nuitées d’Aquitains en Euskadi et vice versa...) qui empêchent d’approfondir plus le diagnostic.
- Absence de sentiment eurorégional ; les citoyens ne connaissent pas, ne valorisent pas et ne perçoivent pas l’utilité de l’Eurocité qui est quelque chose de beaucoup plus “palpable” que l’Eurorégion. Le degré de maturation de la coopération de proximité est déficient et sans elle, il est difficile qu’elle existe au niveau eurorégional.
- Des différences culturelles importantes, avec des façons de travailler, des règles du jeu différentes, etc.
- La langue agit comme une authentique barrière et les perspectives ne sont guère réjouissantes (“les jeunes parlent l’anglais comme deuxième langue”). Faible connaissance mutuelle des langues respectives.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Des communications déficientes

- Malgré la proximité géographique et le relief peu accidenté, qui devraient faciliter les communications, les contacts et les échanges sont rares. L'absence d'un réseau approprié de transport public qui assure la connexion (en temps et en coût) entre l'Euskadi et l'Aquitaine constitue un obstacle très important pour la coopération.
- La mobilité qui se produit entre l'Aquitaine et l'Euskadi répond essentiellement au facteur "loisirs".
- Recours massif au transport par route des marchandises qui menace la mobilité, l'accessibilité et dégrade l'environnement.
- L'Eurorégion ne fonctionne pas comme un bassin d'emploi (obstacles administratifs, absence de connexion entre services d'emploi, manque d'information appropriée sur la législation sociale, etc.).
- Territoire hétérogène en ce qui concerne les densités, les utilisations du sol, la spécialisation sectorielle, la densité entrepreneuriale, etc. qui implique des problématiques spécifiques. .
- Tensions entre dynamiques résidentielles et activités de production. Nécessité d'équilibrer le développement territorial (risque de voir le rural "décrocher").

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Un cadre institutionnel complexe qui n'aide pas

- De fortes asymétries au niveau des compétences et au niveau fiscal, des cultures administratives différentes, des fonctionnements différents et même des divergences dans la façon d'appliquer les directives européennes.
- Carte d'agents intervenants complexe, intégrée par une multitude d'acteurs dont les compétences et les domaines d'action ne sont pas toujours clairs ("qui fait quoi ?"). Parmi les agents qui coopèrent ("enchevêtrement d'organismes transfrontaliers et territoriaux") prédominent les contacts personnels mais sans l'existence d'une stratégie établie. Trop d'outils, sans aucune coordination.
- La richesse institutionnelle a comme point négatif le fait que, surtout en temps de crise, chaque agent doit chercher sa "niche" et les nouveaux opérateurs ont tendance à être perçus en termes de menaces plutôt que d'opportunités.
- Dans la perspective politique prime le court terme et la coopération requiert des périodes de maturation longues.
- Les agents qui interviennent dans les forums de coopération n'ont pas toujours un pouvoir de décision. Il n'y a pas un "transfert" approprié d'idées et de projets.
- Les décalages dans les priorités et les agendas des agents qui doivent coopérer constituent un obstacle clair au moment d'avancer de façon effective dans les projets.
- La prolifération d'initiatives transfrontalières et la pluralité des GECT peuvent ne pas faciliter l'éligibilité et la cohérence des coopérations.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Un manque de culture de coopération

- Absence du “chip” de coopération dans les esprits des agents qui opèrent (“on parle beaucoup et on fait peu en coopération”).
- Réticences à la coopération par crainte de perdre une part de marché (“La concurrence féroce qui existe dans certains secteurs crée des méfiances et des susceptibilités au moment de coopérer, il n’y a pas toujours une volonté de coopération”; “la crise économique a aggravé, dans certains cas, cette perception de menace des possibles partenaires territoriaux”).
- Difficultés pour trouver des partenaires du secteur privé pour des projets de coopération.
- Aujourd’hui encore, le GECT demeure assez méconnu bien que certains agents notent déjà sa présence et l’évaluent positivement.
- Méconnaissance de synergies possibles dans les chaînes de valeur sectorielles.
- Le manque de continuité dans la coopération : la coopération est menée à bien dans le cadre d’un programme mais quand celui-ci s’achève, il est également mis fin à la coopération.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Une orientation insuffisante vers le "partenaire", l'espace naturel de développement

- La collaboration avec la région "voisine" n'a pas été une priorité dans les agendas respectifs. Les agents publics n'ont pas vraiment misé sur l'Eurorégion. Il y a eu un engagement insuffisant. Les relations n'ont pas été axées sur la coopération transfrontalière.
- Peu de présence de projets véritablement stratégiques développés dans l'Eurorégion, qui impliquent l'Aquitaine et l'Euskadi. Prédominance de petits projets, conçus plus comme une simple juxtaposition d'initiatives que comme des projets qui intègrent véritablement des philosophies, des équipes et des ressources. La pratique de la coopération n'est même pas importante là où il n'y a pas de "concurrence" (échange d'étudiants). Les expériences prédominent sur les bonnes pratiques.
- On constate une plus grande "dépendance" de l'Euskadi envers l'Aquitaine que vice versa et cela est dû au fait que l'Aquitaine présente un plus grand nombre de projets de coopération avec d'autres régions sans inclure l'Euskadi.
- L'Euskadi, néanmoins, a un poids plus important comme "Chef de file" dans les projets de coopération territoriale que l'Aquitaine.
- Absence de marque de l'Eurorégion qui complique son identification, son positionnement et son "appropriation" par les citoyens. Les "marques" existantes ne servent pas : "Côte Basque", "Basque Country", "Sud-Ouest", etc.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Une typologie diffuse de projets subventionnés à partir du Fonds Aquitaine-Euskadi

- Impact réduit du Fonds Aquitaine-Euskadi dans la production d'une culture de la coopération entre les deux régions. La dotation économique est limitée pour aborder des projets stratégiques de longue portée (15.300 € de moyenne en 2010-2013, 21.200 € en 2013). Ce fonds est plutôt perçu comme complémentaire, il ne déclenche pas de nouveaux projets ("c'est toujours ça mais ce n'est pas essentiel").
- Les appels à projets du Fonds commun Euskadi-Aquitaine ont été en général un "fourre-tout" où entre tout type de projet, indépendamment de son impact, de sa portée, etc.
- Le GECT gère des ressources limitées et les agents "ne sont pas très motivés pour promouvoir des projets au niveau de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi"
- Des moyens humains et techniques limités au sein du GECT, ce qui peut faire perdre de la crédibilité.
- La section Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation technologique a absorbé une grosse partie du volume subventionné (55% sur la période 2010-2013) mais sans que son impact et ses résultats soient connus.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Une dynamique démographique qui constitue une pression

- Croissance naturelle de la population très réduite (natalité relativement basse et haute mortalité). Peu de potentiel de croissance future et nécessité d'attirer des immigrants
- Moins de jeunes et plus de personnes âgées que la moyenne européenne. Vieillesse démographique, taux de dépendance et de besoins sociaux plus élevé.
- Bas rythme d'accroissement de la population active (même si en Euskadi, le taux d'activité est supérieur à la moyenne européenne) et vieillissement de cette population dans les deux régions.
- Menace d'augmentation de l'inégalité territoriale.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Des coûts élevés d'opportunité de la non-coopération

- Perte de positionnement dans les axes de croissance européens et coût élevé d'opportunité de ne pas donner un élan décisif à la coopération eurorégionale dans les années qui viennent.
- Le retard dans la connexion ferroviaire à grande vitesse constitue un obstacle de premier ordre au moment de faire en sorte que l'Eurorégion soit une réalité. Impulsion insuffisante donnée au train pour le transport de marchandises en Euskadi.
- Risque de frustration, d'épuisement des leaders, qui "se consomment" devant l'absence de résultats opérationnels dérivés des initiatives de coopération ("on ne fait que des études"). Accords de collaboration et conventions qui dans la pratique ne se remplissent d'aucun contenu.
- La présence séparée de l'Aquitaine et de l'Euskadi dans le programme de coopération POCTEFA limite l'importance et par conséquent la portée des projets de l'Eurorégion.
- Inefficacités dérivées d'un manque de coordination/ intégration de services (ports, aéroports, etc.).

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

5.2. FORCES ET OPPORTUNITÉS DANS L'EURORÉGION

Les principales forces et opportunités identifiées concernant la coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi son présentées ci-après:

+ Territoire attractif par son capital social et son niveau de bien-être élevé

+ Territoire attractif par son patrimoine naturel

+ Il dispose d'un écosystème intéressant pour la coopération

+ L'importance de la taille dans le cadre géostratégique futur, un facteur qui favorise la coopération

+ La valeur de la proximité de deux réalités complémentaires

+ Existence de potentialités réelles de coopération

+ Le GECT comme outil efficace de coopération

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Territoire attractif par son capital social et son niveau de bien-être élevé

- + L'Eurorégion compte 5,4 millions d'habitants, ce qui fait d'elle un territoire en mesure de concurrencer d'autres marchés et la convertit à la fois en une destination attractive et une entité dotée d'un poids significatif pour d'autres opérateurs.
- + PIB par habitant et revenu disponible des foyers d'une grandeur similaire et un peu au-dessus de la moyenne européenne. Risque de pauvreté très inférieur à la moyenne européenne.
- + Accroissement de la population en Aquitaine supérieur à la moyenne européenne lors de la dernière décennie.
- + Espérance de vie supérieure à la moyenne européenne.
- + Plus grande proportion d'emploi à temps complet que la moyenne européenne, en particulier en Euskadi (même si l'emploi à temps partiel augmente). Plus grande proportion d'emploi féminin que la moyenne européenne.
- + Personnel très qualifié dans l'Eurorégion : la proportion de personnes avec un diplôme supérieur se situe au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (31% contre 27%). Cet élément s'avère crucial au moment d'avancer vers une société de la connaissance, de miser sur l'innovation et les secteurs à haute valeur ajoutée.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Territoire attractif par son patrimoine naturel

- + Important patrimoine naturel, bien préservé, avec une habitude de protection (Aquitaine).
- + Le littoral, les plages, les espaces naturels et les forêts constituent un élément clair d'attraction et un élément potentiel facteur de la coopération.
- + Croissance du secteur touristique dans les deux régions.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Elle dispose d'un écosystème intéressant pour la coopération

- + Existence de réseaux, d'acteurs et de promoteurs de la coopération. Relations étroites entre organismes et agents publics. On ne part pas de zéro. L'expérience et le parcours du Consortium Bidasoa-Txingudi constitue un élément positif que l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi doit exploiter et intégrer.
- + Présence d'un tissu entrepreneurial varié avec des entreprises emblématiques et des groupes industriels forts des deux côtés de la frontière.
- + Importante dotation d'universités dans les deux régions et développement de campus d'excellence internationale (Euskampus, idEX).
- + Importance de clusters entrepreneuriaux dans les deux régions.
- + Important système de soutien à la R&D&I entrepreneuriale et aux infrastructures connexes.
- + Les caractéristiques de l'espace frontalier, c'est-à-dire de l'Eurocité, avec deux pôles de référence (Bayonne et Saint-Sébastien) proches, qui se regardent, constituent une force à partir de laquelle il faut construire la coopération. L'Eurocité est une charnière clé pour construire l'Europe et l'Eurorégion peut s'appuyer sur elle.
- + Leadership exercé par les deux régions dans des secteurs différenciés.
- + Préoccupation croissante pour répondre aux besoins concrets des citoyens, des entreprises.
- + La création du GECT représente en soi une force étant donné que c'est l'expression d'une volonté d'impulser la coopération de la part de l'Euskadi et de l'Aquitaine.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

L'importance de la taille dans le cadre géostratégique futur, un facteur qui favorise la coopération

- + L'Europe est en train d'adopter une configuration de macro-régions et cela exige une certaine taille si l'on veut obtenir un positionnement permettant d'agir de façon intéressante. La région bénéficie d'une bonne dimension pour être compétitive dans la "ligue européenne" et garantir l'efficacité ; objectif: être plus forts ensemble et ouvrir des marchés internationaux. La coopération territoriale apporte une dimension appropriée pour créer des capacités et obtenir une Masse critique pour la réalisation d'activités et être en concurrence avec d'autres territoires, par exemple en matière de R&D ou de formation spécialisée.
- + L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi est composée de deux pays au sein de l'Union européenne, c'est une région très intéressante en tant qu'espace d'application d'initiatives supranationales de coopération.
- + La RIS3, Stratégie de Spécialisation Intelligente, peut constituer une opportunité pour la coopération.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

La valeur de la proximité de deux réalités complémentaires

- + Existence d'importants domaines de complémentarité dérivés des profils différents de l'Aquitaine et de l'Euskadi (solide tradition industrielle de l'Euskadi (secteur automobile, sidérométallurgie, etc.), présence également d'industries et de pôles importants en Aquitaine (industrie chimique, aéronautique, etc.), forte importance du secteur forestier en Aquitaine).
- + Le littoral est une valeur qui unit les deux régions. L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi s'inscrit dans un des grands axes de développement européen (Arc Atlantique).
- + Typologie complémentaire de plages.
- + Existence de problématiques communes où il serait intéressant de gérer conjointement des services, où le transfert de recherche, l'innovation offrent de grandes opportunités.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Existence de potentialités réelles de coopération

- + Reconnaissance internationale dans le Secteur de la gastronomie (vin, fromage, etc.) et coopération pour des produits agricoles de qualité (commercialisation, label qualité, etc.)
- + Coopération dans le secteur des énergies renouvelables.
- + Autorité transfrontalière du transport. Appliquer des recommandations de Transfermuga et analyser la pertinence de créer une Autorité du transport pour le trafic de marchandises.
- + Coopération en matière de gestion des ressources naturelles (milieux marins, risques, alertes et gestion de crise, recherche, etc.)
- + Actions spécifiques secteurs économiques (commerce, tourisme, etc.).
- + Coopération en matière de pratiques en formation professionnelle.
- + Renforcement des structures de coopération existantes (Biharlean, par exemple).
- + Promotion de l'échange d'étudiants universitaires et professionnels (Erasmus, Leonardo, etc.), pratiques professionnelles dans des entreprises dans le domaine eurorégional.
- + Coopération entre les services publics d'emploi.
- + Potentialité de créer une identité commune à partir de la culture.
- + Promotion de l'apprentissage des langues.

5. FORCES, OPPORTUNITÉS, FAIBLESSES ET MENACES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Le GECT comme outil efficace de coopération

- + Le GECT se conçoit comme un outil approprié de la coopération territoriale entre l'Aquitaine et l'Euskadi.
- + Le GECT est un outil de coopération à l'échelle communautaire et l'Union européenne lui donne un rôle d'acteur prioritaire.
- + Le GECT comme agent d'impulsion d'un cadre réglementaire transfrontalier (Comité des Régions)
- + Le GECT peut jouer un rôle important au moment de lancer des stratégies et des projets de dimension supra-locale.
- + Le Règlement des Fonds structurels et d'Investissement permet aux GECT d'agir comme des autorités de gestion d'un programme de coopération territoriale.
- + Les GECT peuvent opérer en tant qu'organisme intermédiaire dans la gestion des ITI.
- + Les GECT peuvent être bénéficiaire unique d'un Plan d'action.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EUROREGION AQUITAINE-EUSKADI

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

6.1. AQUITAINE-EUSKADI 2011-2014

L'**stratégie eurorégionale provisoire** approuvée par l'Assemblée de l'Eurorégion identifie trois priorités :

- **Priorité 1: Espace de mobilité durable**
- **Priorité n°2: Adoption de la stratégie de croissance durable, intelligente et inclusive**
- **Priorité n°3 : Le renforcement de la citoyenneté eurorégionale**

Priorité 1 : Espace de mobilité durable. L'accessibilité et le report modal

Le double constat du rapport Becker montre que la circulation des poids lourds ne cesse d'augmenter. En 1990, 3.000 camions par jour comptés à la frontière espagnole. En 2011 plus de 9.000 camions par jour et en 2025 14.000 camions qui pourraient transiter par l'A63.

Face à ce constat, il est important de développer le report modal, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser le développement d'une Eurorégion ouverte, accessible, insérée dans l'espace économique et social européen.

Pour ce motif, l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi appuie le développement des 3 projets majeurs:

- **La Ligne à Grande Vitesse**
- **La desserte de l'Eurocité basque**
- **L'Autoroute ferroviaire et le transport maritime**

Priorité n°2 : Adoption de la stratégie de croissance durable, intelligente et inclusive

En accord avec les objectifs de la Stratégie 2020 de la Commission Européenne pour l'adoption de l' stratégie de croissance durable, intelligente et inclusive, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi envisage le développement du travail sur les suivants axes prioritaires suivants:

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

- **Enseignement supérieur et recherche.** Intensifier la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, développer l'économie de la connaissance.
 - Poursuivre l'œuvre accomplie par les universités d'Aquitaine, Euskadi et Navarre, regroupées dans le réseau A. E. N.
 - Développer la mobilité, faciliter, favoriser et promouvoir les échanges de chercheurs et d'étudiants
 - Développer la collaboration en matière de recherche

- **Innovation technologie et culturelle.** Contribuer ainsi efficacement à la diversification de l'économie autour de nouveaux domaines d'activités, de technologies, à fort potentiel de développement:
 - Rapprochement entre les centres de recherche et les centres technologiques
 - Mettre en réseau les clusters basques et les pôles de compétitivité
 - Placer les clusters au cœur de la stratégie de développement industriel.
 - Coopérations au niveau transnational et encourager des « world-class clusters »
 - Faire écho à la stratégie Europe 2020 qui place ces outils au cœur de la nouvelle politique communautaire d'innovation

- **Coopération stratégique.** Accompagner les échanges et les coopérations dans des secteurs clés:
 - Système de drones
 - Vigne et vin
 - Santé & science de la vie
 - Mécanique, Métallurgie, Aéronautique, technologies liées aux Sports de glisse, etc.

- **Transition écologique et adaptation au changement climatique:**
 - Construire un plan interrégional à l'horizon 2020 en faveur des énergies renouvelables et de la sobriété énergétique
 - Développer la construction durable et l'efficacité énergétique
 - Mobiliser de nouveaux financements européens (Elena, Fonds Européen Efficacité Énergétique, Espon, etc.) pour lancer des programmes sur la diminution de la dépendance énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la construction bois, les bâtiments à énergie positive, etc.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

- Réfléchir à la mise en place d'un GIEC eurorégional
- **Forêt.** Pour une gestion durable de la forêt:
 - Accompagner les synergies entre l'INRA de Bordeaux et l'institut NEIKER (Tecnalia)
 - Renforcer les partenariats noués sous l'égide l'IEFC (Institut Européen de la Forêt Cultivée)
 - S'inscrire dans la coopération existante sur le projet européen « Regions of Knowledge-FORest » (ROK-FOR) qui rassemble les pôles régionaux d'excellence d'énergies renouvelables, de la construction durable et des bios produits...
 - Porter devant les instances européennes le thème des « aménités de la forêt »
- **Agriculture.** Pour une agriculture à haute qualité environnementale, une alimentation de qualité:
 - Développer le bio et la certification environnementale
 - Mettre en place des signes de qualité d'origine transfrontaliers, gestion coordonnée de la filière ovine lait, lutter contre les risques sanitaires dans les filières élevage
 - Promouvoir la biodiversité et la préservation des races locales
 - Favoriser les projets d'innovation collaboratifs
 - Aborder la question de la santé alimentaire et promouvoir une nutrition préventive
 - Développer les partenariats entre les entreprises et les laboratoires
- **Tourisme.** Pour un tourisme durable, un environnement et un littoral préservés :
 - Ports de plaisance
 - Voies intérieures et voie littorale
 - Patrimoine
 - Oenotourisme
 - Itinéraire cyclable
 - Risques côtiers

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Priorité n°3 : Le renforcement de l'identité eurorégionale

La création de l'Eurorégion doit consolider ce sentiment d'appartenance à un espace commun.

Ainsi, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi devra servir à :

- Fixer un cadre d'action afin que les citoyens, les acteurs sociaux et économiques puissent collaborer
- Jouer un rôle de trait d'union : favoriser la mise en réseau des expertises, des talents et des savoirs faire dans une perspective de complémentarité, de solidarité et de performance
- Offrir le moyen d'agir ensemble : lancer des appels à projets, accompagner la mise en œuvre d'actions, faciliter l'accès aux sources de financement et aux centres de décision européen
- Amplifier les actions de coopération (sur la base de celles nouées dans le cadre du fonds « Aquitaine-Euskadi »)

Pour tout cela, les actions envisagées sont :

- Favoriser les échanges entre citoyens au sein de l'Eurorégion : lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires, professeurs, formateurs, agents régionaux...
- Développer les échanges entre représentants consulaires, responsables économiques et sociaux
- Favoriser la mobilité culturelle, les échanges artistiques, ouvrir des perspectives de collaboration dans le domaine de l'économie créative...
- Développer l'apprentissage des 3 langues de travail de l'Eurorégion (espagnol – euskera – français) par le biais d'échanges linguistiques, de stages professionnels accomplis dans les deux régions. Favoriser l'usage et la transmission de l'occitan.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

6.2. AQUITAINE-EUSKADI 2014-2020

6.2.1. Du Diagnostic Eurorégional au Plan stratégique

L'objectif de ce **Document de Base-Diagnostic Eurorégional** est de permettre l'exercice de réflexion, le débat et la Planification stratégique des priorités de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi pour la nouvelle période 2014-2020.

Les résultats de cette réflexion figureront dans un Document stratégique, dans lequel sera définie la **Stratégie de développement territoriale de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi**.

Dans ce sens, la conception du Plan Stratégique Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020 va permettre:

- identifier les priorités de développement de l'Eurorégion ;
- positionner son rôle d'acteur et d'animateur de la politique de coopération territoriale ;
- élaborer un « document de référence » utile aux acteurs de la coopération et servant de « porter à connaissance » ;
- préciser sa stratégie partenariale ;
- planifier et prioriser ses politiques, financées sur ses ressources propres.

6.2.2. Objectifs généraux de la Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020

La définition de la Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 inclura les aspects suivants :

- **Stratégie destinée à identifier et à couvrir les priorités de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi**

Il faudra définir les orientations stratégiques en tenant compte des besoins pour aborder les défis que l'Eurorégion dans son ensemble doit relever.

Sur ce point, on envisage la confrontation de ces orientations aussi bien avec les institutions impliquées dans l'élaboration de propositions de programmes opérationnels qu'avec les principaux organismes socio-économiques et les organismes acteurs de la coopération eurorégionale.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

- **Stratégie alignée sur les conditions requises établies dans le cadre réglementaire européen**

Il est souhaitable qu'outre sa contribution au développement des deux régions constituantes, le Document stratégique du GECT contribue aussi aux objectifs stratégiques de l'Union européenne, en justifiant le choix des domaines prioritaires établis dans les Règlements communautaires et développés dans le Cadre stratégique communautaire (CSC), et en tenant compte également des Accords d'association de la Commission avec les États membres impliqués dans l'Eurorégion.

À partir d'une analyse matricielle, il conviendra de faire face aux orientations stratégiques établies pour l'Eurorégion, avec l'éventail des objectifs thématiques et des priorités d'intervention qui en principe peuvent être abordés par le GECT.

- **Stratégie qui permet au GECT de se positionner comme acteur et animateur de la politique de coopération territoriale.**

Le GECT doit pouvoir bien agir pour appliquer des programmes ou des projets de coopération territoriale cofinancés par l'Union, en particulier ceux qui sont à la charge des Fonds structurels, ou bien pour mener à bien des actions de coopération territoriale à l'initiative exclusive des États membres et de leurs autorités régionales et locales, avec ou sans intervention financière de l'Union.

Le Document stratégique 2014-2020 devra en ce sens permettre au GECT de se positionner comme acteur et animateur de la politique de coopération territoriale.

- **Stratégie qui planifie et donne priorité aux politiques du GECT**

Outre l'identification des axes prioritaires du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi conformément à la nouvelle période de programmation, Le Document stratégique inclura la justification de chacun d'eux, ainsi que leur contribution à l'approche intégrée de développement territorial de l'Eurorégion.

Le Document doit servir de référence à l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale (privés et publics), mais aussi au propre GECT pour planifier et donner priorité à ses propres politiques.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

6.2.3. Processus de définition de la Stratégie de développement territorial Aquitaine-Euskadi

La Stratégie de développement territorial Aquitaine-Euskadi doit établir les aires d'intervention prioritaires qui guideront l'action de l'Eurorégion et du GECT dans les années qui viennent.

Les aires d'intervention préférentielles sont obtenues de l'analyse AFOM réalisée, qui a permis de constater quelles sont les principales faiblesses ou domaines encore à aborder dans l'Eurorégion et quelles sont les principales potentialités sur lesquelles il faudra s'appuyer pour développer les stratégies futures.

Par conséquent, la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi pourra reposer sur des stratégies de nature différente destinées par exemple à gagner une dimension et une masse critique, à accéder à de nouveaux marchés, à exploiter les complémentarités, à intégrer des échelons dans les chaînes de valeur de produits/processus, à partager des connaissances, à créer ou consolider l'identité, etc.

Il convient de signaler déjà quelques prémisses ou conditions préalables à prendre en considération au moment de formuler les stratégies :

- La coopération doit apporter quelque chose aux parties (stratégie "win-win"). Il ne s'agit pas de "coopérer pour coopérer".
- Il est nécessaire de travailler en générant de la confiance à tous les niveaux.
- Les agents publics doivent croire au Projet stratégique, ils doivent miser sur lui.
- Il faut répondre à la réalité, aux problèmes et aux besoins existants, et éviter de donner des réponses trompeuses.
- Les différentes sphères de compétence et les agents intervenant dans le domaine de l'Eurorégion exigent d'appliquer une gouvernance multi-niveau.
- La gouvernance est une sphère-clé dans laquelle il faut faire des efforts pour gagner en légitimité, en reconnaissance et en crédibilité, en assurant de cette manière le succès des projets de coopération.

C'est pourquoi, et conformément à la méthodologie approuvée, les stratégies seront travaillées au sein de **groupes de discussion (focus group, en anglais)** spécifiques, dont la configuration sera réalisée autour des axes thématiques suivants :

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

- **Transport et mobilité ;**
- **Recherche, coopération entrepreneuriale et innovation ;**
- **Gouvernance de la coopération, rôle du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi**
- **Tourisme et énergie : la vision de la société civile organisée concernant ces deux thèmes**
- **Identité eurorégionale : culture, langue et mobilité des jeunes**
- **Territoire et environnement naturel : forêts, littoral, agriculture, etc.**

Avec ces groupes, il est proposé d'organiser deux **sessions monographiques** :

- **Conférence territoriale pour la coopération.** Session à laquelle participent tous les niveaux de l'Administration publique impliquée dans la coopération territoriale dans l'espace de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Son objectif : partager l'état de la question de la gouvernance de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi, en faisant en sorte d'obtenir les différentes sensibilités et appréciations autour d'un projet de stratégies d'actions futures.
- **Universités et coopération transfrontalière.** Session qui permettra de fixer des buts concrets de travail dans la sphère universitaire et de recherche, où il existe déjà un cadre clair de coopération Aquitaine-Euskadi.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

6.3. DÉFINITION PRÉLIMINAIRE DES GRANDS OBJECTIFS ET DES GRANDS AXES DU PLAN STRATÉGIQUE AQUITAINE-EUSKADI 2014-20

▪ Objectif général du Plan

Configurer l'Eurorégion Aquitaine- Euskadi comme un espace transfrontalier de coopération avec DES CITOYENS connectés et entretenant des relations, avec des ENTREPRISES compétitives qui travaillent et développent des initiatives ensemble et accèdent en coopérant à de nouveaux marchés, sur un TERRITOIRE durable, attractif et bien positionné dans les axes européens de développement, où se déploie un réseau intégré d'acteurs et d'infrastructures qui améliorent son CAPITAL SOCIAL. Et tout cela à travers une GOUVERNANCE DE LA COOPÉRATION destinée à dynamiser et à faciliter des PROJETS CONCRETS impulsés par les acteurs de la coopération à leurs niveaux d'action respectifs.

▪ Les grands axes de la coopération Aquitaine-Euskadi 2014-2020

En consonance avec l'objectif général défini, le Plan est structuré autour des axes stratégiques suivants :

1. CITOYENS ET IDENTITÉ EURORÉGIONALE : une population connectée et entretenant des relations, qui partage une identité

Les citoyens sont les destinataires obligés de toute initiative impulsée depuis le domaine public. En dernière instance, le Plan a du sens s'il contribue à l'amélioration des niveaux de bien-être des personnes qui vivent dans l'Eurorégion. Les citoyens doivent être en même temps protagonistes et agents du processus de coopération. C'est pourquoi le Plan devra impulser une stratégie qui contribue à surmonter la méconnaissance mutuelle et les barrières culturelles et de toutes sortes générées par des siècles de frontière, en facilitant pour cela la mobilité transfrontalière des personnes, leur communication par le biais de la promotion de la connaissance des langues respectives, ainsi que mettre en valeur et développer les éléments culturels communs, en favorisant une conscience eurorégionale partagée.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

2. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES ET INNOVATION : entreprises compétitives qui travaillent conjointement et accèdent à de nouveaux marchés en coopérant

L'activité économique et les entreprises figurent parmi les bases qui permettent de soutenir la vie des sociétés modernes et c'est d'elles que dépend, en partie, le bien-être des citoyens. Dans l'espace de l'Eurorégion, et par l'effet de la frontière, les entreprises ont vécu le dos tourné, sans se connaître entre elles et sans savoir s'il existait des possibilités de coopération, des clients ou des fournisseurs potentiels. L'objectif du Plan stratégique doit donc être d'améliorer la connaissance mutuelle et la communication entre les entreprises des deux communautés et d'impulser des synergies qui leur permettront de travailler ensemble, de développer de nouvelles activités ou d'accéder à de nouveaux marchés. La stratégie devra en particulier promouvoir des instruments et des forums pour favoriser la connaissance et la coopération entre les entreprises, ainsi que la collaboration entre les acteurs et les facilitateurs de la R&D, l'innovation technologique et entrepreneuriale, la formation et l'emploi. L'identification et la concentration des efforts dans certains secteurs-clé dans lesquels le potentiel de synergies est plus important contribueront à atteindre ces objectifs.

3. TERRITOIRE ET DURABILITÉ : un territoire partagé, préservé, durable et attractif

Le territoire est finalement la base sur laquelle se développent toutes les activités humaines et dans l'Eurorégion, il y a des besoins évidents de coopération pour parvenir à ce qu'il soit préservé et exploité selon des critères de durabilité. En premier lieu, la stratégie à mettre en place doit permettre de positionner l'espace eurorégional dans les axes européens de développement, grâce à des infrastructures de transport adéquates. D'autre part, l'impulsion donnée aux énergies renouvelables et les initiatives de coopération dans ce domaine paraissent fondamentales et ont un grand potentiel de développement. La sensibilité aux questions environnementales et la collaboration sur ce point sont aussi un facteur-clé dans un contexte de préservation de l'espace naturel avec un grand littoral partagé. Enfin, la coopération en matière touristique doit contribuer à évaluer et à rendre plus attractif le territoire commun, toujours à partir de paramètres de haute qualité environnementale.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

4. GOUVERNANCE : Une gouvernance de la coopération multi-niveau et destinée à des projets concrets

La gouvernance appropriée de la coopération eurorégionale est un facteur-clé pour rendre possible le succès du processus. La stratégie du Plan est donc de promouvoir une coopération multi-niveau basée sur des projets concrets dans laquelle, au niveau eurorégional, sont établies les grands axes stratégiques devant guider et servir de référence pour les initiatives à développer aux niveaux inférieurs de l'espace transfrontalier, dans un schéma à "géométrie variable" qui, tout en respectant l'autonomie et les compétences des différents acteurs, permettra que leurs actions soient coordonnées et aient une logique commune. Dans cette approche, le GECT de l'Eurorégion serait l'agent qui développerait un éventail de fonctions, entre autres d'impulser/promouvoir certains projets stratégiques à dynamiser et contribuer à des projets développés par d'autres acteurs, toujours avec une fonction de base facilitant le travail de ces acteurs et favorisant leur connaissance mutuelle et les relations entre eux.

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 6.1 Orientations stratégiques proposées (i)

Analyse AFOM	Domaines d'intervention	Leviers	Stratégies d'action
Échanges rares ; absence d'un réseau approprié de transport public, coûts élevés d'opportunité liés au retard de la connexion ferroviaire à grande vitesse, la langue agit comme une authentique barrière, etc.	CITOYENS	Personnes connectées	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité - Capital social - Culture
Méconnaissance des synergies ; haute qualification ; opportunité pour un positionnement de leadership ; important système de soutien à la R&D&I, aux clusters et aux universités ; secteur de produits agricoles de qualité ; reconnaissance internationale en gastronomie ; potentiel touristique ; forte signification du secteur forestier ; ne fonctionne pas comme un gisement d'emploi, etc.	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISE	Compétitivité et Innovation	- Lien recherche-entreprise
		Emploi	- Bassin d'emploi transfrontalier
		Accès aux nouveaux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Offre intégrée de produits - Leadership dans des secteurs clés
Inefficiences par manque de coordination des infrastructures (ports, aéroports, etc.) et des coûts environnementaux élevés ; littoral-plages-espaces naturels-forêts constituent un puissant élément facteur de la coopération ; patrimoine naturel bien préservé, secteur touristique en croissance dans les deux régions, etc.	TERRITOIRE	Soutenable	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure - Ressources
		Préservé	- Environnement naturel
		Attractif	- Tourisme
Absence de sentiment eurorégional ; absence de marque qui complique leur identification et leur positionnement ; les agents publics n'ont pas réalisé un authentique pari pour l'Eurorégion ; le GECT demeure méconnu ; un nombre réduit de projets partagés ; asymétries des compétences, des fiscalités et des cultures administratives différentes ; carte complexe des agents intervenants ; moyens humains, financiers et techniques limités dans le GECT, etc.	GOUVERNANCE	Efficace et orientée aux objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement - Concertation - Gestion - Communication + diffusion

6. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI

Tableau 6.2 Orientations stratégiques proposées (ii)

Domaines d'intervention	Stratégies d'action	Projets
CITOYENS	- Mobilité	- TRANSFERMUGA 2
	- Capital social	- BI-TRILINGUISME
	- Culture	- DONOSTIA 2016
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENTREPRISE	- Lien recherche-entreprise	- INTER CLUSTERS - CAMPUS EURORÉGIONAL - MOBILITÉ UNIVERSITÉ & FP
	- Bassin d'emploi transfrontalier	- PÉPINIÈRE TRANSFRONTALIÈRE - LANBIDE + POLE EMPLOI + CONSEIL RÉGIONAL
	- Offre intégrée de produits	- SECTEUR TURISTIQUE - SECTEUR BOIS
	- Leadership dans des secteurs clés	- AGROALIMENTAIRE - SECTEURS NTIC, AÉROESPATIAL ET AUTOMOBIL
TERRITOIRE*	- Infrastructure	- REPORT MODAL
	- Ressources	- ÉNERGIES RENOUVELABLES
	- Environnement naturel	- LITTORAL PRÉSERVÉ
	- Tourisme	- VISIT&ENJOY AQUITAINE-EUSKADI
GOUVERNANCE	- Positionnement	- MARQUE DE L'EURORÉGION
	- Concertation	- LE GECT, OUTIL DE CONCERTATION
	- Gestion	- LE GECT ET LA GESTION DE PROJETS
	- Communication + diffusion	- MODÈLE DE PRESENCE DU GECT

* On tiendra compte d'une façon spéciale des contributions du CES du Pays Basque et du CESER d'Aquitaine relatives aux énergies renouvelables et le transport.

ANNEXES



**PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI
SUBVENTIONNÉS**

ANNEXES

**PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS PAR LE FONDS
COMMUN AQUITAINE-EUSKADI**

Année	Nombre projets	MONTANT TOTAL
2007	52	1.159.792
2008	49	1.324.432
2009	51	1.252.936
2010	46	1.147.734
2011	51	1.053.053
2012	56	900.000
2013	42	886.926
Total 2007-2013	347	7.724.873

Dénomination du projet	Année
▪ 1er Seminario ovino de razas Latxa y Manex	2007
▪ 35. Udako Ikastaroak	2007
▪ Acción de promoción de la Bahía de Bidasoa-Txingudi	2007
▪ Amonaren memoria - Abuela olvido	2007
▪ Ampliando horizontes en la epigrafía latina regional: dioses y sociedades en el espacio vasco-aquitano	2007
▪ Aplicación de la innovación en las organizaciones: aprendizaje y transferencia de competencias	2007
▪ Aproximación trans-fronteriza de los factores de emergencia y difusión de nuevas enfermedades de los pinos. Aplicación Fusarium Circinatum y Sphaeropsis Sapinea	2007
▪ Baidon II	2007
▪ Congreso Internacional TransAL 2008 - El aluminio y el desarrollo sostenible	2007
▪ Constitución de una «Interfaz» en el Instituto de Maquina de Herramienta de Elgoibar entre los centros de formación profesional de Aquitania y las empresas vascas	2007
▪ Cooperación Gauargi - Festival del Bidasoa	2007
▪ De la herrería a la máquina herramienta – Le coupeau et l’outil	2007
▪ Desarrollo de competencias específicas del profesorado y personal de apoyo para lograr la integración del alumnado inmigrante	2007
▪ Desarrollo de intercambios comerciales y técnicos entre ganaderos de las razas bovinas de Blonde d’ Aquitania y Limusine situados en Aquitania y el País Vasco y razas ovinas lecheras locales (Latxa, Manech, Basco Bearnesa y Carranzana)	2007
▪ Determinismo molecular de la composición de la cutícula del Pino Radiata (Pinus Radiata d. don) y del Pino Marítimo (Pinus Pinaster ait.) en condiciones de estrés hídrico	2007
▪ Dinámica de las poblaciones de la almeja en la Bahía de Arcachon (Aquitania) y en el Estuario de Mundaka (Euskadi). Consecuencias para la gestión de las poblaciones sujetas a explotación	2007
▪ Dinámica transfronteriza para la inserción	2007
▪ Echanges scolaires transfrontaliers sur l’environnement	2007
▪ Ekurba - Comparación transfronteriza de las metodologías de puesta en marcha de ecobarrios	2007
▪ Elaboración de cartografía de hábitats marinos de la bahía de Txingudi	2007
▪ Encuentros Ipuin ARTEan II - Proyecto para fomentar hábitos interculturales	2007

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Establecimiento de un marco colaborativo permanente entre las escuelas de ingenieros del CESI de Pau y del IMH de Elgoibar	2007
	▪ Estudio de los factores genéticos de predisposición, pronóstico y respuesta a terapia en artritis reumatoide: validación en una población francesa.	2007
	▪ Estudio de usabilidad y guía diseño de controles numéricos	2007
	▪ Etremar - Estudio y puesta en marcha de una red transfronteriza energía-medio ambiente	2007
	▪ Euskonews Gaztea	2007
	▪ Festara - El verano de la Eurociudad	2007
	▪ Hizkonpost, Idazkera Tailerrak	2007
	▪ II Salón Agrícola Lurrama	2007
	▪ Impulsar la cooperación y el desarrollo conjunto de empresas en el sector náutico	2007
	▪ Integra SUvinet - Desarrollo de un modelo para la integración empresarial de los nuevos trabajadores	2007
	▪ Jornada Científica Vasco-Aquitana de Medicina del Trabajo	2007
	▪ KB: Magazine de la Costa Vasca	2007
	▪ Los Cuidadores	2007
	▪ Lurraldeen Ibilbidea	2007
	▪ Mejorar los resultados de la inseminación artificial ovina a través de un mejor conocimiento de los problemas de manejo del ganado (sanitarios y alimenticios) en los sistemas de producción de ovinos de leche pirenaicos	2007
	▪ Musireg III	2007
	▪ Mutriku-Senpere: Itsasotik Ibaira	2007
	▪ Observación operacional de sedimentos en suspensión en Euskadi y Aquitania mediante telede-tección	2007
	▪ Organización del 23. Congreso de la Federación Francófona de amigos del órgano	2007
	▪ Pensar Globalmente, Actuar Localmente	2007
	▪ Programa de cooperación transfronteriza para la incubación de empresas de base tecnológica entre Estia Entreprende (Bidart) y BIC Gipuzkoa Berrilan (San Sebastián)	2007
	▪ Programas 2007 de colaboración de baloncesto adaptado entre el Bera-Bera y el Handisport Pays Basque	2007
	▪ Programas de colaboración entre el Bera-Bera Karaté y el Oceanic Karaté Club Biarritz	2007
	▪ Resico - Estudio comparativo de tecnologías actuales y vías de mejora a introducir en la gestión de Residuos de Construcción y Demolición (rcd) en Aquitania y Euskadi	2007
	▪ Retratos Transfronterizos	2007
	▪ Rikikis Monstros	2007
	▪ Sarean Zer? Interneteko berriak lotzeko ballabidea	2007
	▪ Superficies de polimeros inteligentes formadas por complejos inter-poliméricos estimulo-respuesta	2007
	▪ Trophée Teink 2007 - XV. Raid Plentzia-Donostia-Sokoa en Batteleku	2007
	▪ TX FOAM -Innovación medioambiental en el surf	2007
	▪ Txingudi Blai: Bidasoa-Txingudiko eskolen arteko irrati jokoak	2007
	▪ 2008.ko Xalbadar eguna.	2008
	▪ 36. Udako ikastaroak.	2008
	▪ Aplicación de la innovación en las organizaciones: aplicación y transferencia de competencias.	2008
	▪ Apoyo a las actividades de la Red Universitaria Aquitania- Euskadi- Navarra (AEN) durante el curso 2008-2009.	2008
	▪ Artekuntza.	2008

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ ATERA: el verano en la Eurociudad.	2008
	▪ Baidon II.	2008
	▪ Curso Transfronterizo.	2008
	▪ Dantzan Hirian 2008.	2008
	▪ Desarrollo y promoción de la red de investigación ERIMA.	2008
	▪ Establecer una estrategia económica en el mercado de la animación desarrollando nuevos conceptos entre ambas regiones.	2008
	▪ Estudio de los factores genéticos de predisposición, pronóstico y respuesta a terapia en artritis reumatoide.	2008
	▪ Estudio de usabilidad y guía diseño de controles numéricos.	2008
	▪ Euskadi eta Iparraldeko bertako produktu ekologikoen ezberdintza aukeren ikerketa lana.	2008
	▪ Euskal Herri Lan.	2008
	▪ Euskal Herria zuzenean deialdia.	2008
	▪ Euskonews gaztea. Urratsez urrats. Bide berrietan.	2008
	▪ Film Comisión Transfronteriza. Oarsoaldea- Pirineos Atlánticos.	2008
	▪ Formación Profesional transfronteriza reglada y continua.	2008
	▪ Gaua Argituz. 1.ª fase.	2008
	▪ Hitz egin- Faire parole.	2008
	▪ HQE- GUÍA. Estudio comparativo de los sistemas de evaluación de los resultados ambientales de los proyectos de construcción.	2008
	▪ ILARGI. Coreografía ecuestre y bailes tradicionales vascos (creación).	2008
	▪ ILOTEN: paso a aislamiento de un sistema de energía híbrido.	2008
	▪ Iparra eta Hegoa Dantzan.	2008
	▪ ISNATI. Isolants naturels ignifuges.	2008
	▪ IV Día del Medio Ambiente en la Eurociudad Vasca.	2008
	▪ La AECT. Un nuevo instrumento para el desarrollo de iniciativas de cooperación territorial.	2008
	▪ La lucha contra la exclusión: un compromiso común de la APSP y Bidasoa- Activa.	2008
	▪ Lurraldeen ibilbidea.	2008
	▪ Lurrama. La ferme Pays Basque.	2008
	▪ Lyrique Pirineoetan.	2008
	▪ Mecanizado de fibra de carbono: reducción de costes y mejora de la calidad superficial mediante comparativa.	2008
	▪ Mejora de la competitividad del sector ovino lechero a través de la formación y de la autorización de los jóvenes.	2008
	▪ Mejora de la eficacia en células solares orgánicas mediante la utilización de formulaciones orgánicas Pedot.	2008
	▪ ORHYSOL- Desarrollo de células solares híbridas de heterounión con nanoestructura ordenada.	2008
	▪ Pii- Pii.	2008
	▪ Programa artista en residencia.	2008
	▪ Proyecto de colaboración transfronterizo de intercambio, reflexión y armonización en el campo de la reducción de riesgos relacionado con el uso de drogas.	2008
	▪ REHFORM. Estudio de las especificaciones de los hormigones de la primera mitad del siglo XX y su adaptabilidad a las nuevas tecnologías de refuerzo de los composites.	2008
	▪ Relación entre neurotransmisión gabaérgiva y el neuropéptido galanina. Implicaciones en la enfermedad del Alzheimer y el dolor neuropático.	2008
	▪ Salir sin salir de aquí.	2008
	▪ Self- Star.	2008
	▪ Seminario de logística transfronteriza con intercambio de estudiantes y profesores.	2008

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Tintas conductoras de polímeros orgánicos conjugados para nuevos electrodos transparentes y su aplicación en nuevos sistemas de purificación de aguas.	2008
	▪ Trans- Danz.	2008
	▪ Tratamiento de los documentos Sacaze (1887) y la fragmentación dialectal en dominio vasco.	2008
	▪ Voces nuevas.	2008
	▪ Zientzalari irratsaio interaktiboaren proiektua.	2008
	▪ Aerodour. Salón aeronáutico de Pays de l'Adour -Centenario Pau.	2009
	▪ Apoyo a las actividades de la red universitaria Aquitania-Euskadi-Navarra (AEN) para el curso 2009-2010.	2009
	▪ Artekuntza II. Diálogo transfronterizo sobre los usos del arte y la cultura en los procesos educativos en diferentes contextos de aprendizaje. Proceso de socialización.	2009
	▪ Aterpean - Programa artista en residencia.	2009
	▪ Balea Irla. Isla ballena, estructura interactiva transfronteriza de promoción y de conservación de historias de caza de ballena.	2009
	▪ Cartografía informatizada de los documentos de cuerpo sacaze en dominio vasco (dominios lexicales).	2009
	▪ Consolidar la cooperación comenzada en 2008 y alcanzar un modelo de desarrollo económico entre las dos empresas a través de sus actividades comunes.	2009
	▪ Cooperación Internacional entre asociaciones de la región Euskadi y Aquitania.	2009
	▪ Covoiturage -Plan de Movilidad Transfronterizo.	2009
	▪ Curriculum.	2009
	▪ Dantza Hirian 2009. Festival transfronterizo de danza en paisajes urbanos.	2009
	▪ Desarrollo de documentales en coproducción.	2009
	▪ Desarrollo de la distribución local de carne ecológica.	2009
	▪ Desarrollo de nueva oferta formativa de Ingeniero Industrial CESI en Elgoibar, en asociación entre escuela de ingenieros CESI, centro de PAU y Escuela de Ingenieros de IMH de Elgoibar y establecimiento de un marco estable de relaciones en el nuevo contexto.	2009
	▪ Eko Artisautza.	2009
	▪ Eko -Eficiencia energética y confort en la edificación. actuaciones estratégicas para la reducción de la dependencia energética asociada a los sistemas de climatización.	2009
	▪ Encuentro musical profesional Euskadi-Aquitania en torno a las músicas actuales.	2009
	▪ Estefie. Consideración de la estanqueidad al aire en la evaluación de la calidad final de los edificios y sus optimizaciones futuras. influencia de los defectos de estanqueidad en la eficiencia energética de los edificios.	2009
	▪ Estudio de la flora de alteración en el medio ambiente de las siderías productoras de Sagarno.	2009
	▪ Euskal Herria Zuzenean Jaialdia.	2009
	▪ Eusko Ikaskuntzaren XVII kongresua. ikerketa taldeak elkarreraginean edukiak sortzen	2009
	▪ Formación profesional transfronteriza reglada y continua.	2009
	▪ Gauargi -Enfants et Danses du Monde Jaialdia eta Bidasoako Nazioarteko Gazteen Folklore Jaialdiaren arteko lankidetzeta proiektua.	2009
	▪ I Stage transfronterizo de cocineros -IV campeonato de Euskal Herria de pintxos.	2009
	▪ Identidades en Europa. puntos en común y diferencias.	2009
	▪ Igaro Transit.	2009
	▪ III Congreso Vasco-Aquitano de medicina de trabajo.	2009
	▪ Intercambio musical por XX Aniversario de Lapurtarrak.	2009
	▪ Interfaces web para actividades asociadas a un territorio. especificación y producción de recursos software centrados en el usuario.	2009

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ La creación de empresas innovadoras de base tecnológica en la Euro-región Euskadi-Aquitania: análisis de los factores de éxito y riesgo de los proyectos de creación de empresas innovadoras.	2009
	▪ Los sistemas de gestión turística en la bahía de Bidasoa-Txingudi.	2009
	▪ Lurrama -La ferme Pays Basque. 2009.	2009
	▪ Mejora de la calidad de vida del público móvil a través de la estructuración de la oferta de la prueba del VIH, de las hepatitis y de las enfermedades de transmisión sexual.	2009
	▪ Mejora de la eficiencia en células solares orgánicas mediante la utilización de formulaciones orgánicas de Pedot.	2009
	▪ Menores inmigrantes no acompañados en el País Vasco. Análisis de la situación y elaboración de un plan de formación para educadores y responsables 2009-2010.	2009
	▪ Mugaz haraindiko euskarazko tokiko telebista sare baten garapena.	2009
	▪ Mutriku Senpere: itsasotik ibaira.	2009
	▪ OpenGNSS - Plataforma abierta de innovación en Global Navigation Satellite Systems.	2009
	▪ Organización, pedagogía y calidad de la formación profesional transfronteriza.	2009
	▪ Pidame. Plataforma interactiva didáctica audiovisual para museos y exposiciones.	2009
	▪ Proyecto de cooperación transfronteriza de investigación, prevención y reducción de riesgos vinculados al uso de drogas, en particular riesgos infecciosos y particularmente relativos a la epidemia de hepatitis víricas.	2009
	▪ Proyecto transfronterizo 2009 Vela Bidasoa.	2009
	▪ Remar - Red Energía y Medio Ambiente.	2009
	▪ Sissi Zango-Hori.	2009
	▪ Soka.	2009
	▪ T.DANZ. Dantza guztiak garatu Euskal Herrian - Desarrollar todas las danzas en el País Vasco.	2009
	▪ Termostato electrónico.	2009
	▪ Tintas conductoras de polímeros orgánicos conjugados para nuevos electrodos transparentes y su aplicación en nuevos sistemas de purificación de aguas.	2009
	▪ Txurigorribediak.	2009
	▪ Vegecol -Vegetalización de construcciones ligeras: hacia una solución industrializada.	2009
	▪ Viabilidad de un laboratorio Europeo asociado en Ingeniería Mecánica.	2009
	▪ Alzheimer-UPV	2010
	▪ Antzerkiaz Goza.	2010
	▪ Aterpean-Danza	2010
	▪ Bidasoa Music.	2010
	▪ Biomasa-Cidemco	2010
	▪ Biomateriales activos-Azti	2010
	▪ BLADED-Aerogeneradores-Ikerlan S. Coop	2010
	▪ Co-productos origen agrícola para construcción-Neiker	2010
	▪ Creación de un espacio transfronterizo para la eficiencia energética y las energías renovables (Enertic).	2010
	▪ Desarrollo de Eco Diseño para el sector del mobiliario urbano (Moburban).	2010
	▪ Drogas-Médicos del Mundo	2010
	▪ E H kantat (conferación de coros)	2010
	▪ Edificios y Prestaciones Energéticas finales.	2010
	▪ Empresas y discapacidad -Ag. Desarrollo Bidasoa	2010
	▪ Enbata aldizkariko zenbaki bakoitzean, lau orrialdeko gehigarriaren ekoizpen eta zabalkuntza elebiduna.	2010
	▪ Encuentro empresarial -Federación jóvenes empresarios P.V- Ajebask	2010

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Encuentros literarios -Hegats	2010
	▪ Errautsak.	2010
	▪ Estuario del Bidasoa-AZTI	2010
	▪ Estudio perspectiva transfr Dcho-UPV	2010
	▪ Formación Transfronteriza de Personas con discapacidad para favorecer la integración a través del deporte.	2010
	▪ FP transfronteriza-Ikaslan	2010
	▪ Gauargi «Enfants et Danses du Monde» Jaialdia eta Bidasoako Nazioarteko gazteen Folklore Jaialdiaren arteko lankidetzta.	2010
	▪ Gestión Transfronteriza Integrada y Sostenible de las Playas.	2010
	▪ Igaro-Transit-Victoria Eugenia	2010
	▪ Interfaces web para actividades asociadas a un territorio	2010
	▪ Lurrama 2010	2010
	▪ MENAs y formación	2010
	▪ Modelo numérico -temporales litoral-AZTI	2010
	▪ Nuevos métodos numéricos y software para la simulación de propagación de ondas electromagnéticas en medios heterogéneos.	2010
	▪ Observatorio Estadístico de Transportes y la Logística en Aquitania-Euskadi.	2010
	▪ Org. Evento	2010
	▪ Pidame II-Antropología Aplicada (spin off universitaria)	2010
	▪ Plataforma de innovación transfronteriza-ERALAN-Enpresagintza S. Coop	2010
	▪ Plataforma Innovadora de producción de energía solar fotovoltaica-Innosolar.	2010
	▪ Poliester insaturado-Cidemco	2010
	▪ Red AEN Actor de la Euroregión (UPV/EHU)	2010
	▪ Red para la Innovación en Nutrición.	2010
	▪ Red transfronteriz E.Social-Konfekoop	2010
	▪ Red transfronteriza de apoyo a mujeres empresarias.	2010
	▪ Salón del Cómic	2010
	▪ Sidra-Sagardun Patzuergoa	2010
	▪ Soka.	2010
	▪ T-DANZ-danza-Asociación impulso danza	2010
	▪ Txingudi en GPS.	2010
	▪ Valoración de subproductos de Oleaginosas en alimentación de ovejas lecheras bajo etiquetas de calidad	2010
	▪ Antzerkiaz Goza	2011
	▪ Aplicación del modelo numérico XBEACH para la simulación del impacto de temporales sobre el litoral de la región Auqitania-Euskadi	2011
	▪ Aproximación Transfronteriza de los factores de emergencia y difusión de enfermedades de chancro en robledales y encinares naturales y plantaciones forestales. Aplicación al género Cryphonectria	2011
	▪ Común-Puertos. Puertos de Bayona y de Pasajes: ¿Cómo hacer de la competencia una complementariedad? Elementos para una estrategia de posicionamiento y desarrollo	2011
	▪ Dantzaz Blai	2011
	▪ Datorkigunea, Etorbizuneko Gunea	2011
	▪ Desarrollo de métodos analíticos para la determinación de compuestos orgánicos y organometálicos en matrices medioambientales	2011
	▪ Desarrollo del espacio AEN de enseñanza superior e investigación. Ambitos de excelencia e impulso de formaciones internacionales (Programas conjuntos)	2011

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Desarrollo y estudio de biomateriales activos para la mejora de la seguridad y calidad de productos del mar mínimamente procesados	2011
	▪ Diversificación del sector de diseño y construcción de moldes para la inyección de silicona líquida (LSR) a partir del conocimiento del proceso para termoplásticos y elastómeros	2011
	▪ Doctorales Transfronterizos UPV/EHU UPPA	2011
	▪ Eficiencia energética en instalaciones de alumbrado público exterior -Plan de negocio para la creación de una empresa de servicios energéticos	2011
	▪ Enbata Astekariko Zenbaki Bakoitzean, lau orrialdeko Gehigarriaren Ekoizpen eta Zabalkuntza Elebiduna (Euskaraz eta Frantsesaz)	2011
	▪ Enfoque intercultural del proyecto urbano en lugares transfronterizos en mutación	2011
	▪ Establecimiento de una red transfronteriza de apoyo a mujeres emprendedoras	2011
	▪ Estudio de posicionamiento y marketing de la Asociación Euskaquitaine	2011
	▪ Etengabeko Prestakuntzarako Mugas Gaindiko Lankidetzat	2011
	▪ Europa y sus fronteras: visiones cruzadas	2011
	▪ Euskal Herria Kantat-Iparraldea Kantuz	2011
	▪ Fisopatología de la Médula Espinal	2011
	▪ Formación de los profesionales para el desarrollo del habitat cooperativo	2011
	▪ Gu Geu	2011
	▪ Herialde mugakideetako haur eta gazteek euskarazko material ludikoa izan dezaten plataforma komun bat sortzeko merkatu-azterketa egitea	2011
	▪ Igaro Transit 2011	2011
	▪ Importancia y puesta en valor de las humedades del sector occidental de los Pirineos para las aves migratorias	2011
	▪ Intercambio de experiencias y transferencia de competencias en el campo de las adicciones y la reducción de riesgos y daños relacionados con el consumo de drogas...	2011
	▪ Intercambio Transfronterizo sobre la iluminación pública	2011
	▪ Intercambios transfronterizos para la integración a través del deporte	2011
	▪ Jornada científica de colaboración o congreso entre la sociedad vasca de medicina del trabajo y la sociedad de medicina del trabajo de Aquitania	2011
	▪ La perspectiva transfronteriza del empleo. Coordinación de sistemas jurídico-administrativos franco-españoles en el marco de la Euroregión Aquitania-Euskadi-Navarra	2011
	▪ Las políticas y los servicios públicos de integración de inmigrantes: Análisis comparativo entre la CAPV y Aquitania	2011
	▪ Léxico político e Historia conceptual	2011
	▪ Luzatu	2011
	▪ Master Europeo franco-español en Salud, especialidad: promoción de salud y desarrollo social (enseñanza a distancia)	2011
	▪ Modular-e: Hacia una mejora del comportamiento energético real de las construcciones modulares prefabricadas	2011
	▪ Músicas Actuales en Aquitania-Euskadi	2011
	▪ Perspectivas transfronterizas de desarrollo de zonas de actividades de nueva generación en zona aglomerada: Intercambios de buenas prácticas, estudios de casos y soluciones operativas conjuntas	2011
	▪ Pirinioetako bi aldeetako literatura topaketak pirinioetara bidaia	2011
	▪ Posicionamiento de los productos locales	2011
	▪ Proyecto Elder: desarrollo de una metodología de auditoria energética específica que integre los aspectos de confort y el impacto sanitario de los edificios sobre la salud de las personas mayores	2011
	▪ Red Energía y medioambiente, REMAR	2011

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Red para la innovación en nutrición	2011
	▪ RTESS- Red Transfronteriza de la Economía Social y Solidaria	2011
	▪ Sabores sin fronteras	2011
	▪ Sareconpa: Paralelización de convertidores de potencia en microrredes eléctricas	2011
	▪ Seminario: Europa tras la crisis	2011
	▪ Syntax: Síntesis y análisis de los datos existentes en un ecosistema profundo	2011
	▪ Tapado por cápsula a rosca de bebidas sidreras	2011
	▪ Transformaciones sectoriales y adquisición de competencias emergentes	2011
	▪ Tratamiento de aire interior combinación de adsorción-biofiltración (TAICAB)	2011
	▪ Vulnerabilidad de los hábitats naturales del estuario del Bidasoa frente al ascenso del nivel del mar	2011
	▪ Allègement de composants mobiles en machine- outil	2012
	▪ Analyse comparative des politiques et services public destinés à la population d'origine d'immigrants : entre la Communauté Autonome du Pays Basque et l'Aquitaine	2012
	▪ Animalien lhaunteria	2012
	▪ Application des méthodes complémentaires pour établir la concentration labile de métal et ses effets biologiques dans les eaux estuariennes et portuaires	2012
	▪ Applications de réalité augmentée mobile pour le tourisme : animation multimédia et visite guidée par un agent conversationnel virtuel »	2012
	▪ Badu bada Euskarari Buruzko erakusketa	2012
	▪ BASK TRANSIT : Optimisation via Internet et Internet mobile des déplacements en transports en commun vers des sites touristiques »	2012
	▪ Bidasoaldia.com-bidasoaldia.eu-bidasoajournal.fr	2012
	▪ Bilbao & Biarritz, Golfe de Biscaye »	2012
	▪ CAIDER : collaboration académique et de recherche pour le développement des énergies renouvelables»	2012
	▪ Changement climatique et monitoring en arboretum CCMA2013	2012
	▪ Danse sans frontières	2012
	▪ Détection de défauts de superstructures par couplage acoustique thermique	2012
	▪ Développement durable dans l'espace transfrontalier »	2012
	▪ Dictionnaire Basque- Occitan : création du dictionnaire Français-Occitan et obtention des corpus textuels en Basque et en Occitan »	2012
	▪ Doctoriales transfrontalières UPV/ UPPA	2012
	▪ Echanges entre les masters universitaires KISA (UPV/EHU) et SIGLIS (UPPA) et des entreprises de chaque bassin autour des Systèmes d'Information pour la Logistique)	2012
	▪ Échanges et confrontations sportives à caractère transfrontalier »	2012
	▪ ESZENA T- Scène Transfrontalière	2012
	▪ Eurorégion en chiffres	2012
	▪ GAMP Étude du Global Navigation Satellite System (GNSS) Appliqué au Millieu Portuaire »	2012
	▪ Glisseguna	2012
	▪ Higer Taldea- Régates transfrontalières	2012
	▪ INNO-COOP (Innovation dans la coopération)	2012
	▪ Institution et désinstitutionalisation de la prise en charge de personnes handicapées mentales ou psychiques : quelles pratiques professionnelles en Euskadi et en Aquitaine ?	2012
	▪ lparahotsa : développement d'une voix synthétique pour le basque standard d'lparalde	2012

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Itsas Andreak- Femmes de mer	2012
	▪ La phrase dans la langue basque et les langues voisines : approche comparative	2012
	▪ Langues en bulle	2012
	▪ Le flysch de la côte basque	2012
	▪ Le numérique pour bien gérer la ville	2012
	▪ Lertxundi Kantatuz	2012
	▪ Les coopératives de travail associé en Aquitaine et Euskadi comme alternative de gestion et de propriété des travailleurs dans les entreprises	2012
	▪ MAJES » Valorisation des Métiers d'Avenir par les Jeux Sérieux	2012
	▪ MCOP: MULTICONSTELLATION OPENGNSS PLATFORM	2012
	▪ Mise en valeur de l'information sur la variabilité des sols existants dans l'AOC Bergerac et la DO Txakoli de Araba »	2012
	▪ Nanocapsules à base de polypeptides »	2012
	▪ Neurosciences- Transmission synaptique et maladie de Parkinson »	2012
	▪ Nouveaux marchés pour la forêt cultivée Aquitaine-Euskadi »	2012
	▪ Nouvelle méthode pour l'analyse de l'encrassement pour optimiser le fonctionnement de bio-réacteurs de membranes dans le traitement des eaux résiduelles urbaines »	2012
	▪ ORGAVOLT (semi conducteurs organiques)	2012
	▪ Préjugés, immigration et citoyenneté en Euskadi et Aquitaine : diagnostic de la situation et élaboration d'un guide didactique pour combattre les préjugés	2012
	▪ Prospective de développement d'activités industrielles pour la valorisation de résidus polymériques » BIRZIBAL	2012
	▪ Quelle intégration sociale pour les personnes autistes ?	2012
	▪ Réalisation d'une cartographie du réseau de corridors écologiques et identification des secteurs clé dans l'Eurocité Bayonne- San Sébastien	2012
	▪ Réinventer le monde	2012
	▪ Reprogrammation des cellules du cancer du sein	2012
	▪ Sensibilisation à la création contemporaine théâtre et danse en langue basque	2012
	▪ TERRE ET VILLE: renforcement de la culture rurale dans le milieu urbain »	2012
	▪ Ticket transfrontalier – Itinéraire de musées	2012
	▪ TOM-2 : aide à la surveillance de l'environnement maritime par drone »	2012
	▪ Transfert interregional de savoir pour améliorer la compétitivité du secteur laitier et rechercher des nouveaux marchés »	2012
	▪ URA-AE (Uso Racional y cualidad del Agua en Aquitania Euskadi). Opportunités technologiques pour la gestion des eaux usées. Transfert de connaissances et bonnes pratiques en Aquitaine et Euskadi »	2012
	▪ VAMEDE : VALorisation des solutions de protection solaire en METal DeEloyé dans le bâtiment »	2012
	▪ VASCONIA 21- Pôle ressource transfrontalier pour l'innovation et le développement culturel	2012
	▪ Vectorisation de siRNAs par des polymersomes pour la thérapie ciblée anti-cancer »	2012
	▪ ACVC: Análisis de ciclo de vida de cementos comunes y cementos de altas prestaciones basados en nanocomposites de nanotubos de carbono para aplicación en construcción	2013
	▪ Análisis de las patentes, de las políticas y del sistema de innovación de la Euroregion para la promoción de la colaboración transfronteriza intercluster «INTERC»	2013
	▪ Atabal - Emankor Sarea	2013
	▪ Baleontziaren bidea	2013
	▪ BIOBx	2013

ANNEXES

	Dénomination du projet	Année
	▪ Bordeaux – Bilbao 2014	2013
	▪ Choc des tambours	2013
	▪ Ciclos formativos de alto desempeño	2013
	▪ Comment apprécier l'attractivité des territoires ? : échanges d'expériences et étude de cas sur les volets économiques et urbains	2013
	▪ Compartiendo experiencias de viticultura biodinámica entre las DO vitivinícolas de Euskadi y de Aquitania	2013
	▪ Contenido en taninos y antocianos de los vinos tintos: Comparación entre los vinos de Burdeos y de Rioja	2013
	▪ Creación y puesta en funcionamiento de la herramienta de autoevaluación "LEOT- Laborantza Ekosistemen Osasun Txartelak"	2013
	▪ Desarrollo de acciones formativas para la inyección de silicona líquida.	2013
	▪ Dictionnaire basque-occitan : deuxième étape	2013
	▪ Eco Viblan	2013
	▪ EDUQ	2013
	▪ Etude de la nano-structure de polyélectrolytes pour le stockage d'énergie	2013
	▪ Etude de positionnement et de définition des missions de l'association transfrontalière Euskaquitaine	2013
	▪ Eurohiria, Gazte Foroa	2013
	▪ Euskadi eta Akitaniako itzultzaileen trebakuntza eta harreman sareak	2013
	▪ Euskarians - Rugby	2013
	▪ Forum de la Eurociudad Vasca	2013
	▪ Gala Euskadi-Aquitania de peluqueria y moda Centro Beta - Jean d'Arcet	2013
	▪ Gastronomía comprometida con la montaña y la biodiversidad	2013
	▪ Hamlet	2013
	▪ HAZITEGIAK	2013
	▪ Ibaitek itsasora 0.0 hondakin	2013
	▪ MOBYDIC – Movilidad Y Desarrollo Inter-Clúster / Mobilité et Développement Inter-Cluster	2013
	▪ MONITEMP - Monitorización de temperatura en Friction Stir Welding	2013
	▪ Monocultivos forestales y conservación de anfibios	2013
	▪ Ohiko euskal arrantza ontzitik ikusia	2013
	▪ OPTimización energética en Inversores Trifásicos Aplicados a Vehículos Eléctricos OPTITAVE	2013
	▪ Pasos hacia la capacitación conjunta para el aprovechamiento de la energía del oleaje en Aquitania-Euskadi	2013
	▪ Procesos y Componentes Ecológicos (PROCECO)	2013
	▪ Puesta en valor de los instrumentos de ordenación forestal para la dinamización del sector madera- forestal aquitano-vasco	2013
	▪ Reencuentros transfronterizos para desarrollar y fomentar el desarrollo de la cultura tradicional vasca y gascona	2013
	▪ Réseau AEN : Intégration de l'Université dans son territoire transfrontalier : ouverture au tissu socioéconomique et responsabilité sociale	2013
	▪ Réseaux Insulaires 100% Renouvelables	2013
	▪ Sélection des races locales de brebis laitières : Vers un schéma de sélection commun entre la Latxa Cara Rubia et la Manech Tête Rousse ?	2013
	▪ Senpere-Mutriku: Ibaitek Itsasora	2013
	▪ Structuration de la filière nautisme Sud Pays Basque	2013
	▪ Txin'Goody Paradise #5 - Iparraldetik Hegoaldera	2013

ANNEXES

PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS PAR LE POCTEFA

Année	Nombre projets	MONTANT TOTAL
2008	5	5.028.945
2009	8	8.044.646
2010	11	19.014.942
2011	2	805.013
2012	13	9.059.668
Total 2008-2012	39	41.953.214

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
▪ CCT - Desarrollo del Centro Coreográfico Transfronterizo	Ballet Biarritz, Teatro Victoria Eugenia	2008	1.077.377
▪ INNOCAPP - Inasmet-Nobatek-Cambio-Cdapp	Fundacion Tecnalia Research & Innovation, Communauté Agglomération Pau-Pyrenees, Nobatek, Université de Pau et du Pays de l'Adour-UPPA	2008	744.294
▪ LOREA - Litoral, Océano y Ríos de Euskadi-Aquitania. Sistema Interregional de Oceanografía Litoral Operacional	Conseil General des Pyrénées Atlantiques, Diputación Foral de Gipuzkoa, Fundación Azti, Gobierno Vasco/Eusko Jaurlaritz, Depart. de Transportes y Obras Públicas, Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement, Association Développement Enseignement Recherches Aquitaine (ADERA), Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)	2008	1.434.051
▪ MU - Mare Urdina	Surfrider Foundation Europe, Euskal Herriko Surf Federazioa (EHSF), Eusko Ikaskuntza Sociedad de Estudios Vascos (El SEV), Conseil General des Pyrénées Atlantiques	2008	1.150.923
▪ RDRH - Proyecto de cooperación transfronteriza de investigación, prevención y reducción de riesgos vinculados al uso de drogas en particular infecciosos y particularmente relativos a la epidemia de hepatitis víricas	Bizia, Aide Reinsertion Sociale Pyrénées Atlantiques, Médecins du Monde, Médicos Del Mundo, Asociación Hegoak	2008	622.300
▪ BIDUR - Gestión transfronteriza compartida de las cuencas de los ríos Bidasoa y Urumea	Gestión Ambiental, Viveros y Repoblaciones de Navarra SA, Nekazal Ikerteta eta Teknologia SA, Conseil General des Pyrénées Atlantiques	2009	1.523.646
▪ CCI TRANSFRONTERIZA - Servicios compartidos de las Cámaras de Comercio de Baiona y Gipuzkoa	Camara de Gipuzkoa, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque	2009	575.205
▪ ERALAN2 - Plateforme Eralan	MU Enpresagintza s. Coop., Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque - Estia	2009	720.000

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> FER-GIR - Programas piloto para la gestión integral de residuos ganaderos como fertilizantes para los cultivos 	Gestión Ambiental, Viveros y Repoblaciones de Navarra SA, Instituto Técnico y de Gestión Ganadero SA - ITG Ganadero, Instituto Técnico y de Gestión Agrícola, Neiker Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo, Nekazal Ikerteta eta Teknologia SA, Fédération Départementale des Cuma , Chambre Agriculture Pyrénées Atlantiques	2009	941.089
<ul style="list-style-type: none"> I+E - Apuesta transfronteriza para el desarrollo de sectores emergentes y la innovación 	Sociedad Fomento de San Sebastian SA, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque - Estia, Centro de Estudios e Investigaciones Técnicas de Gipuzkoa (CEIT)	2009	645.706
<ul style="list-style-type: none"> NECROPIR - Biodiversidad sostenible en los Pirineos: aves rapaces necrófagas, símbolos de una gestión concertada 	Gestión Ambiental, Viveros y Repoblaciones de Navarra SA, Ligue Française Protection Oiseaux, Generalitat de Catalunya, Diputación Foral de Alava, Govern d'Andorra	2009	1.762.911
<ul style="list-style-type: none"> REMAR - Red Energía y Medio Ambiente 	Association pour l'Environnement et La Sécurité en Aquitaine, Fundación Tecnalia, l'Urederra, Fundación Gaiker, Ain - Asociación de la Industria Navarra, Aclima - Asociación Cluster de Industrias de Medio Ambiente de Euskadi, Fer - Federación de Empresarios de La Rioja, Estia Innovation, Cener Ciemat	2009	829.959
<ul style="list-style-type: none"> AETN - aquitania euskadi trans network 	Plataforma Logística Aquitaine- Euskadi, AEIE	2009	1.046.131
<ul style="list-style-type: none"> 2011 ADP - 2011 El año de los pirineos 	Conseil Régional Midi Pyrénées, Associatio Atelier, Institut Occitan, Diputación Provincial d Huesca, Club Ciclista Edelweiss, Teatro Victori Eugenia, Consorcio Bidasoa-Txingudi, Asociación Cultural Almadieros Navarros, Consorcio d la CTP, Orhipean, Festival Pablo Casals, Comit Régional du Tourisme Languedoc Roussillo Regard Nomade, Société d'Economie Mixt d'Aménagement de Peyragudes	2010	1.273.026
<ul style="list-style-type: none"> CIRCULDOUCE - Creación de un itinerario de circulación no motorizada de Bayona a Pamplona 	Conseil General des Pyrénées Atlantiques, Mairie de Guethary, Commune de Saint Jean de Luz, Commune d'Hendaye, Ayuntamiento de Irun, Ayuntamiento de Hondarribia, Agencia de Desarrollo del Bidasoa-Bidasoako Garapenerako Ajerntzia SA, Consorcio Turístico de Bertiz	2010	5.231.922
<ul style="list-style-type: none"> ENERTIC - Centro transfronterizo de referencia para el sector de energías renovables y eficiencia energética 	Ayuntamiento de San Sebastián, Sociedad Fomento de San Sebastián SA, Association Euskal Eureka	2010	2.700.000
<ul style="list-style-type: none"> FAURECO - Gestión, Desarrollo, Cooperación e intercambio técnico entre los centros de Recuperación de Fauna Salvaje (CRFS) de Navarra, Landas y Gipuzkoa 	Gestión Ambiental, Viveros y Repoblaciones de Navarra SA, Nekazal Ikerteta eta Teknologia SA, FDCL - Fédération Départementale des Chasseurs des Landes	2010	860.000
<ul style="list-style-type: none"> GENOMIA - Fortalecimiento de los esquemas de selección de razas ovinas lecheras autóctonas de interés económico, ecológico y social 	Neiker Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo, Ardiekin SL, Aslana, Centre Départemental de l'Elevage Ovin, Instituto Técnico y de Gestión Ganadero SA - ITG Ganadero, Institut National de la Recherche Agronomique - Centre de Toulouse, Institut d'Elevage	2010	748.833
<ul style="list-style-type: none"> IN AGRO SALUTE - Desarrollo y puesta en red de recursos para la promoción de la actividad agraria en Navarra, Aquitania y País Vasco 	Fundación Fundagro, Itsasmendikoi SA, Chambre Agriculture Pyrénées Atlantiques	2010	3.380.000

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> INNOV MUGABE - Modelo de desarrollo sistemático innovador para proyectos fronterizos 	Agencia de Desarrollo del Bidasoa-Bidasoako Garapenerako Ajerztzia SA, Communauté de Communes Sud Pays Basque	2010	776.750
<ul style="list-style-type: none"> LAZOS-LIENS-LOTURAK - Innovación socioeducativa y generación de conocimiento en el trabajo con jóvenes y adolescentes con menos oportunidades desde una perspectiva transfronteriza 	Association pour La Recherche et l'Information Sur les Toxicomanies (Arit Toxicomanies), Asociación Navarra Nuevo Futuro, Sauvegarde Enfance Adulte du Pays Basque, Asociación Hezi-Zerb Educación y Servicios de Irun, Association de Prévention Spécialisée de l'Agglomération Paloise (Apsap), Instituto de Reintegración Social de Alava	2010	348.539
<ul style="list-style-type: none"> Réseau RDR - Reuniones y animación de una red transfronteriza e internacional dedicada al estudio y promoción de herramientas innovadoras en cuidados en adictología y reducción de riesgos vinculados al uso de drogas (salas de consumo, heroína medicalizada etc) 	Munduko Medikiak, Association Bizia	2010	157.424
<ul style="list-style-type: none"> TESS - Red Transfronteriza de la Economía Social y Solidaria 	Asociación Navarra de Empresas Laborales (Anel), Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine (Cress), Confederación de Cooperativas de Euskadi (Konfekoop)	2010	798.617
<ul style="list-style-type: none"> TXINBADIA - Red de uso público y conservación de espacios naturales transfronterizos: Marismas de Txingudi y Corniche Basque 	CPIE Littoral Basque Euskal Itsasbazterra, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Gobierno Vasco - Eusko Jaurlaritza, Commune d'Hendaye, Conseil General des Pyrénées Atlantiques	2010	2.739.831
<ul style="list-style-type: none"> EHKO - Creación y desarrollo de una identificación transfronteriza de la agricultura ecológica en Euskadi y País Vasco Francés 	Biharko Lurraren Elkartea, Consejo de Agricultura y Alimentación Ecológica de Euskadi	2011	142.110
<ul style="list-style-type: none"> MONNA - Monitorización de la naturaleza y de los animales 	Sociedad de Ciencias Aranzadi, Estia: Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancés, Agula Technologie, Gaia, Asociación Centro de Tecnologías de Interacción Visual y Comunicaciones Vicomtech	2011	662.903
<ul style="list-style-type: none"> AGRIPIR - Red de intercambio y experimentación para la revalorización de la agricultura de montaña en los Pirineos 	Agrimip Sud-Ouest Innovation, Aerospace Valley, Université Paul Sabatier - Cesbio Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphere, Conseil General des Pyrénées Atlantiques, Ariège Expansion / Ceei Ariège - Agence de Développement Economique, Neiker Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque - École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, Fédération Pastorale de l'Ariège, Institut de Recerca I Tecnologia Agroali - Irta, Inra - Laboratoire Comportement et Ecologie de la Faune Sauvage, Loliola Berrikuntza Fundazioa, Fundación Tecnalia Research & Innovation, Fundación Centro de Tecnologías de Interacción Visual y Comunicaciones Vicomtech	2012	714.547
<ul style="list-style-type: none"> BIOSOURCE-COMP - Diseño, fabricación y caracterización de compuestos poliméricos procedentes de fuentes biodegradables 	Escuela Profesional Comarcal Lea Artibai, Universidad del País Vasco, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pole Polymère Sud	2012	1.048.320

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> CITICOOP - La cooperación jurídica al servicio de la ciudadanía transfronteriza: superar obstáculos, cooperar para avanzar 	Université de Pau et des Pays de l'Adour, Universidad Del País Vasco, Iuris Muqa Aeie, Agencia de Desarrollo del Bidasoa	2012	346.320
<ul style="list-style-type: none"> CTFP - Campus transfronterizo de formación profesional 	Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques, Ikaslan Gipuzkoa	2012	435.341
<ul style="list-style-type: none"> ENERGREEN - Superación de las barreras al desarrollo de cultivo de microalgas con fines bioenergéticos 	Catar-Critt Agroressources, Universidad del País Vasco, l'Association pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine (Apeša), Fundación Cener-Ciemat, Fundación Tecnalia Research & Innovation, Neiker-Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo Agrario	2012	660.206
<ul style="list-style-type: none"> ERAIKINN - Red de Antenas Tecnológicas para La Creación de Empresas Innovadoras/Diversificación Economique de la Comarque a Travers la Création d'entreprises Innovantes 	Fundación Azaro, Centro de Empresas e Innovación de Mondragón SA, Lea Artibaiko Garapen Agentzia SA, Indar-Initiatives Nouvelles de Développement d'Activités Rurales	2012	1.181.193
<ul style="list-style-type: none"> GURATRANS - Gestión integral y participativa de los rios transfronterizos del extremo occidental de los Pirineos 	Fundación Centro de Recursos Ambientales de Navarra, Communauté de Communes Sud Pays Basque, Hazi Kontsultoria SA	2012	806.009
<ul style="list-style-type: none"> IREKI - Estrategia de desarrollo de DANTZA HIRIAN (Festival Transfronterizo de Danza en Paisajes Urbanos) como plataforma de cooperación cultural a través de la Danza Contemporánea, en el marco de la Eurociudad Vasca Bayona – San Sebastián 	Association Atelier, Asociacion I.D. Iniciativas Danza	2012	430.492
<ul style="list-style-type: none"> PYRENEES DE CIRQUE - Pirineos de circo 	Université Toulouse Le Mirail, La Grainerie, Animahu, Koblakari, Ayuntamiento de Viana, Ax Animation, Le Lido - Ville de Toulouse, Fefpac, Flik-Flak, Sivom Artzamendi	2012	769.893
<ul style="list-style-type: none"> RESOT - Promoviendo un Territorio Transfronterizo Socialmente Responsable - Bajo Bidasoa – Sud Pays Basque 	Bidasoa Activa, MU Enpresagintza, MIK S.Coop, Mairie de Hondarribia, Estia, Mairie de Irun, Communauté de Communes Sud Pays Basque	2012	980.791
<ul style="list-style-type: none"> TRANSFERMUGA - Papel estructurante del ferrocarril en la movilidad ciudadana transfronteriza 	Euroregión Aquitaine Euskadi, Euskotren Participaciones SA, Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (Audap), Instituto Vasco de Logística y Movilidad Sostenible	2012	317.505
<ul style="list-style-type: none"> TRANSTIC - Impulso a la Cooperación Transfronteriza a través del desarrollo de empresas, herramientas y servicios TIC 	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, Atana, Asociación Navarra de Empresas TIC, Gaia	2012	570.202
<ul style="list-style-type: none"> PIREMOBV - Pirineos Movilidad 	Gobierno de Aragón - Departamento de Educación, Cultura y Deporte, Région Languedoc-Roussillon - Direction de La Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Generalitat de Catalunya - Departament d'Ensenyament, Gobierno Vasco - Departamento de Educación, Universidades e Investigación, Région Aquitaine, Gobierno de Navarra - Departamento de Educación, Région Midi-Pyrénées	2012	798.850

ANNEXES

PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS PAR LE SUDOE

Année	Nombre projets	MONTANT TOTAL
2009-2010	3	3.097.382
2011	12	13.045.849
2012	2	1.496.701
2013	2	769.090
Total 2009-2013	19	18.409.022

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> Adaptación a los efectos derivados del cambio climático (ADAPTACLIMA) 	<p><u>Principal:</u> 1. Instituto Galego de Vivienda e Solo – Xunta de Galicia (ES)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Consellería de Medio Ambiente, Territorio e Infraestructuras - Xunta de Galicia (ES) 3. Mancomunidad de Municipios Sostenibles de Cantabria (ES) 4. NEIKER - Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo Agrario (ES) 5. Asociación para el Desarrollo del Valle del Alagón (ES) 6. Consejería de Medio Ambiente - Junta de Andalucía (ES) 7. Centre d'études techniques du Sudouest (FR) 8. Chambre d'agriculture de la Dordogne (FR) 9. Associação Municípios do Vale do Ave (PT)</p>	2009-2010	970.495
<ul style="list-style-type: none"> Desarrollo de un método de evaluación de riesgos de degradación de la calidad del agua en cuencas vertientes agrícolas durante los procesos de crecidas aplicables a las cuencas vertientes del SUDOE (AGUA FLASH) 	<p><u>Principal:</u> 1. CNRS - Laboratoire d'écologie fonctionnelle de Toulouse (ECOLAB) (FR)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea (ES) 3. Agencia Estatal de Investigación CSIC - Instituto Pirenaico de Ecología (ES) 4. CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts - Groupement de Bordeaux (FR) 5. Institut National Polytechnique de Toulouse (FR) 6. INRB - Instituto Nacional de Recursos Biológicos, I. P. (PT)</p>	2009-2010	1.047.334
<ul style="list-style-type: none"> Red transregional universidad-empresa para la organización del mercado de la innovación y el conocimiento en el SUDOE (REDOMIC) 	<p><u>Principal:</u> 1. FUAC - Fundación Universidade da Coruña (ES)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Fundación LABEIN (ES) 3. EUROCEI S.A. - Centro Europeo de Empresas e Innovación, S.A. (ES) 4. SODERCAN S.A. - Sociedad para el Desarrollo Regional de Cantabria, S.A. (ES) 5. Fundación General de la Universidad de Salamanca (ES) 6. ISO - Instituto de Soldadura e Qualidade (PT) 7. UBI - Universidade da Beira Interior (PT) 8. APESA - Association pour l'environnement et la sécurité en Aquitaine (FR)</p>	2009-2010	1.079.553

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> La acción pública, la tecnología de Satélites y el Desarrollo Sostenible (APSAT) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Pôle de Competitivité Aerospace-valley (FR) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Centre d'Etudes Technique de l'Equipement du Sud Ouest (FR) Fundación INASMET-TECNALIA (ES) Conseil Régional Aquitaine (FR) Conseil Régional Midi-Pyrénées (FR) CTAE Centre de Tecnologia Aeroespacial (ES) CIMAVE Comunidade Intermunicipal do Ave (PT) 	2011	1.861.504
<ul style="list-style-type: none"> Red de cooperación y transferencia para la aplicación de materiales de alto valor añadido basados en partículas carbonosas en el sector de automoción y construcción (CARBONINSPIRED) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación para la promoción de la innovación, la investigación y el desarrollo tecnológico en la industria de automoción de Galicia (CTAG) - Departamento de Ingeniería y Desarrollo - Área de Proceso/Producto Plástico <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Asociación de Investigación de Materiales Plásticos y Conexas (AIMPLAS) (ES) Universidade de Aveiro (PT) FUNDACIÓN TEKNIKER (ES) Institut Polytechnique de Bordeaux (FR) 	2011	724.173
<ul style="list-style-type: none"> Bases para la construcción de un sistema de innovación transregional en SUDOE, fundamentado en la creatividad para la innovación de las Empresas, con apoyo de las Universidades, Administraciones Públicas y entorno social de las regiones participantes (CREATINN) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación Universidade da Coruña - FUAC <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Eurocei, Centro Europeo de Empresas e Innovación (ES) Fundación Labein (ES) Fundación General de la Universidad de Salamanca (ES) SODERCAN - Sociedad para el Desarrollo Regional de Cantabria (ES) FUNDACIÓN PAIDEIA GALIZA (ES) APESA - Association Pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine (FR) NERSANT - Associação Empresarial da Região de Santarém (PT) AGATE - Agence de développement économique du Tarn (FR) 	2011	866.250
<ul style="list-style-type: none"> Cooperación transnacional para la generación y desarrollo de Spin-offs de base tecnológica (EIBT) y su integración en la economía del SUDOE (EIBT-SUDOE) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Centro Europeo de Empresas e Innovación de Navarra (CEIN, S.L.) (ES) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación TECNALIA Research & Innovation (ES) Centro Europeo de Empresas e Innovación del Principado de Asturias (ES) SINES TECNOPOLO - Associação Centro de Incubação de Empresas de Base Tecnológica Vasco da Gama (PT) Incubateur Régional d'Aquitaine (FR) Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) (FR) 	2011	1.106.093
<ul style="list-style-type: none"> Life Cycle Assessment for Energy Efficiency in Buildings (EnerBuilCA) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación CIRCE - Centro de Investigación de Recursos y Consumos Energéticos <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Escola Superior de Comerç Internacional (ES) Fundación CIDEMCO (ES) iMat - Centro Tecnológico de la Construcción (ES) Instituto Andaluz de Tecnología (ES) CTCV - Centro Tecnológico da Cerâmica e do Vidro (PT) Laboratório Nacional de Energia e Geologia, IP (PT) Centre de Ressources Technologiques NOBATEK (FR) 	2011	668.020

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> Eco-Design for Eco-Innovation: the Green-Car case (Green-Car Eco-Design) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación CARTIF - División de Medio Ambiente (ES) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundació CTM Centre Tecnològic (ES) Mondragon Goi Eskola Politeknikoa S.Coop.(ES) Fundación INSTITUTO ANDALUZ DE TECNOLOGÍA (ES) Instituto Tecnológico de Aragón (ITA) (ES) Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque (FR) Instituto Politécnico de Setúbal (PT) 	2011	876.524
<ul style="list-style-type: none"> Transpyrenees Action on Advanced Infrastructures for Nanosciences and Nanotechnologies (RAIN²) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Universidad de Zaragoza-UNIZAR - Instituto Universitario de Nanociencia de Aragón (INA) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> CIC nanoGUNE Centro de Investigación en nanociencia y nanotecnología- San Sebastian (ES) Institut Catala de Nanotecnología (ICN) (ES) Universidad Politécnica de Valencia (ES) Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC) (ES) Instituto de Engenharia de Sistemas e Computadores - Microsistemas e Nanotecnologias (INESC-MN) (PT) Centre National de la Recherche Scientifique CNRS-Bordeaux (FR) Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - DR14).(FR) Université Montpellier 2 (Sciences et Techniques)-UM2 (FR) 	2011	1.756.919
<ul style="list-style-type: none"> Intercambio y transferencia tecnológica sobre Valorización de residuos de la industria de transformados vegetales del SUDOE (VALUE) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Asociación para la Investigación, el Desarrollo y la Innovación Alimentaria (AIDIA) (ES) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Fundación AZTI - AZTI Fundazioa (ES) Federación Española de Industrias de Alimentación y Bebidas (FIAB) (ES) Fundación CENER-CIEMAT (ES) APESA- Ass pour l'Environnement et la Sécurité en Aquitaine (FR) Centre d'Application et de Transfert des Agroressources (CRT CATAR-CRITT) (FR) CVR - Centro para a Valorização de Resíduos (PT) 	2011	919.677
<ul style="list-style-type: none"> Adaptación al Cambio Climático en el SUDOE (ADAP-TACLIMA II) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Mancomunidad de Municipios Sostenibles de Cantabria (ES) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Junta de Andalucía Consejería de Agricultura, Pesca y Medioambiente Servicio de Información y Evaluación Ambiental. Red de Información Ambiental de Andalucía (ES) Asociación para el Desarrollo del Valle del Alagón - Adesval (ES) Asociación Ibérica de Municipios Ribereños del Duero - AIMRD (ES) Xunta de Galicia Dirección Técnica de Construcciones Instituto Galego de Vivienda e Solo - IGVS (ES) Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo Agrario - NEIKER (ES) Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest - ACMG (FR) Chambre d'Agriculture de la Dordogne (FR) Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro - UTAD - Escola de Ciências da Vida e do Ambiente - ECVA Centro de Investigação e de Tecnologias Agroambientais e Biológicas - CITAB (PT) 	2011	1.033.125

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> Observatorio de Investigación de la Calidad Medioambiental del Gran Sudoeste Europeo (ORQUE SUDOE) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Université de Pau et des Pays de l'Adour Faculté des sciences Equipe LCABIE-IPREM (FR) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Universidad Complutense de Madrid Facultad de Ciencias Químicas - Departamento de Química Analítica (ES) 3. Universidade de Aveiro Departamento de Química Centro de Estudos do Ambiente e do Mar -CESAM (PT) 4. Université de Bordeaux 1 Faculté de Ciencias LPTC (FR) 5. Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea - Facultad de Ciencia y Tecnología Departamento de Química Analítica (ES) 6. Universidad Autónoma de Barcelona - Facultad de Ciencias - Departamento Química-Unidad Química Analítica/Centro GTS (ES) 7. ADERA UT2A (FR) 8. Ministério da Saúde Instituto Nacional de Saúde Doutor Ricardo Jorge Departamento de Alimentação e Nutrição (PT) 9. Université de La Rochelle LIENSs (Littoral, Environnement et Sociétés), UMR CNRS 7266 (FR) 	2011	1.264.162
<ul style="list-style-type: none"> Clusterización, Innovación tecnológica y desarrollo de competencias en el sector de las Industrias Creativas y Culturales (TRANSCREATIVA) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Euskampus Fundazioa. SINNERGIAK, Social Innovation Centre (ES) <p><u>Otros:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Fundación TECNALIA Research & Innovation. División Innovación y Sociedad Unidad Sociedad de la Información (ES) 3. Ayuntamiento de Donostia - San Sebastián - Oficina DSS2016EU Capital Europea de la Cultura (ES) 4. Universidade de Coimbra. Faculdade de Ciências e Tecnologia da Universidade de Coimbra Departamento de Engenharia Informática (PT) 5. Instituto Pedro Nunes - Associação para a Inovação e Desenvolvimento em Ciência e Tecnologia Departamento de Valorização do Conhecimento e Inovação (PT) 6. Câmara Municipal de Coimbra (PT) 7. Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Bordeaux Management School - BEM - Direction de la Recherche et Chaire Arts, Culture & Management en Europe - ACME (FR) 8. Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées. ESTIA RECHERCHE (FR) 9. Agence Pays basque - ANTIC (FR) 	2011	980.448
<ul style="list-style-type: none"> Promoción de la innovación para la mejora de la competitividad de las PYMES en la industria maderera del espacio SUDOE (WOODTECH) 	<p><u>Principal:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Centre Tecnològic Forestal de Catalunya - CTFC (ES) 2. Institut Català de la Fusta - INCAFUST (ES) 3. Centro de Inovação Empresarial da Beira Interior - CIEBI-BIC Beira Interior (PT) 4. FUNDACIÓN HAZI FUNDAZIOA - Corporación del Gobierno Vasco para el desarrollo del medio rural y marino (ES) 5. Xylofutur (FR) 6. Instituto Superior de Agronomia Universidade Técnica de Lisboa Centro de Estudos Florestais (PT) 7. Instituto Tecnológico de la Madera, el Mueble y Afines - AIDIMA (ES) 8. Département Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux - PERSYST - Unité Production et valorisation des bois tropicaux - CIRAD (FR) 	2011	988.954

ANNEXES

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> Red para el desarrollo de sistemas de integración del riesgo en la gestión y la práctica forestal (FORRISK) 	<p><u>Principal:</u> 1. European Forest Institute - FIATLANTIC (FR)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Universidade Técnica de Lisboa - Instituto Superior de Agronomia - ISA - Centro de Estudos Florestais - CEF (PT) 3. Centro Tecnológico y Forestal de la Madera - CETEMAS (ES) 4. Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo Agrario - Unidad de Innovación Agraria - Dpto de Producción y Protección Vegetal - NEIKER (ES) 5. HAZI Konsultoria (ES) 6. Institut National de la recherche agronomique Département - EFPA Site de recherches Forêt-Bois - UMR Biogeco - UE Hermitage (FR) 7. Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (FR) 8. CNPF service R&D IDF antenne de Midi-Pyrénées (FR) 9. Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement - FCBA - Pôle Biotechnologies sylviculture Station Centre-Ouest (FR) 10. Empresa de Transformación Agraria, S.A - TRAGSA - Dirección Adjunta de I+D+i - Dpto. de Medio Rural (ES)</p>	2012	853.984
<ul style="list-style-type: none"> SMART HERITAGE BUILDINGS (SHBUILDINGS) 	<p><u>Principal:</u> 1. Fundación Santa María la Real Centro de Estudios del Románico (ES)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Fundación Cartif División de Robótica y Visión Artificial (ES) 3. Fundación TECNALIA Research & Innovation División Desarrollo Sostenible Unidad Construcción (ES) 4. Asociación de Investigación y Desarrollo en la Industria del Mueble y Afines (ES) 5. Centre de Ressources Technologiques NOBATEK - Département d'efficacité énergétique (FR) 6. Universidade Nova de Lisboa Facultad de Ciencias y Tecnología Departamento de Ingeniería Electrónica (PT)</p>	2012	642.717
<ul style="list-style-type: none"> Red de integración y transferencia de productos de alto valor añadido basados en nanopartículas para la industria del Espacio SUDOE (CarbonInspired 2.0) 	<p><u>Principal:</u> Fundación para la Promoción de la Innovación, Investigación y Desarrollo Tecnológico en la Industria de Automoción de Galicia</p> <p>2. AIMPLAS - Asociación de Investigación de Materiales Plásticos y Conexas 3. Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de Recherche et des entreprises d'Aquitaine 4. Fundación TEKNIKER Procesos de Fabricación 5. Universidade de Aveiro Departamento de Engenharia Mecánica</p>	2013	351.636
<ul style="list-style-type: none"> Promoción y capitalización de soluciones de valorización de residuos en la industria agroalimentaria del SUDOE (PROVALUE) 	<p><u>Principal:</u> Fundación AZTI - AZTI Fundazioa Unidad de Investigación Alimentaria (ES)</p> <p><u>Otros:</u> 2. Asociación para la investigación, el desarrollo y la innovación alimentaria - AIDIA (ES) 3. Centre d'Application et de Transfert des AgroRessources - CRT CATAR CRIT (FR) 4. Fundación CENER-CIEMAT (ES) 5. Fundación CITOLIVA - Centro de innovación y tecnología del olivar (ES) 6. Centro para a Valorização de Resíduos - CVR (PT) 7. Federación Española de Industrias de Alimentación y Bebidas - FIAB - Dpto. de Innovación y Tecnología (ES) 8. Universitat de Lleida - Escuela Técnica Superior de Ingeniería Agraria (ES) 9. Agroalimentaire Innovation Recherche - CRT AGIR (FR)</p>	2013	417.454

ANNEXES

PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ESPACE ATLANTIQUE

Année	Nombre projets	MONTANT TOTAL
2009	1	1.490.160
2010	3	872.818
2011	-	-
2012	2	481.992
Total 2009-2012	6	2.844.971

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
REINFORCE	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Institut Européen de la Forêt Cultivée (IEFC) • Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) • Centre National Professionnel de la Propriété Forestière • Institut National de Recherche Agronomique (INRA) Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • Neiker • Nekazal Ikerketa eta Teknologia (IKT) 	2009	1.490.160
INNOVATE	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • Fomento de San Sebastián 	2010	230.551
MESHATLANTIC	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Institut des Milieux Aquatiques Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • Fundación AZTI - AZTI Fundazioa 	2010	457.406
PORTONOVO	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Université Bordeaux 1 • National de la Recherche Scientifique (CNRS) Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • AZTI- AZTI Fundazioa 	2010	184.862
ATLANTICPOWER	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional d'Aquitaine Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • Ente Vasco de la Energía-EVE 	2012	234.000
CFAEFFIPLAT	Aquitaine: <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional Aquitaine Pais Vasco: <ul style="list-style-type: none"> • Gobierno Vasco-Consejería de Vivienda, Transportes y Obras Públicas • Autoridad Portuaria de Pasaia 	2012	247.992

ANNEXES

PROJETS DE COOPÉRATION AQUITAINE-EUSKADI SUBVENTIONNÉS PAR INTERREG-C

Année	Nombre projets	MONTANT TOTAL
Total 2007-2013	1	633.477

Dénomination du projet	Organismes bénéficiaires	Année	Montant subventionné (€)
<ul style="list-style-type: none"> Proyecto REVERSE, Intercambio regional y definición de políticas para proteger y valorizar la biodiversidad en Europa 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional d'Aquitaine Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine Bio d'Aquitaine Gobierno Vasco, Departamento de Medio Ambiente, Planificación Territorial, Agricultura y Pesca, Dirección de Biodiversidad y Participación Ambiental 	2007-2013	633.477,18 €



**ENQUÊTE AUPRÈS DES AGENTS DE LA COOPÉRATION
AQUITAINE-EUSKADI**

ANNEXES

Note méthodologique

Au cours de mois de janvier et février 2014, et dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, un chapitre spécifique a été aménagé sur le portail du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi⁴⁵ pour publier un questionnaire en ligne qui permet de recueillir l'opinion et l'expérience de l'ensemble des agents de la géographie eurorégionale, qu'ils soient publics ou privés, qui coopèrent ou non actuellement au sein de l'Eurorégion, ainsi que des autres personnes et entreprises pouvant être intéressées par la coopération territoriale.

L'objectif de cette enquête, par conséquent, a été de connaître l'opinion et l'expérience en matière de coopération territoriale de l'ensemble des agents de l'Eurorégion, ainsi que de réaliser un contraste de la potentialité pour la coopération de certains domaines thématiques.

Trois cents agents ont été invités par le GECT à participer au questionnaire, bien que ce chiffre ait été réduit à 230 agents quand il a fallu éliminer les doubles présences dans la représentation de certains organismes ou de certaines institutions.

En tout, et après deux mois de publication (janvier et février 2014), 86 agents liés à la coopération territoriale dans l'Eurorégion ont participé à l'enquête.

Structure et contenu du questionnaire

Dans une première partie, le questionnaire recueille les informations sur le degré d'importance que chaque agent accorde, dans son domaine de travail, à la coopération Aquitaine-Euskadi, pour ensuite procéder à l'évaluation d'un ensemble de domaines thématiques identifiés conformément à la stratégie provisoire du GECT (année 2011).

La deuxième partie du questionnaire prétend recueillir des informations sur le niveau de connaissance et de relation mutuelle que les agents interrogés ont avec les différents agents et instruments pour la coopération participant à l'Eurorégion, comme par exemple le consortium transfrontalier Bidasoa-Txingudi, les différents programmes de coopération territoriale européenne ou même le GECT Aquitaine-Euskadi. Dans les cas d'agents affirmant connaître et avoir eu une relation avec le GECT, il leur est demandé d'expliquer la raison de cette relation, ainsi que d'effectuer une évaluation personnelle sur le service qui leur a été prêté.

⁴⁵ <http://www.aquitaine-euskadi.eu>

ANNEXES

Questionnaire




**EXPERIENCE ET POTENTIEL DE COOPERATION ENTRE
L'AQUITAINE ET EUSKADI**

¿Votre organisation a-t-elle participé à un projet de **COOPERATION AQUITAINE-EUSKADI** ces 5 dernières années?
 Oui
 Non

Indiquer le **TITRE DU PROJET** ainsi que la **THEMATIQUE PRINCIPALE**:

Titre

Thématique

▼

▼

▼

DU POINT DE VUE DE VOTRE ORGANISATION, ¿quel degré d'importance accordez vous à la coopération Aquitaine-Euskadi?

Très important
 Assez important
 Importance moyenne
 Peu important
 Aucune importance

Précisément, dans quelle THEMATIQUE considerez vous qu'il peut exister le plus **GRAND POTENTIEL DE COOPERATION** au sein de l'Euroregion Aquitaine-Euskadi?

	Potentiel ELEVÉ	Potentiel MOYEN	Potentiel BAS	Aucun
• Recherche, développement technologique et innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Formation/Enseignement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Environnement et ressources naturelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Forêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Energie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Secteurs industriels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Construction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Tourisme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mobilité/Transports	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Jeunesse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Sport	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Culture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Santé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Politique Sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Identité régionale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



161

ANNEXES



Connaissez-vous un AUTRE DOMAINE THÉMATIQUE avec un ÉLEVÉ O MOYEN POTENTIEL DE COOPÉRATION? Veuillez spécifier s'il vous plaît lequel?

Indiquez votre NIVEAU DE CONNAISSANCE DES OUTILS MIS AU SERVICE DE LA COOPÉRATION au sein de l'Euroregion Aquitaine-Euskadi

	NE CONNAIT PAS	CONNAIT	CONNAIT ET A MAINTENU DES RELATIONS (ces 5 dernières années)
• INTERREG IV A - Programme de Coopération Transfrontalière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• POCTEFA - Interreg IV B - Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre. Communauté de Travail des Pyrénées (CTP)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• SUDOE - Interreg IV B - Programme de Coopération Territoriale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• ESPACE ATLANTIQUE - Programme de Coopération Territoriale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Eurocité Basque Bayonne-San Sebastián	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Consorcio transfrontalier Bidasoa-Txingudi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pour quelle RAISON êtes-vous entre en contact avec le "GECT Euroregion Aquitaine-Euskadi"?

	OUI	NON
• Comme candidat au financement des aides du GECT (antérieurement Fonds Aquitaine-Euskadi)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Comme bénéficiaire du financement des aides du GECT (antérieurement Fonds Aquitaine-Euskadi)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Pour la recherche de contacts/partenaires pour la coopération	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Autres raisons	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez eu contact avec le GECT pour AUTRE RAISON, s'il vous plaît préciser:

Quelle APPRECIATION PORTEZ-VOUS SUR VOTRE RELATION avec le "GECT Euroregion Aquitaine-Euskadi"?

- Très satisfaisante
- Assez satisfaisante
- Satisfaction moyenne
- Peu satisfaisante
- Non satisfaisante

Le "GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi" a comme objectif principal le développement de la coopération entre les régions Aquitaine et Euskadi d'une manière globale et transversale, ainsi que renforcer la visibilité de l'Eurorégion sur la scène Européenne.

ANNEXES

Au-delà de cet objectif principal énoncé par l'Euroregion et par rapport à votre expérience/connaissance de votre organisation en matière de coopération au sein de la "GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi"...

	PRIORITAIRE	NON PRIORITAIRE	Aucun
• Le <u>financement direct de projets</u> de coopération au sein du territoire eurorégional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• <u>Apport d'informations sur des possibles sources externes de financement</u> pour le développement de projets de coopération au sein du territoire eurorégional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• <u>Information/Recherche de partenaires pour le développement</u> de projets de coopération au sein du territoire eurorégional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• <u>Accompagnement</u> lors du développement de projets de coopération au sein du territoire eurorégional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• <u>Dynamiser/Impulser le développement de projets</u> eurorégionaux à partir de l'initiative des agents économiques y sociaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• <u>Etre à la tête de projets emblématiques</u> de coopération au sein du territoire eurorégional	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Enfin, si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir VOTRE OPINION /REMARQUES sur la coopération entre l'Aquitaine et Euskadi, sur le rôle de l'Euroregion, ou sur tout autre aspect que vous considérez lié à ce questionnaire.

IDENTIFICATION

Si vous le souhaitez, vous pouvez communiquer vos coordonnées et nous vous tiendrons informé sur l'avancée du projet stratégique de l'Euroregion Aquitaine Euskadi qui est en cours d'élaboration.

Type de Organisation: Publique
 Privé

Nom/Organisation:

Personne de contact:

Téléphone de contact:

E-mail:



**ENTRETIENS AVEC DES AGENTS DE LA COOPÉRATION
AQUITAINE-EUSKADI**

ANNEXES

Au cours des mois de janvier et février 2014, des entretiens ont été réalisés avec des agents ayant un lien avec la coopération dans le but d'approfondir sur les questions suivantes :

- **Expérience de coopération et leçons apprises**

- ✓ Facteurs qui ont une incidence sur la coopération territoriale (culture de la coopération, connaissance des instruments/agents pour la coopération, asymétries en matière d'organisation et de compétence, langue, etc.)
- ✓ Lancement et conception de projets de coopération (qui prend l'initiative, comment surgit-elle, qui promeut l'action, quel rôle joue chaque partenaire, quelles sont les difficultés dans la mise en marche, quels éléments manquent-ils, quelles sont les motivations qui priment...)
- ✓ Gouvernance des projets et domaines d'amélioration dans la gestion, le suivi, l'évaluation et la diffusion des résultats
- ✓ Profil des agents les plus enclins à la coopération territoriale
- ✓ Évaluation générale

- **Raisons pour la coopération territoriale (aujourd'hui et dans le futur)**

- **Points forts et points faibles de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi en tant que territoire pour la coopération (complémentarités, obstacles, etc.)**

- **Champs thématiques ayant le plus de potentiel de coopération au sein de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi**

- **Implication et mobilisation du secteur privé dans des projets de coopération**

- **Tendances et éléments qui dans le futur peuvent avoir une influence sur la coopération territoriale**

- **Rôle du GECT Aquitaine-Euskadi (Groupement européen de coopération territoriale), priorités stratégiques et critères d'intervention, éléments-clé pour assurer son efficacité**

- **Autres agents-clé dans son secteur ou son activité devant être pris en considération**

ANNEXES

Les critères appliqués à la sélection des personnes interrogées ont été les suivants :

- ❖ Participation à des projets représentatifs
- ❖ Présence d'agents d'Aquitaine et d'Euskadi
- ❖ Présence d'expériences dans des secteurs où peut s'exercer un leadership ou qui, a priori, offrent un potentiel de coopération territoriale.
- ❖ Présence d'agents ayant une vision globale sur la coopération.

ANNEXES

Liste des personnes interroguées

ENTREPRISE	PERSONNE DE CONTACT	FONCTION
AEROSPACE VALLEY	Agnés Paillard	Présidente du pôle de compétitivité
AYUNTAMIENTO DE DONOSTIA-SAN SEBASTIÁN	Kepa Korta	Directeur de bureau stratégique
AYUNTAMIENTO DE IRUN	José Antonio Santano	Maire
AZTI	Amaia Barrena	Responsable de programmes et de relations institutionnelles
BIHARTEAN	Olga Irastorza	Responsable de la Chambre de commerce transfrontalière du Pays basque
CCI BAYONNE	Peio Olhagaray Ana Suso	Directeur de Développement économique Responsable du projet "Entreprises numériques 2020"
CES VASCO	Arantza López de Munain	Responsable de la section Affaires européennes et Coopération
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE DORDOGNE	Michel Campagniaud	Responsable du pôle hydraulique
DIPUTACIÓN FORAL DE GIPUZKOA	Miguel Angel Crespo	Technicien du Cabinet du Député général
EHUBAQ	Igor Campillo Katixa Peigneguy	Directeur exécutif d'Euskampus Fundazioa Responsable du Campus eurorégional transfrontalier
FRAC AQUITAINE	Claire Jacquet	Directrice
GEIE SEA Vitoria Dax	Jacques Coutou	Directeur
GIP LITTORAL	Nicolas Castay	Directeur Équipe technique
INRA - Centre Bordeaux-Aquitaine	Hubert de Rochambeau	Président
INSTITUT FRANÇAIS	Jean André Viala	Directeur délégué
NEIKER	Eva Ugarte	Directrice de l'Unité d'innovation agricole
NOBATEK	Jacques Tortos	Directeur
ORKESTRA	James Wilson	Directeur de territoire
SURFRIDER	Stéphane Latxague	Directeur Europe
TECNALIA	Rikardo Bueno	Directeur Section de programme
UNIVERSITÉ (PRES)	Jean-Michel Hualdeborde	Conseiller d'établissements chez DGESIP - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Professeur à l'Université de Pau
USSE, UNION DE SILVICULTURES DU SUD DE L'EUROPE	Christian Pinaudeau	Secrétaire général



**Eurorégion
Aquitaine-Euskadi**

**PLAN STRATÉGIQUE EURORÉGIONAL
2014-2020**

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EUROREGIONAL



L.L.E.T « Akitania-Euskadi Euroeskualdea »
A.E.C.T « Euroregión Aquitania-Euskadi »
G.E.C.T « Eurorégion Aquitaine-Euskadi »



FICHE TECHNIQUE

Titre: Stratégie de Développement Territorial de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020

Entité responsable: GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi

Assistance Technique: IKEI

Date: Décembre 2014

Index

1. INTRODUCTION.....	4
2. CONTEXTE	7
2.1. L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi : Cadre socio-économique et état de la coopération.....	8
2.2. Cadre européen : Stratégie Europe 2020 et les Espaces de programmation de la Coopération territoriale européenne.....	13
3. REFLEXION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	17
3.1. Vision.....	18
3.2. Orientations stratégiques	19
4. LIGNES D'ACTION.....	23
4.1. Citoyenneté Eurorégionale.....	28
4.2. Economie de la connaissance, innovation compétitivité entrepreneuriale.....	41
4.3. Territoire Durable.....	57
4.4. Gouvernance Ouverte	77
5. LA STRATÉGIE EURORÉGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES	85
6. Suivi et Evaluation du Plan Stratégique.....	90
6.1. Suivi et Evaluation du Plan Stratégique	91

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Un désir partagé

Depuis plus de vingt ans, le Conseil régional d'Aquitaine et le Gouvernement basque ont développé une coopération transfrontalière active, qui s'est traduite par la mise en marche de nombreux projets communs.

Les deux régions ont collaboré dans le cadre d'espaces de coopération comme la Communauté de Travail des Pyrénées, ainsi que dans de nombreux réseaux internationaux et dans des espaces de programmation de la Coopération territoriale européenne (CTE), en développant dans de nombreux cas des projets communs, seules en collaboration avec d'autres régions.

Cependant, après avoir mis à profit toute l'expérience accumulée durant des années de coopération - commencée en 1989 avec la signature du Protocole de collaboration entre l'Aquitaine et l'Euskadi et renforcée à partir de 1992 avec la mise en œuvre du Fonds commun Aquitaine-Euskadi - en novembre 2009, les gouvernements des deux régions ont décidé de donner un nouvel élan à leurs relations de coopération.

C'est ainsi qu'a été créé le 12 décembre 2011 le Groupement européen de coopération territoriale Eurorégion Aquitaine-Euskadi (GECT), afin de " faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et/ou interrégionale, appelée désormais coopération territoriale, entre les régions d'Aquitaine et d'Euskadi, dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale " .

Ce Plan stratégique répond, par conséquent, au désir partagé par les deux régions de disposer d'un document de référence au service de l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi, et de préciser le rôle, les possibilités et les domaines d'action du GECT, en tant qu'organisme d'impulsion de la coopération entre les deux régions.

Une Stratégie qui identifie des priorités, en cohérence avec les objectifs européens

La définition de la Stratégie de développement territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 présente les caractéristiques suivantes :

- **Une stratégie destinée à identifier et à couvrir les priorités de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi en couvrant les actions qui seront programmées.** La définition des orientations stratégiques a été réalisée en tenant compte des besoins pour aborder les défis auxquels l'Eurorégion devra faire face pendant la période 2014-2020. Ainsi, son caractère stratégique lui octroie le pouvoir de couvrir pendant son exécution les actions qu'il faudra programmer pour chaque exercice.

1. INTRODUCTION

- **Une stratégie qui répond aux exigences établies dans le cadre européen et susceptible de mobiliser des sources de financement.** Le Document stratégique contribue ainsi au développement des deux régions constitutives, en atteignant également les objectifs stratégiques fixés par l'Union européenne pour la période 2014-2020 et en tenant tout particulièrement compte des espaces de programmation de la coopération territoriale européenne qui concernent l'Eurorégion.
- **Une stratégie qui pourra s'adapter aux circonstances changeantes de la réalité.** Les facteurs économiques, politiques et sociaux sont des éléments conditionnant toute stratégie territoriale, et par conséquent, les changements drastiques pouvant se produire impliqueraient la nécessité d'adaptation des actions à développer pour atteindre les objectifs établis.
- **Une stratégie qui détermine le rôle du GECT en tant qu'acteur et animateur de la politique de coopération territoriale.** Le GECT Aquitaine-Euskadi doit pouvoir agir, soit pour appliquer des programmes ou des projets de coopération territoriale cofinancés par l'Union (en particulier par les Fonds structurels), soit pour mener à bien des actions de coopération territoriale en marge de celle-ci. Le Document stratégique 2014-2020 permet en ce sens au GECT de se positionner comme organisateur, promoteur, collaborateur et/ou animateur de la politique de coopération territoriale.
- **Une stratégie qui prétend servir de référence à l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale.** Le Document stratégique inclura –outre l'identification des axes prioritaires du GECT Aquitaine-Euskadi conformément à la nouvelle période de programmation–, la contribution des porteurs de projets à l'approche intégrée de développement territorial de l'Eurorégion. Il servira également de référence à l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale (privés et publics) mais aussi au GECT lui-même pour la planification et la priorisation de ses propres politiques.
- **Une stratégie élaborée avec la participation de nombreux agents impliqués dans les différents domaines de la coopération.** Des entretiens personnels, groupes de travail et enquêtes conduits avec les acteurs de la coopération ont permis de canaliser leurs visions et attentes.

2. CONTEXTE

2. CONTEXTE

2.1. L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi : Cadre socio-économique et état de la coopération

2.1.1. Principaux indicateurs socio-économiques de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi

	Aquitaine	Euskadi	Eurorégion Aquitaine-Euskadi
TERRITOIRE, POPULATION ET CONDITIONS DE VIE			
Superficie (km ²) 2012	41.308,4	7.235,2	48.543,6
Nombre de communes 2012	2.296	251	2.547
Population (habitants). 2012	3.286.605	2.128.397	5.415.002
Accroissement de la population 2002-2012 (%)	9,8	2,2	6,7
Densité de population (habitant/km ²) 2012	79,6	294,3	111,5
Taux de natalité pour mille habitants. 2011	10,5	9,9	10,3
Taux de mortalité pour mille habitants. 2011	9,3	9,3	9,3
Taux de migration nette (%) 2011	9,8	3,2	7,1
% population < 25 ans. 2012	28,2	21,8	25,7
% population 65 ans et plus. 2012	19,8	20,4	20,0
% résidences secondaires. 2011	11,6	4,7	9,1
Taille moyenne du foyer. 2011 personnes/logement	2,2	2,4	2,3
Espérance de vie des hommes (en années)	79,4	79,4	79,4
Espérance de vie des femmes (en années)	86,5	86,1	86,3
Taux de risque de pauvreté (%)	12,9	9,4	11,7
Taux variation rémunération salariés 2011-2012 (%)	4,4	-1,2	2,0
EMPLOI ET ÉDUCATION			
Population active (par milliers de personnes)	1.447,3	1.028,2	2.475,5
Taux de var. de la population active (2002-2012). %	5,8	5,0	5,5
Taux d'activité (%)	70,7	73,9	72,0
Taux d'emploi (%)	63,6	62,8	63,3
Taux de chômage (%)	10,0	14,9	12,0
Variation du taux de chômage (p.p) (2002-2012)	0,8	5,6	2,7
Chômage de longue durée (%) 2012	33,2	43,2	38,3
Emploi à temps partiel (%) 2012	17,5	15,8	16,8
Taux d'évolution d'étudiants 2001-2011 (%)	5,9	10,5	7,7
Personnes avec diplôme études supérieures (%)	27,7	46,6	31,1
Personnes employées avec diplôme d'études supérieures (%)	31,5	53,9	40,5

2. CONTEXTE

	Aquitaine	Euskadi	Eurorégion Aquitaine-Euskadi
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET TECHNOLOGIE			
PIB (euros par habitant). 2011	26.734	30.480	28.232
Taux de variation du PIB par habitant 2000-2011 (%)	26,5	57,3	41,2
Taux de variation du PIB par habitant 2005-2011 (%)	8,5	13,5	11,1
Emploi dans l'industrie (%). 2010	21,4	30,1	26,3
Emploi dans le commerce (%). 2010	26,3	21,5	23,6
Emploi dans le bâtiment (%). 2010	18,1	10,7	14,0
Dépense en R&D par habitant (€/hab.) 2011	412	653	507
Nombre de brevets demandés. 2009	176	110	286
Taux de variation demande de brevets (%) 2008-2009	-16,2	-22,5	-18,5
Chercheurs à temps complet (n°). 2009	7.471	10.518	17.989
Taux de var. du nombre de chercheurs (%) 2000-2009	44,5	108,7	76,2
Personnel en R&D dans l'entreprise privée (%)	57,9	74,3	67,2
Personnel en R&D dans l'enseignement supérieur (%)	32,0	20,1	25,2
Personnel en R&D dans le secteur public (%)	10,0	5,6	7,6
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			
Réseau d'autoroutes (km). 2011	785	552	1.337
Réseaux d'autres voies (Km). 2011	76.753	3.600	80.413
Parc de véhicules. 2011 (par milliers)	2.065	1.172	3.237
Taux de variation du parc de véhicules 2001 - 2011 (%)	7,3	13,7	9,5
Véhicules pour mille habitants	628	551	598
Réseau ferroviaire (Km) 2011	1.609	646	2.255
Taux de variation du réseau ferroviaire 2001-2011 (%)	-3,8	113,9	14,2
Taux var. du transp. aérien de marchandises 2001-2011 (%)	-44,4	-56,1	-52,5
Taux var. du transp. maritime de marchandises 2001-2011 (%)	-7,9	11,9	5,9
Nombre de passagers en transport aérien. 2012 (en milliers)	6.404	4.458	10.862
Taux de variation transport aérien de passagers 2001-2012. Moyenne annuelle (%)	4,1	5,1	4,5
Taux de variation du transport aérien de passagers 2011-2012. (%)	6,5	3,4	5,3
Nuitées de voyageurs 2011(en millions)	23,29	4,78	28,07

Source: INSEE et EUSTAT ¹.

¹ Pour plus de détails, veuillez consulter le « Diagnostic Eurorégional » inclus dans le Plan Stratégique du GECT, pour la définition d'une Stratégie de Développement Eurorégional.

2. CONTEXTE

2.1.2. La coopération dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi

La création, il y a vingt ans, du "**Fonds commun pour la Coopération Aquitaine-Euskadi**" a permis le développement de projets en collaboration entre les régions d'Aquitaine et d'Euskadi.

longue
trajectoire
(+20 ans)

Grâce à cet instrument, la coopération entre l'Aquitaine et l'Euskadi s'est peu à peu renforcée et a permis le financement de nombreuses initiatives entre un grand nombre d'acteurs et d'organismes socio-économiques des deux régions. Cet appel à projets est devenu un instrument de rapprochement entre les agents qui opèrent des deux côtés de la frontière (universités et centres de recherche, chambres de commerce, associations culturelles et sportives, syndicats, entreprises, mais aussi organismes et associations de toute autre nature).

nombreuses
initiatives de
coopération

Outre le Fonds commun Aquitaine-Euskadi, la **Coopération territoriale européenne**, en tant qu'outil de la Politique régionale de l'Union européenne, a également servi de cadre pour la réalisation d'actions communes et d'échanges stratégiques entre les agents de l'Eurorégion. Les programmes **POCTEFA, SUDOE, Espace Atlantique, INTERREG ou les propres programmes opérationnels régionaux** ont permis le développement de projets de coopération entre l'Aquitaine et Euskadi.

plusieurs
instruments de
coopération

coopération
multi-niveaux

En plus de ces projets, d'autres initiatives de coopération ont été menées à bien grâce à différents programmes et appels à projets spécifiques par secteur d'activité. Il faut également tenir compte de la contribution des autres niveaux de collectivités (aussi bien territorial que local) qui ont contribué au développement de la coopération eurorégionale.

encore pas
prioritaire

En tout cas, l'état de la coopération existant entre l'Aquitaine et Euskadi est le fruit de tout cela. Une réalité², dans laquelle se distingue le fait que malgré l'existence d'une longue trajectoire de coopération entre les deux régions, la collaboration avec la région "voisine" ne semble pas s'être imposée –sauf dans une thématique spécifique comme le transport et la mobilité– comme une priorité partagée dans les agendas respectifs.

² L'analyse de l'état de la coopération Aquitaine-Euskadi a été traitée dans le « Diagnostic Eurorégional » inclus dans le Plan Stratégique du GECT.

2. CONTEXTE

**pas de
lobbying**

Le nombre de projets partagés entre l'Aquitaine et Euskadi est en ce sens encore réduit dans les programmes de coopération territoriale européenne. Leur présence séparée limite l'importance du rôle, et la portée des projets de l'Eurorégion.

**acteurs
récurrents**

D'autre part, il faut signaler la présence très limitée de projets à caractère stratégique pour l'Eurorégion, avec une prédominance de petits projets conçus plus comme une simple juxtaposition d'initiatives. En tout cas, nous observons un nombre limité et récurrent d'agents participants aux projets de coopération.

Autre aspect à souligner, la dépendance de chaque région par rapport à l'autre au moment de développer des projets de coopération, et concrètement dans les programmes de coopération territoriale européenne. A ce sujet, nous observons une plus grande "dépendance" d'Euskadi envers l'Aquitaine. L'Aquitaine a plus de projets avec d'autres "compagnons de voyage", un fait qui contraste avec une plus grande prévalence des agents d'Euskadi à apparaître comme "chef de file" dans ces projets.

2.1.3. Le Groupement Européen de Coopération Territorial (GECT) Eurorégion Aquitaine-Euskadi

**...depuis
décembre
2011**

Depuis sa constitution en décembre 2011, le **Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurorégion Aquitaine-Euskadi** a développé toute une série d'activités dans le but de faciliter et de promouvoir la coopération territoriale entre les régions d'Aquitaine et d'Euskadi, avec l'objectif exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale.

**100 projets
aprox,
1,8 M€**

La Stratégie eurorégionale provisoire approuvée en 2012 par l'Assemblée du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi a identifié trois priorités : Un espace de mobilité durable, La croissance durable, intelligente et inclusive et La citoyenneté eurorégionale³.

³ Priorités stratégiques officielles du GECT pour la période 2011-2014.

2. CONTEXTE

**relativement
méconnu**

Ces deux dernières années, à travers l'Appel à projets Aquitaine-Euskadi et l'effort de coordination développé par le propre GECT, il y a eu des avancées dans le développement de chaque priorité identifiée. Concrètement, et depuis sa constitution, le GECT a soutenu, à travers son appel à projets, presque 100 initiatives de coopération pour un montant total de 1,8 million d'euros⁴. Outre ces actions, le GECT a exercé également un travail important de gouvernance, de mise en commun et de diffusion d'autres initiatives de coopération développées ou à développer dans le domaine eurorégional. L'analyse de diagnostic réalisée⁵ en ce sens conclut que l'effort déployé par le GECT depuis sa constitution en tant qu'organisme a été important et qu'il a contribué de façon importante à promouvoir la coopération territoriale entre les deux régions.

**limité
effet
"levier"**

Néanmoins, l'analyse réalisée signale que le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi est encore aujourd'hui assez méconnu, même si les agents perçoivent de plus en plus sa présence et sont nombreux à l'évaluer positivement. En tout cas, et parmi ceux qui le connaissent, la majorité d'entre eux considèrent son travail comme satisfaisant ou très satisfaisant.

D'autre part, selon les agents de la coopération de l'Eurorégion, si l'on considère le large spectre thématique assumé par le GECT, les ressources gérées par celui-ci paraissent limitées, réduisant ainsi le potentiel "effet levier" qu'un outil comme l'Appel à projets Aquitaine-Euskadi pourrait remplir.

**rol :
dynamiser,
coordonner,
exécuter**

En tout cas, il semble exister un consensus autour du constat que pour les années à venir, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi pourra et devra jouer le rôle d'institution de dynamisation et de coordination des différents agents de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, aussi bien publics que privés. Et qu'il devra être aussi exécuteur des projets considérés comme stratégiques par les deux régions, dans le contexte du développement de l'Eurorégion.

⁴ Données correspondant aux appels à projets 2012 et 2013 de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Le nombre de projets financés dans la période 2007-2013 a été de 347 et le budget total qui leur a été attribué s'est élevé 7,7 millions d'euros.

⁵ Pour plus de détails, veuillez consulter le « Diagnostic Eurorégional » inclus dans le Plan Stratégique du GECT, pour la définition d'une Stratégie de Développement Eurorégional.

2. CONTEXTE

2.2. Cadre européen : Stratégie Europe 2020 et les Espaces de programmation de la Coopération territoriale européenne

La **Stratégie Europe 2020** constitue le cadre de référence pour la coordination des politiques économiques et d'emploi des États membres de l'Union européenne jusqu'à 2020. La Stratégie Europe 2020 se décline autour de trois priorités, qui en sont les moteurs principaux.

- **Croissance intelligente** : développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation.
- **Croissance durable** : promotion d'une économie qui utilise plus efficacement les ressources, qui soit verte et plus compétitive.
- **Croissance inclusive** : promotion d'une économie avec un haut niveau d'emploi au bénéfice de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Avec cet horizon, la Stratégie Europe 2020 est axée autour de cinq objectifs ambitieux dans les secteurs de l'emploi, de la recherche, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, du changement climatique et de l'énergie. Dans l'ensemble, les objectifs établis sont représentatifs des trois priorités la de croissance intelligente, durable et inclusive, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs car ils ont besoin d'une large gamme d'actions au niveau national, communautaire et international pour les nourrir. Concrètement, il s'agit des objectifs suivants :

- 75% de la population de 20 à 64 ans devrait être employée.
- 3% du PIB de l'Union européenne devrait être consacré à la R&D.
- Il faudrait atteindre l'objectif "20/20/20" en matière de climat et d'énergie : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%, économiser 20% de la consommation d'énergie et promouvoir la consommation d'énergies renouvelables jusqu'à 20%.
- Le pourcentage d'abandon scolaire devrait être inférieur à 10% et au moins 40% de la génération la plus jeune devrait avoir suivi des études supérieures complètes.
- Le risque de pauvreté devrait menacer 20 millions de personnes de moins.

Pour sa part, la **Politique de Cohésion** est le principal outil d'investissement pour soutenir les priorités fondamentales de l'Union européenne identifiées dans la Stratégie Europe 2020, ce qui s'obtient en se concentrant sur les pays et les régions ayant les plus grands besoins, en exploitant au mieux la contribution des fonds, des aides et des outils européens.

2. CONTEXTE

La **Coopération territoriale européenne** est un des objectifs centraux de la politique régionale de l'Union européenne. Elle offre un cadre pour la réalisation d'actions communes et d'échanges stratégiques entre les agents nationaux, régionaux et locaux de différents États membres de l'Union européenne. La Coopération territoriale européenne est structurée autour de trois types de programmes différents : **Programmes pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale**.

Pour le développement de la Politique de Cohésion, la Commission européenne offre une série d'instruments financiers comme les **Fonds structurels d'investissement**⁶ (Fonds européen de développement régional –FEDER–, Fonds social européen –FSE–, Fonds européen agricole de développement rural –FEADER–, Fonds de cohésion –FC– et le Fonds européen maritime et de la Pêche –FEAMP–). La Commission réserve une partie du Fonds européen de développement régional –FEDER– pour le développement de la coopération territoriale⁷.

Dans le but de maximiser l'impact de la Politique de cohésion sur la réalisation des priorités de l'Union européenne, chaque État membre et région européenne doivent élaborer un **Programme Opérationnel** qui, outre une analyse de contexte, établira la stratégie ainsi que la liste des actions à développer pour contribuer à l'accomplissement des objectifs européens.

Les **Espaces de Programmation** concernant l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi pour la période 2014-2020 sont les suivants :

- Programme de coopération transnationale **ESPACE ATLANTIQUE**
- Programme de coopération territoriale de l'Espace Sud-ouest européen - **SUDOE**
- Programme de coopération interrégionale **INTERREG EUROPE**
- Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre - **POCTEFA**
- En plus, dans chacune des régions, des **Programmes opérationnels du FEDER, du FSE, du FEADER et du FEAMP**

Ci-après figure pour chaque espace de programmation la sélection réalisée d'objectifs thématiques et de priorités d'investissement, avec le montant budgétisé pour chacun d'eux⁸:

⁶ Le Cadre stratégique commun (MEC) établit des dispositions communes pour l'utilisation de ces fonds pour la période 2014-2020.

⁷ Le Règlement des dispositions spécifiques relatives au soutien du Fonds européen de développement régional à l'objectif de la coopération territoriale européenne établit la ventilation du financement pour la coopération territoriale entre les différentes composantes de la coopération. Les ressources destinées à l'objectif de coopération territoriale européenne représentent 2,75 % des ressources totales disponibles du FEDER, du FSE et du Fonds de cohésion pour les engagements budgétaires dans la période de programmation 2014-2020, soit un total de 8948 millions d'euros, qui seront attribués de la façon suivante : a) 74,05% (soit, un total de 6626 M€) pour la coopération transfrontalière ; b) 20,36 % (soit un total de 1821 M€) pour la coopération transnationale ; c) 5,59% (soit un total de 500 M€ pour la coopération interrégionale.

⁸ Les données disponibles en Juillet 2014.

2. Contexte

Matrix-Résumé des espaces de programmation de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi: POCTEFA, SUDOE 2014-2020, Espace Atlantique 2014-2020, INTERREG EUROPE et PO de l'Aquitaine et d'Euskadi

EUROPE 2020 POLITIQUE DE COHÉSION		OT1 Innovation et recherche	OT2 TIC	OT3 Compétitivité des entre- prises	OT4 Économie à faible émission de carbone	OT5 L'adaptation au change- ment clima- tique	OT6 Préserver et protéger l'environne- ment	OT7 Le transport durable	OT8 Emploi	OT9 Promouvoir l'inclusion sociale	OT10 L'éducation et l'apprentis- sage tout au long de la vie	OT11 Capacités institution- nelles
PROGRAMMES DE COOPERATION TERRITORIALE	ESPACE ATLANTIQUE 2014-2020	1b			4a	5b	6c + 6d + 6g					
	Total: 140,01 M€	54,6 M€			13,7 M€	16,7 M€	54,6 M€					
	SUDOE 2014-2020	1b		3a + 3b	4c	5b	6c + 6d					
	Total: 100,40 M€	39,5 M€		15,0 M€	11,8 M€	12,8 M€	21,3 M€					
INTERREG C EUROPE 2014-2020	1a + 1b		3d	4e		6c + 6g						
Total: 337,77 M€	84,4 M€		84,4 M€	84,4 M€		84,4 M€						
POCTEFA 2014-2020	1a + 1b		3b		5a + 5b	6c + 6d + 6f	7c	(CTE-FEDER)	9a			
Total: 178,10 M€	37,4 M€		8,9 M€		28,5 M€	51,6 M€	24,9 M€	12,5 M€	14,3 M€			
PROG. OPERATION. REGIONALES ⁹	AQUITAINE FEDER-FSE 2014-2020	1a + 1b	2a + 2b + 2c	3a + 3d	4a+4b+4c+4e	5a	6c + 6d		8a + ii (FSE) + iii (FSE)	9b	ii (FSE) + iii (FSE)	
	Total: 460,30 M€	108,0 M€	57,0 M€	51,0 M€	72,3 M€	29,5 M€	23,5 M€		41,7 M€	11,0 M€	50,6 M€	
EUSKADI FEDER et FSE 2014-2020	1a + 1b	2b + 2c	3a + 3c + 3d	4a + 4c + 4e	5b	6a + 6d + 6g		8a + 8b + 8c	9a + v (FSE)			
Total: 176,45 + 54,1 M€	65,6 M€	17,2 M€	15,3M€	58,6 M€	9,3 M€	9,6 M€		30,6 M€	20,0 M€			

Note: La dénomination et détail des Priorités d'investissement (PI) sélectionnées dans chaque un des Objectifs Thématiques (OT) sont présentés dans la page suivante.

⁹ Les montants totaux des Programmes opérationnels régionaux incluent les sommes destinées aux travaux d'assistance technique.

2. Contexte

OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT)	Priorités d'Investissement, selon le Règlement n°1301/2013 17 Décembre, relatif au Fonds Européen de Développement Régional (PI)
OT1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1a. En améliorant les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et en faisant la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen ■ 1b. En favorisant les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
OT 3 - 3. Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3a. En favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ■ 3b. En développant et en mettant en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation ■ 3d. En soutenant la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation
OT4 - 4. Soutenir le passage à une économie avec de faibles émissions de carbone dans tous les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ 4a. En favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables ■ 4c. En soutenant l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement ■ 4e. En favorisant des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
OT5 - 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ 5a. En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes ■ 5b. En favorisant des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
OT6 - 6. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité dans l'utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ■ 6c. En conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel ■ 6d. En protégeant et en restaurant la biodiversité et les sols et en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes ■ 6f. En favorisant des technologies innovantes afin d'améliorer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources dans les secteurs des déchets, de l'eau, et en ce qui concerne les sols, ou pour réduire la pollution atmosphérique ■ 6g. En soutenant la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé
OT7 - 7. Promouvoir un transport durable et éliminer les goulots d'étranglement dans les infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ■ 7c. En élaborant et en améliorant des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
OT8 - 8. Promouvoir l'emploi et favoriser la mobilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8a. En soutenant la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise ■ i (CTE-FEDER). Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune ■ ii (FSE). L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse ■ iii (FSE). L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes
OT9 - 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ■ 9a. En investissant dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité ■ 9b. En fournissant un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales ■ v (FSE). La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi
OT - 10. Investissant dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> ■ ii (FSE). L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés ■ iii (FSE). Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

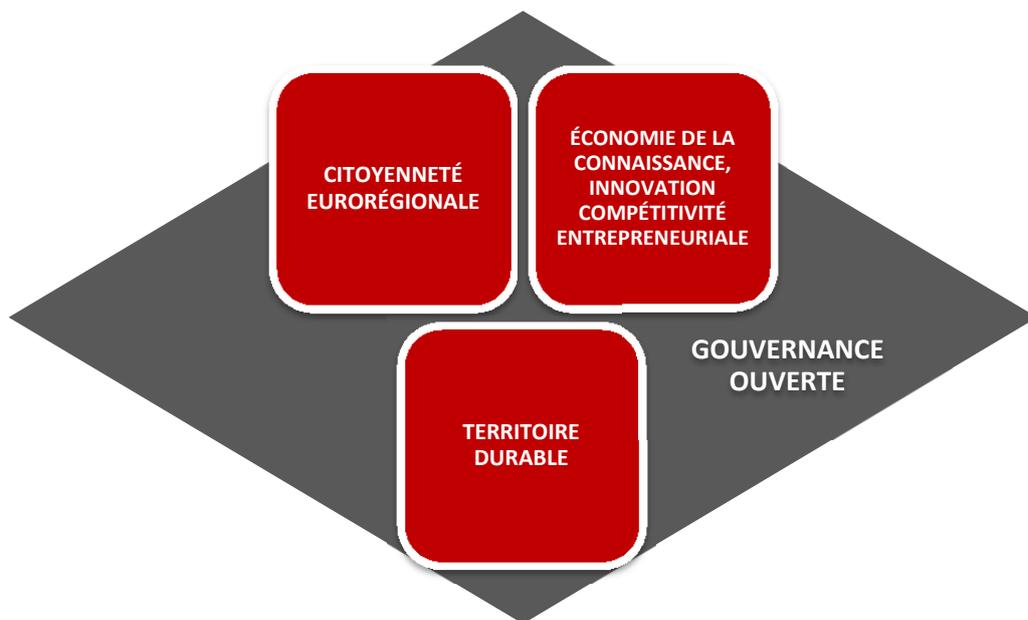
3. REFLEXION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3. RÉFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.1. Vision

L'Eurorégion Aquitaine-Euskadi est un espace de coopération construit autour d'une **CITOYENNETÉ** connectée. Elle dispose d'un tissu d'**ENTREPRISES COMPÉTITIVES** qui travaillent et développent des initiatives communes et accèdent, en coopérant, à de nouveaux marchés. C'est un **TERRITOIRE DURABLE**, attractif et bien positionné au regard des axes de développement européens, où se déploie un réseau intégré d'acteurs et d'infrastructures qui améliorent son **CAPITAL SOCIAL**. Cet espace dispose d'une **GOVERNANCE** de la coopération **OUVERTE**, destinée à dynamiser, à définir et à faciliter des **PROJETS CONCRETS** impulsés par les acteurs de la coopération.

4 DÉFIS



3. RÉFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.2. Orientations stratégiques

Citoyenneté Eurorégionale

DIAGNOSTIC

Persistence de la « frontière », méconnaissance mutuelle des deux régions, absence de sentiment eurorégional, différences culturelles importantes, différentes façons de travailler, la langue agit comme une authentique barrière, échanges rares ; absence d'un réseau approprié de transport public...

DÉFI

Faire en sorte de créer de meilleures connexions et des liens plus forts entre les populations, afin d'éliminer les barrières qui compliquent le partage de la connaissance mutuelle et le développement d'une conscience eurorégionale, en accordant une attention spéciale à la jeunesse.

- Les citoyens sont les destinataires naturels de toute initiative émanant du domaine public. En dernière instance, la Stratégie de développement territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 aura du sens si elle contribue à l'amélioration des niveaux de bien-être des personnes qui vivent dans l'Eurorégion. Les citoyens doivent être en même temps protagonistes et agents du processus de coopération de l'Eurorégion.
- Pour tout cela, et à travers la Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020, il faudra impulser une politique qui contribue à surmonter la méconnaissance mutuelle, les barrières culturelles, etc., produites par des siècles de frontière. Faciliter la mobilité transfrontalière des personnes, leur communication à partir de la connaissance des langues respectives, ainsi que mettre en valeur et développer les éléments culturels communs – en impulsant une conscience eurorégionale partagée –, sont donc les défis clé du GECT.

3. RÉFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Économie de la Connaissance, Innovation et Compétitivité entrepreneuriale

DIAGNOSTIC

Méconnaissance des synergies possibles dans les chaînes de valeur sectorielles ; haute qualification de la population ; opportunité pour un positionnement de leadership dans des secteurs comme la fabrication avancée, l'aérospatial, l'automobile, la gastronomie, et le tourisme; important système de soutien à la R+D+I, aux clusters et aux Universités ; absence de configuration comme bassin d'emploi ; importantes contraintes administratives...

DÉFI

Avancer vers une économie de la connaissance et améliorer la compétitivité et l'ouverture à de nouveaux marchés des entreprises, en stimulant la coopération entre celles-ci, ainsi que le système éducatif et l'ensemble des centres de recherche et d'innovation existants dans l'Eurorégion.

- L'activité économique et les entreprises sont la base qui permet de nourrir la vie des sociétés modernes et de celles dont le bien-être des citoyens dépend. Dans l'espace de l'Eurorégion et par l'effet de la frontière, les entreprises ont vécu le « dos tourné » sans se connaître entre elles et sans savoir s'il existait des possibilités de coopération, de clients ou de fournisseurs potentiels.
- L'objectif de la Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 est donc d'améliorer la connaissance mutuelle et la communication entre les entreprises des deux communautés, ainsi qu'entre tous les acteurs et les facilitateurs de la R+D+I, l'innovation technologique (développement de start-ups transfrontaliers), la formation (FP et Universités) et l'emploi. La stratégie devra en particulier promouvoir des instruments (mobilité éducative, diplômes communs...) et des forums pour la connaissance et la coopération entre les agents impliqués, favoriser l'entreprenariat transfrontalier, mais aussi impulser des synergies qui leur permettent de travailler ensemble, de développer de nouvelles activités ou d'accéder à de nouveaux marchés.
- Les efforts devront être concentrés essentiellement sur les secteurs clé et stratégiques (déterminés par les stratégies RIS3 des deux régions et d'autres plans sectoriels) où le potentiel de synergies est plus important.

3. RÉFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Territoire Durable

DIAGNOSTIC

Infrastructures et services de transport déficients ; inefficacités dûes au manque de coordination des infrastructures de transport et de mobilité ; recours massif au transport de marchandises par route ; coûts élevés d'opportunité liés au retard de la connexion ferroviaire à grande vitesse, littoral-plages-espaces naturels-forêts constituent un puissant élément tracteur de la coopération ; opportunités dans des activités émergentes liées aux ressources naturelles ; patrimoine naturel bien préservé, secteur touristique en croissance dans les deux régions, etc.

DÉFIS

Améliorer la mobilité des personnes et des marchandises, prendre soin de la préservation du territoire, veiller à l'utilisation durable de ses ressources, et mettre en valeur ses potentialités et son attrait, tout cela à travers des stratégies partagées.

- Le territoire est en fin de compte la base sur laquelle reposeront toutes les activités humaines. Dans le domaine géographique eurorégional, il existe des besoins évidents de coopération pour faire en sorte qu'il soit préservé et exploité sur la base de critères de durabilité.
- La Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 doit permettre une meilleure connectivité des citoyens et du Secteur économique de l'Eurorégion, et contribuer à positionner l'espace eurorégional dans les axes de développement européens, à partir des infrastructures et des services de transport opportuns.
- L'attention portée aux questions environnementales et la collaboration autour de celles-ci sont également un élément clé dans un contexte de préservation de l'espace naturel dans lequel il y a un vaste littoral partagé, de nombreux problèmes communs ainsi que des possibilités d'apprentissage de partage d'expériences et de *know-how* des deux régions.
- L'utilisation des ressources naturelles et, concrètement, l'exploitation du potentiel existant dans des domaines comme l'élevage, l'agriculture et le secteur forestier –en production et en commercialisation–, offre de larges espaces de coopération entre l'Aquitaine et Euskadi. D'autre part, les énergies renouvelables constituent un autre des défis partagés où les deux régions ont déjà montré leur complémentarité.
- Enfin, la coopération en matière touristique doit contribuer à valoriser et à rendre plus attractif le territoire commun, toujours à partir de paramètres de haute qualité environnementale.

3. RÉFLEXION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Gouvernance Ouverte

DIAGNOSTIC

Tissu institutionnel complexe, asymétries au niveau des compétences et au niveau fiscal, et cultures administratives différentes ; culture insuffisante de coopération ; absence de marque qui complique son identification et son positionnement ; le GECT demeure assez méconnu ; nombre réduit de projets partagés ; carte d'agents intervenants complexe ; moyens humains, financiers et techniques limités.

DÉFI

Assurer à travers le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi une gouvernance ouverte et multi-niveau de la coopération, destinée à des projets concrets Et concevoir une stratégie de diffusion et de communication de l'Eurorégion.

- La gouvernance appropriée de la coopération eurorégionale est un facteur clé devant permettre le succès du processus. Le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi doit en ce sens promouvoir une coopération multi-niveau basée sur des projets concrets, en respectant toujours le principe de subsidiarité. La coopération transfrontalière dans l'espace Aquitaine-Euskadi répond à un schéma de "cercles concentriques" dans lequel le GECT, tout en respectant l'autonomie et les compétences des différents acteurs, doit faire en sorte que les actions soient coordonnées et aient une logique commune.
- Dans cette approche, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi sera l'agent qui développera un éventail de fonctions, depuis l'impulsion/ promotion de certains projets stratégiques jusqu'à la dynamisation et la contribution à des projets développés par d'autres acteurs - toujours avec un rôle de base d'agent facilitateur et de promoteur.

4. LIGNES D'ACTION

4. Lignes d'Action

Axe d'action 1: CITOYENNETÉ EURORÉGIONALE

- Ligne d'action 1.1:**
AVANCER DANS LE DEGRÉ DE CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES LANGUES DE L'EURORÉGION DE LA PART DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL, ET DE CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS EN PARTICULIER

Action 1.1.1: Analyser la situation linguistique de l'Eurorégion et sensibiliser la population à l'intérêt de la maîtrise des langues de l'Eurorégion

Action 1.1.2: Soutenir les langues minoritaires de l'Eurorégion, et en particulier, l'euskera comme patrimoine et langue commune

Action 1.1.3: Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion parmi la population scolaire

Action 1.1.4: Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion dans des secteurs professionnels spécifiques comme le commerce, l'hôtellerie et le tourisme

- Ligne d'action 1.2:**
FAIRE DE LA CULTURE UN AUTHENTIQUE AXE D'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION EURORÉGIONALE

Action 1.2.1: Soutenir la création de plates-formes ou de programmes pour le développement de projets entrant dans le cadre de l'Europe créative

Action 1.2.2: Contribuer à l'impulsion du projet San-Sébastien 2016 comme levier de la coopération eurorégionale, avec un effet durable

Action 1.2.3: Créer un forum stable de mise en commun et de réflexion des institutions culturelles d'Aquitaine et d'Euskadi

- Ligne d'action 1.3:**
FAVORISER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE AQUITAINE ET EUSKADI EN PRIVILEGIANT LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Action 1.3.1: Soutenir les actions des activités sportives, culturelles et à caractère social pour promouvoir la compréhension mutuelle et les relations entre les jeunes de l'Eurorégion

Action 1.3.2: Favoriser la coopération entre les établissements scolaires, en promouvant les échanges, afin d'améliorer le degré de connaissance mutuelle parmi les plus jeunes

4. Lignes d'Action

Axe d'action 2:

ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, INNOVATION COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

- Ligne d'action 2.1:**

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À LA COOPÉRATION ENTRE UNIVERSITÉS, CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET AGENTS ACTEURS DU DO-MAINE DE L'INNOVATION, EN FAISANT DU CAMPUS EURORÉGIONAL UN MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Action 2.1.1: Augmentation des initiatives de recherche en cotutelle et développement d'une communauté de connaissance et d'innovation

Action 2.1.2: Développement de diplômes universitaires communs et de la mobilité eurorégionale des étudiants et des professeurs

Action 2.1.3: Étendre la coopération entre les centres universitaires et les acteurs de l'innovation de l'Eurorégion

Action 2.1.4: Impulsion d'une dynamique de coopération dans le domaine de la formation professionnelle

- Ligne d'action 2.2:**

STRUCTURATION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE R+D+I AU MOYEN D'UNE STRATÉGIE EURORÉGIONALE D'INNOVATION

Action 2.2.1: Élaboration d'une stratégie eurorégionale d'innovation

Action 2.2.2: Constitution d'une commission des acteurs euro régionaux de R+D+I

- Ligne d'action 2.3:**

PROMOTION DE LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES DANS L'ESPACE EURORÉGIONAL, EN CIBLANT LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE CLUSTERS

Action 2.3.1: Service de soutien à la coopération entrepreneuriale eurorégionale

Action 2.3.2: Stratégie de coopération *Interclustering*

- Ligne d'action 2.4:**

DÉVELOPPEMENT D'UN BASSIN D'EMPLOI EURORÉGIONAL

Action 2.4.1: Diagnostic eurorégional sur la situation de l'emploi transfrontalier et analyse de ses potentialités

Action 2.4.2: Collaboration entre les services publics d'emploi qui opèrent dans l'Eurorégion

Action 2.4.3: Stages transfrontaliers, formation linguistique et autres actions complémentaires

4. Lignes d'Action

Axe d'action 3:

TERRITOIRE DURABLE

- **Ligne d'action 3.1:**
PROMOVOIR UN MODELE EURORÉGIONAL DE MOBILITÉ DURABLE

Action 3.1.1: **Transfermuga II : Vers des services ferroviaires transfrontaliers de moyenne distance**

Action 3.1.2: **Transfermuga II : Promouvoir un nouvel usage de l'autoroute pour des déplacements durables à l'échelle eurorégionale**

Action 3.1.3: **Transfermuga II : Participer au déploiement de services facilitant des pratiques de mobilité durable**

Action 3.1.4: **Prolongation du service d'Autoroute ferroviaire en Euskadi**

Action 3.1.5: **Création d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité transfrontalier**

- **Ligne d'action 3.2:**
FAIRE DE L'EURORÉGION UN ESPACE DE REFERENCE DANS LES APPROCHES ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE TRANSNATIONALE INTEGREE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Action 3.2.1: **Pérenniser et étendre les initiatives déjà engagées dans le milieu montagnard**

Action 3.2.2: **Mettre en place des pratiques conjointes de préservation du littoral atlantique**

Action 3.2.3: **Afficher un nouveau schéma d'armature urbaine et distinguer les différentes échelles géographiques en matière d'aménagement du territoire**

Action 3.2.4: **Faire face au Changement Climatique**

- **Ligne d'action 3.3:**
VALORISER EN COMMUN LES RESSOURCES NATURELLES

Action 3.3.1: **Promouvoir en commun une agriculture de qualité et développer conjointement une agriculture biologique en Aquitaine et en Euskadi**

Action 3.3.2: **Valoriser une sylviculture durable pour l'eurorégion**

Action 3.3.3: **Mutualiser les expériences des deux régions en matière d'énergies renouvelables**

- **Ligne d'action 3.4:**
COORDONNER LES POLITIQUES TOURISTIQUES

Action 3.4.1: **Engager une promotion commune envers les clientèles extérieures**

Action 3.4.2: **Soutenir le tourisme de proximité**

Action 3.4.3: **Assurer des formations transrégionales pour les métiers du tourisme**

4. Lignes d'Action

Axe d'action 4: GOUVERNANCE OUVERTE

- Ligne d'action 4.1:**
MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX ET DE LA GESTION PAR PROJET

Action 4.1.1: Instrument de gestion et impulsion des projets de coopération : Commissions Thématiques

Action 4.1.2: Concertation des agents institutionnels

Action 4.1.3: Assurer l'orientation des ressources du GECT vers les priorités de la Stratégie de Développement Territorial de l'Eurorégion

Action 4.1.4: Observation de la coopération et du suivi de la Stratégie de développement territorial de l'Eurorégion

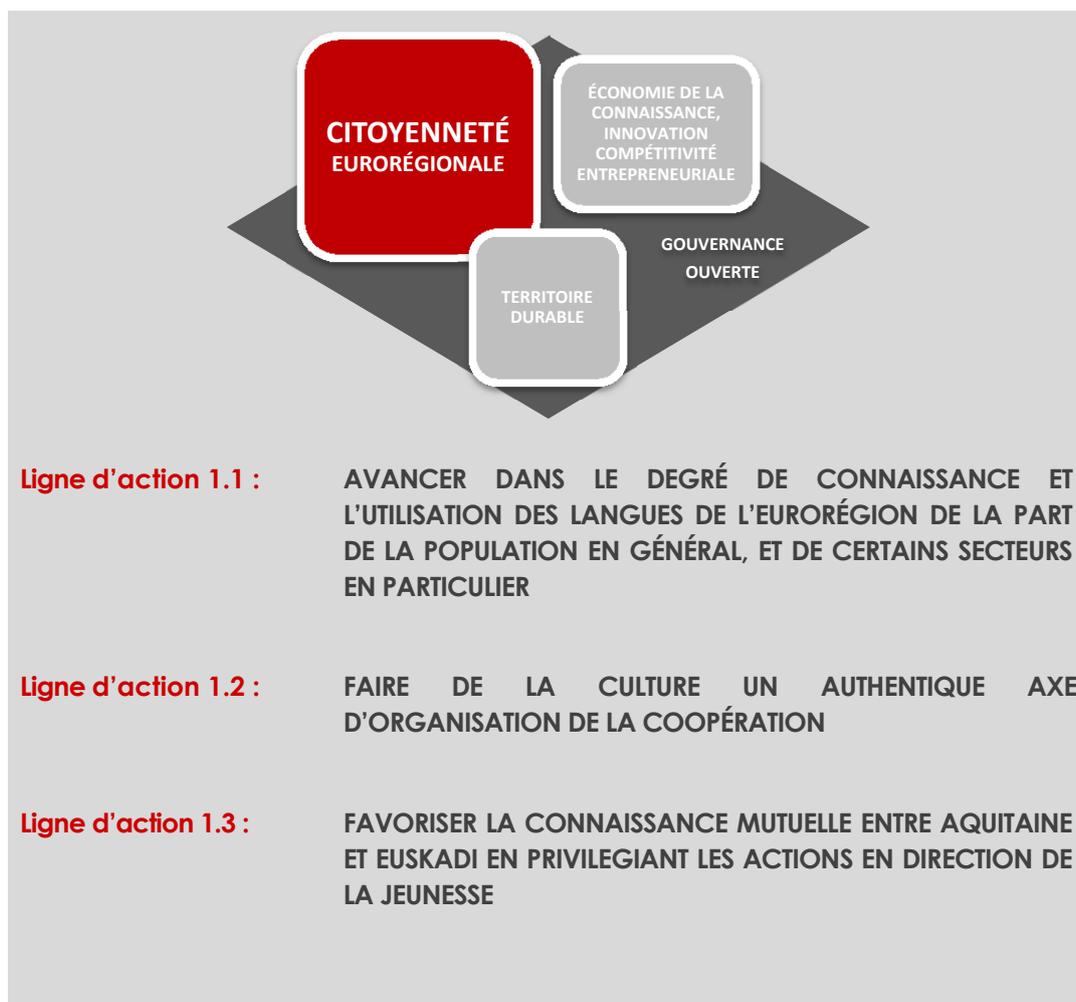
- Ligne d'action 4.2:**
RENFORCEMENT DE L'IMAGE ET DE LA PRÉSENCE DE L'EURORÉGION

Action 4.2.1: Renforcer le positionnement de l'Eurorégion dans le contexte européen

Action 4.2.2: Définition et développement d'un plan de communication et de diffusion de l'Eurorégion et du GECT

4. LIGNES D'ACTION

4.1. Citoyenneté Eurorégionale



4. LIGNES D'ACTION

Citoyenneté eurorégionale

Ligne d'action 1.1

AVANCER DANS LE DEGRÉ DE CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES LANGUES DE L'EURORÉGION DE LA PART DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL, ET DE CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS EN PARTICULIER

Cadre

La barrière linguistique constitue un frein incontestable à la connaissance mutuelle entre la population de l'Aquitaine et celle d'Euskadi. Elle limite la mobilité professionnelle et par conséquent l'emploi, conditionne les opportunités de coopération économique et le potentiel entrepreneurial d'un marché territorial unique et restreint la mobilité sociale, affaiblissant ainsi une identité culturelle partagée.

L'importance de surmonter l'obstacle de la langue et d'avancer dans la "connectivité" linguistique a été soulignée par pratiquement la totalité des agents (culturels, économiques, formateurs, etc.) qui ont participé à la réflexion stratégique, cela impliquant que l'action en matière de plurilinguisme ait un caractère transversal dans l'actuel Plan stratégique.

Les quatre langues de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi (occitan, euskera, espagnol et français) constituent une valeur fondamentale de cette Eurorégion. Or, l'anglais occupe la position de deuxième ou troisième langue parmi les jeunes, et son expansion dans le cadre des communications internationales et dans le développement des nouvelles technologies, ainsi que la mondialisation des activités économiques, sont des facteurs qui ont un impact sur l'apprentissage et l'utilisation des langues de l'Eurorégion.

La réalité de l'euskera dans l'Eurorégion mérite une mention spécifique. En effet, il s'agit d'une langue propre de la Communauté Autonome d'Euskadi d'après les lois de normalisation de l'euskera de 1982 (Euskadi). De plus, elle compte des locuteurs en Aquitaine, et son enseignement est soutenu par l'Education Nationale et les collectivités publiques de l'Aquitaine.

L'euskera est donc une langue officielle de la Communauté Autonome d'Euskadi, et une langue officielle dans une partie de l'espace eurorégional Aquitaine-Euskadi. Ce caractère transfrontalier confère ainsi à l'euskera une valeur spécifique en matière de communication.

Par ailleurs, l'appel à projets Aquitaine-Euskadi a conçu des actions destinées à développer l'apprentissage des langues de l'Eurorégion, à travers des échanges linguistiques et des stages professionnels réalisés dans les deux régions. Il s'agit d'une des voies que le GECT va continuer à développer, en plus du soutien qu'il donne à tout autre type d'initiatives menant à l'accomplissement des objectifs antérieurement fixés.

Objectif général

Le défi à relever est de disposer d'une citoyenneté eurorégionale connectée, non seulement à travers des modes de transport appropriés, mais aussi à travers la langue. La citoyenneté européenne se construit sur le pilier du multilinguisme, une richesse déjà présente dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi ; un des objectifs du GECT doit donc être de contribuer à la durabilité de cette richesse multilingue, car il s'agit d'un élément consubstantiel à son identité.

4. LIGNES D'ACTION

Citoyenneté eurorégionale

Ligne d'action 1.1

AVANCER DANS LE DEGRÉ DE CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES LANGUES DE L'EURORÉGION DE LA PART DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL, ET DE CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS EN PARTICULIER

Description

La stratégie en matière de langues dans l'Eurorégion doit atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre d'étudiants des langues eurorégionales, en particulier les enfants et les jeunes.
- Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion parmi les publics prioritaires (commerçants, hôteliers, agents de tourisme, etc.).
- Promouvoir de façon générale l'apprentissage des langues de l'Eurorégion.

Pour atteindre ces objectifs, il faut mener à bien des actions de formation, de sensibilisation et de communication, d'exploitation des nouvelles technologies de l'information, etc.

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.1.1

Analyser la situation linguistique de l'Eurorégion et sensibiliser la population à l'intérêt de la connaissance des langues de l'Eurorégion

Réaliser une étude sociolinguistique sur le degré et le niveau de connaissance des langues de l'Eurorégion de la population est une condition requise indispensable pour pouvoir établir des objectifs quantitatifs en matière de revitalisation du plurilinguisme, et pour pouvoir évaluer l'impact et l'efficacité des actions envisagées.

Le Gouvernement mène deux études sociolinguistiques quinquennales relatives à l'évolution sociale de l'euskera (pour les statistiques officielles) : l'Enquête Sociolinguistique (la dernière regroupe des données de 2011 sur l'ensemble des territoires de l'euskera : CAPV, Navarre et Iparralde) et la Charte Sociolinguistique (avec des données de 2011 relatives à la CAPV)

Hormis les études du Gouvernement basque, l'information existante sur cette question est partielle et compartimentée, conduisant à l'absence d'une photographie précise sur le degré de pénétration des quatre langues de l'Eurorégion. Ainsi, il n'y a pas de réponse à certaines questions comme : Quel est le volume de population plurilingue dans les langues dans l'Eurorégion ? Quel est le niveau de connaissance et d'utilisation dans les entreprises de l'Eurorégion ? Quel est le niveau de connaissance et d'utilisation dans les commerces ? Et nous en savons encore moins sur le niveau de compétence par groupes (âge, origine, lieu de résidence, secteur d'activité, etc.).

C'est la raison pour laquelle il est considéré pertinent de mieux connaître la situation linguistique de l'Eurorégion et de prévoir un suivi périodique (à déterminer) de ce diagnostic démo linguistique. Il faudra pour cela mener à bien les opérations statistiques opportunes, organisées à partir de critères minimaux partagés (population objectif, concepts utilisés, portée de la recherche, périodes d'évaluation, etc.) qui permettront une vision intégrée de la question dans l'Eurorégion.

D'autre part, il faut envoyer des messages clairs à tous les habitants de l'Eurorégion sur la valeur et les potentialités découlant de la connaissance et de l'utilisation des langues propres : augmentation des possibilités d'emploi, accès à de nouveaux marchés, à de nouvelles offres culturelles, etc. Il faudra pour cela mener à bien des campagnes de diffusion sur l'importance de la connaissance des langues de l'Eurorégion, afin d'augmenter leur pouvoir d'attraction face à la concurrence omniprésente de l'anglais. Cela devra favoriser le développement de connexions plus étroites entre l'Aquitaine et l'Euskadi, surtout dans les domaines de la culture, de l'activité économique et de l'éducation.

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.1.2

Soutenir les langues propres de l'Eurorégion, et en particulier, l'euskera comme patrimoine et langue commune

Les langues minoritaires de l'Eurorégion, l'euskera et l'occitan, méritent une attention spéciale. Toutes deux font face au problème de l'absence d'égalité des chances en matière linguistique pour les citoyens qui veulent parler et vivre dans ces langues minoritaires. Le besoin de les protéger et d'impulser leur connaissance et leur utilisation a été réclamé par le Parlement européen.

L'euskera constitue en outre un patrimoine de l'Eurorégion et représente un des vecteur de collaboration transfrontalière par excellence. Il s'agit d'une langue qui apporte une valeur ajoutée pratique et opérationnelle, qui correspond à son statut de langue officielle dans une partie du territoire eurorégional. Ainsi, l'euskera est une langue qui conserve toute sa valeur sur le marché du travail de l'Eurorégion, en particulier dans des secteurs clés comme l'hôtellerie, le commerce, le loisir, la culture... Il faut souligner, d'autre part, son importance pour la mobilité transfrontalière et pour l'échange professionnel, académique et culturel. Il peut être donc affirmé que l'euskera est une langue importante pour divers secteurs de l'activité économique et culturelle d'une partie importante de l'Eurorégion.

Précisément, sur cette réalité, il existe un exemple notoire de coopération transfrontalière. Ainsi, Euskararen Erakunde Publikoa / Office Public de la Langue Basque -institution de l'Etat chargée du développement de la langue basque dans le Pays Basque Nord-, et le Gouvernement Basque collaborent depuis l'année 2007, dans le cadre de conventions de partenariat (la première pour la période 2007-2010, la seconde de 2011 à 2016). La coopération pour le développement de l'euskera se base sur un principe de respect institutionnel, au bénéfice des acteurs de la langue basque.

Malgré cela, cette langue propre de l'Eurorégion, dont la richesse participe à la diversité linguistique n'atteint pas encore un degré complet d'officialisation. Aussi, et pour développer une relation harmonieuse et fructueuse entre les quatre langues de l'Eurorégion, il est important de maintenir le soutien à des programmes qui favorisent le développement de la connaissance et l'utilisation de l'euskera dans les zones où cette langue est présente. Cela favorisera, au demeurant, l'augmentation du nombre de bilingues.

La stratégie eurorégionale a été concentrée sur les axes suivants :

- Favoriser l'enseignement de l'euskera en milieu scolaire et en direction de la population adulte.
- Appliquer les mesures décrites dans les Actions 1.1.1, 1.1.2 y 1.1.3, en impulsant particulièrement l'utilisation des NTIC (programmes de formation, traducteurs online, etc.) dans les langues minoritaires, en se concentrant sur les initiatives destinées au collectif jeune
- Intégrer les médias et leurs professionnels dans le projet de diffusion de l'espace eurorégional
- Impulser les projets culturels, artistiques et de loisir développés en euskera et en occitan.

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.1.3

Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion parmi la population scolaire

La sphère de l'éducation et de la formation constitue une pierre angulaire dans toute stratégie de plurilinguisme. Il est envisagé d'impulser la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion à partir des éléments suivants, inscrits ou en rapport avec l'orbite de la formation :

- Investir dans la formation de professeurs en matière de linguistique et de didactique de la langue : créer un réseau de techniciens de la langue.
- Diffuser et intégrer les certifications dans les systèmes d'enseignement pour acquérir le niveau et faciliter ainsi l'identification de buts. Établir une référence commune d'évaluation des compétences.
- Favoriser la mobilité du corps enseignant ainsi que des programmes d'échanges de personnel.
- Inciter et renforcer les échanges culturels et de formation entre les jeunes de l'Eurorégion, en évitant qu'ils soient circonscrits à la sphère sportive.
- Mieux exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour promouvoir l'apprentissage des langues. Les agents participants à la réflexion stratégique affirment que les ressources numériques sont sous-utilisées et qu'il est nécessaire de promouvoir dans une plus large mesure l'utilisation des NTIC et des médias comme mécanismes de diffusion des langues.
- Favoriser la coordination entre les institutions ayant des compétences sur la langue, au sein des différents territoires de l'Eurorégion.
- Étudier un programme de bourses qui favorise l'apprentissage des langues de l'Eurorégion.

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.1.4

Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion dans des secteurs professionnels spécifiques comme le commerce, l'hôtellerie et le tourisme

En plus d'intervenir dans le domaine de l'éducation (étudiants et centres/corps enseignant), il est estimé pertinent de développer des stratégies sectorielles pour améliorer la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion parmi les professionnels du secteur des services, qui sont un contact plus grand avec des personnes de l'autre région. Il s'agit en définitive de promouvoir l'utilisation des langues propres dans des secteurs qui s'avèrent être des acteurs privilégiés au moment d'avancer dans la consolidation d'une véritable citoyenneté eurorégionale, comme par exemple le commerce, l'hôtellerie et le tourisme en général. Cela permettrait de favoriser la communication et les échanges et d'améliorer le service aux consommateurs.

L'objectif (présentement non quantifiable en raison du manque de données de départ) serait d'améliorer de façon significative, au cours de la période de vigueur du Plan stratégique, le pourcentage de personnes travaillant dans un des secteurs sélectionnés qui ont la capacité d'utiliser comme langue d'accueil et de service celle du visiteur d'Aquitaine venant en Euskadi et vice versa.

Il est proposé pour cela :

- De développer des modules spécifiques qui permettent aux fournisseurs des services sélectionnés de maîtriser le lexique minimum nécessaire pour avoir une communication de base satisfaisante avec le client.
- D'organiser des échanges structurés entre les agents intermédiaires (personnel d'offices de tourisme, personnel de musées, etc.)
- D'étudier la pertinence d'établir des systèmes de reconnaissance (label) annuelle entre les entreprises qui avancent dans la ligne désirée concernant l'offre de services au public dans les langues de l'Eurorégion.
- De développer des campagnes de promotion dans les médias ou autres supports, et avec des messages directs aux secteurs concernés, qui donnent du prestige et contribuent à rendre plus visible l'importance de pouvoir répondre au public dans les langues de l'Eurorégion.

Il faudrait envisager une action soutenue dans le temps mais structurée en phases et avec des populations cibles bien définies (on pourrait commencer par exemple par l'hôtellerie ou le commerce d'une certaine taille, d'une zone géographique déterminée, etc. à titre d'expérience pilote). À plus long terme, pourrait être fixé comme objectif le développement d'une terminologie dans des secteurs où l'on estime qu'il existe de plus grandes possibilités de collaboration (santé, énergie, etc.).

Le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi peut s'ériger en l'agent facilitateur des formalités nécessaires pour aborder cette action.

4. LIGNES D'ACTION

Citoyenneté eurorégionale

Ligne d'action 1.2

FAIRE DE LA CULTURE UN AUTHENTIQUE AXE D'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION EURORÉGIONALE

Cadre

Euskadi et l'Aquitaine ont misé sur la valeur ajoutée de la créativité et l'innovation. Dans ce contexte, les deux régions partagent le désir que les industries culturelles et créatives occupent une place plus importante dans leur développement économique et social.

Les deux régions ont effectué et continuent à faire un effort très important dans le domaine des équipements, pour le rôle qu'ils jouent dans la promotion du pluralisme social, de la diversité culturelle, de la cohésion et de la participation sociale.

La culture et les industries créatives constituent par conséquent une niche d'opportunités pour l'Aquitaine et Euskadi. La volonté manifeste de l'Union européenne de promouvoir ce secteur pour sa contribution à la croissance économique et à la création d'emploi, au développement local et régional et à l'innovation et au bien-être social, constitue un contexte particulièrement favorable : le Programme "Europe Créative 2014-2020" en est la preuve.

Le tissu d'initiatives, les clusters existants dans certains domaines (l'audiovisuel en Euskadi, par exemple, ou le cluster Créatif SILOgraphic d'Aquitaine), le nombre d'acteurs et les agents impliqués (ECLA...), sont le reflet des potentialités existantes dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

Le Fonds de coopération Aquitaine-Euskadi a financé une grande diversité de projets culturels (danse, musique...) et sportifs. Ceux-ci ont contribué à créer des espaces et des dynamiques de collaboration intéressantes.

Objectif général

L'objectif poursuivi est d'augmenter le nombre de créations professionnelles pour renforcer les différents secteurs et les diverses activités, produire des projets innovants en créant des conditions qui favorisent le fait créatif et promouvoir parmi la population un plus grand intérêt et une attitude réceptive positive envers la culture et la créativité.

Description

La satisfaction de ces objectifs implique l'établissement de priorités d'action, le développement d'initiatives d'accompagnement aux projets, la mise en réseau de professionnels, l'éducation artistique et culturelle du public, des interventions sur le patrimoine culturel, sur la création d'équipements, etc.

Tout cela sans oublier l'importance de garantir un réseau de transport optimal (les difficultés de la mobilité constituent un frein authentique à la consommation de la production culturelle dans la région voisine). Une autre question déterminante est celle de la langue : il faut travailler pour surmonter les barrières linguistiques qui constituent aussi des obstacles (sauf dans le domaine des arts scéniques).

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.2.1

Soutenir la création de plates-formes ou de programmes pour le développement de projets entrant dans le cadre de l'Europe créative

On considère que les axes de travail doivent favoriser des initiatives dans une triple direction :

- Sur les professionnels et les artistes (créer des circuits interrégionaux de mobilité, des résidences d'artistes, des échanges d'expériences, des programmes de formation...). Les agents qui ont participé au *Focus Group* organisé autour du thème culturel ont signalé la nécessité d'échanger des expériences et des façons de faire différentes.
- Sur les projets culturels en favorisant les coproductions de spectacles. L'obtention et la canalisation d'aides pour le financement de projets culturels co-produits a été soulignée par les agents intervenants dans la présente réflexion stratégique.
- Sur le public, à travers des initiatives d'éducation artistique et de sensibilisation, en renforçant la communication et la diffusion de l'Agenda culturel, etc., en étudiant la possibilité de créer des pass spécifiques pour certains collectifs et certains réseaux d'offre de spectacles,...

Parmi les disciplines dans lesquelles on considère qu'il existe de grandes opportunités de collaboration, ont été cités le livre, le cinéma, la musique, le secteur audiovisuel, tous très affectés par l'impact de la technologie numérique qui implique des défis clairs et ouvre aussi des possibilités de développement de nouvelles offres.

Étant donné qu'une grande partie des nouveaux créateurs effectuent leur travail en euskera (langue basque), il existe la possibilité d'élargir les fonds éditoriaux littéraires et musicaux et d'aborder aussi la question de la production cinématographique en euskera.

Action 1.2.2

Contribuer à l'impulsion du projet Saint-Sébastien 2016 comme levier de la coopération eurorégionale, avec un effet durable

Le projet de Saint-Sébastien capitale européenne de la culture en 2016 ouvre un espace d'opportunités pour promouvoir l'Eurorégion et se constituer en catalyseur de dynamiques de coopération parmi les acteurs qui s'inscrivent dans le monde de la culture.

Il s'agit d'un événement d'ordre européen que le GECT, en tant qu'institution européenne, doit savoir catalyser pour développer la citoyenneté eurorégionale et favoriser la dynamique des échanges culturels. D'autre part, il s'agit d'une opportunité qui va au-delà du domaine culturel, qui va permettre de développer la cohésion eurorégionale dans d'autres champs comme les transports, les échanges linguistiques, la formation des citoyens de Donostia comme « ambassadeurs » pour les touristes... De même, le GECT doit profiter de cet événement pour impulser les synergies culturelles entre les deux régions, internationaliser les représentations, diffuser la capitalité et ses projets...

L'appel à projets Aquitaine-Euskadi doit servir pour lancer des « projets phare » dans le cadre de Saint-Sébastien 2016, à partir du travail mené avec la Fondation 2016 (Identification d'acteurs, partenaires, projets...).

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.2.3

Créer un forum permanent de mise en commun et de réflexion des institutions culturelles d'Aquitaine et d'Euskadi

Les agents qui ont participé à la réflexion ont évalué positivement cette démarche offerte par le Plan stratégique. Elle permet d'abord, de mettre en commun des idées, les inquiétudes des acteurs d'Aquitaine et d'Euskadi qui interviennent dans la sphère de la culture.

Le désir de voir cet outil ou ce forum de débat se consolider a été manifesté avec force, en prévoyant des rencontres périodiques où seront partagées des expériences, des avancées dans les projets les plus emblématiques ou ceux qui offrent de plus grandes possibilités de collaboration.... La création de relations solides et durables entre les institutions et les principaux agents intervenants est une des voies de génération et d'impulsion de nouveaux projets.

Le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi peut s'ériger en agent dynamisateur et facilitateur de ces rencontres où les agents participants devraient s'impliquer dans l'élaboration de l'ordre du jour des questions à traiter, lors de chaque session.

4. LIGNES D'ACTION

Citoyenneté eurorégionale

Ligne d'action 1.3

FAVORISER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE AQUITAINE ET EUSKADI EN PRIVILEGIANT LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Cadre

Les jeunes constituent l'avenir de l'Eurorégion. L'objectif doit donc être de s'assurer que les jeunes soient conscients qu'ils habitent un territoire intégré aux niveaux culturel, linguistique et logistique, qui contribue à la construction européenne « du bas vers le haut ». Cette conscience naturelle d'appartenance à une structure eurorégionale, avec toutes les opportunités et bénéfices qui en découlent, doit être présente dans leur éducation, depuis leur enfance. Tel est donc, le cadre de travail du GECT dans ce domaine : développer la connaissance et perception de l'Eurorégion et ses possibilités, parmi la population jeune.

Objectif général

Le GECT travaille pour un avenir eurorégional avec un espace intégré, connecté, multilingue, avec un bassin d'emploi complémentaire et partagé, des entreprises en réseau, et un campus eurorégional comme pivot de l'enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, et de l'innovation. Cet espace européen de construction européen du futur, doit être connu, et exploité positivement par les citoyens de l'avenir, qu'ils sachent en tirer tous les bénéfices et soient capables de les développer. Pour cela, les jeunes, doivent être un public cible de prise de conscience de la coopération eurorégionale.

Description

Les échanges sportifs, culturels, linguistiques dans le cadre de l'enseignement scolaire (depuis la maternelle jusqu'au Lycée) mais aussi en dehors de ce cadre-là, doivent être l'un des principaux véhicules pour atteindre les objectifs cités et expliqués antérieurement. Dans le cadre universitaire et de la Formation professionnelle, les domaines de travail doivent être les mêmes. La promotion de bourses eurorégionales telles que les Global Training, Erasmus eurorégional et les stages transfrontaliers sont aussi des dispositifs pertinents, sujet traité au sein de l'Axe d'action « Economie de la Connaissance, Innovation et Compétitivité des Entreprises ».

L'appel à projets Aquitaine-Euskadi doit être au service de ces synergies pour développer des actions avec un véritable effet « levier ».

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.3.1

Soutenir les actions sportives, culturelles et à caractère social pour promouvoir la compréhension mutuelle et les relations entre les jeunes de l'Eurorégion

La jeunesse est le public prioritaire sur lequel il convient de projeter les actions destinées à la création d'une véritable identité eurorégionale.

Une des principales initiatives de la Stratégie Europe 2020 pour la croissance est précisément celle intitulée "Jeunesse en Mouvement", qui favorise la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'insertion professionnelle, des échanges culturels et du volontariat, etc. Cette initiative et d'autres dispositifs existants offrent aux jeunes la possibilité de développer des facilités, d'acquérir des expériences interculturelles et des nouvelles formes de connaissance.

En 2013, le Parlement européen a approuvé le programme Erasmus + pour la période 2014-2020, qui englobe toutes les initiatives en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport.

Jusqu'à présent, les mécanismes de soutien à la mobilité des jeunes ont été sous-utilisés en ce qui concerne les échanges entre l'Aquitaine et l'Euskadi. En effet, les agents responsables des programmes de mobilité signalent par exemple la nette préférence pour des destinations plus éloignées dans le cas d'échanges de type Erasmus et réclament l'adoption de mesures pour que les jeunes d'Aquitaine soient motivés par Euskadi et vice versa. Les échanges entre jeunes les plus fréquents s'inscrivent dans le domaine du sport, mais il s'agirait de les favoriser dans les sphères du volontariat, de la culture et de la formation.

Deux initiatives pilotes pourraient être initiées, dès 2015, entre la Région Aquitaine et le service Jeunesse du Gouvernement Basque, à savoir :

- **La mise en place d'une formation bi-qualifiante pour les travailleurs de jeunesse.** L'objectif est de permettre aux jeunes transfrontaliers de pouvoir obtenir le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation et celui de moniteur des activités éducatives pendant leur temps libre. Un séminaire entre des formateurs des deux régions pourrait aboutir à la création d'une formation reconnue des deux côtés. L'ambition est de faciliter les équivalences entre les deux diplômes existants. Cette action aurait le triple intérêt, celui de favoriser la mobilité transfrontalière des jeunes, d'enrichir leur compétence d'animation interculturelle mais aussi de partager et de mutualiser des approches techniques et pédagogiques en la matière.
- **La réalisation d'échanges de jeunes volontaires sur les chantiers programmés dans les deux régions.** L'objectif est de permettre, pour une première expérimentation, à 20 jeunes aquitains âgés de 18 à 30 ans de participer aux chantiers programmés au Pays Basque et vice-versa, à 20 jeunes Basques de participer aux chantiers de jeunes bénévoles programmés en Aquitaine.

Le sport comme élément constitutif d'une identité de l'Eurorégion. L'objectif est de soutenir les initiatives des acteurs sportifs de l'Eurorégion portant sur :

- La formation conjointe de dirigeants sportifs bénévoles dans la perspective de créer une « culture commune »
- Les actions favorisant la pratique sportive féminine et l'accès des femmes aux responsabilités
- Le sport scolaire et universitaire
- La mise en œuvre d'un travail partenarial liant le sport et la santé et principalement la lutte contre la sédentarité

4. LIGNES D'ACTION

Action 1.3.2

Favoriser la coopération entre les établissements scolaires, en promouvant les échanges, afin d'améliorer le degré de connaissance parmi les plus jeunes

Il est considéré nécessaire d'impulser les échanges entre centres scolaires d'Aquitaine et d'Euskadi comme des projets pédagogiques qui permettront d'améliorer la connaissance mutuelle entre la population la plus jeune des deux communautés, et de créer ainsi à partir du vécu une expérience interculturelle riche.

Il existe déjà quelques centres qui ont développé ce type d'initiatives, mais leur extension sur le réseau éducatif et leur formalisation constitueraient un grand pas en avant. La possibilité d'impulser la création d'unités didactiques qui permettraient l'accès à des modules de connaissance de base sur la géographie, l'histoire, la littérature, etc. de la région voisine contribuerait à avancer dans la création d'une identité partagée.

4. LIGNES D'ACTION

4.2. Economie de la Connaissance, Innovation Compétitivité Entrepreneuriale



Ligne d'action 2.1 : DONNER UN NOUVEL ÉLAN À LA COOPÉRATION ENTRE UNIVERSITÉS, CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTEURS DU DOMAINE DE L'INNOVATION, EN FAISANT DU CAMPUS EURORÉGIONAL UN MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Ligne d'action 2.2 : ARTICULATION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE R&D&I À TRAVERS UNE STRATÉGIE EURORÉGIONALE D'INNOVATION

Ligne d'action 2.3 : PROMOTION DE LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES DANS L'ESPACE EURORÉGIONAL, AVEC UNE ATTENTION PORTEE À LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE CLUSTERS

Ligne d'action 2.4 : DÉVELOPPEMENT D'UN BASSIN D'EMPLOI EURORÉGIONAL

4. LIGNES D'ACTION

Economie de la Connaissance, Innovation Compétitivité Entrepreneuriale

Ligne d'action 2.1

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À LA COOPÉRATION ENTRE UNIVERSITÉS, CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTEURS DU DOMAINE DE L'INNOVATION, EN FAISANT DU CAMPUS EURORÉGIONAL UN MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Cadre

Depuis 1994, grâce au Réseau universitaire Aquitaine-Euskadi-Navarre (AEN), nous assistons au développement d'initiatives de collaboration académique et de recherche entre les universités basques (UPV/EHU, Université de Deusto et Université de Mondragon) et les universités et établissements d'enseignement supérieur aquitains (Université de Bordeaux –établissement issu de la fusion des universités Bordeaux I, II et IV-, Université Bordeaux Montaigne, Université de Pau et pays de l'Adour, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP, Sciences Po Bordeaux), par ailleurs membres de la Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine (ex-PRES Université de Bordeaux).

En septembre 2010, le campus d'excellence Euskampus et l'Initiative d'Excellence IDEX ont renforcé la collaboration entre l'UPV/EHU et l'Université de Bordeaux (Établissement issu de la fusion des universités Bordeaux I, II et IV) avec la signature d'un accord pour la construction d'une zone commune de formation, de recherche, d'innovation et de portée internationale, et ainsi l'établissement du campus transfrontalier, en capacité de promouvoir l'excellence régionale tout au long de l'Arc Atlantique.

Depuis 2012, l'UPPA et l'UPV/EHU ont également renforcé leurs collaborations grâce au projet IDEFI « PYREN » qui associe d'autres universités transfrontalières.

En novembre 2014, l'UPV/EHU et l'Université de Bordeaux ont conclu leur alliance avec la signature d'un Accord cadre pour le développement du Campus Eurorégional d'Excellence International, dont l'objectif est de contribuer à la consolidation d'une Eurorégion Aquitaine-Euskadi fondée sur la connaissance et la promotion internationale.

Objectif général

Cette ligne d'action prévoit la nécessité d'accompagner le projet de Campus eurorégional, développé par Euskampus et IDEX, en tant qu'élément moteur de la coopération eurorégionale entre l'ensemble des universités et tous les acteurs de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

D'autre part, cette ligne d'action dans le domaine de l'innovation doit favoriser une coopération plus poussée entre le monde universitaire, les centres technologiques et les centres de recherche (IK4, CICs, Tecnalia, Gaiker, CNRS, etc.), configurant ainsi un système intégrant toute la chaîne de valeur.

Description

Il s'agit de renforcer les initiatives et actions de coopération entre les universités d'Aquitaine et d'Euskadi dans les domaines suivants :

- La recherche, en développant des projets communs qui exploitent les synergies et favorisent l'échange de connaissances et l'innovation dans les secteurs identifiés comme stratégiques et qui apportent une véritable valeur ajoutée.
- La formation supérieure et professionnelle, en développant une offre d'études coordonnée et commune (doubles diplômes, co-diplômes, masters, cotutelles de thèses doctorales, etc.).
- La mobilité, en favorisant les échanges entre les acteurs universitaires et de la formation professionnelle (étudiants, corps enseignant, chercheurs...).
- La projection internationale du secteur eurorégional de la connaissance.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.1.1

Augmentation des initiatives de recherche en cotutelle et développement d'une communauté de la connaissance et de l'innovation

Parmi les activités menées à bien par AEN et le binôme UPV/EHU-Université de Bordeaux ces dernières années, il convient de signaler l'augmentation du nombre de thèses doctorales effectuées en cotutelle par les deux universités, la présentation commune de projets européens depuis le premier appel à projets Horizon 2020, la formation d'une équipe eurorégionale composée de membres d'Euskampus et IDEX et la création de l'instrument de mobilité BIS Euskampus, qui est ouvert en permanence pour soutenir des activités de collaboration entre les deux universités.

Le Plan d'Actions stratégiques EHUBAQ 2012-2015 prévoyait les lignes d'action suivantes :

- Doter les étudiants de plus grandes compétences professionnelles
- Construire un leadership européen basé sur des synergies entre les zones d'excellence de recherche
- Créer une valeur basée sur la fertilisation croisée et le transfert de connaissance
- Promouvoir l'image du Campus d'excellence eurorégionale
- Impulser la collaboration

Le réseau AEN a également réalisé un bilan (2009-2013) qui met en évidence les collaborations entre l'UPV et l'UPPA, grâce au projet PYREN (cotutelles de thèses et projets de recherche, développement de stages transfrontaliers et organisation d'événements communs tels que les Doctoriales transfrontalières).

Cela met en évidence la volonté commune de soutenir la communauté de la recherche pour accroître le nombre de cotutelles, de projets de collaborations internationales et améliorer son insertion dans le tissu économique et social, au moyen d'activités conjointes avec le monde des entreprises.

Finalement, la participation commune à la construction d'une communauté de connaissance et d'innovation (*Knowledge and Innovation Community, KIC*) axée sur le domaine du vieillissement actif et la qualité de vie offre un cadre approprié pour impulser des actions d'innovation et de transfert de technologie dans le cadre du Campus eurorégional.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.1.2

Développement de diplômes universitaires communs et de la mobilité eurorégionale des étudiants et des professeurs

Une des clés pour le développement d'un espace éducatif eurorégional commun consiste à parier sur le développement des doubles diplômes (doubles licences, doubles masters, etc.), dans la mesure où cela va permettre un niveau plus important d'échanges. Cela doit être le point essentiel sur lequel la coopération universitaire eurorégionale s'appuie, car c'est la clé qui rend possible son existence réelle et effective à tous les niveaux des études universitaires.

Comme nous l'avons signalé, une priorité a été axée sur la conception d'une offre commune de masters et de doctorats, ce qui constitue un élément essentiel pour favoriser la mobilité des étudiants et de toute la communauté académique. L'harmonisation et la simplification des formalités administratives liées à la reconnaissance des études réalisées contribueront également à l'établissement d'une communauté universitaire eurorégionale.

À ce propos, on propose également de promouvoir un type de soutien spécifique à la mobilité des étudiants et des professeurs. De façon complémentaire au programme européen Erasmus+, cela leur permet d'effectuer une partie de leur activité académique dans des centres de l'autre région. On affiche ainsi la volonté de concrétiser un "Erasmus eurorégional". De même, atteindre un degré important d'homologation réglementaire doit rester un des objectifs principaux, tout comme la mobilité du personnel administratif.

Enfin, il conviendrait de recommander que la promotion de la mobilité des étudiants dans l'Eurorégion inclue aussi la réalisation de périodes de stages transfrontaliers dans des entreprises, afin que le secteur entrepreneurial comme ultime bénéficiaire des professionnels formés contribue aussi à ces activités et en tire profit.

Action 2.1.3

Étendre la coopération entre les centres universitaires et les acteurs de l'innovation de l'Eurorégion

Actuellement, outre Euskampus et IDEX, les organismes suivants participent au projet de Campus eurorégional. En Euskadi : Donostia International Physics Center (DIPC), Tecnalia, Ikerbasque, CAF, Ormazabal, KutxaBank ; en Aquitaine : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ; Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ; Institut National pour la Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA) ; Institut scientifique pour la Recherche en Agronomie (INRA) ; Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (IRSTEA) ; Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Cette action conduit à la nécessité de continuer à augmenter le nombre d'acteurs qui participent à la coopération dans le domaine de la connaissance, de l'innovation et de la technologie, en incluant progressivement aussi bien les centres universitaires qui participent au réseau AEN (Mondragon Unibersitatea, Université de Deusto, Université de Pau et des Pays de l'Adour, ESTIA-École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, IPB- Institut Polytechnique de Bordeaux, etc.), que les autres centres technologiques et de recherche des deux régions (IK4 ; GAIKER, CICs, Nobatek...).

Cela permettra d'élargir la gamme de projets transfrontaliers de coopération de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'Eurorégion en favorisant la mise en marche de diplômes communs et de cotutelles de thèses, la mobilité des professeurs-chercheurs, des étudiants et du personnel administratif au sein des universités associées, le développement de projets de recherche communs et de coopération avec des entreprises, etc.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.1.4

Impulsion d'une dynamique de coopération dans le domaine de la Formation Professionnelle

La Formation Professionnelle (FP) constitue un niveau éducatif qui revêt une grande importance en ces temps de forte évolution économique et sociale. Elle est considérée comme un type de formation flexible, très adaptable et proche des exigences spécifiques des entreprises. C'est ainsi que l'une de ses caractéristiques les plus intéressantes est ladite "formation duale ou en alternance", dans laquelle une partie importante du cursus est dispensée dans les propres entreprises ou établissements professionnels.

Euskadi et l'Aquitaine disposent de systèmes de FP d'un haut niveau de qualité, avec de nombreux exemples de centres qui sont parvenus à établir un contact étroit avec des réseaux d'entreprises de leur région et/ou de leur secteur, avec lesquels elles réalisent de nombreuses activités en collaboration (conception de la formation, stages dans les entreprises, services de formation, etc.).

Il faut également impulser en ce sens la coopération eurorégionale des différents acteurs des systèmes de formation professionnelle respectifs :

- Promotion de l'immersion linguistique des stagiaires et des professeurs.
- Échanges concernant les systèmes de qualité dans la gestion de la formation et des établissements.
- Partage de méthodes de formation.
- Rapprochement concernant les qualifications, les doubles diplômes, etc.
- Soutien à l'esprit d'entreprise et au lien formation-crédation d'entreprises au niveau eurorégional.

4. LIGNES D'ACTION

Economie de la Connaissance, Innovation Compétitivité Entrepreneuriale

Ligne d'action 2.2

STRUCTURATION DE LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE R+D+I AU MOYEN D'UNE STRATÉGIE EURORÉGIONALE D'INNOVATION

Cadre

La stratégie Europe 2020 fixe comme objectif général de faire de l'Union européenne un espace d'économie intelligente, durable et inclusive. En conséquence, il faut fixer des objectifs ambitieux en matière d'innovation. Les autorités nationales et régionales doivent élaborer des stratégies de spécialisation intelligente, afin que les fonds structurels soient utilisés de façon efficace et que les synergies puissent être augmentées. tant pour les investissements publics que privés, et ce de façon alignée avec l'Union européenne. Elle prévoit pour cela une concentration de ressources dans un nombre limité de secteurs d'activité dans lesquels chaque région dispose d'avantages comparatifs et qui contribuent aux objectifs européens en matière de R+D+I et de compétitivité. Tel est le contexte dans lequel l'Aquitaine et Euskadi élaborent leurs stratégies de spécialisation intelligente respectives.

Dans le cas d'Euskadi, compte tenu des capacités entrepreneuriales, scientifiques et technologiques et de son propre marché, trois grands domaines prioritaires ont été identifiés : Fabrication avancée, Énergie et Biosciences-Santé. Outre ces domaines prioritaires, signalons l'identification de "niches d'opportunité" issues d'une série d'activités liées au territoire, avec des potentialités pour leur développement scientifique et technologique mais aussi entrepreneurial : Secteur agro-alimentaire ; Écosystèmes et régénération environnementale ; Industries créatives, touristiques et culturelles ; Activités liées au développement urbain et à la planification territoriale.

Pour sa part, la RIS3 de l'Aquitaine retient onze thématiques prioritaires : Chimie et l'industrialisation des matériaux ; Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie ; Systèmes laser, photonique et imagerie ; Agriculture de précision et éco-efficience agro-alimentaire ; Éco-construction à base de bois et efficacité énergétique des bâtiments ; Géosciences ; météorologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles ; Logiciels embarqués et objets connectés ; Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé ; Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance du patient ; Mobilité propre et intelligente et l'Usine compétitive centrée sur le facteur humain.

Par ailleurs, les initiatives pour développer une stratégie eurorégionale en matière d'innovation se sont multipliées, au-delà des secteurs traditionnels, pour toucher par exemple ceux de la santé avec la participation commune d'acteurs regroupés autour du conseil régional d'Aquitaine et d'Euskampus pour le programme "Life kic" de l'EIT (European Institute of Technology) ou encore l'organisation en juin 2014 des "premières rencontres Bio-Santé d'Aquitaine-Euskadi" (organisées par le GIPSO et le Basque Biocluster). Finalement, souligner l'effort en cours pour favoriser le transfert de connaissance à travers des entités de valorisation.

4. LIGNES D'ACTION

Objectif général

Au sein de l'espace eurorégional il y a de nombreux acteurs technologiques et entrepreneuriaux ayant des activités très importantes dans le domaine de la R+D+I et de l'économie de la connaissance en général, incluant les centres de recherche fondamentale, les centres de recherche coopératifs, les centres technologiques, les centres sectoriels, les unités de R&D des entreprises, les organismes intermédiaires d'innovation, les organismes publics de recherche, etc.

Cet axe envisage aussi la mise en commun des stratégies régionales d'innovation intelligente (RIS3) que l'Aquitaine et Euskadi ont élaborées dans le cadre de leurs programmes opérationnels respectifs. L'initiative cherche à exploiter des synergies entre les deux RIS3, en élaborant pour cela une stratégie eurorégionale qui identifie des éléments communs dans les domaines thématiques d'innovation considérés comme prioritaires dans chaque cas, Elle indique les possibles complémentarités existantes afin que les agents régionaux respectifs de R+D+I travaillent ensemble sur celles-ci.

Il s'avère donc pertinent de favoriser la création d'espaces de coopération dans lesquels tous ces agents eurorégionaux puissent participer à des projets communs et les développer dans leurs domaines de compétence respectifs. Et cela d'une façon coordonnée et structurée autour du Campus eurorégional comme point nodal d'un réseau de sciences, de technologie et d'innovation qui produise des synergies et des bénéfices mutuels pour l'ensemble.

Description

Cette initiative prévoit une focalisation directe sur les opportunités d'innovation communes aux deux régions, en cohérence avec leurs stratégies respectives. La dimension eurorégionale doit permettre de renforcer les dynamiques impulsées dans les deux régions afin que la stratégie adoptée permette de structurer et de consolider les axes d'innovation prioritaires des deux régions dans le cadre d'un développement territorial intégré.

Cette approche implique le soutien à des projets spécifiques dans des secteurs offrant des opportunités, dans lesquels les deux régions ont un avantage comparatif, des éléments de synergie et/ou un potentiel technologique évident.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.2.1

Élaboration d'une Stratégie Eurorégionale d'Innovation

L'élaboration de la stratégie eurorégionale d'innovation nécessitera une analyse détaillée des stratégies RIS3 respectives, dans le but d'identifier les éléments communs dans les lignes prioritaires établies dans chaque région sur lesquelles développer les initiatives de collaboration. Dans une première approche des axes retenus dans chaque RIS3, il convient d'avancer des priorités convergentes dans les secteurs suivants : Nouveaux Matériaux, Bien-être et Santé, Énergies renouvelables, Agriculture et Durabilité et ressources naturelles.

Le processus d'élaboration devra s'appuyer sur une large consultation avec les acteurs de la R+D+I de référence dans les secteurs de spécialisation retenus dans les réseaux régionaux de science, de technologie et d'innovation respectifs. L'objectif de cette consultation serait double : d'une part, recueillir leurs points de vue et leurs priorités, aussi bien au niveau des domaines technologiques que des formules de coopération ; d'autre part, impliquer les acteurs dans le processus, afin que l'objectif d'un espace eurorégional d'innovation soit réalisable.

Les processus de collaboration menés à bien jusqu'ici et différentes études réalisées ont permis d'identifier une série relativement importante de secteurs qu'il convient de qualifier de stratégiques pour la coopération entrepreneuriale dans l'espace eurorégional. Leur caractère stratégique est défini par la conjonction de plusieurs facteurs complémentaires :

- Un niveau de spécialisation important dans au moins un des deux territoires et une présence importante également dans l'autre, soit du même secteur soit d'activités liées.
- Un potentiel de synergies également important, dans le sens où il existe des éléments dans le type d'activité entrepreneuriale qui permettent d'anticiper des actions de coopération (transfert de know-how, complémentarité au moment d'obtenir une masse critique sectorielle, etc.)

Ces secteurs qu'il convient de qualifier de stratégiques pour la coopération seraient les suivants :

- **Aéronautique et transport** : exploitation du fort potentiel de l'Aquitaine dans le secteur aérospatial en cherchant des synergies avec le secteur basque et des opportunités de collaboration avec d'autres secteurs liés au domaine du transport et de l'automobile, de la "mécanisation avancée", des nouveaux matériaux, des systèmes de transports intelligents (ITS). Dans ce domaine, Aerospace et Hegan ont entamé une collaboration depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du GECT et la prolongeront dans le cadre des programmes de la CTE 2014-2020. Elle pourra s'appuyer aussi, à partir de 2015 sur le « Centro de fabricación avanzada » du Parc Technologique de Bizkaia.
- **Santé/Biosanté** : projets destinés à développer un secteur de produits et de services innovants pour la réduction des causes et des effets des maladies chroniques, du vieillissement et du maintien de l'autonomie personnelle, etc. Ces initiatives se développeront autour des projets "Chronicity Valley Aquitaine-Euskadi" et "Silver economy", considérés comme éléments structurants de la coopération entre Aquitaine et Euskadi dans le secteur de la Santé et déjà au cœur de la candidature commune au "Life Kic".
- **Agriculture et industrie agro-alimentaire** : création d'un réseau eurorégional d'innovation au service du secteur agricole (domaine agro-pastoral, vigne ou fruits et légumes...). L'objectif final est de mettre en marche de nouveaux projets de collaboration innovants susceptibles d'un développement commercial, lié à l'industrie agro-alimentaire.

4. LIGNES D'ACTION

- **Construction durable, bois** : développement de projets innovants autour de trois axes principaux : forêts et mobilisation du bois ; bois et construction ; fibre et chimie verte.
- **Énergie renouvelable** : l'Aquitaine dispose d'importantes initiatives d'innovation énergétique dans le domaine de la biomasse, alors qu'en Euskadi les efforts sont concentrés dans énergies marines. Il existe donc une opportunité de transmission de connaissance et de synergies entre ces deux axes d'innovation. À ce sujet, il faudrait prendre en considération les travaux déjà réalisés en 2013 par le CES basque et le CESER d'Aquitaine sur les potentiels de la coopération entre les deux régions dans les domaines de l'énergie éolienne, des énergies marines, de la biomasse forestière, de l'énergie photovoltaïque mais aussi du stockage de l'énergie qu'il convient d'ériger en secteur prioritaire.
- **Ressources marines et du littoral** : développement de projets innovants liés à l'utilisation des ressources naturelles vivantes et non-vivantes dans une perspective durable d'un point de vue social, économique et écologique. Les axes fixés coïncident ainsi avec la Stratégie Maritime Atlantique (pêche, aquaculture, tourisme, transport maritime, ENR et biotechnologies marines, défis et opportunités fixés par la Stratégie Maritime Atlantique et « Blue Growth »).

Action 2.2.2

Constitution d'une commission qui regroupe les acteurs eurorégionaux de R+D+I

L'élaboration d'une stratégie eurorégionale implique certaines conditions préalables en termes d'organisation et de gouvernance. Il conviendrait en ce sens de constituer une commission chargée d'impulser et de contrôler les actions de coopération à développer en matière d'innovation. Cette commission serait composée des personnes responsables au niveau politique (gouvernements régionaux) et technique (agences régionales d'innovation) en charge de ces politiques dans les deux régions.

Le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi assurerait la coordination des différentes initiatives prises dans ce domaine, sur la base des orientations fixées par la Commission, en présentant des rapports de suivi et en partageant les méthodes de travail collaboratif.

Parmi les fonctions à développer par cette Commission, il convient de signaler un double travail de communication et de contrôle de la stratégie. Par conséquent, il sera essentiel d'établir une communication continue permettant d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et de favoriser l'intégration de ses défis, de ses objectifs et de ses priorités par l'ensemble des acteurs eurorégionaux de R+D+I. Ce travail devra être assuré aussi bien par le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi que par les agences régionales d'innovation respectives.

D'autre part, cela nécessite un travail de contrôle permanent, indispensable pour connaître le degré d'exécution de la stratégie et la progression vers les objectifs fixés. L'évaluation nécessitera une définition appropriée préalable des objectifs, afin qu'il soit possible de mesurer avec précision ce degré d'avancement. Ce contrôle permettra le cas échéant d'introduire les changements nécessaires dans la stratégie et ses instruments de mise en œuvre afin de corriger de possibles écarts ou une insuffisance de résultats, ainsi que de fixer de nouvelles priorités ou modalités de coopération au cas où cela s'avérerait nécessaire.

4. LIGNES D'ACTION

Economie de la Connaissance, Innovation Compétitivité Entrepreneuriale

Ligne d'action 2.3

COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES DANS L'ESPACE EURORÉGIONAL, EN CIBLANT LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE CLUSTERS

Cadre

Bien que l'espace eurorégional ne soit pas actuellement perçu comme une zone de marché potentiel par la majorité des entreprises, il existe de nombreux exemples de coopération entre entreprises et secteurs en développement depuis de nombreuses années. Nous pouvons mentionner quelques exemples de cette coopération :

- Bihartean est un groupement européen d'intérêt économique, fruit de la collaboration des deux chambres de commerce et de navigation de Gipuzkoa et de Bayonne (Pays basque), constitué pour développer le potentiel transfrontalier des entreprises situées sur le territoire des deux chambres.
- Interclustering Aquitaine-Euskadi (INTERC), (piloté notamment par Bihartean et Orkestra avec le soutien des deux agences régionales d'innovation), destiné à identifier des synergies entre les clusters des deux régions et à promouvoir des initiatives de collaboration entre eux. Il s'agit non seulement de réunir les clusters homologues mais de générer une hybridation par secteurs.

Objectif général

Malgré la proximité et la continuité physique existant entre elles, la disparition des frontières administratives ne s'est pas traduite en général par une vision de "l'autre côté" comme une zone géographique optimale ou naturelle pour élargir les marchés et développer l'activité des entreprises des régions respectives, ce qui empêche un rapprochement plus important entre le tissu entrepreneurial transfrontalier. Les facteurs culturels, linguistiques, administratifs et la méconnaissance mutuelle ont agi en ce sens comme des barrières.

Le principal objectif de cet axe d'action est de promouvoir la coopération entre les entreprises des deux régions. Pour cela, il faut identifier les complémentarités entre les secteurs et entreprises des deux régions aussi bien au niveau du marché interne, que vis-à-vis des marchés internationaux. De même, il faut encourager la création de pépinières d'entreprises transfrontalières, pour alimenter le tissu productif eurorégional.

Description

La ligne d'action prévoit la promotion de projets destinés à promouvoir et à faciliter la coopération entre les entreprises d'Aquitaine et d'Euskadi, d'un triple point de vue :

- D'une part, la coopération entre entreprises individuelles ayant intérêt à localiser des associés commerciaux, des sous-traitants, etc. dans l'autre région.
- D'autre part, la coopération entre clusters d'entreprises (dans leurs différentes modalités) dans le but d'impulser des projets de coopération au niveau du groupe et du secteur.
- Enfin, et c'est lié à ce qui précède, retenir certains secteurs stratégiques dans lesquels il y a un plus grand potentiel de synergies et/ou d'initiatives déjà en cours, afin de leur donner un élan spécial, en étudiant les options existantes dans les différents espaces de financement européen.
- Essayer d'obtenir une homologation des profils professionnels dans le domaine des TIC.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.3.1

Service de soutien à la coopération entrepreneuriale eurorégionale

L'objectif de cette action est de constituer un service eurorégional dont la mission sera d'impulser et de promouvoir la coopération transfrontalière des entreprises d'Aquitaine et d'Euskadi. Cet objectif prévoirait les fonctions suivantes :

- Dispenser un service d'information et d'interface entrepreneuriale au niveau eurorégional, destiné aux entreprises qui cherchent des fournisseurs, des associés commerciaux ou de production, etc. dans l'autre territoire.
- Organiser des actions de diffusion/communication et des rencontres entre entreprises de l'Eurorégion des différents secteurs économiques pour dynamiser la diffusion d'informations d'intérêt et de résultats de projets de coopération achevés, les rencontres B2B... notamment à l'approche des appels à projets de la CTE.
- Soutien et impulsion particulière aux projets transfrontaliers de coopération entrepreneuriale particulièrement importants.

Un élément fondamental de cette action serait la création d'une base de données des entreprises eurorégionales, dans laquelle figureraient leurs secteurs d'activité, leurs produits et leurs services et leurs données de contact. Il faudra pour cela analyser les possibles bases régionales (par exemple, Eustat, INSEE, SPRI, ADI, etc.) et eurorégionales déjà existantes pour étudier leur intégration et leur extension éventuelles.

Outre la prestation d'information, le service pourrait aborder des travaux d'interface et de première approche entre entreprises à la recherche de contacts commerciaux, en particulier dans le cas de petites et moyennes entreprises, pour lesquelles les ressources limitées peuvent être un handicap particulièrement important au moment d'identifier des partenaires appropriés dans l'autre région.

Il semble également important de mener à bien à partir de ce service des actions essentielles de diffusion et de communication des possibilités que la coopération eurorégionale peut permettre, afin que l'on puisse ainsi rompre avec la méconnaissance mutuelle et mettre en évidence les avantages que la perspective eurorégionale peut apporter, particulièrement aux petites et moyennes entreprises (en exploitant les voies de financement de la CTE : POCTEFA et SUDOE).

Le service aurait une fonction de soutien à la promotion de projets concrets de coopération pouvant s'avérer particulièrement importants par leur dimension, leurs implications entrepreneuriales et/ou technologiques, leur impact sectoriel, etc. et qui, par conséquent, nécessitent une attention particulière et un soutien spécial.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.3.2

Stratégie de coopération Interclustering

L'objectif de cette action est de prolonger l'impulsion que le GECT donne à la coopération eurorégionale entre les clusters d'entreprises existants sur les deux territoires. Les deux régions ont des structures différentes dans ce domaine : clusters et associations d'entreprises en Euskadi, pôles de compétitivité, clusters d'initiative régionale, groupements d'entreprises, etc. en Aquitaine. Cela n'empêche pas -comme l'ont démontré les différents projets financés par le GECT-, cette stratégie d'être un succès, que le secteur entrepreneurial lui-même demande de poursuivre.

À partir de cette connaissance initiale, il s'agit de promouvoir des initiatives tendant à formaliser une dynamique continue de coopération dans chaque Secteur/filière qui peut comprendre différents types :

- Coopération informelle et/ou ponctuelle
- Coopération à des projets communs (contractuelle)
- Coopération structurelle (approche de structures)

Dans ce processus déjà commencé, il faudra affiner d'autres aspects liés à la spécialisation sectorielle (évaluer des synergies potentielles, identifier des défis) pour ensuite établir un plan pluriannuel d'activités de coopération et réfléchir au cas par cas du partenariat entre acteurs publics et privés le plus pertinent.

Les domaines de coopération seront multiples, mais toujours en axant les efforts sur les secteurs considérés comme stratégiques dans le domaine de la coopération Aquitaine-Euskadi.

4. LIGNES D'ACTION

Economie de la Connaissance, Innovation Compétitivité Entrepreneuriale

Ligne d'action 2.4

DÉVELOPPEMENT D'UN BASSIN D'EMPLOI EURORÉGIONAL

Cadre

À la différence de ce que l'on constate sur d'autres frontières européennes, le niveau de déplacements motivés par l'emploi entre les deux territoires de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi semble très réduit. Les barrières linguistiques, culturelles, légales, etc. qui affectent d'autres domaines de la coopération affectent également le domaine de l'emploi. Comme les entreprises, qui entretiennent un faible niveau de relations, les citoyens ne parviennent pas non plus à voir le territoire transfrontalier comme un domaine dans lequel ils peuvent trouver des possibilités de travail. Bien que nous ne disposions pas de chiffres concrets, on estime que le nombre d'échanges professionnels est faible, sauf peut-être dans la zone la plus proche de la frontière, ce qui constitue un handicap pour l'emploi, l'activité économique et l'intégration eurorégionale. Le niveau de collaboration entre les services publics régionaux d'emploi doit aussi être meilleur afin de faciliter la mobilité eurorégionale et prêter ses services aux entreprises et aux personnes ayant des besoins de placement. Contrairement à une vingtaine d'autres zones frontalières européennes, l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi ne dispose pas d'un service EURES transfrontalier.

Comme antécédents à l'axe d'action envisagé ici, il convient de mentionner les initiatives suivantes : Programme INTERREG III A : Projet Observatoire Transfrontalier Emploi (CSIR) et La coopération juridique au service des citoyens transfrontaliers : surmonter les obstacles, coopérer pour avancer (Projet Citicoop-POCTEFA).

Objectif général

Le principal objectif de cet axe d'action est d'impulser la configuration d'un bassin eurorégional d'emploi intégré, pour que la population active de l'Eurorégion acquière une plus grande mobilité transfrontalière que celle existant actuellement. L'objectif à long terme est de faire en sorte que la population voie le territoire comme un domaine dans lequel elle peut trouver des possibilités de travail adaptées à ses caractéristiques et à ses attentes, que son employabilité augmente et que l'intégration eurorégionale soit favorisée. L'Europe se construit aussi à partir du mouvement intra-européen des travailleurs, en créant un marché de travail commun. L'espace eurorégional doit incarner et relayer cet esprit à sa propre échelle. En outre, cette stratégie est cohérente avec les objectifs généraux et les défis d'une politique essentielle comme celle de l'emploi, aussi bien au niveau des deux régions que de celui de la politique européenne de cohésion 2014-2020.

Description

La mise en œuvre de cette ligne d'action prévoit plusieurs actions liées entre elles, commencer par le diagnostic et l'analyse sur l'emploi transfrontalier et la situation des travailleurs au regard de cette condition.

Un deuxième élément consiste à développer une dynamique de collaboration entre les services publics d'emploi qui opèrent dans l'espace eurorégional (Lanbide-Pôle Emploi) qui permettra de constituer un service EURES transfrontalier : une partie de cette stratégie serait l'établissement d'un vaste réseau d'agents publics et privés qui agiront dans le domaine de l'emploi dans les deux régions (agences de développement régional, centres de formation, associations d'entreprises et syndicats, agences privées de placement, etc.).

Enfin, il faut prévoir d'autres actions complémentaires qui contribueront aussi à la consolidation du bassin eurorégional d'emploi (promotion de stages transfrontaliers d'étudiants dans des entreprises ; programmes de formation linguistique, etc.).

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.4.1

Réaliser un diagnostic eurorégional sur la situation de l'emploi transfrontalier et l'analyse de ses potentialités

L'information disponible sur la situation de l'emploi transfrontalier -le nombre de travailleurs résidant dans une région et travaillant dans l'autre, leurs caractéristiques, leurs occupations, leurs conditions de travail, etc.- est très déficiente. C'est la même chose en ce qui concerne la connaissance sur les barrières que les personnes doivent surmonter au moment de chercher un emploi et travailler de l'autre côté de la frontière, ainsi que le potentiel réel des possibles échanges professionnels entre les deux régions.

Cet axe d'action prévoit en ce sens de connaître par le biais d'un diagnostic et d'une analyse la réalité de l'emploi transfrontalier dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, aussi bien au niveau statistique (nombre de travailleurs, secteurs d'emploi, potentiel réel d'un bassin eurorégional intégré de l'emploi, etc.) qu'au niveau qualitatif (cadre juridique, problèmes liés à la condition de travailleur transfrontalier, conditions requises pour bénéficier des services d'emploi, etc.).

Il s'avère important que l'Eurorégion réalise cet exercice, afin que la connaissance entre les deux régions de leurs complémentarités et de leur potentiel dans ce domaine serve de base à la prestation de services d'emploi coordonnés et, à plus long terme, pour articuler les politiques d'emploi respectives, nécessaires à la circulation des travailleurs. L'espace eurorégional dispose de plus de 5.5 millions d'habitants. Cette masse démographique représentative exige aussi de mieux connaître le potentiel d'un bassin d'emploi intégré.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.4.2

Favoriser la collaboration entre les services publics d'emploi qui opèrent dans l'Eurorégion

Un élément clé pour l'impulsion de la mobilité Professionnelle eurorégionale réside dans la collaboration entre les services publics d'emploi respectifs. Lanbide en Euskadi et Pôle Emploi en Aquitaine. La DG Emploi de la Commission européenne soutient ces dernières années l'initiative « *PARES, Partnerships between Employment Services* », destinée à promouvoir la connaissance mutuelle entre services d'emploi et l'échange de « savoir-faire » et de méthodes en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, d'intermédiation, etc.

Les travailleurs vivant dans un État membre de l'Union européenne et menant à bien leur activité professionnelle dans un autre État membre doivent faire face à des pratiques nationales et des systèmes juridiques différents. Ils peuvent rencontrer quotidiennement des obstacles administratifs, juridiques ou fiscaux à la mobilité. Il serait souhaitable de pouvoir offrir une assistance et une orientation particulières sur les droits et les obligations de ces travailleurs.

La conclusion de cette stratégie de collaboration pourrait être la création d'un service EURES transfrontalier, une nécessité ou non qui sera déterminée par les conclusions du diagnostic sur l'état de l'emploi transfrontalier, traité antérieurement. Ces services orientent également les travailleurs dans le domaine eurorégional et agissent comme intermédiaires dans la gestion de la demande et de l'offre d'emploi sur ce territoire. Actuellement, il existe plus de vingt associations transfrontalières dans les services européens d'emploi (EURES).

Dans le but de satisfaire les nécessités d'information et de coordination liées à la mobilité professionnelle dans les régions frontalières, ces associations mettent en relation les services publics d'emploi et ceux de formation professionnelle, les organisations patronales et les syndicats, les autorités locales et d'autres institutions qui travaillent dans l'emploi et la formation professionnelle.

Les associations transfrontalières EURES sont un point de contact entre les administrations d'emploi, aussi bien régionales que nationales, et les interlocuteurs sociaux. Elles constituent aussi un élément important pour contrôler ces « bassins d'emploi » transfrontaliers, qui sont un élément clé pour le développement d'un véritable marché du travail européen.

4. LIGNES D'ACTION

Action 2.4.3

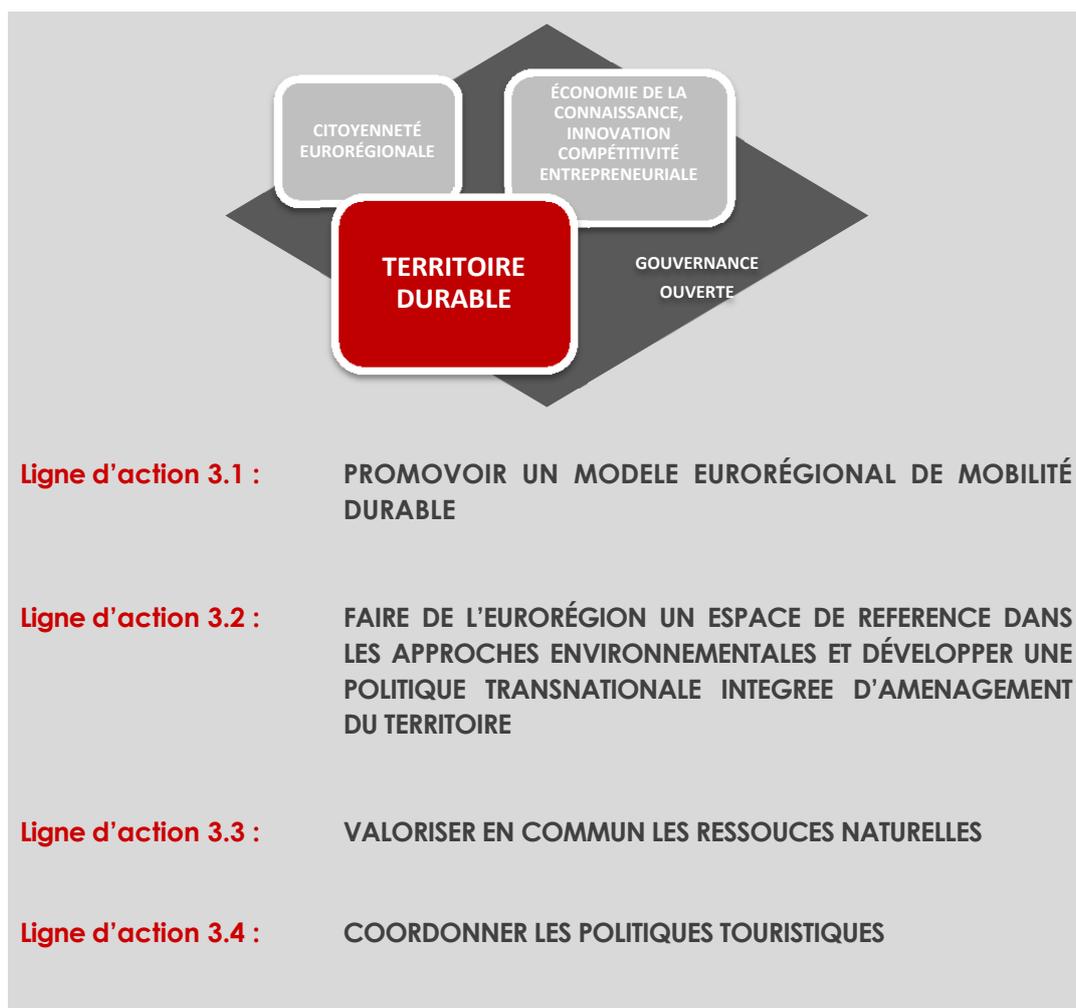
Stages transfrontaliers, formation linguistique et autres actions complémentaires

Le mouvement vers un bassin eurorégional d'emploi « normalisé » et non limité par l' « effet frontière » nécessite aussi d'autres actions complémentaires qui permettront de faire bouger les barrières et d'exploiter des potentialités. Nous pouvons en ce sens mentionner les actions suivantes :

- **Promotion des stages transfrontaliers d'étudiants universitaires et de formation professionnelle dans des entreprises** : outre les effets strictement formateurs, ces stages permettent aux élèves participants d'avoir une approche du monde du travail de l'autre région. Ils peuvent aussi être une voie d'embauche pour les entreprises impliquées et faciliter ainsi la mobilité professionnelle à la fin des études.
- **Développement de programmes spécifiques de formation linguistique** : la barrière de la langue est un des principaux handicaps au moment de limiter l'accès à l'emploi de l'autre côté de la frontière. Des actions destinées à former aussi bien les sans-emplois que ceux qui en ont un dans les différentes langues de l'Eurorégion permettront d'améliorer leur employabilité hors de leur territoire d'origine.
- **Collaboration entre pépinières d'entreprises** : il existe dans l'Eurorégion de nombreuses installations de ce type et des services qui soutiennent la création de nouvelles activités. La connaissance et la coopération entre ces organismes, en dotant leur activité d'une dimension transfrontalière, contribuera aussi à une plus grande mobilité professionnelle et à une augmentation des échanges d'emploi dans l'espace eurorégional.

4. LIGNES D'ACTION

4.3. Territoire Durable



4. LIGNES D'ACTION

Territoire Durable

Ligne d'action 3.1

PROMOVOIR UN MODELE EURORÉGIONAL DE MOBILITÉ DURABLE

Cadre

La coopération entre Euskadi et Aquitaine s'est développée, dès son origine, autour de la question centrale des transports et de l'accessibilité.

En créant l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi, les membres fondateurs ont rappelé la priorité de développer un « espace mobilité durable », basé sur une politique globale de report modal, en cohérence avec la stratégie de transport de l'Union Européenne.

Objectif général

L'Eurorégion souhaite, tout particulièrement, développer une politique ferroviaire globale qui forme un ensemble cohérent, articulé avec les orientations européennes et les réseaux de transports européens prioritaires de voyageurs ou de fret (RTE-T n° 3et Corridor n°4).

Description

La période 2014-2020 sera, d'ailleurs, marquée par une « nouvelle donne » en matière d'infrastructures ferroviaires qui va changer fondamentalement l'offre de services:

- en 2016, l'écartement UIC sera opérationnel au-delà de la frontière et permettra d'assurer des dessertes jusqu'à San Sébastien, notamment;
- en 2017, le réseau de trains à grande vitesse rejoindra Bordeaux et entrainera une première révolution des temps de parcours qui concernera l'ensemble du territoire eurorégional;
- Enfin, la mise en service de « l'Y basque » et son interconnexion avec le réseau Aquitain permettront de dépasser définitivement « l'effet frontière » en développant des services à l'échelle eurorégionale, sans rupture de charge.

Cette future offre ferroviaire sera déclinée à toutes les échelles géographiques pertinentes pour répondre aux besoins de proximité (notamment transfrontalière) comme de moyenne et de longue distance.

Le GECT, consacré par l'Union européenne comme l'outil de la coopération territoriale mais aussi de toutes les formes de coopération encouragées et financées par l'Union, se consacrera prioritairement à renforcer le « positionnement » de l'espace eurorégional par des actions de lobbying auprès des instances nationales et européennes pour atteindre les objectifs précités, au premier rang desquels figure l'interconnexion des réseaux ferroviaires, notamment à grande vitesse.

Ce pari en faveur du report modal, en faveur de transports à faible émission de gaz à effet de serre, se décline en plusieurs actions de court et de moyen terme concernant tant le transport de voyageurs que de marchandises

4. LIGNES D'ACTION

Territoire Durable

Ligne d'action 3.1

PROMOVOIR UN MODELE EURORÉGIONAL DE MOBILITÉ DURABLE

Depuis 2012, le projet européen Transfermuga 1 a permis de mettre en lumière la réalité des flux de déplacements à l'échelle du corridor Bayonne-Donostia. Volontairement accompagnée de préconisations opérationnelles, l'étude a déjà durant sa première année de mise en œuvre permis l'émergence de nombreux projets concrets, s'inscrivant dans une logique de demande de proximité et du quotidien.

Dès 2014, au-delà de cette seule logique, l'Eurorégion souhaite à travers Transfermuga n°2 élargir la focale et promouvoir un modèle de mobilité durable correspondant :

- à l'échelle eurorégionale, aux ambitions des régions Aquitaine et Euskadi,
- à l'échelle européenne, au plus près des objectifs de développement durable fixés par la Commission, en lien avec le TEN-T Atlantic.

L'ambition multi-scalaire du projet TRANSFERMUGA sera possible à condition de mobiliser l'ensemble des partenaires dans des objectifs complémentaires et cohérents. L'occasion de poser les premiers éléments d'une gouvernance ad-hoc sur le sujet de la mobilité. Ainsi, le GECT pourrait notamment lancer la réflexion sur le besoin de constituer une « Autorité organisatrice de Transports » transfrontalière.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.1.1

Transfermuga II - Vers des services ferroviaires transfrontaliers de moyenne distance

Cadre / défis :

En 2013, le projet européen Transfermuga a permis de mettre en lumière la réalité des flux de déplacements à l'échelle du corridor Bayonne-Donostia. Des préconisations opérationnelles ont été réalisées afin d'offrir des réponses en termes d'offres de transports au regard de cette réalité. Dans une logique de courte distance, avec un maintien provisoire du différentiel d'écartement des rails, des solutions d'interconnexion des offres existantes ont été en majeure partie préconisées afin de répondre à un besoin de court terme (d'ici 2016 et l'écartement UIC opérationnel jusqu'à San Sébastian). En tout cas, il y aura toujours un besoin d'interconnexion complémentaire à l'offre du troisième rail pour répondre aux besoins de transport sur l'axe capillaire du Topo en connexion avec le réseau TER Aquitaine.

Dans les cinq prochaines années, d'importants travaux d'infrastructures de part et d'autre de la frontière vont contribuer à changer le paysage ferroviaire à l'échelle eurorégionale. En effet, SEA, le troisième rail Irún – San Sébastian et l'Y-Basque vont permettre une optimisation des temps de parcours et ainsi rapprocher les capitales régionales. Le projet GPSO viendra quelques années plus tard clôturer ce gigantesque chantier. Ainsi, en suivant le phasage promu dans le cadre de Transfermuga n°1, il s'agit désormais d'étudier les liaisons et les services de moyenne distance et le niveau d'offre associé. Cette réflexion n'est réalisée non plus dans un objectif de mobilité de courte distance (mobilité du quotidien) mais de services régionaux transfrontaliers, en synergie avec la politique européenne de TENT-T.

Objectifs :

Le Corridor Atlantique fait partie du corridor multimodal homonyme intégré dans le réseau Central de TENT-T. Totalisant plus de 4 500 kms de lignes existantes, il comprend des caractéristiques différentes sur l'infrastructure ferroviaire.

L'un des objectifs est d'améliorer l'interopérabilité ferroviaire, notamment en adaptant l'écartement des voies à la norme UIC dans la péninsule ibérique. Grâce à ces améliorations, les voyageurs pourront se déplacer sur ce corridor en toute fluidité et dans des temps de parcours optimisés.

Il s'agit de mener une réflexion particulière sur les liaisons Bayonne-Donostia, Dax-Vitoria ou encore Bordeaux-Bilbao afin de créer des conditions de déplacement performantes pour les voyageurs au sein de l'espace eurorégional

Description de l'action :

A l'échelle Eurorégionale, sur les corridors Bordeaux – San Sébastian – Vitoria et Bordeaux – San Sébastian – Bilbao, et à l'échelle transfrontalier sur le corridor Bayonne – San Sébastian

- Réaliser un diagnostic des caractéristiques de chaque système ferroviaire, en focalisant l'analyse sur les différences d'exploitation (électrification, signalisation,...) mais aussi de service (vente, contrôle, nettoyage...),
- Analyser le système et le schéma d'attribution des sillons, dans la configuration actuelle mais surtout dans une vision programmatique « horizon grande vitesse »,
- Apporter un éclairage concernant le jeu d'acteurs (opérateurs, gouvernance...) en réalisant une étude comparative précise des modèles en place à l'échelle européenne,
- Proposer des scénarios de services ferroviaires eurorégionaux articulés tant avec la demande de courte distance (Bayonne-Irún-Donostia) que de moyenne distance eurorégionale (Bordeaux – Vitoria, Bordeaux – Bilbao) ou de longue distance (Paris-Madrid) et un modèle de gouvernance associé.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.1.2

Transferruga II : Promouvoir un nouvel usage de l'autoroute pour des déplacements durables à l'échelle eurorégionale

Contexte / défis :

En 2013, le projet européen Transferruga a permis de mettre en lumière la réalité des flux de déplacements à l'échelle du corridor Bayonne-Donostia. Des préconisations opérationnelles ont été réalisées afin d'offrir des réponses en termes d'offres de transports au regard de cette réalité.

L'une d'entre elle consiste à expérimenter le prolongement d'une ligne d'autocars (offre de transports publics interurbaine routière) de Bayonne-Hendaye jusqu' à Irun via l'autoroute. Pourquoi cette expérimentation ? Parce que le car permet d'assurer à coûts maîtrisés une desserte flexible des territoires, sans exiger des niveaux d'investissements considérables, d'autant plus avec un usage express via l'autoroute.

Mais ce mode de déplacements n'est pas le seul qui propose des alternatives au fort potentiel écologique et économique. La promotion du covoiturage est aussi un axe particulièrement efficace pour des déplacements de moyenne distance.

Objectifs :

Il s'agit de mener une réflexion non pas dans une logique de mode de transports mais plutôt de support de ceux-ci. Le réseau autoroutier présent de part et d'autre de la frontière étant particulièrement qualitatif, il s'agit désormais d'en optimiser les usages, dans une logique de massification (transports collectifs), de rapidité (lignes express, voies réservées) et de partage (covoiturage).

Concernant le car, il s'agit, à l'échelle eurorégionale, de mener une réflexion globale sur le potentiel de ce mode de transports, au-delà des offres actuelles (Eurolines, Pesa, future ligne du CG64). L'objectif est de proposer aux usagers une alternative à faible coût dans des conditions de confort et d'intermodalité optimales, notamment entre les capitales régionales et locales. Cette même logique peut être poursuivie concernant la promotion des pratiques de covoiturage, notamment comme alternative lorsque les offres de transports collectifs ne peuvent répondre à la demande.

Cette logique globale doit intégrer tant une logique d'offre de service que de communication et de déploiement de points nodaux stratégiques : aires de covoiturage, gares routières...

Description de l'action :

A l'échelle eurorégionale, sur un corridor Bordeaux > Vitoria > Bilbao,

- Réaliser un diagnostic des caractéristiques des offres d'autocars en France et en Espagne, qu'elles soient publiques ou privées en intégrant un volet concernant la gouvernance de ces offres ainsi que l'évolution du cadre législatif (national et européen),
- Réaliser un état de l'art des pratiques de covoiturage ainsi que de leur promotion en Aquitaine et en Euskadi.
- Proposer un schéma global d'offre de mobilité durable sur autoroute, à l'échelle eurorégionale, intégrant un plan de développement des nœuds aux enjeux stratégiques (tant en termes de gares routières que d'aires de covoiturage),

Financement d'études.

- Aménagements d'aires de covoiturage
- Gares routières
- Communication...

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.1.3

Transfermuga II - Participer au déploiement de services facilitant des pratiques de mobilité durable

Contexte / défis :

En 2013, le projet européen Transfermuga a permis de mettre en lumière la réalité des flux de déplacements à l'échelle du corridor Bayonne-Donostia. Des préconisations opérationnelles ont été réalisées afin d'offrir des réponses en termes d'offres de transports aux usagers.

Au fil des rencontres, tous les acteurs du territoire ont fait consensus sur un constat : au-delà de l'émergence d'une nouvelle offre de transports, il est primordial d'informer les citoyens sur l'ensemble des possibilités de déplacements qui leur sont offertes (actuelles et futures) mais aussi de leur en fluidifier l'usage.

Objectifs :

Il s'agit donc d'une part participer à la promotion d'un canal de diffusion homogène de part et d'autre de la frontière concernant les offres écomobiles. Celui-ci concernerait l'ensemble des offres de transports alternatif, qu'ils soient collectifs (offre interurbaine routière, ferroviaire, offre urbaine...) ou partagés (covoiturage, autopartage, vélo...).

D'autre part, il s'agit de faciliter l'utilisation de l'ensemble de ces modes pour les usagers, notamment par l'émergence de systèmes billettiques compatibles entre les territoires. Ce travail a déjà débuté au sud de la Bidassoa par une volonté d'intégration entre Bat, Barik et Mugi.

Enfin, il s'agit de promouvoir l'ensemble des démarches permettant de mettre en avant la « donnée mobilité ». Celle-ci est essentielle à l'analyse des déplacements, à l'information mais aussi à la création de nouvelles offres au plus proche de la demande de mobilité.

Globalement, toutes ces démarches doivent être réalisées dans un objectif de transparence pour les citoyens en favorisant au maximum les démarches d'Open Data.

Description de l'action :

- Dresser un état de l'art des démarches : d'interopérabilité en termes de billettique, d'ouverture et d'utilisation des données et d'information voyageurs de part et d'autre de la frontière,
- Identifier les leviers permettant d'homogénéiser les différentes démarches lancées jusqu'à présent de façon cloisonnée (approche technique, animation territoriale, ouverture des données...),
- Proposer un « livre blanc des solutions facilitatrices pour une mobilité durable à l'échelle eurorégionale », obligatoirement accompagné d'un cahier de préconisations opérationnelles.

Modalités :

- Financement d'études,
- Financement du déploiement de solutions billettiques,
- Financement de démarches innovantes autour de « l'open data transports » ,
- Financement de plates-formes d'information multimodale.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.1.4

Prolongation du service d'Autoroute ferroviaire en Euskadi

Contexte / Défis :

La saturation des infrastructures routières basque-aquitaines, se présente déjà comme une problématique, qui risque de s'aggraver à court terme. Face à ce constat, et dans une optique de développement durable intégré, l'Euskadi et l'Aquitaine font le pari de développer le transport combiné transfrontalier entre l'Espagne et la France.

Dans le cadre du transport combiné, le développement d'un nouveau modèle d'Autoroute Ferroviaire se présente comme une alternative compétitive au transport de longue distance par autoroute. Les nouvelles Autoroutes Ferroviaires contribuent au rééquilibrage modal d'une façon plus durable avec d'importants retombées socio-économiques, principalement du point de vue écologique.

Récemment, le gouvernement français a attribué l'exploitation du service de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique au groupe Lorry Rail, avec un début de service commercial entre les terminaux de Dourges (près de Lille) et de Tarnos (dans les Landes) prévu au début de l'année 2016. Ce nouveau service, devrait soulager la congestion des routes de l'Axe Atlantique au nord de Tarnos, mais ne va pas résoudre cette problématique au sud de Bayonne. Le problème de saturation des routes à la frontière de la Bidassoa et, par conséquent, des routes en Euskadi, demeurera irrésolu.

Objectifs :

En 2018, la mise en marche du Nouveau Réseau Ferroviaire Basque (Y basque) et sa connexion UIC avec le Réseau Français -avec l'installation d'un troisième rail sur le tronçon entre Astigarraga et la frontière-, permettra la prolongation de l'AFA au sud de la Bidassoa, jusqu'à la zone de Vitoria. Ce prolongement de l'Autoroute Ferroviaire, comptant environ avec 160 km. supposerait de compléter son tracé sur le territoire de l'Eurorégion, en étendant les bénéfices de l'AFA à l'ensemble de l'Axe Atlantique au sein de l'Eurorégion, et apportant ainsi une contribution efficace à la réduction du goulet d'étranglement transfrontalier.

Il s'agit, par conséquent, d'analyser la faisabilité technique et économique du prolongement de la AFA vers le sud de Vitoria, ainsi que l'implantation d'un nouveau terminal multimodal à cet endroit, apte à intégrer une plate-forme ferroviaire compatible avec les installations et systèmes d'exploitation prévus pour cette AFA.

Description de l'action :

La possibilité de prolonger l'AFA jusqu'en Euskadi pour incorporer une nouvelle plate-forme au sud de Vitoria, devrait permettre de multiplier la capacité de capter les trafics de longue distance par la route, qui traversent l'Eurorégion, depuis ce point stratégique à l'extrémité sud du territoire

D'autre part, la proximité entre le nouveau terminal et celui de Tarnos, devrait permettre l'établissement d'un schéma opérationnel bipolaire, partant d'une conception de complémentarité des installations, offrant ainsi un service intégré pour améliorer l'attractivité du service de l'autoroute ferroviaire.

Par conséquent, il est impératif de mener à bien une analyse technico-économique complète, aussi bien sur le potentiel de cette deuxième plate-forme, que sur les conditions optimales pour l'implantation et l'exploitation, essayant d'optimiser les capacités complémentaires des deux terminaux : Tarnos et la future plate-forme en Euskadi.

Il faudra également réaliser une étude de sélection de l'emplacement le plus pertinent, de la fonctionnalité, équipement et capacité du terminal, tout comme son possible développement par phases.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.1.5

Création d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité transfrontalier

Contexte / Défis:

La libéralisation du transport ferroviaire de marchandises au sein de l'Union Européenne, ainsi que le pari des opérateurs de référence pour les grands corridors de transport, sont entrain de générer une double activité dans le domaine de la production du système ferroviaire, très différente : le transport de grands volumes sur des grands axes, et le cheminement de flux de deuxième ordre dans ses parcours finals.

La meilleure façon d'aborder cette deuxième étape du transport ferroviaire se fait à partir d'organisations décentralisées qui fonctionnent avec des moyens économiques locaux, plus proches du territoire. Ce type d'organisations, déjà en marche dans certains pays (dont la France, progressivement), sont les Opérateurs Ferroviaires de Proximité (OFP).

La région Aquitaine a suivi une série d'études sur ce sujet, qui ont permis d'envisager la création d'organisations de cette nature. Sur le territoire de l'Eurorégion, il convient de se centrer sur l'OFP Sud-Ouest, impulsée par la Chambre de Commerce de Bayonne, avec un objectif à court et moyen terme de développer une offre ferroviaire compétitive au nord de la Bidassoa autour de deux nœuds principaux: le Port de Bayonne et le CEF de Mouquerre.

En Euskadi, cette analyse globale est en attente de connaître la planification finale du processus de transformation et de développement de ses infrastructures ferroviaires. Celle-ci connaîtra un moment important, avec la mise en marche du Nouveau Réseau Ferroviaire Basque, et sa connexion au réseau français à Irún, avec un écartement standard européen. Cela marquera la fin de la rupture de charge à la frontière de la Bidassoa, créant un nouveau scénario ouvert à de nouvelles techniques de gestion et d'opération pour développer des trafics transfrontaliers, cadre pertinent pour les Opérateurs Ferroviaires de Proximité.

Objectifs

Une fois que le processus de modernisation et d'élargissement des infrastructures ferroviaires en Euskadi sera complété, le système ferroviaire basque sera constitué de trois réseaux aptes pour le trafic mixte, avec trois écartements de voie différents, et gérés par gestionnaires de réseaux : ADIF et ETS.

Dans ce système, l'incorporation du Nouveau Réseau Ferroviaire (Y basque) et ses connexions, en accord avec les conditions requises d'interopérabilité de l'UE, supposera l'intégration dans les Réseaux Transeuropéens et la disparition définitive de la rupture de charge à la frontière de la Bidassoa.

Dans ce nouveau scénario, Euskadi doit réaliser une analyse profonde sur la fonctionnalité de son système ferroviaire, et sur les formules les plus pertinentes pour atteindre une gestion efficace de ses réseaux, aussi bien pour le trafic de voyageurs que pour celui de marchandises.

Sur ce dernier champ, l'analyse doit être menée sur les deux niveaux décrits ci-dessous, mais avec pour priorité de favoriser et d'optimiser la gestion du transport ferroviaire de marchandises à l'échelle régionale. Il faudra analyser, plus concrètement, l'opportunité d'une restructuration de cette offre ferroviaire appuyées sur un ou plusieurs OFP, pour donner une réponse efficace aux besoins des principaux pôles d'activité économique des trois territoires historiques, et des ports de commerce de Bilbao, Pasajes et Bermeo.

Au niveau transfrontalier, il faudra aborder –à partir de l'expérience et de la présence de l'OFP Sud-Ouest sur la partie nord- les possibles formules d'évolution de la structure organisatrice prévue en Euskadi pour le transport ferroviaire de proximité, vers un schéma opérationnel intégré. Tout cela, avec l'objectif de disposer d'un organisme commun à l'Eurorégion, pour une gestion efficace des trafics régionaux transfrontaliers, qui puisse favoriser le transport ferroviaire.

4. LIGNES D'ACTION

Description de l'action

La nouvelle configuration du système ferroviaire de l'Eurorégion, suite à l'importante transformation du Réseau ferroviaire en Euskadi, ouvre un espace d'opportunité pour la transformation des systèmes de gestion de transport de marchandises, principalement à l'échelle transfrontalière, suite à la disparition progressive de la rupture de charge à la frontière.

Profitant de ces circonstances, et avec l'objectif de favoriser le transport ferroviaire à l'échelle de l'Eurorégion, il est fondamental de développer de nouveaux systèmes d'organisation de l'offre ferroviaire, spécialement à l'échelle péri et transfrontalière, suivant le nouveau modèle des OFP.

Avec le bon état d'avancement de la transformation du système ferroviaire, il sera nécessaire, dans cette première phase, de réaliser une analyse complète de la réorganisation en Euskadi de l'offre de proximité, dans le nouveau cadre de cette transformation.

Une fois complétée cette étape, et une fois que sera définie la nouvelle structure organisatrice de référence pour la gestion des services de transport ferroviaire de proximité, il sera nécessaire d'étudier la complémentarité et, finalement, la confluence, avec la mise en place en Aquitaine de l'OFP, Sud-Ouest, avec l'objectif de disposer d'un OFP de référence pour la gestion des trafics ferroviaires de marchandises dans le domaine transfrontalier.

4. LIGNES D'ACTION

Territoire Durable

Ligne d'action 3.2

FAIRE DE L'EUROREGION UN ESPACE DE REFERENCE DANS LES APPROCHES ENVIRONNEMENTALES ET DEVELOPPER UNE POLITIQUE TRANSNATIONALE INTEGREE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Cadre

Depuis les débuts de la coopération Aquitaine-Euskadi (-Navarre) les initiatives ont été nombreuses, tant dans le cadre du Fonds commun que des Programmes européens, mais les opérations apparaissent comme ponctuelles, discontinues dans le temps et géographiquement surtout limitées à la zone pyrénéenne.

Objectif général

Les régions européennes d'Euskadi et d'Aquitaine présentent un patrimoine naturel exceptionnel qui est constitutif de leur image commune et fonde une large part de leur activité économique. Elles ont toutefois à faire face à de fortes pressions immobilières, touristiques et à des flux de transit qui appellent une vigilance toute particulière.

L'objectif sera de développer une stratégie environnementale partagée à l'échelle de l'eurorégion.

D'autre part, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, il n'y a jamais eu dans l'eurorégion, à proprement parler, de schéma d'aménagement du territoire directement conçu de façon transnationale (ne résultant pas de la seule addition, souvent artificielle, de documents pré-élaborés de part et d'autre). Toutefois les nécessités techniques ont imposé aux opérateurs désignés, avec plus ou moins de difficultés, d'assurer la continuité des principaux réseaux: de communications (routes, rail...) ou d'énergie (électricité, gaz...).

Description

La Stratégie Europa 2020 continue de donner une place prioritaire aux approches environnementales. Sauf cas particulier de réserves naturelles « sanctuarisées », il s'agit de concilier respect de l'environnement et développement économique, en confortant l'un par l'autre.

Avec la montée des préoccupations environnementales, les centres de recherche et de ressources se sont développés et renforcés dans les deux régions, tant sur des approches scientifiques que juridiques et économiques. Parallèlement les mobilisations associatives se sont multipliées, témoignant de la montée des inquiétudes et de la prise de conscience de l'urgence écologique par les citoyens de l'eurorégion. Mais ce foisonnement d'initiatives reste très disparate, dispersé et très souvent conflictuel.

Un des rôles du GECT pourrait-être précisément, dans ce domaine foisonnant, de favoriser l'articulation d'approches académiques et de programmes concrets d'action de la part des collectivités territoriales, le caractère transnational, et donc par nature comparatif de la démarche, pouvant décriper les oppositions et donc éviter certains blocages, ce à quoi contribueront aussi les soutiens de l'Union européenne.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.2.1

Pérenniser et étendre les initiatives déjà engagées dans le milieu montagnard

Le milieu montagnard est écologiquement particulièrement sensible, comme en témoigne l'ancienneté des coopérations transfrontalières mises en œuvre. Ressort toujours comme prioritaires (en intégrant la Navarre) de:

- Renforcer la politique de gestion de l'eau tant en ce qui concerne le partage des ressources que la lutte contre le ravinement et les inondations qui connaissent une recrudescence aujourd'hui, face aux changements climatiques.
- Assurer la continuité transfrontalière du réseau Natura 2000 et des corridors écologiques.
- Travailler ensemble contre les espèces invasives qui "ne connaissent pas les frontières".
- Travailler ensemble pour assurer la conservation du patrimoine géologique.
- Favoriser les outils et plates-formes de science citoyenne pour obtenir des données sur la biodiversité.
- Valoriser et étendre les Centres d'interprétation du milieu, particulièrement pour former les jeunes générations.

Action 3.2.2

Mettre en place des pratiques conjointes de préservation du littoral atlantique

La catastrophe écologique consécutive au naufrage du pétrolier *Le Prestige* avait entraîné une mobilisation conjointe exceptionnelle de nos régions littorales. Suivant cet exemple, et sans attendre la dramatisation d'un contexte de crise aussi aiguë, le besoin de coopération est évident dans deux domaines clés:

- Celui de la pollution marine avec un renforcement de la lutte quotidienne contre les déchets littoraux (tant à la source : décharges, qu'en aval: collectes), sans oublier le maintien en conditions opérationnelles des plans et des moyens d'intervention en cas de naufrage, y compris des systèmes partagés d'océanographie opérationnelle.
- Celui de l'adaptation-atténuation face aux risques croissants de submersion marine, d'impact des tempêtes et d'érosion du littoral, grâce aux échanges d'expériences en matière de systèmes d'alertes, d'ouvrages de protection et de réglementation de l'urbanisation côtière.

Dans les deux cas il s'agit d'une responsabilité majeure des collectivités locales et régionales (cf. le plan stratégique du GIP littoral aquitain) qui peuvent s'appuyer sur les réseaux de sciences, technologie et innovation, sur le réseau associatif spécialisé, à l'exemple de la Fondation Surfrider qui a choisi la côte basque pour implanter son siège européen.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.2.3

Afficher un nouveau schéma d'armature urbaine et distinguer les différentes échelles géographiques en matière d'aménagement du territoire

Dans tous les travaux académiques ou opérationnels (à l'échelle de la politique régionale européenne notamment) les plans d'aménagement du territoire reposent de plus en plus sur les schémas d'armature urbaine, le réseau des villes constituant l'élément structurant majeur des nouvelles géographies économiques.

Dans des visions encore très nationales, l'Eurorégion apparaît toujours bipolarisée autour, de Bordeaux au nord et de Bilbao au sud, qui concentrent approximativement le tiers de la population de leur région respective.

Mais la prise en compte de l'Eurocité transfrontalière ouvre de nouvelles perspectives que le GECT se doit d'anticiper, vers un système urbain tripolaire, s'accompagnant d'une nouvelle hiérarchie du tertiaire supérieur, (universités, hôpitaux, centres de décision etc.)

Trois niveaux concentriques sont à distinguer dans les programmes transfrontaliers d'aménagement du territoire:

- Celui de l'estuaire de la Bidassoa pour des services de proximité immédiate.
- Celui de la conurbation Bayonne/Saint-Sébastien pour une maîtrise coordonnée de l'urbanisation côtière.
- Celui de l'eurorégion dans une vision stratégique beaucoup plus large et lâche sur des limites politico-administratives conventionnelles et qui peuvent évoluer, tant au sud (Navarre) qu'au nord (Poitou-Charentes, Limousin).

Si le GECT se doit de prendre en compte, et éventuellement d'accompagner, le Consorcio et l'Eurocité au deux premiers niveaux, il est seul à même d'inciter les deux entités régionales partenaires à s'attaquer à l'exercice, en faisant réaliser en tout premier rang une cartographie commune de l'état des lieux actuels et de projections alternatives scénarisées, concevables pour différentes échéances (éducation, activité économique,...).

D'autre part, il faut rechercher un espace commun d'analyse et de catalogue du paysage. Cela aura une utilité particulière pour les zones transfrontalières de proximité, telle que la Bidassoa.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.2.4

Faire face au Changement Climatique

Le changement climatique est l'un des défis majeurs que doit affronter l'humanité. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a pointé, dans son dernier rapport sur le scénario climatique pour les années à venir, une augmentation continue des températures, la fonte généralisée des neiges et des variations dans la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes ; ce rapport recommande de prendre des mesures urgentes pour freiner les conséquences que ces changements entraîneront au niveau social, économique et culturel.

Le caractère transversal du changement climatique impose d'agir dans tous les domaines en mettant en place des politiques de planification jusqu'au plus haut niveau. Or, il demeure très important d'avoir aussi une politique internationale et nationale concertée, avec des actions concrètes à l'échelle locale et régionale. Dans ce cadre-là, les collectivités régionales ont une grande responsabilité et des leviers pour impulser des politiques dans leurs champs de compétences, comme par exemple :

- Elaborer des mesures et des plans d'action à l'échelle locale qui contribuent à la réalisation des objectifs nationaux d'atténuation des dommages causés à la population par le changement climatique ;
- Favoriser la réduction d'émissions produites par des secteurs non inclus dans l'EU ETS (transport, résidences, services, gestion des déchets et agriculture), pour promouvoir une société à basse émission de gaz à effet de serre ;
- Développer des campagnes publiques pour la réduction de la consommation énergétique dans le secteur du logement ;
- Rassembler et mettre en commun l'information sur les effets du changement climatique, sur l'impact et la vulnérabilité des différents groupes de population, des milieux naturels et des secteurs d'activité face au changement climatique. Cela permettrait d'identifier les opportunités et les menaces générées par l'évolution du climat ;
- Faciliter et impulser la connaissance et la recherche sur le changement climatique dans les Pyrénées.

4. LIGNES D'ACTION

Territoire Durable

Ligne d'action 3.3

VALORISER EN COMMUN LES RESSOURCES NATURELLES

Cadre

Si les coopérations entre les deux régions ont déjà une certaine ancienneté dans le secteur primaire (agriculture-forêt), la page reste largement à écrire en ce qui concerne les énergies renouvelables, comme le montre le rapport conjoint des CES-CESER de 2013.

Objectif général

Comme évoqué dans le point précédent, la mise en valeur des ressources naturelles peut-être compatible avec des préoccupations environnementales tant en ce qui concerne l'agriculture (élevages et cultures), la sylviculture, ou les énergies renouvelables, en adaptant les modèles de production aux spécificités et à l'image de l'eurorégion.

Description

Le « verdissement » de la politique agricole commune vient conforter la volonté de développement durable (soutenable) déjà affichée dans les programmes européens de développement régional. Cela devrait faciliter des interventions « multi-fonds » toujours délicates à mettre en œuvre.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.3.1

Promouvoir en commun une agriculture de qualité et développer l'agriculture biologique en Aquitaine et Euskadi

Par référence à leur territoire national respectif, les régions Aquitaine et Euskadi présentent l'image d'une agriculture « de qualité », tant dans les filières d'élevage qu'en viticulture ou sur la production de fruits et légumes, le plus souvent assortie d'appellations et *labels* spécifiques.

En élevage, les coopérations portent en amont sur l'exploitation de races régionales partagées (équines, bovines, porcines, ovines...) et la génétique des viandes. En aval elles peuvent aussi concerner les filières charcutières et fromagères de transformation, soit au travers de promotions en commun (sur des foires et salons gastronomiques notamment), soit en mobilisant des circuits de distribution croisés (particulièrement entre les structures coopératives) des deux régions : foie gras contre porc basque par exemple.

En culture, la vigne et les filières fruits et légumes offrent les meilleures opportunités de collaboration agronomiques entre centres de recherche et d'expérimentation (sur les terroirs et les variétés végétales en particulier) ou commerciales. Mais, ici encore, l'objectif du GECT doit être d'aider à passer d'opérations ponctuelles (au gré des appels à projets) à des collaborations pérennes.

L'agriculture biologique permet de développer :

- une stratégie de *labellisation* commune à l'échelle européenne
- une contribution efficace à l'emploi, à l'environnement (qualité de l'eau, de l'air) et à la santé des habitants et des agriculteurs
- une contribution à la biodiversité cultivée et sauvage

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.3.2

Valoriser une sylviculture durable pour l'Eurorégion

Les deux Régions concernées se caractérisent par des forêts cultivées très productives, principalement à base de pins et des industries du bois générant de nombreux emplois.

Les forêts d'Aquitaine sont aujourd'hui déstabilisées par les deux tempêtes de 1999 et 2009 ayant eu pour effet de diviser la ressource « pin maritime » par deux.

Les effets de la dernière tempête (2009) ont, par contre coup, ralenti considérablement les exploitations forestières en Euskadi, entraînant un sur-stockage de bois sur pied.

A ce jour la montée en puissance des projets énergétiques à base de « biomasse forestière » conjuguée à la crise de la construction communes aux deux régions fragilisent dangereusement le secteur du sciage basé sur de nombreuses PME souvent familiales.

Au sein d'une Europe du Sud qui tarde à intégrer le nouveau modèle « forêt/bois » qui se développe en Europe du Nord, les filières de l'Euro région doivent évoluer rapidement.

Il convient donc de :

- évaluer le potentiel forestier disponible en considérant les différents usages : bois d'œuvre, bois de trituration, bois fibre (chimie verte) et biomasse (bois-énergie)
- dynamiser l'offre de bois et la sylviculture en forêt privée et publique
- faciliter et inciter à l'utilisation des bois locaux
- faire émerger des « champions » du sciage à la dimension européenne (bois construction, parquet/lambris, emballage)
- renforcer la synergie des laboratoires de recherche aquitains et basques sur la forêt et le bois au travers de l'IEFC (Institut européen de la forêt cultivée)
- connecter les clusters forêt/bois aquitain (Xylofutur) et basque (Habic)
- développer rapidement la production de molécules « bio-sourcées » à partir de la forêt et de ses produits (bio raffinerie, chimie verte etc...)
- repenser la communication autour de la forêt et du bois.
- Enfin il est de la plus haute importance de dégager des moyens communs (recherche, développement) pour prévenir les risques élevés qui menacent l'intégrité des forêts de l'Euro région (tempêtes, incendies, insectes et champignons).

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.3.3

Mutualiser les expériences des deux régions sur les énergies renouvelables

Ni les modèles technologiques, ni les modèles économiques ne sont encore stabilisés dans le processus de développement des énergies renouvelables (EnR) qui connaissent des rythmes de progression en dents de scie. C'est pourquoi il est particulièrement indiqué de confronter les retours d'expérience, d'autant que dans les deux régions les stades d'avancement sont inégaux: plus engagés en Euskadi sur les énergies marines et l'éolien, en Aquitaine sur la biomasse forestière et le photovoltaïque (au sol). Il faut remarquer, aussi, l'intérêt de dégager des stratégies communes pour l'amélioration d'infrastructures qui puissent faciliter les flux énergétiques entre les deux régions.

Dans ce contexte, les domaines de coopération identifiés par les deux Assemblées socio-professionnelles (CES-CESER) sont les suivants.

- Sur l'énergie éolienne terrestre: la R&D, les technologies industrielles et la maintenance, le distinguo industries matures/niches, l'impact des aides publiques et prix de rachat de l'électricité.
- Sur les énergies marines : offres communes d'expertise, d'études océanographiques, environnementales et de planification de l'espace d'autres usages, de sites pilotes dès qu'ils seront opérationnels; coopérations technologiques sur les matériaux et systèmes embarqués; partenariats entre les opérateurs.
- Sur la biomasse forestière : collaborations entre les associations de propriétaires forestiers en vue d'améliorer les pratiques de gestion; optimiser l'efficacité des process industriels; revenir sur les potentialités des réseaux collectifs de chaleur; apprécier l'impact des politiques publiques.
- Sur l'énergie photovoltaïque: mesurer les conflits d'usage au sol; amélioration de l'efficacité des matériels; impact de la libéralisation des marchés et prise en compte de l'intermittence de la production.

4. LIGNES D'ACTION

Territoire Durable

Ligne d'action 3.4

COORDONNER LES POLITIQUES TOURISTIQUES

Cadre

Si les initiatives interrégionales des opérateurs touristiques privés se sont multipliées, même s'ils se trouvent fréquemment en concurrence locale, les coopérations entre organismes publics (types offices du tourisme) restent limitées et l'implication transnationale des collectivités locales apparaît encore très parcellaire, hors zone frontalière. Une collaboration continue et notoire s'est, cependant, développée avec Euskaquitaine, le réseau des ports nautiques.

Les marges de progression sont donc importantes sur un horizon temporel court.

Objectif général

Le tourisme est une activité économique majeure pour les deux régions, avec toutefois un poids relatif plus élevé en pourcentage du PIB en Aquitaine. S'il existe des coopérations anciennes dans la zone côtière frontalière (Biarritz/Saint-Sébastien), la généralisation des visites à l'ensemble du territoire eurorégional, y compris les grandes villes (Bilbao/Bordeaux), multiplie les opportunités conjointes, d'autant que la continuité ferroviaire à l'horizon 2017-2018 va considérablement modifier les possibilités d'échanges entre les deux régions.

Description

Le tourisme dans l'eurorégion a globalement une bonne image, parfois même « élitiste », reposant sur de fortes valeurs patrimoniales, tant paysagères (Pyrénées, Côte Atlantique), qu'archéologiques et historiques, identitaires, culturelles et désormais muséographiques... qu'il convient de continuer de préserver, pour séduire des clientèles extérieures ciblées et multiplier les découvertes réciproques pour les habitants des deux régions.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.4.1

Engager une promotion commune envers les clientèles extérieures

C'est bien entendu la première voie à suivre, tant en direction des autres régions françaises et espagnoles que des pays tiers, en Europe et au-delà, vers les clientèles nouvelles. Trois axes stratégiques se dessinent :

- Celui de la continuité entre les principaux atouts des deux régions que ce soit, en premier lieu le littoral atlantique et ses stations balnéaires, les Pyrénées occidentales, les modes de vie (fêtes traditionnelles, cuisine, gastronomie...), ce qui facilite une promotion coordonnée dans les médias ou sur les salons professionnels.
- Celui de l'événementiel (tourisme d'affaires et de congrès) en jouant sur une synergie à proposer entre les quatre principaux pôles de tourisme d'affaires d'Aquitaine de Bordeaux, Biarritz, Arcachon, Pau) et ceux d'Euskadi (Saint-Sébastien et Bilbao).

Action 3.4.2

Soutenir les secteurs touristiques prioritaires partagés

Les bilans de fréquentation montrent que, hors Eurocité basque et présence dans les stations de ski, les déplacements touristiques à l'intérieur de l'Eurorégion sont en proportion faibles, sans tirer parti de la proximité, alors que l'on assiste dans nos pays à une forte progression de séjours brefs sur de courtes distances, plutôt hors saison touristique.

Les campagnes régionales précédemment engagées (exemple de l'Alava, cité par les études des CES-CESER) n'ont pas été concluantes, ce qui interroge sur les supports de promotion utilisés et appelle à une mobilisation des réseaux associatifs affinitaires.

C'est dans ce domaine que la continuité ferroviaire à venir, après la pose du troisième rail entre Saint-Sébastien et Hendaye, devrait avoir le plus d'effets sur les visites croisées, au moins au niveau des principales villes, sous réserve qu'elles soient dûment reliées par des trains régionaux directs et que les offres de séjour proposées soient attractives.

Les ports nautiques seront les portes d'entrée du territoire eurorégional et pourront continuer à développer leur stratégie commune en s'appuyant sur la communication autour des éléments constitutifs de leur identité Atlantique. Ils s'inscriront dans les priorités de l'Espace Atlantique en matière d'innovation, de valorisation du patrimoine et des ressources naturelles.

Il conviendrait de développer les offres thématiques sur des cibles spécifiques telles que l'oénotourisme et l'architecture associée, le surf, le golf, les randonnées pédestres, les structures muséographiques hors du commun (Guggenheim à Bilbao, Civilisations du vin à Bordeaux), en s'appuyant sur les réseaux sociaux et les publications spécialisées.

Enfin, la mise en réseau des outils numériques (ex: ItiAqui, solution pour une itinérance douce pour les randonneurs - à pied, en vélo, à cheval, en bateau) et le partage des informations relatives aux itinéraires jacquaires participeront de la nécessaire continuité territoriale.

4. LIGNES D'ACTION

Action 3.4.3

Assurer des formations transrégionales pour les métiers du tourisme

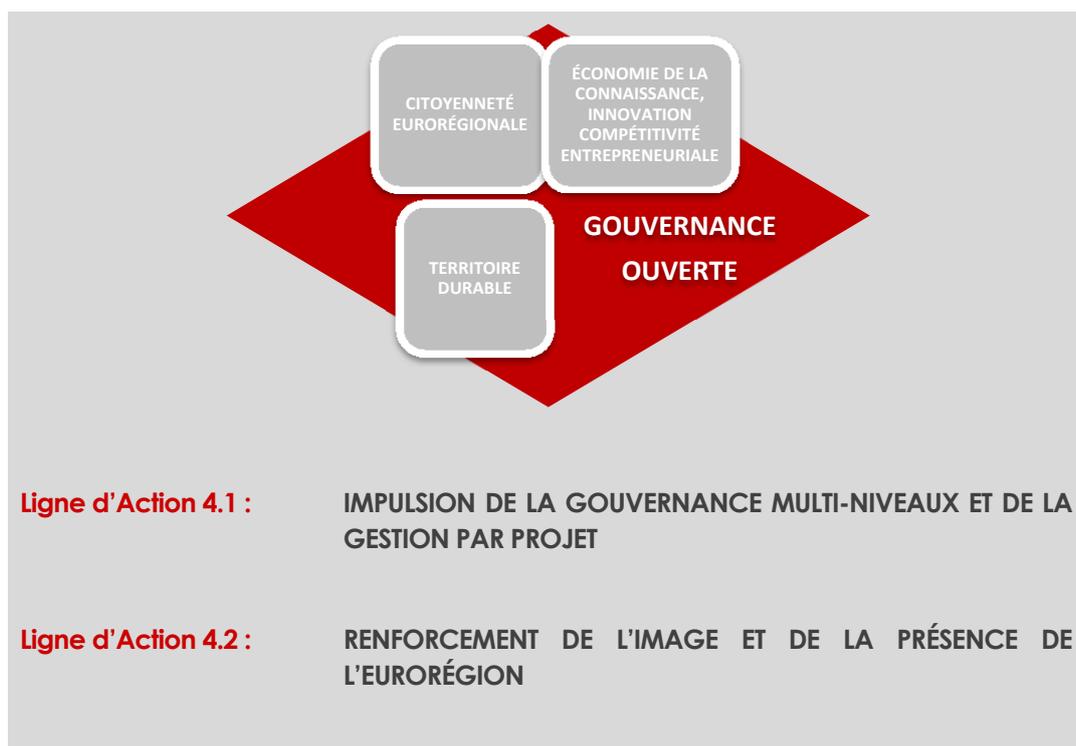
Le renforcement de formations conjointes, tant initiales que professionnelles, sera une priorité du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi.

Dans ce champ de coopération, les formations aux métiers du tourisme sont à l'évidence les premières impliquées pour au moins trois raisons:

- Des besoins croissants et non satisfaits aujourd'hui (ce qui est rare dans les conjonctures actuelles) de vrais professionnels dans pratiquement tous les corps de métiers impliqués.
- La nécessité du multilinguisme.
- L'existence d'un appareil de formation déjà structuré de part et d'autre, ce qui doit encore plus faciliter l'intégration des cursus, notamment par les stages en entreprises, avec le soutien de l'Europe et des autorités régionales (aides au logement et aux transports, bourses d'études).

4. LIGNES D'ACTION

4.4. Gouvernance Ouverte



4. LIGNES D'ACTION

Gouvernance Ouverte

Ligne d'action 4.1

IMPULSION DE LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX ET DE LA GESTION PAR PROJET

Cadre

La gouvernance est l'art de gouverner qui se fixe comme objectif l'obtention d'un développement économique, social et institutionnel durable, en favorisant un équilibre sain entre les institutions, la société civile et l'économie.

Ce sont ces objectifs qui ont impulsé le début d'une coopération interrégionale Aquitaine-Euskadi, il y a plus de trente ans, et la création de l'ancien "Fonds commun Aquitaine-Euskadi" (qui a permis à son tour le premier saut qualitatif dans ce cadre de travail). La coïncidence d'intérêts, d'objectifs et de complémentarités entre les deux régions ont conduit à la fondation en 2011 d'un GECT, l'instrument de droit européen *ad hoc* pour favoriser le développement de la coopération transfrontalière et contribuer à la construction européenne. Enfin, dans un exercice de cohérence, après les deux pas préalables consolidés par des décennies de travail commun, les deux régions ont décidé de doter le GECT, et par conséquent l'Eurorégion elle-même, d'un document de travail aligné temporairement et thématiquement avec la stratégie européenne.

Cette succession de pas logiques, d'apprentissage et de perfectionnement progressif de la coopération transfrontalière doit être accompagnée d'une nécessaire clarification des politiques institutionnelles de la coopération. Il s'agit, tout en respectant le champ de compétence de chacun (le principe de subsidiarité), de garantir une efficacité et un impact des actions à développer. Générer une valeur ajoutée, en soutenant des projets structurants, ne sera possible qu'avec le travail commun des institutions et des agents des deux régions.

Objectif général

Parmi les potentialités des GECT reconnues aussi bien dans son propre Règlement que dans celui des Fonds structurels, se trouve précisément celle d'être un "Laboratoire pour la gouvernance à multi-niveaux", qui fait du principe de subsidiarité une réalité et contribue à la construction européenne de "bas en haut". Faire de cette potentialité une réalité est précisément un des objectifs de ce Plan Stratégique.

C'est pourquoi, et en reprenant la Charte pour la Gouvernance du Comité des Régions, nous devons travailler en faveur de la promotion de l'efficacité politique, de la cohérence des politiques et des synergies budgétaires entre tous les niveaux de gouvernance, ainsi qu'établir des réseaux entre nos organes politiques et nos administrations publiques, du niveau local au niveau européen et vice versa, en renforçant en même temps la coopération transnationale. Par conséquent, et comme le GECT Aquitaine-Euskadi l'a fait, répondre à cette demande et à cette nécessité de gouvernance ouverte, il faut travailler avec le citoyen et pour le citoyen.

La délimitation multi-niveaux est établie à partir des opportunités de coopération qui surgissent par cercles concentriques (de proximité immédiate en première instance –agences de développement locales, municipalités-, provinciale et départementale, jusqu'à l'échelle régionale), dans lesquels les institutions pertinentes sont compétentes. Participer à constituer cette "chaîne de la coopération" est un des principaux objectifs du GECT.

Une attention spéciale sera également accordée aux opportunités que peuvent offrir les relations avec d'autres GECT, étant donné que le statut juridique de ceux-ci multiplie leurs possibilités de coopération dans un cadre de financement européen.

4. LIGNES D'ACTION

Gouvernance Ouverte

Ligne d'action 4.1

IMPULSION DE LA GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX ET DE LA GESTION PAR PROJET

Description

La Stratégie de Développement Territorial Aquitaine-Euskadi 2014-2020 établit les secteurs d'intervention prioritaires qui guideront l'action de l'Eurorégion dans les années qui viennent. Ces domaines d'action combinent :

- des objectifs de nature très différente (gagner une dimension et une masse critique pour être pris en considération en Europe, accéder à de nouveaux marchés, exploiter les complémentarités, intégrer des maillons dans les chaînes de valeur de produits/processus, partager la connaissance, créer ou consolider l'identité, etc.)
- qui exigent des fonctions ou des rôles très divers (exercer le leadership, coordonner, animer, faciliter, connecter les agents impliqués, financer, diffuser et évaluer les résultats, etc.)
- concernent des espaces géographiques variables (coopération de proximité, coopération régionale)
- impliquent un éventail large et hétérogène d'institutions et d'agents publics (Consortio, Eurocité, CTP, autres eurorégions et organismes privés).

Cette stratégie a vocation à intégrer tous les agents présents dans l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Fruit d'un processus de réflexion partagé avec ceux-ci, cette stratégie est dirigée vers l'ensemble des institutions de la coopération transfrontalière, et tout particulièrement vers celles qui travaillent dans la coopération de proximité. Ainsi, tout au long du développement de ladite stratégie sera mis en marche un Forum de Réflexion dans lequel ces institutions pourront, en mesure de leur volonté et compétences respectives, contribuer aux objectifs identifiés. Ce Forum se réunira au moins une fois par an, et rassemblera les institutions travaillant dans le domaine de la coopération transfrontalière et de proximité, constituant ainsi un lieu de rencontre et d'échange d'information.

Ainsi, la complexité du panorama de la coopération nécessite une gouvernance efficace et pragmatique. Une gouvernance ouverte à multi-niveaux s'avère nécessaire et pertinente, car le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi fait siennes les questions figurant dans le préambule de la Charte pour la Gouvernance à multi-niveaux en Europe :

- Il reconnaît la nécessité de "travailler ensemble en association" pour parvenir à une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale et répondre mieux aux besoins et aux problèmes des citoyens grâce à une plus grande coopération et au développement de projets communs.
- Il entend qu'il y a de grandes opportunités pour renforcer la coopération politique et administrative innovante et efficace, respectant les compétences de chacun.
- Il cherche à promouvoir des interactions multiples entre agents sociaux et économiques de l'Aquitaine et de l'Euskadi en favorisant l'apprentissage mutuel, l'expérimentation de solutions politiques innovantes et la mise en commun des meilleures pratiques.

4. LIGNES D'ACTION

Action 4.1.1

Instrument de gestion et impulsion des projets de coopération: Commissions Thématiques

Dès sa fondation, le GECT a été un lieu de réunion pour les agents qui désirent travailler avec leurs associés. L'équipe technique continuera également à remplir les fonctions de conseil et d'assistance en matière de financement européen, d'espaces d'opportunités, mais aussi facilitateur de projets (avec la recherche d'associés et d'interfaces—une option qu'elle incorporera sur son propre site web-, recherche d'information importante et pertinente à partir des cadres institutionnels des deux régions, etc.).

D'autre part, répondant à l'une des demandes expresses énoncées pendant la tenue des Groupes de Travail qui ont eu lieu dans le cadre de ce Plan, le GECT fera office d'agent organisateur et animateur des dénommées "Commissions thématiques", qui serviront de mise en réseau des agents prioritaires dans des secteurs considérés comme stratégiques. Ces actions serviront de points d'information sur les projets menés à bien, ainsi que pour exploiter et permettront de conjuguer les projets latents ou avant-projets avec les priorités déterminées par le Plan.

De cette façon, le GECT continuera à veiller à la génération de valeur ajoutée sectorielle dans le domaine de la coopération eurorégionale.

Action 4.1.2

Concertation des agents institutionnels

La concertation des intérêts et compétences de chacune des institutions qui constituent le réseau de la coopération transfrontalière, est un élément clef pour atteindre un fonctionnement correct et efficace. Pour cela, les deux régions ont signé la « Charte pour la gouvernance à multi-niveaux en Europe », voulant ainsi confirmer leur pari pour l'harmonisation et l'organisation du paysage institutionnel complexe présent au sein de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Ce compromis est particulièrement important dans un territoire comprenant de fortes asymétries en matière de compétences publiques.

Pour assurer cet objectif clef, le GECT assume la constitution d'un « Forum institutionnel annuel », qui serve de lieu de rencontre pour les institutions présentes dans le monde de la coopération transfrontalière. Ce travail périodique, engagé par le GECT, devra servir pour apporter cohésion et efficacité à la coopération et pour atteindre les objectifs fixés pour la période 2014-2020.

D'autre part, cherchant à maximiser le potentiel et l'effet levier des différents fonds dédiés à la coopération (Diputación de Gipuzkoa, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, GECT, etc.), sera créée une commission de pilotage chargée d'évaluer les axes de travail à financer, en raison de leur portée thématique et géographique, pour éviter des doubles financements inutiles et pour donner une vraie cohérence d'action commune aux différents appels à projets de la coopération. C'est ainsi que l'on cherchera aussi à générer de vraies valeurs ajoutées, le principal leitmotiv de la coopération transfrontalière.

4. LIGNES D'ACTION

Action 4.1.3

Assurer l'orientation des ressources du GECT vers les priorités de la Stratégie de développement territorial de l'Eurorégion

La Stratégie de Développement Aquitaine-Euskadi 2014-2020 a pour objectif et pour finalité l'identification des stratégies prioritaires qui apportent une valeur ajoutée à la coopération entre les deux régions.

Telle est la direction vers laquelle doivent être orientés les ressources et les efforts du GECT. L'exercice de cohérence et de planification à long terme que les deux administrations ont décidé de mener à bien doit être accompagné d'une focalisation économique. L'appel à projets Aquitaine-Euskadi doit identifier chaque année les axes de financement en fonction des objectifs annuels fixés par le Plan stratégique.

C'est pourquoi, en ce qui concerne la gouvernance institutionnelle de la coopération, il est prévu d'organiser un comité d'évaluation et de suivi, qui permettra d'intégrer les projets financés par les différents appels à projets pour la coopération, afin de doter d'un impact véritable les fonds qui lui sont destinés.

Cela sera également l'approche du GECT, en tant qu'institution, face aux appels à projets européens : axer ses efforts sur des projets qui répondent à la stratégie déterminée par le Plan.

Il reviendra périodiquement au Comité exécutif de l'Eurorégion de décider et de superviser les projets européens auxquels elle souhaite participer (soit comme chef de file, soit comme associée), en fonction, une nouvelle fois, des axes fixés chaque année.

Action 4.1.4

Observation de la coopération et du suivi de la Stratégie de développement territorial de l'Eurorégion

Un des principaux défis du GECT Eurorégion sera non seulement de contribuer à l'accomplissement des objectifs fixés par le présent document mais aussi de réaliser un travail de suivi exhaustif pour que ceux-ci soient atteints.

La tâche d'observation et de suivi du développement correct du travail eurorégional 2014-2020 sera assurée par les instances du GECT, en incluant les Conseils économiques et sociaux des deux régions, avec un esprit ouvert permettant la présence des acteurs dont la participation sera jugée opportune, selon les besoins qui seront détectés.

4. LIGNES D'ACTION

Gouvernance Ouverte

Ligne d'action 4.2

RENFORCEMENT DE L'IMAGE ET DE LA PRÉSENCE DE L'EUORÉGION

Cadre

La fondation du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020 a été un événement marquant dans le domaine de la coopération entre les deux régions. En se constituant en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), les relations eurorégionales ont pu franchir un palier qualitatif.

Le volume d'activité du GECT n'a fait qu'augmenter depuis décembre 2011, et il est de plus en plus identifié dans les forums, les réseaux, etc. Il a été également interlocuteur et participant à l'élaboration des Programmes opérationnels POCTEFA, SUDOE, Espace Atlantique, etc. Son poids spécifique sur la scène de la coopération eurorégionale n'a cessé d'augmenter et il s'est lentement affirmé comme un pilier.

Néanmoins, s'agissant d'une « jeune institution », il reste encore des progrès à faire dans le domaine de la communication et de l'image. Grâce à sa présence sur les réseaux sociaux, à l'appel à projets qu'elle gère, à son activité quotidienne et au travail de diffusion et de gouvernance ouverte menée à bien pendant l'élaboration du Plan Stratégique, elle est devenue un acteur reconnu de la coopération. Cependant, il faut continuer les efforts de diffusion de l'image et des activités de l'Eurorégion qui ont une répercussion directe et positive sur les agents de la coopération et donc sur les régions, pour continuer à "pénétrer" le tissu de la coopération, et se rapprocher des citoyens.

Objectif général

Il faut diffuser l'existence d'une institution de droit européen, que la Commission Européenne a désigné comme l'instrument *ad hoc* pour atteindre les objectifs communautaires pendant la période 2014-2020, et saisir toutes les opportunités de coopération qu'elle peut et doit générer.

Il faut faire œuvre de pédagogie sur ses champs d'action, en partant de son action quotidienne avec le concours des administrations régionales, au service des institutions et des agents de la coopération.

Il faut pour cela adopter un Plan de Communication et continuer à travailler à la présence du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi au sein des réseaux et des institutions considérés d'intérêt local, provincial, régional, national et européen (c'est-à-dire les « cercles concentriques » qui le forment).

4. LIGNES D'ACTION

Action 4.2.1

Renforcer le positionnement de l'Eurorégion dans le contexte européen

Le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi doit remplir de nombreuses fonctions pour construire l'Europe "de bas en haut", et l'une d'elles doit être la défense des intérêts des deux régions qui le forment sur la scène européenne. Un des aspects à renforcer (en cherchant la plus grande efficacité possible, car il existe une relation pleinement satisfaisante), est la collaboration avec les deux délégations régionales à Bruxelles, voies d'accès aux principaux leviers de décision européens.

Il doit également renforcer son poids et travailler avec le Comité des Régions et la Plate-forme des GECT.

Même si le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi a été un acteur habituel d'un événement de référence de la coopération régionale européenne comme les OPEN DAYS, au cours de cette nouvelle période de programmation elle se doit de jouer un rôle plus actif dans ce forum en raison des compétences qu'elle assume, de la légitimité politique que lui confère un Plan stratégique, en concordance avec les priorités européennes. Cela passe par la présentation de « papers » ou la participation aux conférences au cours desquelles le GECT comme les agents de l'Eurorégion pourront présenter des projets.

De même elle doit présenter ses travaux lors des « journée thématiques des GECT », (par exemple, en 2015, ce sera l'Emploi, domaine sur lequel le GECT Aquitaine-Euskadi travaille abondamment).

La possibilité de célébrer une journée Aquitaine-Euskadi à Bruxelles est à étudier de près, (avec la présence d'une représentation politique de haut niveau, et accompagnée de représentants clé de la coopération transfrontalière) non seulement comme élément de diffusion du travail réalisé, mais aussi comme une voie de promotion et d'action extérieure eurorégionale.

Il faut également promouvoir la célébration annuelle d'événements locaux, dans le cadre des Open Days.

D'autre part, il existe des axes de travail sur lesquels l'équipe technique du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi travaille depuis sa constitution, comme par exemple les contributions à l'élaboration des Programmes opérationnels de la CTE (en veillant par exemple à ce que les dotations soient plus élevées pour les objectifs thématiques et les priorités d'investissement considérées comme stratégiques pour les deux régions).

Il doit également continuer à consolider sa présence dans les réseaux européens dans lesquels il défendra ses intérêts prioritaires (Transport, Énergie, Innovation, etc.), en assurant la compatibilité et la complémentarité aquitaine et basque.

Enfin, il doit gérer et savoir exploiter le grand "corpus" de contacts qu'il réalise au niveau européen, à mesure qu'il effectue tout le travail mentionné, en faveur de la concrétisation de ses objectifs.

4. LIGNES D'ACTION

Action 4.2.2

Définition et développement d'un plan de communication et de diffusion de l'Eurorégion et du GECT

La stratégie de développement d'un plan de communication est un objectif clé pour le développement du GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi et la réalisation de ses missions.

C'est pourquoi le premier des pas à faire passe par un premier projet déjà en marche, la création d'une "image corporative", permettant aux agents d'associer la coopération transfrontalière à l'Eurorégion.

Dans la même direction, il faudra procéder à la mise en cohérence du site web avec le Plan et les services qu'il rend aux acteurs de la coopération (*newsletter*, interface de recherche d'associés par secteur d'activité, par thématique, par projets, etc.). Ainsi, cette modernisation permettra d'offrir de meilleurs services sur des thèmes clé comme les espaces de financement de proximité et européens, de donner une meilleure visibilité aux principaux événements avec la création d'un agenda thématique, ou relayer ceux qui s'avèrent intéressants pour les deux régions.

Dans ce pari pour les TIC, il est prévu de travailler à une meilleure relation avec le public à travers les réseaux sociaux, d'élaborer et de compléter l'information concernant l'Eurorégion sur les portails qui y sont liés. Son site web comportera des liens vers d'autres organismes ou réseaux de la coopération.

Enfin, il s'avère essentiel que la communication de la Stratégie de Développement eurorégional Aquitaine-Euskadi 2014-2020, soit menée à bien. La diffusion de ses objectifs, de ses missions et de ses perspectives, aussi bien en Aquitaine qu'en Euskadi qu'à Bruxelles est liée à sa dimension européenne et inhérente à sa nature.

5. LA STRATÉGIE EUROREGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

5. LA STRATÉGIE EURORÉGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

ESPACE DE PROGRAMMATION AQT-EUS 2014-2020		OT1 Innovation et recherche		OT3 Compétitivité des entreprises			OT4 Économie à faible émission de carbone			OT5 L'adaptation au changement climatique		OT6 Préserver et protéger l'environnement				OT7 Transp. durable	OT8 Emploi			OT9 Promouvoir l'inclusion sociale			OT10 Éducation, et formation			
		1a	1b	3a	3b	3d	4a	4c	4e	5a	5b	6c	6d	6f	6g	7c	8a	i (CTE)	ii (FSE)	iii (FSE)	9a	9b	v (FSE)	ii (FSE)	iii (FSE)	
CITOYENNETÉ EURORÉGIONALE	1.1.1: Analyser la situation linguistique de l'Eurorégion et sensibiliser la population sur la valeur de la connaissance de ses langues										+															
	1.1.2: Soutenir les langues minoritaires de l'Eurorégion, et en particulier, l'euskera comme patrimoine et langue commune					++					+							++						+	++	
	1.1.3: Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion parmi la population scolarisée											+						++			+			+	++	
	1.1.4: Promouvoir la connaissance et l'utilisation des langues de l'Eurorégion dans des secteurs professionnels spécifiques comme le commerce, l'hôtellerie et le tourisme					++						+						++						+	++	
	1.2.1: Contribuer à l'impulsion du projet Saint-Sébastien 2016 en le convertissant en un levier permettant d'activer la coopération eurorégionale																									
	1.2.2: Soutenir la création de plateformes ou de programmes pour le développement de projets entrant dans le cadre de l'Europe créative																					+				
	1.2.3: Créer un forum stable de mise en commun et de réflexion des institutions culturelles d'Aquitaine et d'Euskadi																									
	1.3.1: Soutenir les actions des activités sportives, culturelles et à caractère social pour promouvoir la compréhension mutuelle et l'interaction entre les jeunes de l'Eurorégion											+														
	1.3.2: Favoriser la coopération entre les centres éducatifs, en promouvant des actions comme les échanges scolaires, afin d'améliorer la connaissance mutuelle de la population jeune																									+

5.LA STRATÉGIE EURORÉGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

ESPACES DE PROGRAMMATION AQT-EUS		OT1		OT3			OT4			OT5		OT6				OT7	OT8			OT9			OT10			
		Innovation et recherche		Compétitivité des entreprises			Économie à faible émission de carbone			L'adaptation au changement climatique		Préserver et protéger l'environnement				Transp. durable	Emploi			Promouvoir l'inclusion sociale			Éducation, et formation			
		1a	1b	3a	3b	3d	4a	4c	4e	5a	5b	6c	6d	6f	6g	7c	8a	i (CTE)	ii (FSE)	iii (FSE)	9a	9b	v (FSE)	ii (FSE)	iii (FSE)	
ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, INNOVATION COMPÉTITIVE ENTREPRENEURIALE	2.1.1: Augmentation des initiatives de recherche en cotutelle et développement d'une communauté de connaissance et d'innovation		++			+																		++	+	
	2.1.2: Développement de diplômes universitaires communs et impulsion de la mobilité eurorégionale des étudiants et des professeurs		++			+																		++	+	
	2.1.3: Étendre la coopération entre les centres universitaires et les agents innovants de l'Eurorégion	+	++																					++	+	
	2.1.4: Impulsion d'une dynamique de coopération dans le domaine de la formation professionnelle		++		+												+	+	+	+						+
	2.2.1: Élaboration d'une stratégie eurorégionale d'innovation	++	++																							
	2.2.2: Constitution d'une commission qui regroupe les acteurs eurorégionaux de R&D&I	++	++	+	+	+																				
	2.3.1: Service de soutien à la coopération entrepreneuriale eurorégionale			++	++	++											+	+	+	+			+			
	2.3.2: Stratégie de coopération interclustering		++	+	++	++																				
	2.4.1: Diagnostic eurorégionale sur la situation de l'emploi transfrontalier et analyse de ses potentialités																	++								
	2.4.2: Collaboration entre les services publics d'emploi qui opèrent dans l'Eurorégion																	++								
	2.4.3: Stages transfrontaliers, formation linguistique et autres actions complémentaires																	++	+							++

5. LA STRATÉGIE EURORÉGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

ESPACES DE PROGRAMMATION AQT-EUS		OT1		OT3			OT4			OT5		OT6				OT7	OT8			OT9			OT10		
		Innovation et recherche		Compétitivité des entreprises			Économie à faible émission de carbone			L'adaptation au changement climatique		Préserver et protéger l'environnement				Transp. durable	Emploi			Promouvoir l'inclusion sociale			Éducation, et formation		
		1a	1b	3a	3b	3d	4a	4c	4e	5a	5b	6c	6d	6f	6g	7c	8a	i (CTE)	ii (FSE)	iii (FSE)	9a	9b	v (FSE)	ii (FSE)	iii (FSE)
TERRITOIRE DURABLE	3.1.1: Vers des services ferroviaires transfrontaliers de moyenne distance							++	+						++										
	3.1.2: Promouvoir un nouvel usage de l'autoroute pour des déplacements durables							++	+						++										
	Action 3.1.3: Participer au déploiement de services facilitant des pratiques de mobilité durable								+						++										
	3.1.4: Prolongation du service d'Autoroute ferroviaire en Euskadi							++	+						++										
	3.1.5: Création d'un OFP transfrontalier							++	+						++										
	3.2.1: Pérenniser et étendre les initiatives déjà engagées dans le milieu montagnard									+	+	++	++	++											
	3.2.2: Mettre en place des pratiques conjointes de préservation du littoral atlantique									+	+	++	++	++											
	3.2.3: Afficher un nouveau schéma d'armature urbaine et distinguer les échelles géographiques									+	+	+	+	+											
	3.2.4: Faire face au Changement Climatique									++	++	+	+	+	+										
	3.3.1: Promouvoir une agriculture de qualité et développer une agriculture biologique et de proximité			++	++					+					++										
	3.3.2: Valoriser une sylviculture durable pour l'eurorégion			+	+										++										
	3.3.3: Mutualiser les expériences sur les EnR						++	++																	
	3.4.1: Engager une promotion commune envers les clientèles extérieures																								
	3.4.2: Soutenir le tourisme de proximité																								
	3.4.3: Assurer des formations transrégionales pour les métiers du tourisme																++								++

5.LA STRATÉGIE EURORÉGIONALE ET LES PRIORITÉS EUROPÉENNES

ESPACES DE PROGRAMMATION AQT-EUS 2014-2020		OT1		OT3			OT4			OT5		OT6				OT7	OT8			OT9			OT10			
		Innovation et recherche		Compétitivité des entreprises			Économie à faible émission de carbone			L'adaptation au changement climatique		Préserver et protéger l'environnement				Transp. durable	Emploi			Promouvoir l'inclusion sociale			Éducation, et formation			
		1a	1b	3a	3b	3d	4a	4c	4e	5a	5b	6c	6d	6f	6g	7c	8a	i (CTE)	ii (FSE)	iii (FSE)	9a	9b	v (FSE)	ii (FSE)	iii (FSE)	
GOUVERNANCE OUVERTE	4.1.1: Instrument de gestion et impulsion des projets de coopération: Commissions Thématiques																									
	4.1.2: Concertation des agents institutionnels et impulsion du réseau d'acteurs de la coopération																									
	4.1.3: Assurer l'orientation des ressources du GECT vers les priorités de la Stratégie de développement territorial de l'Eurorégion																									
	4.1.3: Observation de la coopération et du suivi de la Stratégie de développement territorial de l'Eurorégion																									
	4.2.1: Renforcer le positionnement de l'Eurorégion dans le contexte européen																									
	4.2.2: Définition et développement d'un plan de communication et de diffusion de l'Eurorégion et du GECT																									

6. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE

6. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE

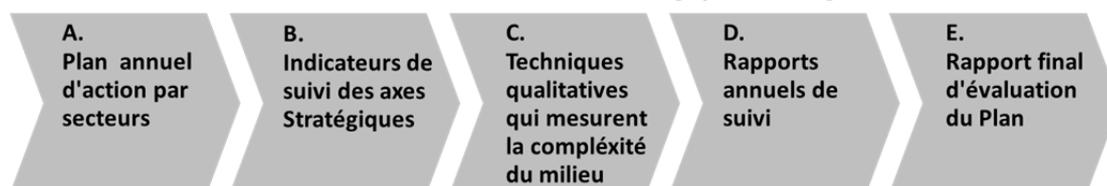
6.1. Suivi et Evaluation du Plan Stratégique

Pour assurer un développement correct d'un Plan Stratégique, il est aussi nécessaire de se doter d'outils pour son suivi et son évaluation. Pour cela, un Plan annuel sera présenté pour déterminer les actions à réaliser en cohérence avec les stratégies définies dans le Plan.

Au cours de chaque exercice, il faudra assurer le suivi de ces actions, tout comme évaluer le degré d'avancement des objectifs fixés, l'impact des mesures adoptées, leur efficacité...

Ce type d'exercice est compliqué, car il n'est jamais facile d'évaluer l'impact des politiques publiques, caractérisées par l'hétérogénéité des agents impliqués.

Processus de suivi et évaluation du Plan Stratégique Eurorégional



6.1.1. Plans annuels d'action par secteurs

Les différents groupes de travail proposés par le Plan avanceront de façon coordonnée, en définissant les objectifs, qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation par le secrétariat du Plan. Ces plans annuels devront inclure des objectifs précis à atteindre et les actions à développer pour y parvenir.

6.1.2. Indicateurs de suivi des axes Stratégiques

Chaque axe Stratégique sera associé à des objectifs et des indicateurs concrets de suivi (processus) et de résultat (objectifs), pour assurer une évaluation thématique *ad hoc*.

La combinaison d'indicateurs pour chaque stratégie permettra une évaluation croisée, intégrée et complète.

6. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN STRATEGIQUE

6.1.3. Techniques qualitatives qui mesurent la complexité du milieu

Pour assurer le suivi et l'évaluation d'éléments qui sont difficilement quantifiables, on aura recours à d'autres techniques qualitatives comme les interviews, focus groups, enquêtes... qui pourront apporter une valeur ajoutée à l'analyse des actions développées.

6.1.4. Rapports annuels de suivi

L'information sera incluse dans le rapport annuel sur l'exécution du Plan Stratégique, analysant le degré d'avancement des objectifs de la coopération eurorégionale à partir de critères d'efficacité, d'équité... en évaluant également les impacts générés.

Ce rapport devra exprimer une conclusion globale sur le degré de réalisation annuelle du Plan, ainsi qu'une série de recommandations pour l'amélioration de celui-ci. Pour cela, il faudra analyser les obstacles rencontrés et leur nature, pour pouvoir proposer des solutions. Aussi, l'évaluation permettra d'introduire de nouvelles mesures destinées à corriger les actions qui ne donnent pas les résultats attendus.

6.1.5. Rapport annuel d'évaluation du Plan

Une fois achevée la période d'exécution du Présent Plan Stratégique, une évaluation générale sera réalisée à partir de la synthèse des rapports annuels de suivi du Plan Stratégique 2014-2020. Cet exercice devra servir pour préparer la période de programmation suivante.

